

**BULLETIN DES SEANCES**

**du**

**Grand Conseil**

**du**

**Canton du Valais**

**SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2013**



**MEMORIAL**

**des**

**Grossen Rates**

**des**

**Kantons Wallis**

**ORDENTLICHE SEPTEMBERSESSION 2013**

**58<sup>e</sup> législature / 58. Legislaturperiode**

**(2013 – 2017)**

**VOLUME 119**

# PLAN FÜR DIE SEPTEMBERSESSION 2013

DIENSTAG, 10. SEPTEMBER	MITTWOCH, 11. SEPTEMBER	DONNERSTAG, 12. SEPTEMBER	FREITAG, 13. SEPTEMBER
<p>1. <b>Debatte über die Zweckmässigkeit und Beschluss:</b> Revision der Artikel 26, 27, 36 bis 59, 66 bis 92 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die Institutionen (R21) <b><u>BOT – BER KOM</u></b></p> <p>2. <b>Eintretensdebatte:</b> Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt» <b><u>BOT – BES – BER KOM</u></b></p> <p><b>10.00 Uhr:</b> Letzte Frist zur Hinterlegung der Fragen und der Dringlichkeiten</p> <p>Bürositzung im Anschluss an die Debatten</p>	<p>1. <b>Eintretensdebatte:</b> Beschluss über die Schaffung des universitären Campus in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit <b><u>BOT – BES – BER KOM – BES KOM</u></b></p> <p>2. <b>Eintretensdebatte:</b> Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus in Sitten <b><u>BOT – BES – BER KOM</u></b></p> <p>3. <b>Eintretensdebatte:</b> Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau (<i>erste Lesung</i>) <b><u>BOT – DKR – BER KOM</u></b></p> <p>4. <b>Eintretensdebatte und Lesung:</b> Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die kantonale Mitfinanzierung der Direktzahlungen der eidgenössischen Agrarpolitik 2014-2017 <b><u>BOT – BES – BER KOM</u></b></p> <p>5. <b>Eintretensdebatte:</b> Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (<i>erste Lesung</i>) <b><u>GES – BOT – BER KOM</u></b></p>	<p>1. <b>Entwicklungen Präsidium:</b> <b><u>P6.0007, M6.0008, P6.0009</u></b></p> <p>2. <b>Behandlungen DFI:</b> <b><u>P1.0002, ANT P1.0002, M1.0003, ANT M1.0003, M1.0004, ANT M.10004</u></b></p> <p>3. <b>Entwicklungen DFI:</b> <b><u>M1.0008, M1.0009, M1.0010, M1.0011, M1.0012, M1.0013, I1.0014, I1.0015, P1.0016, I1.0017, P1.0019</u></b></p> <p>4. <b>Lesung:</b> Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt» <b><u>BOT – BES – BER KOM</u></b></p> <p>5. <b>Lesung:</b> Beschluss über die Schaffung des universitären Campus in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit <b><u>BOT – BES – BER KOM – BES KOM</u></b></p> <p>6. <b>Lesung:</b> Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus in Sitten <b><u>BOT – BES – BER KOM</u></b></p> <p>7. <b>Erste Lesung:</b> Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau <b><u>BOT – DKR – BER KOM</u></b></p> <p>8. <b>Erste Lesung:</b> Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen <b><u>GES – BOT – BER KOM</u></b></p>	<p>1. <b>Wahl eines Staatsanwalts - Zurückziehung</b></p> <p>2. <b>Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts</b></p> <p>3. <b>Zweite Lesung:</b> Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau <b><u>BOT – DKR – BER KOM</u></b></p> <p>4. <b>Behandlung DGSK:</b> <b><u>P2.0005, ANT P2.0005</u></b></p> <p>5. <b>Entwicklungen DGSK:</b> <b><u>M2.0009, P2.0010, I2.0011, I2.0012, P2.0013, I2.0014</u></b></p> <p>6. <b>Behandlungen Grosser Rat:</b> <b><u>M7.0002, ANT M7.0002, M7.0003, ANT M7.0003, M7.0004, ANT M7.0004</u></b></p> <p>7. <b>Entwicklungen Grosser Rat:</b> <b><u>R7.0007, P7.0008</u></b></p> <p>8. Dringlichkeiten</p> <p><b>11.00 Uhr:</b> Fragestunde</p>
<b>FRAKTIONSSITZUNGEN</b>	<b>KOMMISSIONSSITZUNGEN</b>	<p>1. <b>Eintretensdebatte:</b> Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau (<i>zweite Lesung</i>) <b><u>BOT – DKR – BER KOM</u></b></p> <p>2. <b>Entwicklungen DVER:</b> <b><u>P4.0026, P4.0027, P4.0028, P4.0029, P4.0030, M4.0031, P4.0032, P4.0033, P4.0034, I4.0035, M4.0036, P4.0037</u></b></p> <p>3. <b>Entwicklung DBS:</b> <b><u>I3.0012, I3.0013, I3.0014, I3.0015, M3.0016, I3.0017, P3.0018, M3.0019, P3.0020, P3.0021, P3.0022, I3.0023, M3.0024, I3.0025, I3.0026</u></b></p> <p>4. <b>Entwicklungen DVBU:</b> <b><u>P5.0013, P5.0014, M5.0015, M5.0016, I5.0017, I5.0018, I5.0019</u></b></p>	<b>RESERVE</b>

## LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

### **Addor Jean-Luc, UDC**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013)/ discussion de détail (12.09.2013\_1)/ motion d'ordre (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 6.0008 Stéphanie Favre, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 1.0016 Xavier Mottet, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), SEPTEMBRE 2013, débat final (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 3.0016 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement motion 3.0019 Bernard Rey, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 3.0021 Rosina In-Albon (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement interpellation 3.0026 Stéphane Veya (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 7.0008 Philippe Nantermod, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

### **Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO**

*Développement interpellation 3.0017 (Entwicklung der Interpellation 3.0017), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement motion 3.0019 Bernard Rey (Entwicklung der Motion 3.0019 Bernard Rey), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

### **Amoos Emmanuel, AdG/LA**

*Développement motion 1.0009 Patrick Fournier, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 1.0010 Philippe Nantermod, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

### **Beytrison Anne-Marie (suppl.), PDCB**

*Développement postulat 4.0028 Jérémie Pralong, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

### **Borgeat Raymond, AdG/LA**

*Développement postulat 1.0019, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, SEPTEMBRE 2013, première lecture: discussion de détail (12.09.2013\_1)*

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1)*

**Bourgeois Gaël, AdG/LA**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

**Bregy Alain, CSPO**

*Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus (Valais-Wallis) in Sitten), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Bregy Philipp Matthias, CVPO**

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», (Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1)*

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif (Beschluss über die Schaffung des universitären Campus (Valais-Wallis) in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 4.0037 (Entwicklung des Postulats 4.0037), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 2.0010 (Entwicklung des Postulats 2.0010), SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Brigger Liliane, CSPO**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau), SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017 (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die kantonale Mitfinanzierung der Direktzahlungen der eidgenössischen Agrarpolitik 2014-2017), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Bruchez Jean-Daniel, PDCB**

*Développement postulat 6.0009 Narcisse Crettenand, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 1.0009 Patrick Fournier, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Buttet Jérôme, PDCB**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

**Cipolla Alexandre (suppl.), UDC**

*Développement postulat 3.0018 Bruno Perroud (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Claivaz Christophe, PLR**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013)/ motion d'ordre (12.09.2013\_1)*

*Motion d'ordre du député Charles Clerc conc. les Urgences, SEPTEMBRE 2013 (11.09.2013)*

*Traitement motion 7.0003 et motion 7.0004 , SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Clausen Diego, CSPO**

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», (Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»), SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1) / motion d'ordre (12.09.2013\_1)*

**Clerc Charles, UDC**

*Motion d'ordre conc. les Urgences, SEPTEMBRE 2013 (11.09.2013)*

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

*Développement postulat 4.0028 Jérémie Pralong, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Clerc Bérode Annick (suppl.), AdG/LA**

*Développement motion 3.0024 Urban Furrer, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 4.0026 Raymond Borgeat, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Clivaz Bruno, PDCC**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

*Développement motion 1.0009 Patrick Fournier, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Clivaz Christophe, Les Verts**

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Constantin Patricia (suppl.), AdG/LA**

*Traitement motion 1.0003, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Crettenand Narcisse, PLR**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Développement postulat 6.0009, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 4.0033, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Darbellay Jonathan (suppl.),** AdG/LA

*Développement motion 2.0009 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Défago Sylvain (suppl.),** PDCB

*Traitement postulat 2.0005 Philipp Matthias Bregy, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Delaloye Olivier,** PLR

*Développement motion 3.0016 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 4.0037 Philipp Matthias Bregy, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement résolution 7.0007, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**De Rivaz Charles (suppl.),** PDCB

*Développement motion 5.0015 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Doyen Ariane,** UDC

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1)*

**Dubuis Julien,** PLR

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1)*

*Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion, SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1)*

**Dumont Jean-Henri,** AdG/LA

*Motion d'ordre du député Charles Clerc conc. les Urgences, SEPTEMBRE 2013 (11.09.2013)*

*Développement interpellation 3.0014, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement interpellation 3.0026 Stéphane Veya (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 4.0026 Raymond Borgeat, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement motion 5.0015 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement motion 5.0016 Rainer Studer (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 2.0010 Philipp Matthias Bregy, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

*Traitement motion 7.0002, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Ecoeur Frédéric (suppl.), PDCB**

*Développement postulat 3.0020 Doris Schmidhalter-Näfen, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Ecoeur Roger, UDC**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Eggel Dominic, CVPO**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017 (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die kantonale Mitfinanzierung der Direktzahlungen der eidgenössischen Agrarpolitik 2014-2017), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Développement postulat 4.0029 Jérémie Pralong (Entwicklung des Postulats 4.0029 Jérémie Pralong), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Emonet Daniel, PDCB**

*Développement postulat 4.0026 Raymond Borgeat, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Eyer German, AdG/LA**

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», (Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1) / motion d'ordre (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 4.0037 Philipp Matthias Bregy (Entwicklung des Postulats 4.0037 Philipp Matthias Bregy), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 7.0008 Philippe Nantermod (Entwicklung des Postulats 7.0008 Philippe Nantermod), SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Favre Stéphanie, PLR**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Développement motion 6.0008, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Fellay Xavier (suppl.), PDCB**

*Développement motion 5.0016 Rainer Studer (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Fournier Patrick, UDC**

*Développement motion 1.0009, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 3.0022 Xavier Mottet, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement motion 5.0016 Rainer Studer (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Fournier Yves, PLR**

*Développement postulat 3.0020 Doris Schmidhalter-Näfen, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement motion 2.0009 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Frabetti Bernhard, SVPO**

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), (Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (I), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Furger Niklaus, Grossrat, CVPO**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif (Beschluss über die Schaffung des universitären Campus (Valais-Wallis) in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Furrer Egon, CVPO**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau), SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

*Développement postulat 4.0028 Jérémie Pralong (Entwicklung des Postulats 4.0028 Jérémie Pralong), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Furrer Urban, CSPO**

*Développement motion 3.0024 (Entwicklung der Motion 3.0024), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Fux Sandro (Suppl.), SVPO**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau), SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017 (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die kantonale Mitfinanzierung der Direktzahlungen der eidgenössischen Agrarpolitik 2014-2017), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), (Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (I), SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1)*

**Gaillard Stéphane, PDCC**

*Développement motion 5.0016 Rainer Studer (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*



**Ganzer Stéphane, PLR**

*Développement motion 3.0016 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Gillioz Charles-Albert, PLR**

*Développement motion 5.0016 Rainer Studer (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Giroud Willy, PLR**

*Intervention, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, SEPTEMBRE 2013, première lecture: débat final (12.09.2013\_1)*

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017, SEPTEMBRE 2013, débat final (12.09.2013\_1)*

**Graber Michael, SVPO**

*Développement postulat 1.0016 Xavier Mottet (Entwicklung des Postulats 1.0016 Xavier Mottet), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 4.0036 Stefan Zurbriggen (Entwicklung der Motion 4.0036 Stefan Zurbriggen), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Grandjean Böhm Michelle, AdG/LA**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Gruber German, CSPO**

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», (Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013)*

**Guex Jean-Pierre, PDCB**

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Hildbrand Patrick, SVPO**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif (Beschluss über die Schaffung des universitären Campus (Valais-Wallis) in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 6.0008 Stéphanie Favre, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Imboden Cornelius (Suppl.), CSPO**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif (Beschluss über die Schaffung des universitären Campus (Valais-Wallis) in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Imboden Mischa (Suppl.), CVPO**

*Développement postulat 5.0013 Andreas Zenklusen (Entwicklung des Postulats 5.0013 Andreas Zenklusen), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 5.0014 Andreas Zenklusen (Entwicklung des Postulats 5.0014 Andreas Zenklusen), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Imesch-Studer Irmira, CSPO**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif (Beschluss über die Schaffung des universitären Campus (Valais-Wallis) in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1)*

**In-Albon Rosina (Suppl.), CSPO**

*Développement postulat 3.0021 (Entwicklung des Postulats 3.0021), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Jacquod Eric, UDC**

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Développement postulat 3.0020 Doris Schmidhalter-Näfen, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 4.0029 Jérémie Pralong, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Kälin Peter (Suppl.), AdG/LA**

*Développement interpellation 2.0014 Peter Kälin (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Kamerzin Sidney, PDCC**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Motion d'ordre du député Charles Clerc conc. les Urgences, SEPTEMBRE 2013 (11.09.2013)*

*Développement postulat 4.0026 Raymond Borgeat, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Kuonen Urs, CVPO**

*Développement postulat 3.0020 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung des Postulats 3.0020 Doris Schmidhalter-Näfen),* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

**Lamon Anthony (suppl.), PDCC**

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte»,* SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1)

**Lauber Anton, CSPO**

*Développement postulat 4.0026 Raymond Borgeat (Entwicklung des Postulats 4.0026 Raymond Borgeat),* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

**Léger Laurent, PDCB**

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte»,* SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1) / motion d'ordre (12.09.2013\_1)

**Lehner Elisabeth, PLR**

*Développement postulat 3.0021 Rosina In-Albon (suppl.),* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement motion 3.0024 Urban Furrer,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

**Lips Aïda (suppl.), UDC**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais,* SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)

**Logean Grégory, UDC**

*Développement postulat 6.0007 François Pellouchoud,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)

*Développement interpellation 3.0012,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 3.0015,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement motion 3.0016,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement motion 4.0036 Stefan Zurbriggen,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement motion 5.0015,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement motion 2.0009,* SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)

**Luisier Pascal, PDCB**

*Développement motion 1.0008,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)

**Mabillard Fabienne (suppl.), Les Verts**

*Développement postulat 3.0022 Xavier Mottet,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

**Marchand-Balet Géraldine, PDCC**

*Développement motion 6.0008 Stéphanie Favre,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)

**Maret Marianne, PDCB**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 4.0031, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Métraiiller Serge, PDCC**

*Développement interpellation 3.0012 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement interpellation 3.0026 Stéphane Veya (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Election d'un procureur, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

*Prolongation mandat procureur extraordinaire, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Monnet-Terrettaz Marcelle, AdG/LA, présidente du Grand Conseil**

*Allocution inaugurale, SEPTEMBRE 2013 (10.09.2013)*

*Divers, séance du mardi 10 septembre 2013 / séance du mercredi 11 septembre 2013 / séance du jeudi matin 12 septembre 2013 / séance de relevée du jeudi 12 septembre 2013 / séance du vendredi 13 septembre 2013*

*Assermentation, SEPTEMBRE 2013 (10.09.2013)*

*Motion d'ordre du député Charles Clerc conc. les Urgences, SEPTEMBRE 2013 (11.09.2013)*

*Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du jeudi matin 12 septembre 2013/ séance de relevée du jeudi 12 septembre 2013/ séance du vendredi 13 septembre 2013*

*Election d'un procureur, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

*Intervention finale, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Monod Julien (suppl.), PLR**

*Développement interpellation 2.0012, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Mottet Xavier, PLR**

*Développement postulat 1.0016, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 3.0022, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Moulin Bruno (suppl.), PDCB**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Nantermod Philippe, PLR**

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1) / débat final (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 1.0010, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 1.0012, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 4.0028 Jérémie Pralong, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 2.0010 Philipp Matthias Bregy, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

*Développement postulat 7.0008, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Nigro Pascal, PDCB**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

**Ogay-Cretton Sandra (suppl.), PDCB**

*Développement motion 3.0024 Urban Furrer, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Penon Jean-Pierre, PLR**

*Développement motion 5.0015 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Perroud Bruno (suppl.), UDC**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1)*

**Perruchoud Edmond, UDC**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

*Développement postulat 6.0009 Narcisse Crettenand, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

*Développement interpellation 1.0017, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Pralong Jérémie, AdG/LA**

*Développement motion 3.0016 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 4.0028, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 4.0029, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Rausis Joachim, PDCB**

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion, SEPTEMBRE 2013, débat final (12.09.2013\_1)*

*Développement interpellation 2.0011 Véronique Coppey, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Rey Bernard, PLR**

*Développement motion 3.0019, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Rieder Beat, CVPO**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), (Revision der Artikel 26, 27, 36 bis 59, 66 bis 92 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die Institutionen (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», (Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»), SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1) / motion d'ordre (12.09.2013\_1)*

*Traitement postulat 2.0005 Philipp Matthias Bregy (Behandlung des Postulats 2.0005 Philipp Matthias Bregy), SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Rouiller Flavien (suppl.), PLR**

*Développement interpellation 3.0013 Florence Couchepin (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Ruppen Franz, SVPO**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), (Revision der Artikel 26, 27, 36 bis 59, 66 bis 92 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die Institutionen (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», (Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 4.0028 Jérémie Pralong (Entwicklung des Postulats 4.0028 Jérémie Pralong), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Savoy Jean-Claude, PDCC**

*Développement postulat 4.0027, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 4.0028 Jérémie Pralong, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Schafeitel Fabien (suppl.), PDCC**

*Développement postulat 4.0034, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement motion 5.0015 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Schmid Manfred, CVPO**

*Traitement postulat 1.0002 René Constantin (Behandlung des Postulats 1.0002 René Constantin), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), (Revision der Artikel 26, 27, 36 bis 59, 66 bis 92 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die Institutionen (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», (Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1) / débat final (12.09.2013\_1)*

*Développement postulat 3.0020 (Entwicklung des Postulats 3.0020), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Schnyder Reinhold, AdG/LA**

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), (Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (I), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Sciamanna Patrick (Suppl.), SVPO**

*Traitement motion 1.0004 Régine Pralong (suppl.), (Behandlung der Motion 1.0004 Régine Pralong (Suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Siggen Samuel (suppl.), PDCC**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Studer Rainer (Suppl.), CVPO**

*Développement motion 5.0016 (Entwicklung der Motion 5.0016), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Théoduloz David, PDCC**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1) / motion d'ordre (12.09.2013\_1)*

**Truffer Gilbert (Suppl.), AdG/LA**

*Développement postulat 3.0021 Rosina In-Albon (suppl.), (Entwicklung des Postulats 3.0021 Rosina In-Albon (Suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Turin Olivier, AdG/LA**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Veya Stéphane (suppl.), PDCB**

*Développement interpellation 3.0026, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

**Vianin Bertrand (suppl.), PDCC**

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

**Voeffray Barras Chantal (suppl.), PDCC**

*Traitement motion 1.0003 Patricia Constantin, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)*

**Volpi Fournier Marylène, Les Verts**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)*

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte», SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1)*

*Développement motion 3.0016 Grégory Logean, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement interpellation 3.0026 Stéphane Veya (suppl.), SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)*

*Développement postulat 7.0008 Philippe Nantermod, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)*

**Vuistiner Pierrot, PLR**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013)*

**Walker Guido, CVPO**

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), (Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (I), SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)*



**Walter Francesco, CVPO**

*Développement motion 2.0009 Grégory Logean (Entwicklung der Motion 2.0009 Grégory Logean),* SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)

**Wellig Diego, CSPO**

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21), (Revision der Artikel 26, 27, 36 bis 59, 66 bis 92 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die Institutionen (R21),* SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), (Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (I),* SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013) / débat final (12.09.2013\_1)

**Woefray Johann (suppl.), PDCB**

*Développement motion 3.0016 Grégory Logean,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

**Z'graggen Sonia, AdG/LA**

*Développement motion 6.0008 Stéphanie Favre,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)

**Zurbriggen Stefan, CVPO**

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau),* SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013) / débat final (12.09.2013\_1)

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017 (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die kantonale Mitfinanzierung der Direktzahlungen der eidgenössischen Agrarpolitik 2014-2017),* SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), (Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (I),* SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013) / débat final (12.09.2013\_1)

*Développement motion 4.0036 (Entwicklung der Motion 4.0036),* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

---

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et vice-président du Gouvernement:

*Décision concernant la création d'un Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Valais-Wallis), la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif (Beschluss über die Schaffung des universitären Campus (Valais-Wallis) in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit)*, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1)

*Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau)*, SEPTEMBRE 2013, première lecture: entrée en matière (11.09.2013) / débat final (12.09.2013\_1)

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017 (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die kantonale Mitfinanzierung der Direktzahlungen der eidgenössischen Agrarpolitik 2014-2017)*, SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (11.09.2013)

*Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (I), (Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (I))*, SEPTEMBRE 2013, discussion de détail (12.09.2013\_1) / discussion de détail (12.09.2013\_1) / débat final (12.09.2013\_1)

*Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus (Valais-Wallis) universitaire à Sion (Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus (Valais-Wallis) in Sitten)*, SEPTEMBRE 2013, débat final (12.09.2013\_1)

*Développement interpellation 4.0035 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.0035 Gilbert Truffer (Suppl.))*, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

*Développement interpellation 5.0017 Philipp Schnyder (Entwicklung der Interpellation 5.0017 Philipp Schnyder)*, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 5.0018 Diego Clausen (Entwicklung der Interpellation 5.0018 Diego Clausen)*, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 5.0019 Eric Jacquod*, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Heure des questions (Fragestunde)*, SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

*Développement interpellation 3.0012 Grégory Logean*, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 3.0013 Florence Couchepin (suppl.)*, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 3.0015 Grégory Logean*, SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 3.0017 Alexander Allenbach (Suppl.),* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 3.0023 Beat Eggel,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 3.0025 Denis Liand (suppl.),* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Développement interpellation 3.0026 Stéphane Veya (suppl.),* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_2)

*Heure des questions (Fragestunde),* SPTSEMBRE 2013 (13.09.2013)

**Tornay Maurice**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

*Révision des articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21),* SEPTEMBRE 2013, débat sur l'opportunité (10.09.2013)

*Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte»,* SEPTEMBRE 2013, entrée en matière (10.09.2013) / discussion de détail (12.09.2013\_1) / débat final (12.09.2013\_1) / motion d'ordre (12.09.2013\_1)

*Développement interpellation 1.0014 Charles Clerc,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)

*Développement interpellation 1.0015 Xavier Mottet,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)

*Développement interpellation 1.0017 Edmond Perruchoud,* SEPTEMBRE 2013 (12.09.2013\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 1.0029 Pascal Dubosson,* SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)

**Waeber-Kalbermatten Esther**, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la

*Traitement postulat 2.0005 Philipp Matthias Bregy (Behandlung des Postulats 2.0005 Philipp Matthias Bregy),* SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)

*Développement interpellation 2.0011 Véronique Coppey,* SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)

*Développement interpellation 2.0012 Julien Monod (suppl.),* SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)

*Développement interpellation 2.0014 Peter Kälin (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.0014 Peter Kälin (Suppl.),* SEPTEMBRE 2013 (13.09.2013)

*Heure des questions (Fragestunde),* SPTSEMBRE 2013 (13.09.2013)

## GRAND CONSEIL

### Session ordinaire de septembre 2013

---

#### Séances des 10, 11, 12 et 13 septembre 2013

---

#### Séance du mardi 10 septembre 2013

*Présidence:* Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, AdG/LA.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 10 septembre 2013, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

**Monnet-Terrettaz Marcelle**, présidente, AdG/LA, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,  
Mesdames les députées et députées-suppléantes,  
Messieurs les députés et députés-suppléants,  
Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs qui nous suivez depuis la tribune, sur Canal 9 / Kanal 9 ou par Internet,

La pause estivale est terminée. J'espère que vous avez pu profiter de ce superbe été en vous baladant dans notre canton et en assistant à quelques-unes des nombreuses manifestations culturelles ou sportives qui ont eu lieu un peu partout.

Je voudrais féliciter Stéphane Pont et Jean-Claude Savoy pour leurs brillantes première et deuxième places obtenues au tournoi de golf des parlementaires romands qui s'est tenu à Payerne. Aussi un grand bravo à notre équipe de foot qui a remporté le tournoi des parlementaires.

*(Applaudissements)*

Le Valais est riche en sociétés académiques ou associations scientifiques. Celles-ci ont pour but de faire mieux connaître nos patrimoines archéologiques ou historiques et de soutenir la recherche scientifique en organisant des conférences, des colloques ou des forums et en aidant à la publication de travaux de recherches. Vous pourrez mieux faire connaissance avec la richesse de ces sociétés, durant la semaine, dans la salle des pas perdus. Tous les matins, je vous présenterai trois associations.

La Société académique du Valais, fondée en 1988, qui compte 250 membres de tous milieux et de tous âges, œuvre pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Valais.

Sa mission s'exprime à travers quatre actions prioritaires:

- animer la vie intellectuelle du canton par l'organisation ou le soutien de conférences, débats, expositions et publications. Ces conférences et journées interdisciplinaires, ouvertes à tous, abordent des thèmes très divers: Nous sommes tous des OGM! / La norme, un chemin vers la liberté? / Quelle eau pour demain? / Le monde dans tous ses états. La Société académique du Valais a reçu le label du bicentenaire Valais-Wallis 2015 pour l'organisation de sa journée 2015 «Valais: venir, partir, rester, devenir»;

- favoriser les liens entre les sociétés valaisannes à but scientifique;
- soutenir les institutions universitaires établies en Valais;
- attribuer des prix récompensant chaque année des travaux académiques méritants.

La Murithienne, société valaisanne des sciences naturelles, fondée en 1861, est une association à but non lucratif, membre de l'Académie suisse des sciences naturelles. Elle a pour mission depuis plus de 150 ans de réunir et soutenir les travaux en sciences naturelles, de rassembler et de diffuser les connaissances en question, de les vulgariser auprès du grand public et de faire découvrir les valeurs naturelles du canton dans un but de sensibilisation et de protection. Ouverte aux connaisseurs et au grand public, la société compte 625 membres individuels, couples ou familles.

Elle atteint ses objectifs par:

- la publication d'un bulletin annuel, de livres scientifiques;
- l'organisation d'excursions, de conférences, de camps pour les jeunes;
- la participation à des commissions de gestion (commission de gestion du site de Montorge, commission cantonale de la protection de la nature, gestion des Rigoles de Vionnaz).

Elle coordonne également chaque année la publication du dépliant commun (bilingue) regroupant les activités des différentes sociétés naturalistes du Valais et du Chablais.

Les échanges scientifiques et les bulletins sont gérés par la Médiathèque Valais. La Murithienne collabore étroitement avec le Musée de la nature (colloque et publication d'ouvrages). Elle porte avec lui et d'autres le projet Nature, Culture & Tourisme pour valoriser les sentiers didactiques.

Prochains rendez-vous:

- 29 septembre 2013, excursion à La Fouly;
- 7 et 8 novembre 2013, colloque: «Les Alpes valaisannes, terre de rêve des géologues».

Présidée par le géographe Emmanuel Reynard, l'Association Mémoires du Rhône a été fondée en 2011 par des chercheurs de différentes disciplines. Un caractère interdisciplinaire et un domaine de recherche spécifique constituent donc des traits distinctifs de l'Association Mémoires du Rhône.

Le projet de troisième correction du Rhône, notamment le concept de développement durable, a motivé ces chercheurs à se regrouper dès 2002 en vue de développer des recherches interdisciplinaires sur le Rhône, son environnement naturel et humain dans la longue durée historique ou géologique.

Pour pallier le manque d'informations sur le fleuve avant sa première correction (dès 1863) ou sur l'évolution de la plaine, l'Association Mémoires du Rhône communique les résultats des recherches lors du colloque interdisciplinaire annuel organisé depuis 2004 ou par le biais de publications. L'Association Mémoires du Rhône propose aux étudiants, chercheurs et institutions (universités, Archives de l'Etat du Valais) des projets dans une perspective interdisciplinaire.

L'Association Mémoires du Rhône vous invite à prendre part au colloque «Le Rhône: cartographie et culture», avec soirée culturelle et expositions, qui se déroulera ici même au Grand Conseil, le 6 décembre 2013. Le programme détaillé est disponible auprès de l'Association Mémoires du Rhône.

L'adhésion, la participation aux colloques et conférences sont ouvertes à toute personne intéressée.



## **Débat sur l'opportunité:**

**Wellig Diego**, Grossrat, CSPO:

Das Wallis plant seine Zukunft!

Die vorliegende Revision ist Teil der schrittweisen Totalrevision der Kantonsverfassung. Vor diesem Hintergrund kann man festhalten, dass es sich bei der vorliegenden Reform um eine wichtige Baustelle der Totalrevision der Kantonsverfassung handelt.

Zum einen, weil die Hälfte der Bestimmungen unserer Charta von der vorliegenden Reform betroffen sind und zum anderen, da sie allgemein gesehen die Institutionen – namentlich die drei institutionellen Ebenen (Kanton / Bezirk / Gemeinde) –, die Legislative und Exekutive sowie die Wahlen, bei welchen es sich um wichtige und empfindliche Bereiche handelt, betrifft. Ausserdem wird der erste Schritt der Totalrevision den ersten Titel der Kantonsverfassung betreffen, welcher die Grundsätze des Staats und die Grundrechte regelt.

Eine Erneuerung der Institutionen und eine Territorialreform sollen die Walliser Kantonsverfassung und die Institutionen der gelebten Wirklichkeit anpassen. Dass es im 21. Jahrhundert nicht mehr zu den Kernaufgaben eines Kantons gehört, die Viehversicherung zu organisieren, liegt auf der Hand. Tatsächlich enthält das Walliser Grundgesetz viele Bestimmungen, die mit der gelebten Wirklichkeit wenig zu tun haben. Das Kantonsgebiet soll nicht mehr in 13 Bezirke sondern in 6 Wahlkreise aufgeteilt werden: 2 im Oberwallis, 4 im Nidwallis. Damit würde eine verfassungsmässig verankerte Ebene abgeschafft; die Aufgaben und Zuständigkeiten der Bezirke verschieben sich zum Kanton oder zu den Gemeinden.

Die Zahl der Gemeinden soll bis 2035 von heute 135 auf noch 40 bis 60 reduziert werden.

Eine fünfjährige Legislatur und die Erhöhung der Zahl der Regierungsmitglieder von heute 5 auf 7 sind weitere Angelpunkte dieses ehrgeizigen Reformwerks.

Die CSPO fragt sich: Wo bleibt das Oberwallis?

Im Hinblick auf die immer schwächere demografische Position des Oberwallis muss ein Sonderstatut für den deutschsprachigen Kantonsteil eingebaut werden.

Die CSPO teilt die Ansicht des Staatsrats, dass über die Verfassungsänderungen wie in der R21 vorgeschlagen wurde, diskutiert werden soll. Auch hier wird die Zustimmung jedoch davon abhängig gemacht, dass Garantien auf Verfassungsebene eingefügt werden, welche die sprachliche, kulturelle und regionale Minderheit des Oberwallis umfassend schützen.

Ich danke.

**Bourgeois Gaël**, député, AdG/LA:

Nos institutions datent d'une autre époque. Elles sont ancestrales et notre monde a évidemment changé depuis la création de celles-ci. La mobilité a augmenté. Les habitants ne restent plus aujourd'hui toute leur vie dans le même endroit, dans le même village. La vitesse de déplacement s'est également accélérée.

Les idées sont nombreuses, elles sont variées, elles ont souvent été amenées, discutées dans ce propre Parlement afin d'améliorer petit à petit, point par point, les institutions qui sont les nôtres.

Le groupe AdG/LA salue évidemment les travaux de la commission extraparlamentaire, le sérieux avec lequel cette commission extraparlamentaire a traité cette thématique.

Une réforme d'envergure, une réflexion de fond sur l'ensemble de nos institutions sans tabou, voilà ce que nous attendions de cette commission extraparlamentaire et voilà ce que nous espérons pour la suite des travaux parlementaires dans les mois et les années à venir.

Lors des travaux de la commission extraparlamentaire – vous l'aurez lu dans le rapport –, la seule pierre d'achoppement, ou peut-être la principale, aura été la question de la protection des minorités linguistiques. Il apparaît comme une évidence pour toutes les personnes présentes dans cette salle que personne n'en veut aux minorités linguistiques, que personne ne souhaite les maltraiter, que tout le monde veut les respecter.

Mais, du point de vue du groupe AdG/LA, il y a, cependant, une logique générale à respecter, et je le dis d'autant plus librement que notre groupe est un des rares groupes à avoir des représentants de la minorité haut-valaisanne et de la majorité linguistique francophone. Cette logique générale qui doit être adoptée fait que cette réforme doit être menée dans le respect des minorités, oui, mais de toutes les minorités. Il n'y a pas de raison ici d'estimer que la minorité socialiste ou démocrate du centre n'est pas plus importante que la minorité – entre guillemets – «femmes» ou la minorité linguistique haut-valaisanne.

Soyons cohérents, organisons nos réformes dans le sens d'un respect général des minorités, ce qui semble là encore une fois une évidence dans notre pays et dans notre canton qui se sont construits sur la différence linguistique et sur les questions minoritaires.

Le groupe AdG/LA soutient naturellement l'opportunité de cette réforme et souhaite que la commission parlementaire qui traitera de cette réforme puisse également élargir son mandat à d'autres articles si les discussions qui seront menées au sein de cette commission parlementaire et si la tournure de ses discussions l'amènent à des thématiques un petit peu plus larges.

Je vous remercie de votre écoute et de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole..., cela m'étonne quand même..., ah!, voilà, ça vient!

**Buttet Jérôme, député, PDCB:**

Le message du Conseil d'Etat nous le rappelle: à plusieurs reprises, ce Parlement a confirmé vouloir procéder à la révision de la Constitution cantonale étapes par étapes. Dans ce processus, les révisions sur lesquelles nous abordons la réflexion aujourd'hui touchent plus de la moitié des dispositions de notre charte fondamentale, soit 52 articles sur les 102 qu'elle compte actuellement. Elles touchent aussi des domaines extrêmement sensibles, soit les trois niveaux institutionnels (canton, district, communes municipale et bourgeoise), les pouvoirs exécutif et législatif et leur mode d'élections.

Des tentatives de réexaminer l'organisation territoriale cantonale, le régime des districts et le statut des préfets avaient déjà occupé le monde politique valaisan dès 1995 et avaient échoué devant le Grand Conseil 10 ans plus tard.

Les propositions qui nous sont faites dans la présente étape – en quelque sorte l'étape reine – suscitent donc, non seulement dans cette assemblée mais dans tout le canton, un intérêt majeur, qui ne surprend personne.

Le groupe PDCB tient d'abord à féliciter le Conseil d'Etat pour la mise sur pied de la commission extraparlamentaire, pour le choix des membres, et ces membres-mêmes pour le travail effectué et la qualité du rapport final.

Après lecture de ce rapport, de ses recommandations et des commentaires liés à ses recommandations, nous sommes certains que ces dernières ont toutes fait l'objet d'un débat approfondi, mais il nous est permis de penser qu'elles n'ont certainement pas toutes



été adoptées à une majorité écrasante, et qu'elles ne s'imposeront pas sans résistance dans ce Parlement.

Quoi qu'il en soit, toutes ces recommandations ont été évaluées par chacun des membres de notre groupe et elles ont toutes été jugées dignes d'une profonde réflexion, le moment venu.

Nous pouvons, d'ores et déjà, assurer et rassurer les intervenants qui viennent de faire part de leur inquiétude à ce sujet, que notre réflexion sera empreinte, dans une juste mesure, du respect des minorités linguistiques, culturelles, régionales et autres.

L'article 95 alinéa 2 de notre Constitution cantonale précise, je cite: «Le débat sur l'opportunité doit servir à déterminer le but et la nature de la révision et en dégager les grandes lignes.»

L'énoncé même de ce point de l'ordre du jour, soit «Révision des articles de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions», le mandat donné à la commission extraparlamentaire et les 47 questions qui lui ont été posées, son rapport et celui de la commission IF suffisent, à nos yeux, à cerner l'objet, le but, la nature et les grandes lignes de la révision qui nous est soumise.

A ce stade de la procédure, le groupe PDCB est convaincu de l'opportunité de mener une réflexion pleine et sans tabous sur les articles constitutionnels dont la révision nous est proposée et, si cette conviction est partagée par la majorité de ce Parlement, se réjouit de prendre une part active dans la suite de la procédure.

Je vous remercie pour votre attention.

#### **Ruppen Franz, Grossrat, SVPO:**

Die SVPO-Fraktion ist für die Zweckmässigkeit der Revision der Artikel 26, 27, 36 bis 59, 66 bis 92 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die Institutionen.

Die Reform ist notwendig, weil die gelebte Wirklichkeit in vielen Bereichen nicht mehr mit den Verfassungsbestimmungen übereinstimmt, welche zum Teil aus dem 19. Jahrhundert stammen. Erinnert sei hier nur an das Statut, wie es heute gelebt wird, der Präfekten oder an den Bezirksrat.

Ziel dieser Reform muss es sein, die Walliser Gemeinden zu stärken und die Institutionen zu modernisieren. Ebenso muss bei der Festlegung der Wahlkreise der neusten Rechtsprechung des Bundesgerichts Rechnung getragen werden, wonach ein natürliches Quorum von 10% (d.h. Wahlkreise mit mindestens 9 Sitzen) erforderlich ist, um den Verhältnismässigkeitsgrundsatz zu respektieren.

In der Kommission entstand die Diskussion, dieser Revision ein zusätzliches Ziel zu verleihen, nämlich den Schutz der sprachlichen und regionalen Minderheiten. Die SVPO ist damit selbstverständlich einverstanden, den Schutz von sprachlichen und regionalen Minderheiten in der Verfassung zu verankern. Es stellt sich hier einzig die Frage, ob dies hier im Rahmen der R21 oder bei der in Kürze anstehenden Verfassungsrevision in Bezug auf die persönlichen Freiheiten und die Grundrechte zu erfolgen hat.

Der Staatsrat hat seinen Wunsch geäußert, dass die Fraktionen im Rahmen der Debatte um die Zweckmässigkeit sich zu den Grundzügen der Reform äussern und ihre Meinungen und Ideen zu den Vorschlägen der Kommission R21 kundtun sollen. In diesem Sinne nimmt die SVPO-Fraktion wie folgt Stellung:

Die SVPO unterstützt die Bestrebungen zur Stärkung der Einwohner- und Bürgergemeinden. Diesbezüglich stehen wir der Förderung der freiwilligen interkommunalen Zusammenarbeit positiv gegenüber. Allerdings sind wir klar und deutlich gegen Zwangsfusionen, sowohl bei den Einwohner- als auch bei den Bürgergemeinden. Fusionen müssen freiwillig erfolgen und dürfen nicht von oben herab befohlen werden.

Die Kommission R21 will in Gemeinden mit mehr als 5'000 Einwohnern zwingend einen Generalrat einführen. Will die Gemeinde das nicht, muss die Wiedereinführung der Urversammlung dem Volk unterbreitet werden. Mit diesem Vorschlag sind wir nicht einverstanden. Aus unserer Sicht sollte die Urversammlung in allen Gemeinden beibehalten werden. Schon heute kann ja eine Gemeinde, die das wünscht, den Generalrat einführen.

Demgegenüber sind wir mit dem Vorschlag der Kommission R21 einverstanden, ein fakultatives Referendum gegen Entscheide der Urversammlung einzuführen. Dieser Vorschlag stärkt sowohl die Urversammlung wie auch die Volksrechte.

Die SVPO ist sowohl beim Gemeinderat als auch beim Grossen Rat und Staatsrat gegen eine Verlängerung der Mandatsdauer von 4 auf 5 Jahre. Einverstanden sind wir jedoch damit, dass die Grossrats- und Staatsratswahlen beispielsweise auf den Oktober verschoben werden. Es ist heute schwierig, Leute zu finden, die sich für die Öffentlichkeit engagieren. Bei einer Mandatsdauer von 5 Jahren würden viele wohl nach 2 Perioden, also nach 10 Jahren, zurücktreten. Bei einer Mandatsdauer von 4 Jahren ist die Chance grösser, dass sie sich für 3 Perioden, also für 12 Jahre, zur Verfügung stellen. Bei einer Mandatsdauer von 5 Jahren kommt es zudem zu Schwierigkeiten, die sich daraus ergeben, dass es alle 20 Jahre zu einer Datenkollision der eidgenössischen mit den kantonalen oder kommunalen Wahlen kommen wird. Neben der Administration hätten hier auch die politischen Parteien mit zusätzlichen organisatorischen und finanziellen Problemen zu kämpfen. Sollte die Mandatsdauer tatsächlich auf 5 Jahre verlängert werden, so müsste man sich überlegen, ob man die kommunalen und kantonalen Wahlen dann nicht verschieben sollte, beispielsweise auf den Monat Juni, um so die Datenkollision zu verhindern.

Die SVPO unterstützt den Vorschlag der Kommission R21, die Bezirke als Verwaltungseinheit abzuschaffen. Die Bezirke könnten nur dann als Wahlkreise beibehalten werden, wenn beispielsweise die Initiative «Jede Stimme zählt» angenommen wird. Die Abschaffung der Bezirke als Verwaltungseinheit bringt folgerichtig auch die Abschaffung der Präfekten und Vizepräfekten sowie die Abschaffung des Bezirksrats mit sich.

Im Weiteren ist die SVPO gegen die Verringerung der Anzahl Suppleanten von 130 auf 65. Dank dieses Instituts der Suppleanten besteht die Möglichkeit, dass auch kleine Gemeinden und junge Politiker im Grossen Rat vertreten sind. So können die politischen Parteien Nachwuchsförderung betreiben, indem sie den Jungen die Möglichkeit geben, als Suppleant ihre Sporen abzuverdienen. Zudem bringt eine Verringerung der Anzahl Suppleanten wohl kaum Einsparungen.

Für die SVPO ist ein zentrales Element dieser R21 die Reform der Wahlkreise für die Grossratswahlen. Das Bundesgericht hat in seiner neuesten Rechtsprechung mehrmals darauf hingewiesen, dass ein natürliches Quorum von 10%, d.h. Wahlkreise mit mindestens 9 Sitzen, erforderlich ist, damit der Proporzgedanke gewahrt und der Grundsatz der Verhältnismässigkeit respektiert ist. Um dieser Rechtsprechung nachzukommen, braucht es ein gerechteres und demokratischeres Wahlsystem – sei dies nun der «Doppelte Pukelsheimer» (wie ihn die Initiative «Jede Stimme zählt» verlangt) oder sei dies eine Aufteilung und Wahl der Abgeordneten und Suppleanten nach Wahlkreisen und Unterwahlkreisen (wie dies die Kommission R21 vorschlägt).

Und schliesslich spricht sich die SVPO für die Erhöhung der Anzahl Staatsräte von 5 auf 7 Mitglieder aus, allerdings unter gleichzeitigem Wechsel vom Majorz- auf das Proporzverfahren. Sieben Staatsräte führen zu einer Verringerung der Arbeitslast der Staatsräte sowie zu einer besseren Vertretung der regionalen Minderheiten und der politischen Parteien. Wir könnten uns vorstellen, dass bei 7 Staatsräten jeder verfassungsmässigen Region 2 Staatsräte garantiert würden. Das Proporz-Wahlsystem wiederum würde dazu führen, dass die politischen Parteien ausgewogener im Staatsrat vertreten wären.

Abschliessend erlauben wir uns folgende Bemerkung: Es wäre wohl sinnvoll, wenn der Staatsrat und die vorberatende Kommission die vorliegende Reform dem Parlament und schlussendlich dann auch dem Volk in mehreren Teilprojekten vorlegen würde. Bei nur einer

einzigsten Abstimmung über das ganze Paket besteht nämlich die Gefahr, dass sich die Gegnerschaften zu den einzelnen Reformpunkten kumulieren und dass schliesslich das ganze Reformpaket abgelehnt würde. Zudem könnte die Bevölkerung bei mehreren Teilabstimmungen zu einzelnen Punkten der Reform unverfälscht ihre Meinung abgeben.

Aufgrund all dieser Ausführungen stimmt die SVPO der Zweckmässigkeit der R21 zu.

Ich danke Ihnen.

**Claivaz Christophe**, député, PLR:

Mardi 10 septembre 2013, les livres d'histoire retiendront peut-être cette date comme étant celle où, par son acceptation de l'opportunité de réviser un grand nombre d'articles de notre Constitution, le Grand Conseil du canton du Valais posa la première pierre du processus législatif qui dota notre république d'institutions modernes, adaptées aux défis de notre temps, rendant notre canton des plus compétitifs à l'échelle nationale.

Le PLR ne peut qu'applaudir aujourd'hui des deux mains tant il a martelé, au cours de ces dernières années, de ces dernières décennies, sa volonté d'une révision complète de la Constitution et surtout d'une adaptation à l'air du temps de nos bonnes vieilles institutions.

Le message revient, dans son historique, sur deux propositions fondamentales de notre groupe:

- celle d'Aldo Resenterra demandant de reprendre les études sur les réformes relatives à nos structures politiques, notamment au régime des districts et des régions, et
- celle de René Constantin demandant une refonte des circonscriptions électorales pour l'élection du Grand Conseil.

La révision de la Constitution n'est, certes, pas complète mais, en y ajoutant les articles dont le débat sur l'opportunité viendra en novembre prochain, nous pouvons presque considérer qu'elle l'est.

Le travail et le rapport présenté par le groupe de réforme dit R21 peuvent être salués à leur juste valeur et quelques propositions modernes et novatrices soulignées.

Le PLR – le parti des réformes – ne peut que s'en réjouir.

A l'heure de traiter l'opportunité de réviser ces articles, nous nous prononçons bien évidemment en faveur de cette révision.

Le PLR ne désire pas entrer de manière trop détaillée dans les propositions formulées par le groupe de travail afin de ne pas fermer certaines portes ou certaines pistes pouvant surgir dans la réflexion à venir au terme de la large consultation prévue par le Gouvernement. Il sera suffisamment temps au moment de la première lecture de pouvoir exprimer notre opinion sur un texte législatif concret.

Nous désirons, cependant, saisir l'opportunité de ce débat pour apporter un éclairage sur trois problématiques chères à notre groupe:

Le PLR défend un Conseil d'Etat à 5 membres élus au système proportionnel. Un passage à 7 membres devrait être clairement justifié par un surcroît de travail des ministres et de leur appareil dans la configuration actuelle et non répondre à une tactique de répartition politique pouvant satisfaire tout le monde.

Sur le système d'élection, nous ne partageons pas l'analyse du Conseil d'Etat qui estime que le système électoral le mieux adapté pour élire les membres de l'Exécutif est le système majoritaire car le Gouvernement doit être plus composé de personnalités que de représentants des partis. Entièrement d'accord avec vous mais, pour être cohérent, chaque personnalité devrait être présentée de manière individuelle sur des listes ne portant aucun en-tête relatif à une formation politique. Force est de constater que le rassemblement de 3 noms sous une bannière politique, qui n'a d'unitaire et de rassembleur qu'une fin électoraliste, est quelque peu contraire à l'argumentaire développé dans le message. Votre

appréciation de la situation, à défaut de ne pas changer dans un proche avenir, devra faire preuve de plus de cohérence. La représentation proportionnelle nous semble être nécessaire si nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation parfaitement réaliste selon laquelle une majorité de ce Parlement ne devrait plus être représentée au Gouvernement.

Le PLR reste attaché à la demande de suppression des districts et des préfets, structures archaïques dans leurs attributions et leur fonctionnement actuels, et en appelle à la création de circonscriptions électorales de taille critique minimale instaurant une proportionnelle de fait sans être contraint de passer par une modification alambiquée du système.

Le PLR soutiendra toutes les mesures permettant à l'unité de base de la vie politique que sont les communes de se moderniser, de se professionnaliser, d'atteindre une taille critique afin de rationaliser les coûts de fonctionnement pour pouvoir, *in fine*, apporter les prestations les meilleures au service des Valaisannes et des Valaisans.

Si la réforme de nos institutions et, partant de là, la révision de la Constitution n'a pas passé par la mise sur pied d'une constituante, nous resterons attentifs sur la manière dont le Gouvernement conduira les phases suivantes du projet. Nous en appelons à un traitement par unité de matière et non article par article car seule une constituante peut violer le respect de l'unité de matière en proposant un vote sur plusieurs modifications touchant des domaines très différents. Nous voulons à tout prix éviter qu'une modification globale ne conduise au final à un cuisant échec, à l'image d'autres projets ambitieux de révisions totales de lois qui ont connu une agonie funeste dans les urnes.

En proposant la révision d'une quantité très importante d'articles dans des domaines très variés des institutions, le Conseil d'Etat mène, en réalité, une opération qui s'apparente davantage à une révision complète de la Constitution, sur le fond plutôt que sur la forme, plutôt que d'une révision partielle. Une initiative populaire qui viserait plus d'une matière est nulle, selon l'article 33 alinéa 3 chiffre 3 de la Constitution valaisanne.

En tout état de cause, il serait absolument inadmissible que l'addition des révisions partielles soit soumise lors d'un seul vote liant tous les articles ensemble devant le Grand Conseil et encore moins devant le peuple. Le but de cette révision est que le modèle choisi et accepté par le Grand Conseil, puis par le peuple puisse être appliqué lors des prochaines élections cantonales de 2017. Tout refus ou échec à quelque stade que ce soit du processus risquerait de bloquer la réforme pour des lustres, risque que le PLR ne voudra pas prendre en compte à l'attente de nos concitoyens dans une réforme adéquate, efficace et rapide de nos institutions.

Moyennant ces conditions, le PLR soutiendra avec enthousiasme les réformes engagées.

Je vous remercie pour votre attention.

**Rieder Beat**, Grossrat, CVPO:

Die Revision unseres Grundgesetzes, die Revision der Kantonsverfassung ist die wichtigste Aufgabe, der sich das Parlament der Republik Wallis widmen kann und muss.

Unser Parlament alleine ist die verfassungsgebende Behörde mit dem Volk – nicht eine ausserparlamentarische Kommission und auch nicht der Staatsrat. Wir haben die gleiche Verantwortung und die gleiche Aufgabe zu erfüllen, wie der Verfassungsgeber im Jahre 1907, und wir haben uns bei dieser Aufgabe, auf die grundsätzlichen Zukunftsfragen des Kantons Wallis zu konzentrieren.

Bei der Erstellung des Grundgesetzes unseres Staatswesens hat sich der Verfassungsgeber nicht etwa an aktuellem und modernem Zeitgeist, an vorgegebenen Modellen einer ausserparlamentarischen Kommission sowie an kurzfristigen politischen Interessen einzelner Parteien zu orientieren. Nein, wir haben die Einheit und die Zukunft der Republik Wallis im Auge zu behalten und dabei das Fundament für die wirtschaftliche und soziale Stabilität unseres Kantons zu legen.

Eine Verfassung wird nicht für eine Legislatur, auch nicht für eine Mehrheitspartei und auch nicht für eine Minderheitspartei erstellt. Eine Verfassung gilt für das gesamte Wallis und für alle Menschen dieses Kantons und sollte für 100 Jahre gelten, wenn wir den gleichen Anspruch haben wie unsere Vorgänger.

Unsere Verfassung wurde im Jahre 1907 in einem einzigen Guss erstellt und hat mit wenigen Retouchen über 100 Jahre Stand gehalten. Trotzdem stellt die CVPO fest, dass unser Grundgesetz als Ganzes einer Revision bedarf.

Die CVPO ist aber unglücklich darüber, dass die Verfassungsreform in zwei Teile gespalten wurde, wobei der erste Teil, den wir heute debattieren, die Gebiete und Institutionen erfasst und wir erst später zum zweiten Teil der Revision kommen nämlich zu den allgemeinen Grundsätzen unseres Staatswesens. Meine Damen und Herren, wollen wir wirklich beim Bau unserer Verfassung beim Dach anfangen und nicht beim Fundament?

Die Reihenfolge ist verkehrt. Und nicht nur die Reihenfolge stört, sondern auch das Auseinanderreißen der allgemeinen Verfassungsgrundsätze mit den übrigen Teilen des Verfassungswerkes. Nach unserer Ansicht ist bei einer Verfassungsrevision vorerst die Grundlage unseres Staatswesens zu erarbeiten und erst anschliessend einzelne Teilgebiete, wie die Institutionen und Gebietsreform in Angriff zu nehmen. Heute diskutieren wir bereits über Details – dabei fehlt uns die Grundlage unseres Staatswesens, die wir revidieren müssen.

Das Parlament kann über eine gezielte Beschleunigung des zweiten Teils der Verfassungsreform dafür sorgen, dass wir in unserem Parlament vorerst Grundlagen diskutieren und uns erst dann auf die Details stürzen.

Ausgehend von dieser Problematik sehen wir uns daher bereits bei der heutigen Debatte gezwungen, auf die allgemeinen Verfassungsgrundsätze und Grundprobleme unseres Kantons hinzuweisen. Die Kommission R21 hat richtig erfasst, dass unsere Verfassung nicht mehr zeitgemäss ist. Aber sie hatte leider einen begrenzten Auftrag.

Eine Verfassungsrevision hat sich, will sie Erfolg haben, in ihren Grundsätzen auf die wesentlichen zukünftigen Entwicklungen unsers Kantons zu stützen und darf nicht aus politischem Kalkül oder Unachtsamkeit heraus grundlegende Entwicklungstendenzen unseres Kantons verschlafen.

Eines der grundsätzlichen Probleme unseres Kantons ist aber die demografische Entwicklung. Die Bevölkerungsentwicklung unseres Kantons wird in den nächsten Jahren dahin gehen, dass der deutschsprachige Teil, das Oberwallis, weiterhin an Bevölkerungsanteilen verliert und zu einer noch kleineren Minderheit schrumpft und die zweite demografische Entwicklung ist die, dass sich grosse Teile unserer Bergregionen, unsere Seitentäler weiter entvölkern werden und die Zentren zu grossem Bevölkerungswachstum kommen.

Viel wird hier erzählt vom Schutz der Minderheiten. Einige reduzieren diesen Schutz auf den Schutz der politischen Minderheitsparteien. Der Kanton Wallis wird aber in Zukunft vor allem mit den Problemen zweier Minderheiten konfrontiert sein: Zum einen mit der sprachliche Minderheit, nämlich der deutschsprachigen Minderheit des Oberwallis, und zum anderen mit der Minderheit der Bergregionen. Letztere bereitet mir persönlich noch mehr Bauchweh.

«Il y a 100 ans, nos vallées résonnaient d'une vie nombreuse, on y vivait et surtout on y travaillait. Ce vieux monde qui disparaît.» Philippe Barraud hat das im Nouvelliste vor kurzem erklärt.

Meine Damen und Herren, es ist Zeit, den Realitäten ins Auge zu sehen. Im Wallis entstehen zwei Minderheiten, welche einen verfassungsmässigen Schutz brauchen. Es sind dies die sprachlichen Minderheiten des Oberwallis und die regionale Minderheit der Bergregionen. Dieser Grundsatz und diese Grundproblematik wurden in der bisherigen Diskussion völlig ausgeblendet. Beim zweiten Teil der Verfassungsreform wird zudem dieser Problembereich nicht berücksichtigt und einzig die individuellen Grundrechte unseres Kantons diskutiert.

Es ist absehbar, dass die politische Bedeutung der regionalen Minderheiten in Zukunft massiv sinken wird. Und ebenso ist absehbar, dass die wirtschaftlichen Schwierigkeiten der sprachlichen und regionalen Minderheiten in Zukunft massiv steigen werden. Die Zweitwohnungsinitiative lässt grüssen. Und es ist auch absehbar, dass sich in unserem Kanton, wie auch in der Schweiz, die Tendenz weiter verstärkt, mehr und mehr wirtschaftliche und soziale Mittel auf wenige Zentren zu konzentrieren.

Meine Damen und Herren, wollen Sie, wie Franz Weber kürzlich im Fernsehen sagte, der Bergbevölkerung des Wallis angesichts der düsteren Aussichten den kollektiven Selbstmord nahelegen?

Der Kanton Wallis, die Republik Wallis, ist ein Bergkanton und eine Randregion unserer Schweiz. Es wäre eine Schande, wenn unsere Kantonsverfassung dem Schutz dieser Minderheiten nicht Rechnung trägt.

Die CVPO stellt klar, dass sie an dieser Verfassungsreform aktiv teilnehmen wird und die Notwendigkeit der Reform nicht bestreitet. Ebenso deutlich stellt die CVPO aber klar, dass für uns eine Verfassungsreform ohne den Schutz der regionalen und sprachlichen Minderheiten nicht in Frage kommt. Mit schönen Worten und Appellen an die kantonale Einheit ist es dabei nicht getan. Wir wollen einen Artikel 12bis in der Kantonsverfassung der heisst:

«Den Bedürfnissen und dem Schutz von sprachlichen und regionalen Minderheiten ist Rechnung zu tragen. Zu diesem Zweck können diesen Minderheiten besondere Befugnisse zuerkannt werden.»

Dieser Verfassungsartikel ist als Grundsatz später in sämtlichen Verfassungsnormen und Gesetzesnormen angemessen und in konsequenter Interessenabwägung zu berücksichtigen. Er dient der Einheit und dem Schutz des Kantons Wallis, denn ohne eine solche verfassungspolitische Klammer, welche das Wallis und seine Peripherie zusammenhält, wäre es leicht möglich, dass sich die Kluft in unserem Kanton vergrössert und die Einheit des Kantons gefährdet wird. Versteckte Konflikte haben es in sich, dass sie über Jahre ungelöst, später umso heftiger ausbrechen.

Meine Damen und Herren, es ist Zeit, den Kanton Wallis wieder als das zu verstehen, was er ist: Ein Tal in den Alpen und eine Minderheit in der Schweiz, welche auf den Goodwill und den besonderen Schutz angewiesen ist und welche daher beispielhaft vorangehen sollte, wenn es um den Schutz der eigenen Minderheiten geht. Was der Kanton Wallis immer von Bundesbern fordert, fordern nun heute die Minderheiten in unserem Kanton: Schutz und Ausgleich – alles andere wäre unglaubwürdig.

Nur in diesem Sinne und in diesem Geist und mit oben erwähnter Bedingung tritt die CVPO auf die Vorlage ein.

**Théoduloz David, député, PDCC:**

Le groupe PDCC tient, en premier lieu, à remercier la commission R21, en partie ici présente, pour l'ensemble du travail fourni par ce groupe nommé par le Conseil d'Etat.

Changements démographiques, croissance de la mobilité, modification des habitudes des citoyennes et des citoyens sont des évidences et personne ne peut les nier dans cette salle.

Un examen large de l'organisation de nos institutions aux trois niveaux, à savoir le canton, les régions et les communes, a été entrepris par ce groupe de travail.

Le résultat: des dispositions et des propositions ambitieuses et réfléchies, dont nous accepterons de débattre sans aucun tabou.

Nous sommes ici, comme vous le savez, au stade de l'opportunité qui, à aucun moment, n'aura été remise en question par le groupe PDCC. Des positions fermes et figées n'ont, à ce stade, pas été retenues mais différentes pistes doivent et devront être explorées dans le cadre des deux lectures.

Le groupe de travail a répondu à chacune des 47 questions du Conseil d'Etat, que nous remercions au passage pour entreprendre l'un des exercices des plus difficiles mais aussi des plus démocratiques de ces prochains mois et années.

Dans les grandes lignes, les débats du groupe PDCC ont principalement porté sur les points suivants:

Tout d'abord, au niveau des communes municipales, l'ancrage constitutionnel du principe de fusion ne peut être qu'approprié à notre canton et participe d'une vision volontariste incontournable. Il en va, par contre, différemment d'un plan de fusion et des deux étapes proposées par le groupe de travail. Considérer qu'une commune n'est pas à même de satisfaire les besoins de ses citoyens est parfois déjà délicat mais imposer la fusion en deuxième phase (autrement dit, si les autorités communales la refusent) relève quasiment de l'impossible. L'élaboration d'un plan de prestations que la commune doit fournir aux citoyens et la mise en place de collaborations intercommunales si nécessaire semblent être la voie la plus favorable à l'ensemble de nos concitoyens. Mentionner un objectif de nombre de communes à atteindre à l'horizon 2035 est une véritable ambition. Cela ne nous paraît pas réaliste à l'heure actuelle et n'apporte pas de véritable plus-value, à notre sens.

Au niveau maintenant des communes bourgeoises, l'obligation de disposer d'un conseil bourgeois propre visant à assumer ses responsabilités nous paraît tout à fait opportune, faute de quoi la fusion avec la commune municipale ne peut paraître qu'obligatoire.

Venons-en maintenant aux arrondissements électoraux. Un certain nombre de mes préopinants l'ont rappelé, le Tribunal fédéral a déjà statué à plusieurs reprises sur cette problématique, rappelant qu'un quorum à 10% respecterait la volonté exprimée par le peuple. Vous le savez, le Tribunal fédéral s'est aussi exprimé en 2004 pour le Valais d'une façon différente, en rappelant le contexte historique, de la suite dans d'autres cantons. La solution proposée par le groupe de travail tente de maintenir les présences régionales et de correspondre au droit fédéral. Mais, cette solution correspond-elle à ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est-à-dire correspondre à la vie sociale des gens, des Valaisannes et des Valaisans? La question restera ouverte pour nous à ce stade.

Quelques constats:

Le premier: la complexité, soit la complexité à expliquer, la complexité à calculer (je pense que la commission ne pourra pas nous dire le contraire; nous n'avons pas vu d'ailleurs de modèle de calcul sur ce type d'arrondissement et de sous-arrondissement). Lorsqu'un modèle est complexe à expliquer, à calculer, il devient particulièrement complexe de le faire passer.

La vision d'arrondissements et de sous-arrondissements donne une vraie force aux partis politiques mais affaiblit l'électeur qui ne peut choisir que parmi les candidats de son district.

Enfin, le respect de la protection des minorités, cher à une bonne partie de mes préopinants. Le groupe PDCC répond oui, ce respect de la protection des minorités doit exister mais il faudra que nous définissions ensemble quelles sont les minorités qu'il faut respecter, et là nous aurons certainement un débat long et difficile.

Nous demanderons au Conseil d'Etat, déjà dans le cadre de la première lecture, au niveau de ces arrondissements électoraux, d'arriver avec différentes variantes qui devraient tenir compte de minorités qui seraient définies mais, comme je vous l'ai dit, définies ensemble.

Le groupe PDCC est également arrivé au niveau des préfets et de la suppression de cette fonction. Le titre nous importe peu mais la mission reste cependant, aux yeux du groupe PDCC, très très importante, cette mission qu'il faut rappeler: le préfet est censé représenter le Conseil d'Etat, et les constats faits par le groupe de travail sont exacts: cette mission, aujourd'hui, n'est plus totalement respectée. Plutôt qu'une simple suppression, ce

que propose le groupe PDCC, c'est une révision du cahier des charges en fonction de ce que nous aurons entrevu pour les arrondissements électoraux.

Au niveau de la durée des mandats, aucune remarque à ce stade au niveau du groupe PDCC puisque nous entrons tout à fait en matière sur la vue du groupe de travail avec 5 ans de durée de mandat et nous sommes également OK sur la période d'élection.

Pour résumer, l'intérêt du citoyen doit être au centre de cette réforme. L'objectif de modifications si fondamentales ne peut être que de se rapprocher du mode de vie sociétale des Valaisannes et des Valaisans, en aucun cas de satisfaire l'égo de chacune des formations politiques.

Je réitère mes remerciements à la commission et au groupe de travail R21 qui nous donnent ici des bases très très importantes de travail que nous n'avions pas jusqu'à présent.

Vous l'aurez compris, non seulement le groupe PDCC accepte l'opportunité mais sera également très très actif dans cette matière.

Merci pour votre attention.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

L'UDC veut que certaines choses changent dans ce canton et il est bien clair, à partir de là, que nous allons accepter l'opportunité de la révision qui nous est proposée avec quand même la réserve..., ce n'est pas une réserve mais une précision, qui a été apportée tout à l'heure par le porte-parole du groupe AdG/LA: s'il s'avère, en cours de travail, qu'il faut aller au-delà du cadre qui a été délimité jusqu'ici, je pense qu'il ne faudra pas rater cette occasion éventuelle, sans pour autant en faire quelque chose qui ne peut que se casser la figure, à savoir une révision totale de la Constitution, que ce projet n'est pas manifestement pour l'instant malgré son caractère assez ambitieux.

Je viens juste sur quelques points particuliers.

Tout d'abord, la question des districts, nous sommes, nous aussi, en faveur de la suppression des districts comme circonscriptions administratives et, par-là, de la suppression de l'institution des préfets, qui est une institution qui, malheureusement, ne correspond plus à grand-chose par rapport à son cahier des charges actuel. Et puis, il va être difficile, ce n'est pas dans les traditions de ce canton, semble-t-il, que de confier aux préfets des tâches analogues à celles que l'on connaît dans d'autres cantons comme les cantons de Vaud et de Fribourg entre autres. Par contre, nous estimons que les districts doivent être conservés comme circonscriptions électorales. C'est ce que permet (on y viendra tout à l'heure) l'initiative «Chaque voix compte» qui évite un écueil, dont nous devons nous garder je crois, c'est qu'en redessinant les districts, qui n'ont pas été tracés une fois au cours d'une réunion du PDC..., on en donne volontiers acte au PDC, ce n'est pas comme ça que ça s'est passé, c'est quand même l'héritage d'une histoire, c'est incontestable, même si les effets en sont contestés et méritent d'être corrigés, mais nous devons nous garder, dans ce domaine, de nous comporter un peu comme les colonisateurs en Afrique et puis de tracer au cordeau des frontières qui vont traverser les ethnies et qui ne vont faire qu'une chose: créer des problèmes.

Pour nous, il est utile de conserver 130 suppléants parce que nous pensons que cela permet, dans un Parlement de milice où il devient tout de même pour un certain nombre d'entre nous toujours plus difficile de consacrer le temps nécessaire à l'exercice de notre fonction, de mieux nous répartir la tâche entre nous. En plus, pour les coûts, cela a très peu d'incidences. Donc, c'est le fonctionnement de l'institution qui compte. Et, à mon avis, c'est quelque chose de sain pour le fonctionnement de ce système.

Nous sommes pour l'élargissement du Conseil d'Etat à 7, pour autant que ce soit à la proportionnelle. C'est une question de représentativité. Et puis, j'ai bien peur que si on veut parler de la charge de travail des conseillers d'Etat, ce ne sera en tout cas pas cela un argument qui pourrait faire obstacle à cette réforme.



Nous sommes pour le maintien de la durée des mandats à 4 ans, en tout cas pour autant (c'est le critère) qu'il en aille de même au niveau fédéral parce que, on le voit dans différents cantons, ça pose de graves problèmes quand les mandats n'ont pas la même régularité parce que ça oblige les partis à se préparer sans arrêt pendant une période très courte et les citoyens à se déplacer aussi à plusieurs reprises sur une période très courte; ce n'est pas bon.

Nous sommes attachés à l'autonomie communale. Alors, c'est valable de plusieurs points de vue: Nous sommes contre les fusions forcées. Nous nous rendons bien compte que certaines petites communes ont peut-être un avenir limité mais le mouvement peut bien être encouragé mais doit toujours venir, pour nous, d'en bas, de la base, des communes elles-mêmes.

L'effectif des conseils communaux, là aussi on ne voit pas pourquoi il appartiendrait à l'Etat de le régler. Il y a plusieurs questions: il y a des questions d'efficacité, il y a des questions de difficultés ou non dans certaines communes à trouver les personnes nécessaires. On ne voit pas pourquoi l'Etat devrait imposer une solution uniforme. Il en va de même pour ce qui concerne les conseils généraux. Le choix d'avoir un conseil général ou une assemblée primaire doit demeurer de la compétence des communes. Il en va de même encore en ce qui concerne les conseils bourgeoisiaux. C'est l'affaire des communes et des bourgeoisies que d'en décider.

Nous sommes attachés aux droits populaires et, de ce point de vue, nous ne pouvons évidemment que saluer l'idée d'instaurer un référendum facultatif et un droit d'initiative communal généralisé.

Pour terminer, j'aimerais dire une chose qui, je crois, a déjà été dite tout à l'heure, nous avons souci à l'idée qu'on puisse présenter ce projet un jour au peuple comme un paquet qui aurait à peu près inmanquablement pour conséquence de conduire à l'échec de l'ensemble du projet. Pour éviter cet écueil, il nous semble important que soient fixées des priorités et nous en voyons en tout cas une: elle concerne la modification du système de l'élection au Grand Conseil, de telle manière que, pour 2017, le Grand Conseil puisse être élu selon le nouveau système.

Avec ces quelques remarques, je répète que le groupe UDC est encore une fois en faveur de l'opportunité de ce projet.

Merci.

**Volpi Fournier Marylène**, députée, Les Verts:

D'abord quelques remerciements effectivement à la commission qui a rédigé le rapport R21 mais, d'emblée, j'aimerais dire, au nom des Verts, que ce rapport a été rédigé par des gens nés au XX<sup>e</sup> siècle pour des gens du XX<sup>e</sup> siècle et pas pour leurs petits-enfants qui vivront au XXI<sup>e</sup> siècle.

De cette réforme, Les Verts veulent en dire quelques mots parce qu'ils n'ont pas été intégrés dans le groupe de travail qui a révisé la Constitution avec de grands principes, et c'est bien dommage car nous aurions volontiers fait part, en tant que minorités qui sont si chères à ce Parlement, de ces quelques remarques. Les Verts ne sont pas présents dans la commission. Ils représentent, certes, un petit 5% mais on sait combien parfois, lorsque l'on doit faire passer des projets, les quelques pourcentages qui sont nécessaires sont toujours les bienvenus.

Quelques remarques, je disais donc.

D'abord sur le territoire: Oui, il faut protéger les minorités. Oui, il faut protéger les minorités linguistiques. Mais, dans le fond, les tabous qui n'ont – paraît-il – pas entravé cette réflexion ont fait en sorte qu'on ne se pose pas la question de savoir si, pour protéger certaines minorités, être maître sur son territoire, et seul maître sur son territoire, n'est pas la meilleure des façons.

Deuxième chose: le territoire, bien entendu, est fait en Suisse de communes, de districts et de cantons. Aujourd'hui, on peut tergiverser. On peut dire et regretter que les minorités dans les montagnes ou dans une région linguistique se dépeuplent, eh bien!, c'est une réalité. Le Valais, c'est un Valais des villes. Aujourd'hui, comme tout le monde le sait, 70% de la population vit en ville et ce sera une tendance irréversible. Le Valais des villes, c'est le Valais qui doit respecter les gens dans les vallées, bien entendu, mais absolument pas en faire une priorité, comme je l'ai entendu par un de mes préopinants.

Le Valais des villes: 6 régions constitutionnelles avec des cercles électoraux qui, pour des détails, peuvent rester les districts mais avec des systèmes électoraux effectivement les plus simples qui, aujourd'hui comme dans le reste de la Suisse, et c'est une tendance lourde qui se dessine, adoptent une double proportionnelle, et vous nous entendrez également sur ce plan-là.

Au niveau des communes, dites: fusions, fusions, fusions, fusions pour arriver à des compétences les plus grandes possible dans les différentes communes parce que si l'on veut larmoyer dans ce canton parce que l'on n'a pas suffisamment de gens qui sont au service de la commune pour les problèmes qu'elle doit affronter, notamment territoriaux, eh bien!, ensuite, on a des problèmes avec Berne.

Les minorités, bien entendu politiques, je l'ai dit: également avec le respect des minorités avec la double proportionnelle.

Venons-en aux institutions. Le Conseil d'Etat, mais 7 au système majoritaire, voyons, on n'a pas l'idée aujourd'hui de ne pas comprendre que les gens votent pour des personnes au-delà des partis. Il y a là-dedans une négation de la réalité. Sept pourquoi? Parce que Berne doit être l'interlocuteur privilégié d'un président de ce Conseil d'Etat qui ne doit faire que ça. Il y a des départements qui seront prioritaires: celui de l'énergie, pour ne prendre qu'un seul exemple, et un ministre pour cette thématique ne sera pas de trop.

Le Parlement. Mesure: demi-mesure 65 députés-suppléants. C'est bien, mais c'est une demi-mesure. C'est: soit on considère qu'on reste sur de la milice parce qu'on veut avoir le plus grand nombre de citoyens dans ce canton, et le plus grand nombre, ça veut dire tous les citoyens de ce canton qui peuvent siéger dans ce Parlement, soit alors on restreint le nombre des parlementaires et on en fait des semi-professionnels avec un cahier des charges bien défini et des conditions d'éligibilité bien définies.

Voilà, en quelques points, ce que Les Verts voulaient dire sur ce projet de réforme.

Nous l'aurions volontiers dit soit dans une constituante (tant pis, il n'y en a pas), soit dans la commission R21 (on n'a pas été invité), eh bien!, aujourd'hui, on le dit dans le Grand Conseil.

Et vite en marche pour cette réforme de la Constitution pour 2017.

Merci.

**La présidente:**

Merci Madame la députée.

Je passe la parole au député Edmond Perruchoud.

**Perruchoud Edmond**, député, UDC:

J'aimerais, avant de parler à la raison, parler au cœur et vous demander d'avoir une petite pensée à l'endroit d'une personnalité que vous trouvez sur une photo à l'entrée, le jeune député des années quatre-vingts Nicolas Fardel qui vient de nous quitter. Une pensée pour lui puisqu'il est des nôtres par préséance dans le service de la république.

J'en viens maintenant au sujet des modifications constitutionnelles. Je m'exprime au nom de plusieurs personnes qui partagent, et dans le groupe et ailleurs, cette sensibilité, et fais une observation liminaire.

Si vous demandez un vote d'opportunité sur un sujet extrêmement grave et sérieux qu'est une Constitution, je vous dis non. Si c'est un vote de nécessité ou comme le dit nettement mieux le texte allemand de la Constitution, de la Zweckmässigkeit, je dis oui, c'est essayer d'adapter les institutions qui sont quelque peu vieillottes (1907) à la réalité actuelle.

Le projet est un projet ambitieux. En réalité, c'est un projet de modification de la Constitution. La démarche est intelligente. Elle est faite par étapes. Alors, il ne faut pas faire un procès d'intention puisque le groupe R21 a traité ce qui était des structures, des organes et du territoire. L'autre groupe s'occupera des bases fondamentales et des droits fondamentaux. Il ne faut pas voir là un problème. Le fait de traiter par étapes a pour avantage que l'on ne cumulera pas les avis négatifs. Si l'on veut donner une chance à ce projet, et je me battraï jusqu'au bout de mes forces pour essayer de faire aboutir une nouvelle Constitution, je dois vous demander à toutes et à tous de respecter la règle démocratique de base: une décision majoritaire, même prise isolément, doit être respectée et admise. Je demanderai, et je ferai un coup d'œil tout respectueux à nos amis Haut-Valaisans notamment et aussi au député David Théoduloz, là-bas au bout sur l'aile droite, pour dire que vous ne devez pas venir avec des conditions, en disant: nous acceptons de traiter ce projet..., Monsieur Minnig, on vous lit intelligemment dans le Walliser Bote, voyez, pour nous, le pluralisme n'a pas de frontière, Monsieur Beat Rieder également dans le Walliser Bote, disant: on veut une norme qui protège les minorités. Non, dans ce Valais, il n'y a pas de minorités, il y a un Valais. Et si vous avez un petit souvenir, Mesdames et Messieurs nos collègues du Haut, et je prêterai le livre «L'Etat valaisan» à notre collègue Beat Rieder, il y a avant tout le Valais qui était le Valais des 7 dizains supérieurs et le Valais s'est greffé là-dessus. Vous êtes tout aussi bons, sinon meilleurs que les autres parties du canton. Alors, cessez de gémir. Ce n'est pas d'une thérapie dont vous avez besoin. Vous avez besoin de la confiance en vous. Et le Valais, avec ses diversités, trouvera son épanouissement. J'aurais aimé, alors une petite remarque encore une fois amicale à Beat Rieder, lui poser la question: quelle est la première Constitution cantonale que le Valais a connue? Alors, elle a été un peu imposée par nos amis Français (mais les Français reviendront par Philippe Nantermod plus tard) en 1802.

Je suggère une démarche rigoureuse (défense de positions hâtives superficielles) et je vous suggère une méthodologie. Il faut avoir des objectifs globaux. Ne mettons pas le nez sur le tableau noir en ce moment-ci. Il faut savoir quelles sont les valeurs institutionnelles et démocratiques que nous voulons atteindre. Lorsque j'entends 7, 5, etc., districts/pas districts, préfets/pas préfets, je trouve que cela est un peu hâtif même si c'est répondre à une demande du Conseil d'Etat. Mais, ça devait être vraiment un ballon d'essai. La réflexion doit venir et la réflexion est ardue. Ce n'est pas avec l'émotionnel que l'on mettra en place une nouvelle Constitution cantonale.

Je peux vous dire que j'ai eu le privilège avec M<sup>me</sup> Marcelle Monnet-Terrettaz, avec M<sup>me</sup> Marianne Maret, avec notre distingué collègue Franz Ruppen de siéger dans la commission R21 présidée par l'ancien conseiller d'Etat Thomas Burgener. L'exercice était merveilleux, un exercice de haut niveau académique, dans le respect. Un Thomas Burgener qui excellait, il n'a jamais bloqué la discussion, il n'a jamais influencé la réflexion. C'est cela que je souhaite que la première commission et la deuxième commission prendront comme méthode.

Je ne vais pas m'arrêter longtemps sur le problème de la suppression des districts ou pas. On supprime les districts, on les réintroduit par les sous-arrondissements. On parle des préfets. Le défaut des préfets: ils étaient désignés par le Conseil d'Etat. Peu démocratique. Je peux penser que la Conférence des présidents, que le rapport R21 préconise, n'est pas loin de cette notion de Conseil de district que l'on veut supprimer. Mais, tout cela demande réflexion. Il ne faut pas prendre mon propos pour une acceptation ou pour un refus. C'est tout simplement pour poser les problèmes. Alors, 5 ou 7 conseillers d'Etat, petit clin d'œil à l'histoire à nouveau: en 1844, on a porté le Conseil d'Etat à 7 membres (1844, ce n'est pas hier, on est d'accord) et, en 1852, on l'a ramené à 5. Il faut voir les raisons si à l'époque aussi l'on a décidé de changer le nombre des conseillers d'Etat. Il y a le

problème fondamental de collégialité. Est-ce qu'à 7, la collégialité est tout aussi bien assurée qu'à 5? Je pose la question, je ne prétends pas y répondre, sauf à relever la noblesse politique du PLR qui, par son représentant M. Christophe Claivaz, dit haut et fort qu'eux sont attachés aux 5. S'ils font de la stratégie politique, ils viennent nous dire qu'ils en veulent 7. Alors, ça, je crois que c'est un exemple pour nous tous de ne pas voir des objectifs intéressés, égoïstes et bassement politiques mais de voir l'intérêt des institutions. Je ne vais pas plus loin avec la proportionnelle ou la majoritaire. J'aimerais demander à MM. les conseillers d'Etat, et surtout à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, et je sais que son juriste de la couronne Maurice Chevrier m'écoute et m'entend (j'aimerais demander, on n'a pas de constituante comme la députée Marylène Volpi Fournier le regrette, nous sommes une constituante, la Constitution permet au Conseil d'Etat de s'ériger en constituant, nous sommes constituants), alors vous allez devoir nous proposer un projet d'articles constitutionnels. Alors, je souhaiterais que ce projet soit un projet ouvert, non pas une démarche en disant: on propose 5 ou on propose 7 conseillers d'Etat. Il faudrait prévoir des variantes, comme l'article 104 alinéa 3 de la Constitution le prévoit, pour soumettre au peuple. Si nous avons des variantes déjà, la première commission va pouvoir traiter les deux variantes et venir devant le plenum avec les deux variantes. Et puis si je vous aurai épuisés et que vous serez épuisés, la possibilité est donnée *expressis verbis* par la Constitution de prévoir une troisième lecture. Et je crois que le sujet est tellement ardu, difficile et important pour les institutions que nous devons envisager une troisième lecture afin de sortir avec un travail de haute qualité.

Mesdames et Messieurs, j'en appelle à votre civisme, à votre engagement, pour faire de ce canton un canton avec des institutions de qualité où les citoyennes et les citoyens de ce canton, de toutes origines, de tous idiomes linguistiques, trouveront leur épanouissement.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Comme cet objet est extrêmement important, je n'ai pas voulu vous couper la parole, mais c'est vraiment exceptionnel.

**La discussion est close.**

**Schmidhalter-Näfen Doris**, Grossrätin, AdG/LA, Präsidentin der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Vorerst danke ich allen Fraktionen für ihre Ausführungen zu den anvisierten Veränderungen unserer Kantonsverfassung.

Wir sind heute in der so genannten Zweckmässigkeitsdebatte. Es stellt sich die Frage: Macht es Sinn und hat es einen Zweck, die Kantonsverfassung bezüglich die Gebietseinteilung sowie unsere Institutionen einer kritischen Würdigung zu unterziehen?

Es geht somit nicht darum, wie die einzelnen Vorschläge der Kommission R21 zu analysieren und zu bewerten sind. Dies werden wir nächstes Jahr in den zwei Debatten über den Verfassungstext tun.

Wer heute sagt, dass bezüglich unserer Institutionen in Exekutive und Legislative auf der Ebene der Gemeinden und des Kantons alles zum Besten bestellt ist, der kann auf eine Verfassungsänderung in diesem Bereich verzichten. Wer heute der Ansicht ist, dass Institutionen, wie etwa der Bezirksrat, der aus der Mitte des 19. Jahrhunderts stammt, noch zeitgerecht ist, auch der kann von einer Verfassungsänderung absehen.

Persönlich denke ich, dass die Zeit für eine Verfassungsrevision gekommen ist. Es ist auch gut, dass wir im Parlament nicht nur diese oder jene Bestimmung der Verfassung anschauen und zu beurteilen haben, sondern dass die Revision ein weiteres Feld im Auge hat.

Dieses Feld hat der Staatsrat abgesteckt, als er der ausserparlamentarischen Kommission R21 den Auftrag gab, bezüglich Gebietsaufteilung und bezüglich Institutionen konkrete Vorschläge zu machen. Die Kommission hat sich dabei nicht darauf beschränkt, allgemeine Theorien aufzustellen. Vielmehr hat sie ganz konkret schon Vorschläge für die Änderung der Verfassung formuliert. Und wie gesagt, diese werden wir im nächsten Jahr zu beurteilen haben. Dabei werden alle Fraktionen und Mitglieder des Parlaments ihre, auch ihre eigenen, Vorstellungen einbringen können.

Unsere Gesellschaft hat sich in den letzten 100 Jahren massiv verändert. Wir sind von einer landwirtschaftlich geprägten Gesellschaft zu einer Industrie- und Dienstleistungsgesellschaft geworden. Die neuen Technologien haben die Welt verändert, und das ist – Gott sei Dank – auch an unserem Kanton nicht spurlos vorüber gegangen.

Unsere Institutionen entsprechen in vielen Bereichen nicht mehr den Anforderungen an eine moderne und demokratische Gesellschaft. Wenn in grösseren Gemeinden an Urversammlungen nur noch gerade 3 bis 4% der Stimmberechtigten über Projekte in Millionenhöhe befinden, so müssen wir entweder der Urversammlung eine andere Legitimation geben oder dann eben ein Gemeindeparlament einführen. Und mit 260 Mitgliedern des Kantonsparlaments haben wir mehr Abgeordnete als das gesamte Bundesparlament in Bern. Dies sind nur 2 Beispiele aus einer ganzen Palette von Fragen, die einer Antwort bedürfen.

In der Kommission IF haben wir diskutiert, ob neben dem Ziel, die Gebietsaufteilung und die Institutionen zu analysieren, noch ein weiteres Ziel in die Verfassungsrevision aufgenommen werden soll. Dabei ging es darum, die sprachlichen und regionalen Minderheiten zu schützen. Dieses Thema haben heute die CVPO und andere aufgenommen. Dem Kommissionbericht können Sie entnehmen, dass diese Frage in der Kommission sehr kontrovers geführt wurde. Mit 6 zu 5 Stimmen bei 2 Enthaltungen wurde es abgelehnt, ein zusätzliches Ziel der Verfassungsrevision auf den Radar zu nehmen.

Im Grundsatz sind sich in dieser Frage wohl alle einig, dass alle Minderheiten geschützt werden sollen, wie dies schon die Bundesverfassung vorsieht. Alle Menschen sind vor dem Gesetze gleich. Umgekehrt kennt der Kanton Bern eine solche Absichtserklärung bezüglich der französischsprachigen Minderheit im Berner Jura.

Man muss sich in diesem Zug wohl die Frage stellen, ob es genügt, eine allgemeine Klausel in die Verfassung aufzunehmen. So oder so muss im konkreten Einzelfall, auf Verfassungs- und Gesetzesebene, dem Schutz der Minderheiten nachgelebt werden.

Einzelne Redner haben schon aufgeführt, in welche Richtung sie bei den jeweiligen Vorschlägen der Kommission R21 gehen wollen. Das entspricht dem Wunsch des Departementsvorstehers und wird Niederschlag bei den Arbeiten der Kommission finden. Diese Vorschläge werden nächstes Jahr in der Kommission und dann auch im Plenum geprüft und beurteilt.

Ich bedanke mich bei allen, die in diesem Geschäft mitgearbeitet haben und ich freue mich auf die weitere Arbeit in der Kommission.

**Tornay Maurice**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Institutionen (DFI), und Regierungspräsident:

Herausforderungen machen das Leben interessant; sie zu überwinden macht das Leben bedeutungsvoll.

Dieses Zitat von Joshua Marine prägt die Gesinnung, in der ich diese Zweckmässigkeitsdebatte beginnen und Sie begrüssen möchte.

Oui, nous avons, Mesdames et Messieurs les parlementaires, vous avez, et le Conseil d'Etat avec vous, la possibilité, comme l'a dit le chef du groupe PLR Christophe Claivaz, de marquer l'histoire du Valais, peut-être l'histoire institutionnelle du Valais en adaptant une Constitution qui pour certaines de ses dispositions dont on discute aujourd'hui particulièrement sont entrées dans leur 107<sup>e</sup> année et à travers l'adaptation de cette

Constitution aux évolutions de notre société, de faire en sorte que notre charte fondamentale soit une charte pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut, néanmoins, commencer par dire que celle que nous avons ou que nos prédécesseurs ont instituée, a bien résisté aux affres du temps. Elle a fait montre de souplesse. Elle a fait montre de solidité. Elle a doté notre canton d'institutions fiables, d'institutions stables et efficaces. Et nous avons les mêmes objectifs pour le futur. Mais, il faut quand même constater que nos institutions, celles de notre canton, ou du moins certaines d'entre elles ne fonctionnent pas à pleine satisfaction. Il y a eu des énumérations dans le cadre des 11 interventions qui ont été faites sur ce sujet et qui l'ont démontré. Et ces institutions ne répondent pas non plus du reste dans d'autres situations à leur vocation initiale. Il est donc nécessaire, il est donc opportun – et j'ai repris le mot «nécessité», Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous m'avez entendu –, il est donc nécessaire mais il est donc aussi opportun, selon nos dispositions légales, que l'on essaie d'aller plus loin dans l'adaptation de nos institutions. Nous sommes un petit peu comme un maçon au pied du mur. On peut construire un mur ou on peut, au contraire, construire un bel ouvrage et voir le peuple en finalité puisque bien sûr c'est lui qui donnera son avis en définitive sur ces modifications constitutionnelles, c'est lui qui qualifiera l'ouvrage que, ensemble, nous allons ériger.

Le projet est vaste. Le projet est ambitieux. Je salue ici ceux qui ont d'ores et déjà indiqué qu'il serait probablement opportun de faire en sorte que, par étapes, nous puissions éviter une multiplicité d'oppositions parce que le projet est vaste, le projet est ambitieux, et le chantier, dont le couronnement présuppose une large convergence de vues, pourrait nous amener, Parlement, Gouvernement et finalement la population, à ne pas accepter une modification qui embrasserait en même temps trop d'objets. Il y a donc cet appel principal que j'ai entendu dans le cadre de ces débats par rapport à une acceptation en finalité d'une modification sous peine de nous retrouver encore de nombreuses années sans modification.

Deuxième approche que j'aimerais faire dans le cadre de cette introduction, c'est une réponse à ceux qui disent qu'il aurait fallu commencer par les libertés individuelles et les droits fondamentaux, et venir avec la réforme des institutions par la suite. C'est un rappel au Conseil d'Etat, Monsieur le député Beat Rieder, que nous avons mis en œuvre, ces dispositions, dans cet ordre-là parce qu'il y a de très nombreuses interventions dans le cadre du Grand Conseil qui nous ont demandé de commencer par les réformes institutionnelles alors qu'il n'y en a aucune, et vous le savez puisque, en tant que membre de la commission, vous avez déjà reçu le rapport concernant les libertés individuelles et les droits fondamentaux qui seront traités par la commission du Grand Conseil le 23 septembre, eh bien!, vous le savez, nous avons réalisé également dans le cadre du chapitre premier de la Constitution cette révision alors même qu'elle n'est pas sollicitée par le Parlement de la même manière que celle relative aux institutions du XXI<sup>e</sup> siècle.

Troisième grand élément que j'aimerais, dans le cadre de cette entrée en matière, affirmer, il s'agit bien sûr des communes. Le Gouvernement n'a qu'un intérêt, la population valaisanne n'a qu'un intérêt et les communes valaisannes n'ont qu'un intérêt, c'est d'être forts. Et c'est grâce à cette force que les communes valaisannes pourront revendiquer une autonomie à laquelle nous tenons parce qu'ici justement je rejoins certains propos qui ont été tenus ici, c'est en nous basant sur des institutions qui sont fortes, c'est-à-dire la commune, que nous construirons le canton et que nous construirons la Confédération. Mais, la force des communes viendra de leur capacité à répondre aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle et c'est dans ce sens-là bien entendu que nous souhaitons la poursuite des fusions, sans jamais avoir à revivre, je l'espère, une fusion forcée, parce que grâce à ces fusions, les communes seront plus fortes, pourront assumer leur autonomie et pourront assumer, vis-à-vis de la population, les services que celle-ci attend. Vous entendez comme moi lorsque vous êtes proches des citoyennes et des citoyens de ce canton ce qu'ils attendent d'une commune, ce sont des services, ce sont des prestations, et ce ne sont que des communes fortes, des communes solides, et une partie de la solidité des communes vient de la fusion, qui pourront répondre à ces objectifs et éviter que par des ambitions cantonales ou fédérales, le pouvoir et l'autonomie des communes ne se réduisent et j'ai même envie de

dire parfois: ne se réduisent encore. Nous n'en voulons rien. Cet axe est central dans la révision R21 des institutions: le renforcement des communes pour permettre à celles-ci d'assumer pleinement, entièrement et totalement leur autonomie. C'est du reste la meilleure façon de pouvoir l'assumer que d'être fortes.

Dans le cadre des grandes affirmations que j'aimerais faire sur la nécessité, respectivement l'opportunité d'entrer en matière, il y a bien sûr le débat sur les minorités. Lesquelles? Et nous ne permettrons à personne, ni dans la population ni dans cette salle, de laisser penser que le Gouvernement n'a pas ce souci. Il est quotidien, il est journalier et il nous accompagne parfois même pendant la nuit. Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous irons dans une solution, Monsieur le député Beat Rieder, qui vous conviendra parce que c'est le vrai respect que nous voulons des minorités et nous avons cette conviction forte au niveau du Gouvernement que ce que nous imaginons comme développement territorial dans notre canton ou que ce que l'on a imaginé comme développement territorial au niveau de la Confédération, nous aimerions l'éviter dans ce canton. Et j'ai été pas plus tard que cet été dans une commune haut-valaisanne très célèbre pour son festival de musique et la présidente me disait toutes les espérances qu'elle avait de voir pas seulement ses propres enfants remonter à Ernen mais encore bien d'autres, et il y avait un mouvement qui pourrait peut-être – c'est ce que nous espérons – aller à contraire de ce que nous vivons aujourd'hui dans le cadre de cette population qui a de la peine à se maintenir dans nos vallées latérales.

Alors, c'est vrai qu'on doit faire une Constitution pour le futur. Nous allons le faire pour le futur. Mais, qui nous dit que, dans le futur, on sera tellement bien dans les vallées latérales qu'on aura envie d'y remonter, plus qu'aujourd'hui? Eh bien!, c'est en tout cas un mouvement qui n'existe pas pour le moment mais qui pourrait tout à fait arriver dans les années qui viennent, et c'est le deuxième grand axe politique que je veux faire au niveau des affirmations après celui relatif à la force que nous attendons des communes.

J'aimerais aussi dire que, dans le cadre de ce débat, je n'ai pas entendu un groupe politique, ni un parti, s'exprimant du reste parfois dans les journaux, dire que la réflexion que ce débat d'opportunité va amener par la suite était inappropriée et qu'il s'agirait de ne pas lui donner suite. Je vous remercie donc toutes et tous de donner suite à ce débat d'opportunité et de répondre positivement à la question qui vous sera posée tout à l'heure par la présidente du Grand Conseil. Et j'aimerais dire, en me retournant vers vous plus particulièrement, que si vous avez des propositions, la seule manière de pouvoir les faire, discuter et adopter, c'est bien sûr d'accepter aujourd'hui ce débat d'opportunité et je pense que votre sagesse vous amènera à l'accepter en finalité, nous le verrons.

L'étapisation – on pourrait l'appeler comme cela – de la réforme. C'est une vraie question politique qui devrait éviter que des résistances qui se transforment en oppositions ne se cumulent et fassent qu'en finalité, avec une multiplicité de propositions, on se retrouve face à un débat mené pendant deux ou trois ans qui se termine par un échec. Nous n'en voulons rien. Et bien entendu que les conseils que nous avons reçus concernant cette étapisation, concernant la notion d'unité de matière seront examinés par les juristes de la couronne mais également par le Conseil d'Etat avec la plus grande attention, tant nous avons aussi cette conviction qu'il faut trouver le juste chemin, mais il est difficile. Je vous rappelle, historiquement, juste un point. En 2005, le Conseil d'Etat est venu devant le Parlement – je n'y étais plus – et a vu le Parlement renvoyer au Conseil d'Etat la révision partielle relative au rôle des préfets, relative à leur cahier des charges, en disant: vous devez venir avec une vision large. C'est ce qui a inspiré au fond R21, soit le fait que, en 2005, le Conseil d'Etat se soit vu renvoyer un mini-paquet parce qu'il n'avait pas justement cette vision large que nous avons voulue dans R21. Mais, on le voit bien, même en venant avec une vision qui est bien parcellisée, on n'a pas eu de succès et il n'est pas certain qu'en venant avec une vision large, une stratégie qui touche au canton, à la commune, au conseil général, à la commune bourgeoise, au district, au préfet, à la circonscription électorale, il n'est bien sûr pas assuré d'avoir le succès. Il faudra donc encore réfléchir, encore trouver le chemin parce que deux expériences nous montrent, en tout cas la première, celle de 2005,

que nous n'avons pas abouti et, aujourd'hui, j'ai entendu dans vos travées le souci qu'il y avait de faire en sorte que nous puissions respecter les notions d'unité de matière, avancer pour éviter les cumuls d'oppositions et, finalement, réussir dans le cadre de cette réforme de nos institutions.

Je l'ai dit, renforcer l'autonomie communale, c'est renforcer l'autonomie du canton, c'est renforcer l'autonomie de ses institutions de base que nous voulons fortes encore au XXI<sup>e</sup> siècle, même si ça ne va pas toujours dans le sens d'une politique soit nationale, soit internationale.

Les étapes que nous allons réaliser nous permettront aussi de faire en sorte, dans le cadre de la consultation, de vous poser les questions les plus adéquates par rapport à ce débat sur l'opportunité et par rapport aussi à l'étatisation de certaines de ces réformes. Peut-être que la solution – il m'arrive d'y penser – est d'avoir cette vision par étapes: 2017, 2019, 2021, par exemple, mais en sachant dès le départ, comme on l'a fait dans d'autres expériences, où nous voulons aller en finalité et sachant que l'on ira non pas pas à pas, mais pas à pas avec une vision générale, avec une vision globale. C'est pour nous tout à fait essentiel.

Précision au niveau des communes bourgeoises: Il n'est pas question, mais vraiment en aucune façon, de supprimer une institution, parfois très vivante, parfois très fortement ancrée dans la population, mais il y a des réalités et nous ne devons pas non plus les occulter. Aujourd'hui – juste deux chiffres –, seules 49 bourgoises sur 147 (puisqu'il y a plus de communes bourgoises que municipales) ont un conseil bourgeois séparé. Mais, au-delà de ce chiffre-là, il y a beaucoup de communes bourgoises qui se trouvent en délicatesse sous l'angle de la situation financière. Ce sont des solutions simplement pragmatiques et pas d'autres que nous allons, ensemble, trouver pour permettre aux communes bourgoises et municipales de vivre ou côte à côte ou ensemble pour répondre à ces difficultés d'ordre essentiellement financier, les communes bourgoises qui n'ont point de difficultés financières étant chez nous relativement rares.

Je l'ai dit, la protection des minorités linguistiques, des minorités régionales, des minorités géographiques est au centre de toutes nos préoccupations, et vous le savez. Dans le cadre du chapitre sur les libertés fondamentales et sur les droits individuels, qui viendra au Grand Conseil au mois de novembre, nous avons déjà une disposition qui ressemble à celle de la Constitution bernoise et nous allons encore la renforcer. Vous pourrez le découvrir dans le cadre du message. Il y a un souci qui est permanent, un souci qui est journalier et c'est à travers des décisions que nous prenons, je vais quand même citer deux ou trois exemples où ce souci est journalier. Pensez-vous que nous ayons réduit le nombre d'écoles dans les vallées latérales avec le même coefficient que dans les villes de ce canton? Non. Pensez-vous que nous ayons, en matière d'éducation, de transport ou de fiscalité et de politique sanitaire par rapport aux établissements médico-sociaux, par rapport aux centres médico-sociaux, fait autre chose que de développer une politique très forte de proximité pour les soins plutôt de type journalier? Non. Nous l'avons fait et nous continuerons à le faire, et c'est une manière pour nous essentielle de soutenir les régions qui sont plutôt décentralisées – si on peut encore les appeler comme cela avec la mobilité du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces seuls quelques exemples démontrent combien le souci est permanent au niveau du Conseil d'Etat mais aussi dans vos travées de faire en sorte que la protection des minorités, que celles-ci soient régionales, linguistiques ou géographiques, fasse l'objet de la plus grande attention. Nous l'avons fait et nous continuerons dans ce sens-là.

J'en viens à mes conclusions, en vous remerciant bien sûr d'avoir participé à ce débat qui a été tenu par vous pendant de très nombreuses minutes, je m'excuse donc de ces 20 minutes vers lesquelles je vais arriver, mais je crois quand même qu'il y a des débats qui méritent un certain nombre d'approfondissements et un certain nombre d'affirmations, comme je les ai faits sous l'angle politique.

J'aimerais donc ici aussi dire à ceux qui en douteraient encore que ma provenance géographique devrait très probablement m'inciter, par naissance et j'ai même envie de dire



par essence, à être très sensible à ces notions de respect, de protection des minorités régionales, des minorités géographiques. Je suis persuadé qu'avec vous, le Grand Conseil, et avec le Conseil d'Etat, nous tiendrons dans toute la mesure du possible toutes, non pas nos promesses (ça ne sert à rien) mais nos actions pour qu'il fasse bon vivre en Valais aussi au XXI<sup>e</sup> siècle.

Je termine par un remerciement à l'ensemble des intervenants.

Ma réponse est bien sûr au niveau du respect que je dois et que le Gouvernement se doit à un débat fleuve.

Je voudrais aussi que le débat de ce jour et surtout ceux à venir soient menés sous le signe de l'ouverture, sous le signe du pragmatisme mais aussi de l'inventivité et du courage. Il en faudra à tout le monde. Il en faudra pour sortir des sentiers battus. Il en faudra aussi pour proposer des modèles efficaces bien sûr – c'est cela que l'on veut – et novateurs.

Il faudra également, tout en gardant à l'esprit qu'une Constitution s'inscrit bien sûr dans la durée (je partage les opinions qui ont été émises par rapport à la notion de futur), que la Constitution n'a pas non plus à céder à des effets de mode (ça passe très rapidement), pas plus qu'aux caprices du temps.

Et puis à chacun – c'est un appel – de dépasser les intérêts régionaux, les intérêts partisans et de se consacrer uniquement à nos réflexions en faveur des citoyennes et des citoyens – j'ai entendu cela dans la septième intervention, celle du député David Théoduloz: le citoyen doit être au centre. J'ai cru que c'était un slogan politique de votre parti, Monsieur le député, mais c'est aussi un slogan qui va bien pour cette intervention et ce débat.

Le chemin sera difficile, il ne faut pas se le cacher. Personne, du reste, ne l'a nié dans la salle du Grand Conseil ce matin. Il sera escarpé, semé d'embûches. Cependant, une réforme des institutions n'est pas une promenade de santé mais un vrai défi. Alors, ensemble, surmontons-la.

Merci de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous votons.

**Par 119 voix, les membres de la Haute Assemblée déclarent opportun de réviser les articles 26, 27, 36 à 59, 66 à 92 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions (R21).**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*

**La présidente:**

Je remercie les membres de la commission pour leur excellent travail.

Je souhaite que le Parlement utilise le rapport R21 comme livre de chevet pour ses travaux.

## **2. Entrée en matière**

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte»

### **Eintretensdebatte**

Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»

*Message du Conseil d'Etat*

*Botschaft des Staatsrats*

*Décision*

*Beschluss*

*Rapport de la commission*

*Kommissionsbericht*

**Commission des institutions et de la famille**  
**Kommission für Institutionen und Familienfragen**  
**Präsidentin: Doris Schmidhalter-Näfen / Rapporteur: Anthony Lamon (suppl.)**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

**Léger Laurent**, député, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance de l'aboutissement de l'initiative «Chaque voix compte» et des préavis sur sa recevabilité. Il peut faire siennes les conclusions de la commission de justice qui a statué sur sa recevabilité. En effet, notre groupe a bien l'intention de participer au débat sur le projet de réforme de nos institutions et n'a, pour cela, pas l'intention d'éluder un des sujets ou d'empêcher la démocratie de fonctionner.

Ce matin, nous devons accepter ou refuser l'entrée en matière sur le projet de décision proposé par la commission thématique des institutions et de la famille.

Notre groupe constate que les délais légaux pour le traitement de cette initiative sont respectés.

Notre groupe entre en matière sur cet objet car, malgré le titre accrocheur de l'initiative, il est d'avis que la solution proposée ne prend pas en compte chaque voix des électeurs valaisans.

Cette initiative propose de réformer le système d'élection du Législatif cantonal par une solution qui consiste à créer une double proportionnelle.

Un grand chantier de modernisation des institutions de la république et canton du Valais a été lancé par M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay. Une commission extraparlamentaire a rendu un rapport et des propositions de modifications législatives touchant à l'organisation territoriale et institutionnelle. Le débat sur l'opportunité a commencé ce matin.

Cette initiative traite un des points de cette modernisation.

En cas d'acceptation de cette initiative, tout le débat sur le maintien, la suppression ou le réaménagement des districts serait amputé.

Est-ce que nous voulons traiter de la modernisation de nos institutions dans son ensemble ou voulons-nous employer la technique du salami sans une vision globale?

Notre groupe estime que les citoyens valaisans ont un droit à s'exprimer dans un large débat démocratique sur l'ensemble des modernisations proposées. Un sujet autant important que l'avenir des districts ne doit pas être éludé dans ce large débat démocratique pour quelques calculs électoraux.

En outre, sur le fond, cette initiative crée une proportionnelle de région mais ne garantit pas une proportionnelle au niveau du district. Lorsque l'on connaît l'importance de la proximité des votes en Valais, on peut douter que le système proposé soit compréhensible par le citoyen électeur et qu'il soit meilleur que celui en place actuellement.

En conclusion, au vu de ces éléments, notre groupe entre en matière et suit la proposition de la commission des institutions et de la famille qui recommande aux citoyens valaisans le rejet de cette initiative.

Merci pour votre attention.

**Gruber German**, Grossrat, CSPO:

Mit der Initiative «Jede Stimme zählt», eingereicht von SP, SVP, Grünen und Linken am 6. Dezember 2010, auf ihre Verfassungsmässigkeit geprüft und genehmigt durch die Justizkommission am 12. April 2012, wollen uns die Initianten Glauben machen, ein gerechteres Wahlsystem für die Grossratswahlen gefunden zu haben.

Das heutige Proporz-Auszählssystem würde abgelöst durch das sogenannte «Doppelte Pukelsheimer»-System. Das Wallis würde nach diesem neuen Verfahren in einem ersten Schritt in die drei verfassungsmässigen Regionen aufgeteilt: Ober-, Mittel- und Unterwallis. Im ersten Schritt würde auf diese Weise (Oberzuteilung) für jede politische Region deren Sitzzahl ermittelt. Die Unterwahlkreise bilden die heutigen Bezirke an deren Sitzzahl sich nichts ändern würde. Im zweiten Schritt (Untertzuteilung) würden diese Sitze dann sowohl zwischen den Bezirken, als auch innerhalb der Bezirke der Region weiterverteilt.

Bei der jetzigen Proporzwahl ist für alle Bürgerinnen und Bürger landauf und landab ersichtlich und leicht nachvollziehbar, wer gewählt und wer nicht gewählt ist. Beim neu einzuführenden «Doppelten Pukelsheimer»-System, wäre es für die einzelnen Stimmbürger unmöglich mehr, die Wahl nachzuvollziehen. Ich frage mich: Ist das im Sinne der Walliser Bürgerinnen und Bürger?

Bei diversen Simulationen, errechnet auf die letzten Grossratswahlen resp. die letzten Nationalratswahlen bezogen, kam Dr. Christian Schuhmacher (er wurde als Berater der Kommission IF beigezogen), wohl einer der besten Kenner des «Doppelten Pukelsheimer»-Systems, zum Resultat, dass bereits mit einem minimalen Stimmenanteil von weniger als 1,5% ein Grossratsitz zu erobern ist. Die Frage sei erlaubt: Ist ein Sitzanspruch bei weniger als 1,5% der abgegebenen Stimmen in einer verfassungsmässigen Region gerecht? Oder kann man den Bogen des Schutzes von Minderheiten nicht auch überspannen? Auf das Oberwallis gerechnet mit ca. 40'000 Stimmenden ergäben 600 Stimmen bereits einen Sitzanspruch.

Die CSPO ist klar der Meinung, dass ein Grossratsmandat nicht so leicht zu haben sein sollte und auch entsprechender Anstrengung, sprich politischer Überzeugungsarbeit während der Legislatur, bedarf. Oder ist es etwa nicht auch ungerecht, wie bei den letzten Nationalratswahlen geschehen, als der CSPO-Kandidat mit 26'000 Stimmen am meisten Wählerzuspruch im Oberwallis erhielt und trotzdem nicht gewählt wurde, aber ein Sozialist aus dem Unterwallis mit gerade mal 12'000 Stimmen das Ticket nach Bern ergatterte?

Ebenso widerspricht die Vorlage den heutigen Verfassungsbestimmungen mit der Definition der Bezirke. Falls die Initiative angenommen wird, entfallen die Bezirksgrenzen. Wie kann es sein, dass gleichzeitig das Proporzsystem innerhalb des Bezirks und innerhalb des Kreises zur Anwendung gelangt; es handelt sich dabei um zwei verschiedene Wahlkreise.

Das neue Auszählssystem würde eine weitere krasse Ungerechtigkeit schaffen. Die bevölkerungsstarken Bezirke und Zentren würden mit dem neuen System den kleinen Bezirken Grossräte aufzwingen, welche diese gar nicht gewählt haben. Mit dem neuen System könnte es nämlich zutreffen, dass in einem kleinen Bezirk ein Kandidat mit mehr Stimmen im Bezirk und somit von den eigenen Stimmbürgern nicht gewählt wäre, weil die überschüssigen Stimmen aus dem grossen Bezirk dem kleinen Bezirk zugerechnet würden. Somit wäre es möglich, dass der Stimmbürger einem Kandidaten eine Stimme im Bezirk A abgibt, diese aber für einen anderen Kandidaten im Bezirk B zählt. Das kann nicht sein und dagegen wehrt sich die CSPO, insbesondere auch für den Grundsatz, dass, wenn jemand A wählen will, auch A die Stimme bekommt. Das jetzige Proporzsystem kommt diesem Grundsatz nach und alles andere ist Betrug am Stimmbürger.

Die CSPO fragt sich, ob es denn tatsächlich im Sinne der Initianten ist, dass die heute schon benachteiligten kleinen Gemeinden und Bezirke weiter politischen Einfluss einbüßen und in Zukunft kaum einen Sitzanspruch haben sollen. Die Sitze würden mit dem neuen Wahlsystem noch mehr unter den Grossagglomerationen verteilt werden. Dagegen wehrt sich die CSPO für die sogenannten Kleinen.

Die CSPO ist aber auch der Meinung, dass die Frage des Wahlsystems im Rahmen des Projekts R21 geregelt werden sollte. Es macht keinen Sinn, innert zwei Jahren zwei Verfassungsreformen zur Abstimmung zu bringen, dies erst noch bevor die erste in Kraft getreten wäre. Das würde vom Volk mit Recht als Zwängerei unter Politikern angesehen; dies wollen wir verhindern.

In diesem Sinne und zum Schutz der kleinen Gemeinden und Bezirken lehnt die CSPO die Initiative ab und wird diese, falls kein Rückzug der Initiative durch die Initianten erfolgt, im Abstimmungskampf auch aktiv bekämpfen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas de demande de parole...

Je vous prierai, quand vous désirez prendre la parole, d'appuyer sur le bouton, de manière à pouvoir gérer justement le prochain intervenant.

Il est toujours désagréable de n'avoir aucune demande de parole au début d'un débat.

**Addor Jean-Luc, député, UDC:**

On a parlé tout à l'heure du respect des minorités, sans doute dans un autre sens. Dans l'objectif de l'initiative «Chaque voix compte», ce n'est rien d'autre que d'assurer le respect des minorités, un vrai pluralisme, en matière électorale. C'est un moyen de faire en sorte qu'une élection qui se dit proportionnelle ne soit pas proportionnelle seulement sur le papier par l'effet de la configuration de certaines circonscriptions. Je l'ai dit tout à l'heure, je ne veux pas le répéter, ces circonscriptions à certains égards bien entendu sont un héritage du passé et, contrairement à une crainte qui a été exprimée tout à l'heure, il n'est pas question par cette initiative de supprimer les districts comme circonscriptions électorales puisque précisément les candidats se présenteront comme aujourd'hui dans les districts. C'est une manière, donc le double décompte qui sera opéré permettra de faire en sorte que les électeurs qui, aujourd'hui, comptent pour rien dans les petits districts où il faut des majorités soviétiques (si j'ose dire) pour décrocher un siège, eh bien!, ces électeurs auront enfin un motif de se déplacer.

Est-ce qu'en fixant certaines choses dans la Constitution avant que tout le paquet dont on a parlé tout à l'heure ne soit mis sous toit nous nous limitons pour rien ou d'une manière indésirable notre liberté de manœuvre? Nous ne le croyons pas parce que, encore une fois, en maintenant les districts comme circonscriptions électorales, nous ne préjudicions en rien la décision qui consisterait à supprimer ou non les districts comme circonscriptions administratives avec les préfets.

Est-ce que le système proposé est un système compliqué, incompréhensible, impossible à mettre en œuvre? D'abord, j'aimerais quand même dire que le droit électoral, ce n'est pas le droit le plus simple. Je ne suis pas sûr que si on pose des questions aux gens dans la rue sur les détails du décompte de l'élection à la proportionnelle que tout le monde comprenne très bien toujours de quoi il s'agit. On a toujours besoin comme parti, comme responsable politique, etc. d'essayer de répéter inlassablement le fonctionnement du système. C'est toujours un système compliqué. Est-ce qu'il est impossible à mettre en œuvre? Il faut le demander pas seulement à l'expert qui a quand même, je crois, fait cette démonstration d'abord devant la commission de justice et ensuite devant la commission des institutions mais il faut le demander peut-être aux citoyens de pays barbares que sont le canton de Zurich, le canton d'Argovie et le canton de Schaffhouse. C'est peut-être la démonstration que ce système est tout à fait jouable.

Alors, je ne veux pas développer plus ici, sauf à dire que nous déposerons évidemment un amendement. Nous entrons en matière bien entendu non sans déposer un amendement demandant que le préavis du Grand Conseil tende non pas au rejet mais bien évidemment à l'acceptation de notre initiative.

**Théoduloz David**, député, PDCC:

Je serai court puisque l'ensemble des arguments a quasiment déjà été donné.

Le groupe PDCC a également pris connaissance de l'initiative «Chaque voix compte» et analysé sa recevabilité, tout en rejoignant la commission de justice sur ce point.

C'est, ensuite, sur le fond que la discussion a eu lieu.

Nous sommes absolument convaincus que le projet R21 doit être le seul maître à bord. Vous vous en êtes aperçus tout à l'heure, le débat ne fait que commencer et il est excessivement large. Dans cette salle, chacun et chacune des 130 personnes ont pu prendre aujourd'hui conscience et en considération ce que chaque groupe politique et chaque intervenant pouvaient penser. C'est la première fois depuis des années qu'un débat général a lieu dans ce Parlement. Nous considérons donc que, véritablement, le projet R21 doit être celui qui prime.

Au-delà de cette considération, il y a une problématique que j'ai déjà décrite tout à l'heure dans le cadre des arrondissements électoraux. La vision telle que préconisée par cette initiative de régions socio-économiques et de districts donne une véritable force aux partis politiques mais affaiblit l'électeur qui ne peut choisir que parmi les candidats de son district. Et là-dessus, on doit être vraiment clair. Alors, on voit qu'il y a là un respect de minorités, oui, mais sous un seul angle: l'angle du parti politique. Je crois que le débat sur l'opportunité de tout à l'heure est exactement à l'inverse: s'il doit y avoir défense des minorités, oui, mais il faudra qu'on définisse ensemble ce que sont les minorités.

Dans ce contexte, nous ne pouvons admettre cette initiative qui ne traite qu'un seul point de la réforme.

Nous entrerons en matière à ce stade mais proposerons clairement au peuple de refuser cette initiative.

Merci de votre attention.

**Bregy Philipp Matthias**, Grossrat, CVPO:

Diese Volksinitiative kommt zum falschen Zeitpunkt, beinhaltet falsche Grundideen und sie ist schlussendlich noch falsch formuliert. Und aufgrund der neuesten Erkenntnisse nicht umsetzbar.

Falsch formuliert: Die Initianten haben es unterlassen, Artikel 84 Absatz 6 der Kantonsverfassung zu streichen. Demzufolge haben auch die Wahlen zukünftig bezirks- und halbbezirksweise nach dem Proporz-Wahlverfahren stattzufinden. Dies würde ein Widerspruch in der Verfassung garantieren.

Nun, befragt wurde hierzu der sogenannte «Pukelsheimer-Papst» Dr. Schuhmacher. Während er in der Justizkommission davon gesprochen hat, dass ein solches möglich sei, hat er sich gegenüber der thematischen Kommission klar geäußert und zur Überraschung aller gesagt, ein solches Vorgehen sei nicht möglich. Ich attestiere hier nicht gerade Professionalität, wenn man auf die gleiche Frage zweimal eine andere Antwort gibt.

Das Problem ist, die Kandidaten werden nicht im Proportional-Wahlverfahren gewählt. Denkbar wäre beispielsweise, dass ein Kandidat oder eine Partei mit den wenigsten Stimmen in einem Bezirk gewählt würde. Stellen Sie sich mal vor, im Goms würde ein Grüner Wolfsbefürworter gewählt entgegen der allgemeinen Meinung im Goms, dass es dort keinen Wolf braucht. Haben Sie das Gefühl, diese Leute würden sich von ihren Repräsentanten noch vertreten fühlen?

Oder wie sieht es mit dem Leistungsausweis aus? Wenn jemand in einem Bezirk mit den Stimmen aus einem anderen Bezirk gewählt wird? Dann können wir uns die ganze Arbeit im eigenen Bezirk, das Engagement für die Region gleich sparen, weil es ja dann keine Garantie für ein gutes Wahlergebnis ist.

Es hat falsche Grundideen. Ich habe es bereits gesagt, Leute, die ihre Region nicht vertreten. Zudem, meine Vorredner haben es bereits erwähnt, der «Doppelte Pukelsheimer»

ist kompliziert. Der Bürger an der Urne weiss gar nicht mehr, für wen oder für was er genau seine Stimme abgibt. Es zählt dann nicht mehr der Laurent Léger oder der Alwin Steiner sondern es zählt dann irgendeine Partei. Demzufolge haben auch 8 Kantone den «Doppelten Pukelsheimer» abgelehnt und zwar – man höre und staune – im Kanton Bern zuletzt mit der überwiegenden Mehrheit der SVP und der SP, welche hier als Initianten auftreten. Nicht etwa um ihre eigene Macht zu erhalten, nein, mit dem Gedanken, die Kräfte im Parlament nicht zu zersplittern und damit nicht für ein Demokratie-Defizit zu sorgen. Ebenfalls mit dem Gedanken, dass die Gewählten über die korrekte Legitimation verfügen. Sie sehen, Gründe, die auch die CVPO hier ins Feld wirft.

Die Zersplitterung der Kräfte könnte durchaus zu Resultaten führen, wie wir das in Italien haben, wo plötzlich Komiker oder Parteien mit unaussprechlichem Namen Politik betreiben, während die wahren Probleme nicht angepackt werden.

Warum sollten wir also das im Wallis ändern? Warum sollten wir diesen «Doppelten Pukelsheimer» annehmen? Ist es der Machtanspruch der politischen Minderheiten? Ja gut, wenn ich Grossrat Edmond Perruchoud folge, dann könnte man dies mit einer Gruppentherapie lösen, wie er dies für das Oberwallis vorgesehen hat.

Für die CVPO ist aber eine Gruppentherapie weder für politische Minderheiten noch für regionale eine gute und akzeptable Lösung. Für die CVPO heisst es, es müssen die Regionen geschützt werden und zwar sprachlich wie regional. Und zu guter Letzt, meine Damen und Herren, ist es völlig der falsche Zeitpunkt. Wir haben heute Morgen hier grosse Reformen andiskutiert, jede Partei konnte hier ihre Ideen einbringen und jetzt will man punktuell aus parteipolitischem Kalkül einzelne Punkte vorweg regeln. Das wäre so, wie wenn die Schweiz heute um den Einzug in die Weltmeisterschaft spielt, aber man bereits jetzt die Tore kleiner oder grösser machen würde. Solches geht nicht. Solches würde dem Spiel jede Spannung nehmen. Solches würde aber vor allem eine so wichtige Reform wie die R21 heute und hier und jetzt blockieren.

In diesem Sinne wird sich die CVPO bei der Eintretensdebatte enthalten. Wir sind nämlich der Überzeugung, dass der Umsetzbarkeit Grenzen gesetzt sind. Wir sind aber gerne bereit, die Diskussion schlussendlich dann zu eröffnen, aber mit der Kommissionsmehrheit ganz klar für eine Ablehnung der Initiative zu stimmen und jetzt sind 5 Minuten vorbei...

Ich danke.

**Claivaz Christophe**, député, PLR:

Le groupe PLR a examiné de manière approfondie l'initiative populaire intitulée «Chaque voix compte» et, au terme de son analyse, propose son rejet.

Il y a, certes, des disparités démocratiques dans le système actuel, selon lequel il faut 33% des voix dans certains districts pour obtenir un élu au Parlement. Mais l'initiative, qui se propose de corriger cette disparité, en crée d'autres.

Notre groupe a examiné l'initiative sur le fond et non sur sa forme, pas plus que sur un calcul des forces en présence que l'élection de ce printemps aurait établies si l'initiative avait été appliquée.

L'assemblée des membres du PLR VS s'était prononcée par 120 voix contre 3 contre cette initiative, pas seulement sur le fait de ne pas faire partie du comité d'initiative chargé de récolter les paraphes mais également sur le fond, au terme d'un débat où notre collègue Philippe Nantermod défendait le rejet.

Notre groupe propose de rejeter cette initiative pour trois raisons qui nous semblent être majeures:

L'initiative instaurant une double proportionnelle crée de fait une proportionnelle plus juste sur la région mais aux dépens d'une juste représentation au sein du cercle électoral de

base qu'est le district. En d'autres termes, les électeurs d'un district X pourrait voir la répartition de ses élus entre les différents partis être modifiée par l'influence des votes des citoyens du district voisin Y. Le résultat du scrutin dans le district X ne refléterait pas l'expression des citoyens de ce district, ce à quoi notre groupe ne peut souscrire.

Le PLR se bat depuis des décennies sur l'abolition des districts. L'initiative prévoit de les conserver, ce qui est contraire au but que nous recherchons.

Pour une démocratie plus grande et une proportionnelle plus juste, il suffit d'aller dans le sens que nous préconisons, à savoir l'abandon des districts et la mise sur pied de circonscriptions suffisamment grandes pour permettre l'élection au minimum de 10 députés, selon les recommandations des tribunaux. Celui qui modifie les règles dans le but de gagner est souvent le perdant à la fin des courses. Le système actuel n'a pas empêché le PDC de perdre sa majorité absolue, il n'a pas empêché l'UDC de gagner 9 sièges, il n'a pas empêché un petit district comme Hérens ne comptant que 5 élus d'être représenté par des députés issus de 4 formations politiques, il n'a pas empêché «Entremont autrement» de faire un siège dans un district ne comptant que 6 élus et il n'a pas empêché Les Verts, seuls au combat, de faire 2 sièges à Sion.

Le PLR soutient les réformes liées à R21 et craint que l'acceptation de l'initiative ne fixe un cadre trop rigide aux travaux et propositions de ce groupe de réflexion.

Faire voter deux fois le citoyen valaisan sur deux modèles d'élection du Grand Conseil à quelques mois d'intervalle, ce serait décrédibiliser l'institution que nous représentons.

Le but que tout le monde défend est celui d'avoir un nouveau système pour les prochaines élections cantonales. Par rapport à ce dernier point et au risque que le projet R21, une fois débarrassé de l'initiative «Chaque voix compte», sommeille et végète au point que rien n'est changé en 2017 et dans le but de maintenir ainsi une certaine pression, voire une pression certaine sur R21, le groupe PLR demande un renvoi du texte à la commission des institutions et de la famille, la chargeant de rédiger et de présenter un contre-projet tenant compte des réflexions exposées ce matin. Cette demande, suivant la procédure de l'article 118 alinéa 3 de la LOCRP, devra être étudiée en deux lectures par le Grand Conseil avant de discuter de l'initiative proprement dite. Nous sommes persuadés qu'alors, entre le texte de l'initiative, celui de la commission R21 et celui du contre-projet de la commission des institutions et de la famille, nous serons en présence de textes législatifs précis et que nous pourrons décider en connaissance de cause en faveur de la solution la plus adéquate ayant le plus de chances d'être largement ratifiée par le souverain en vue de son application en 2017 déjà.

Suite aux explications pertinentes du chef du Service parlementaire, la demande de renvoi et donc de contre-projet sera soumise au vote ce matin contre l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est acceptée ce matin et donc la proposition de contre-projet refusée, nous ne pourrons plus venir jeudi, lors de la lecture, avec cette demande. Nous devons alors nous prononcer sur le texte déposé sans possibilité d'amendement vu que nous n'avons pas actuellement de contre-projet rédigé de toutes pièces. Le groupe PLR suivra à ce moment-là la commission en rejetant l'initiative. Si le Parlement et particulièrement les initiants suivent l'idée du contre-projet, il faut, ce matin, refuser l'entrée en matière en acceptant le renvoi à la commission pour l'élaboration de ce contre-projet.

En espérant que la majorité de ce Parlement puisse se rallier à la proposition de notre groupe et soutienne la demande de contre-projet lors du vote de tout à l'heure, je vous remercie pour votre attention.

**Ruppen Franz, Grossrat, SVPO:**

Die SVPO-Fraktion spricht sich klar für die Gültigkeit der Initiative «Jede Stimme zählt» sowie für Eintreten aus.

Wie die Justizkommission in ihrem Bericht richtig ausgeführt hat, verletzt die Initiative weder Bundesrecht noch die Einheit der Materie oder der Form. Die Initiative ist

zudem auch umsetzbar; dies zeigt die Tatsache, dass der der Initiative zugrunde liegende Doppelproporz bereits in mehreren Kantonen (z. B. Zürich, Schaffhausen und Aargau) eingeführt wurde.

Bereits 2010 hat das Bundesgericht die Wahlsysteme der Kantone Zug und Nidwalden gerügt. 2012 hat es Beschwerden gegen das Wahlsystem des Kantons Schwyz gutgeheissen. Das Bundesgericht hat hier ausgeführt, dass aufgrund der ungleich grossen Wahlkreise kleine Parteien benachteiligt würden. Zudem habe nicht jede Stimme das gleiche Gewicht. Das Bundesgericht hat daraus gefolgert, dass ein natürliches Quorum von 10% erforderlich ist, um den Grundsatz der Verhältnismässigkeit zu respektieren. Gestützt darauf haben die Kantone Zürich, Schaffhausen und Aargau sowie die Städte Zürich und Winterthur ihr Wahlrecht geändert und den «Doppelten Pukelsheim» eingeführt.

Auch das heutige Wahlsystem im Kanton Wallis muss geändert werden, denn es führt zu Resultaten, die gegen das Bundesrecht verstossen.

Ziel der Initiative ist es, ein Proporzverfahren einzuführen, das diesen Namen auch verdient. Die Initiative «Jede Stimme zählt» lässt die heutigen Bezirke unangetastet. Die Bezirke bleiben eigene Wahlkreise und sie behalten ihre heutigen Grossratsitze gemäss ihrer Bevölkerungszahl. Trotz dem garantierten Besitzstand für die Bezirke ändert sich mit der Initiative etwas: Alle Stimmen pro Verfassungsregion (Ober-, Mittel- und Unterwallis) kommen in einen Topf. Aufgrund sämtlicher Stimmen im Topf wird gemäss dem Proporzsystem errechnet, wie viele Sitze jeder der beteiligten Parteien zustehen. In einem zweiten Schritt werden die entsprechenden Sitzgewinne nach dem Berechnungssystem des sogenannten «Doppelten Pukelsheimer» wieder auf die Bezirke zugeteilt.

In den Kantonen Zürich, Aargau und Schaffhausen wird dieses demokratische Verfahren schon erfolgreich angewendet.

Die Initiative «Jede Stimme zählt» bringt dem Wallis also ein gerechteres und demokratischeres Wahlsystem, in dem jede Stimme gleich viel wert ist und eben auch jede Stimme zählt.

In diesem Sinne unterstützen wir diese Initiative und werden einen entsprechenden Abänderungsantrag hinterlegen, wonach der Grosse Rat die Annahme der Initiative empfiehlt.

Ich danke Ihnen.

**Eyer German**, Grossrat, AdG/LA:

Die C-Parteien in diesem Saal von dieser Initiative zu überzeugen, ist wohl ein Ding der Unmöglichkeit und wäre Wasser in den Rotten getragen... Darum lasse ich das sein.

Erlauben Sie mir trotzdem einige Bemerkungen als Co-Präsident, zusammen mit Herrn Jean-Luc Addor in diesem Initiativkomitee, zu dem was gesagt worden ist in diesem Saal.

Einleitend halte ich fest – auch namens des Initiativkomitees –, dass wir selbstverständlich an unserer Initiative festhalten, dass zum jetzigen Zeitpunkt es überhaupt keinen Bedarf gibt, diese Initiative zurückzuziehen. Damit wir uns dort klar sind.

Zu dem was gesagt worden ist:

1. Es wurde gesagt, die Initiative widerspreche der Verfassung. Das ist natürlich «fertiger Chabis»! Wir haben den Initiativtext, bevor wir mit der Unterschriftensammlung begonnen haben, einem renommierten Juristen unterbreitet. Wir haben den nicht einem Winkeladvokaten unterbreitet (wer genau wissen will, bei wem es sich um dieses Juristen handelt, kann sich nachher an mich wenden) und es ist uns bestätigt worden, dass die Initiative der Kantonsverfassung nicht widerspricht. Zum gleichen Schluss kam die Justizkommission, die gesagt hat, dass die Initiative gültig sei. Wenn ich mich richtig erinnere, wurde die



Justizkommission zu jenem Zeitpunkt präsidiert von Kollege Bregy. Und drittens, auch Dr. Schuhmacher – ein renommierter Experte was den doppelten Proporz angeht – kam zum Schluss, dass diese Initiative nicht der Kantonsverfassung widerspricht.

2. Es war heute Morgen geradezu herzlich, es war köstlich, der CVPO zuzuhören, wie sie sich für die Minderheiten in diesem Kanton eingesetzt hat. Wenn es aber darum geht, die eigenen parteipolitischen Gründe zu verteidigen, dann hört bei der CVPO der Schutz der Minderheiten auf.
3. Es ist gesagt worden, dass diese Initiative zu kompliziert sei. Da schliesse ich mich dem Votum von Grossrat Jean-Luc Addor an. Ich bitte den Sprecher der CSPO, auf die Strasse zu gehen, eine Umfrage zu machen bei den Bürgerinnen und Bürgern und zu fragen: Wie funktioniert das aktuelle Proporzsystem? Ich bin überzeugt, dass nicht 10% ihnen dieses System erklären können. Was ich heute begriffen habe, dass Kollege Gruber diese Initiative nicht ganz begriffen hat.

Wie ich einleitend gesagt habe, wir halten an unserer Initiative fest.

In Bezug auf den Vorschlag der Radikalen von Kollege Claivaz kann ich sagen, dass wir seitens der AdG/LA-Fraktion durchaus damit leben können. Wir unterstützen auch diesen Gegenvorschlag, wenn das zurück an die Kommission weitergeleitet werden soll zu einem Gegenvorschlag. Wir sind zwar überzeugt, dass unser System das einzig richtige ist, aber wenn ein neuer Vorschlag auf dem Tisch ist, sind wir bereit, darüber zu diskutieren. Wir werden aber dafür sorgen, dass die Fristen eingehalten werden und dass ja nicht dieses Dossier in irgendeiner Schublade verschwindet.

In diesem Sinne sind für Eintreten. Danke schön.

**La présidente:**

Je redonne la parole au député Jean-Luc Addor.

**Addor Jean-Luc, député, UDC:**

Juste quelques mots par rapport à la position qu'a prise le groupe PLR.

Au nom du groupe UDC, je confirme, premièrement, non ce n'est pas au nom du groupe mais pour ma part comme membre du comité d'initiative aussi, que bien entendu l'initiative «Chaque voix compte» est maintenue mais que nous ne souhaitons pas bloquer le débat et que, pour cette raison, nous pouvons vivre avec la proposition du groupe PLR qui consiste donc, si je l'ai bien comprise, non pas à refuser d'entrer en matière aujourd'hui mais à suspendre le processus parlementaire par rapport à «Chaque voix compte» en l'état et à renvoyer le tout finalement à la commission des institutions et de la famille avec pour mission d'élaborer un contre-projet.

On en reparlera à ce moment-là mais, pour l'instant, nous pouvons vivre avec cette proposition, que nous allons soutenir.

**Claivaz Christophe, député, PLR:**

Par rapport aux propos du député Jean-Luc Addor, je confirme ses dires pour que ce soit bien clair: le groupe PLR n'est pas contre l'entrée en matière mais veut défendre la proposition de renvoyer le projet à la commission des institutions et de la famille pour pouvoir traiter globalement le contre-projet, la proposition de l'initiative «Chaque voix compte» et une proposition qui viendrait par le groupe R21 en même temps en tout état de cause.

Vu que le règlement prévoit qu'on vote sur cette demande de renvoi à la commission au moment de l'entrée en matière, on défend cette position, mais nous ne sommes pas contre l'entrée en matière.

Je vous remercie pour votre attention.

## **La discussion est close.**

**Schmidhalter-Näfen Doris**, Grossrätin, AdG/LA, Präsidentin der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Die Volksinitiative «Jede Stimme zählt» wurde im Dezember 2010 eingereicht. Inzwischen hat sie den Weg gemacht über Staatskanzlei, Justizkommission, Regierung und ist bei uns behandelt worden. Inhaltlich geht es bei der Initiative um die Änderung des Wahlsystems bei den Wahlen in das kantonale Parlament.

Gemäss Walliser Kantonsverfassung haben wir bei uns betreffend die Grossratswahlen das sogenannte Proportionalsystem. Bei diesem werden die zu verteilenden Sitze nach Parteistärke auf die verschiedenen Listen verteilt. Das stellt in grösseren Bezirken kein Problem dar; wer dort das Quorum von 8% erreicht, macht auch mindestens einen Sitz, und die eingelegten Stimmen gehen nicht leer aus.

Anders sieht es in den kleineren Bezirken unseres Kantons aus. Wir kennen im Wallis zwei Bezirke mit je zwei Grossratssitzen. Das natürliche Quorum errechnet sich derart, dass 100% geteilt werden durch die Anzahl Sitze plus 1. Das Goms und Östlich Raron haben je zwei Sitze, und das natürliche Quorum beträgt in diesen Wahlkreisen 33,33%. Alle Stimmen der Listen, die dieses natürliche Quorum nicht erreichen, haben keinen Wert und fallen ausser Betracht. Wer also im Goms 32,9% der Stimmen macht, und das ist immerhin fast ein Drittel der Stimmen, der geht leer aus, und die Stimmen werden nirgendwo berücksichtigt. Aus diesem Grunde starten in solch kleinen Bezirken in der Regel auch nur Parteien, die Aussicht auf einen Sitz und somit auf mindestens 33,3% der Stimmen haben.

Mit der Initiative sollten auf Kantonsebene drei Wahlkreise geschaffen werden, analog der bestehenden verfassungsmässigen Regionen Ober-, Mittel- und Unterwallis. In einer ersten Phase werden die Stimmen in diesen drei Wahlkreisen gewichtet ausgewählt und gemäss anerkannten Regeln des Proporzsystems auf die politischen Bewerber verteilt. In einem zweiten Schritt werden die Sitze auf jene Bezirke verteilt, die den Wahlkreis bilden.

Dieses System, das ich etwas vereinfacht dargestellt habe, kommt schon in verschiedenen Kantonen vor. Das hat uns Herr Dr. Christian Schuhmacher im Detail erläutert.

Das Bundesgericht hat in den letzten Jahren in verschiedenen Entscheiden gesagt, dass ein Proporzsystem ein natürliches Quorum von mindestens 10% aufweisen müsste. Im Kanton Wallis haben wir 7 von 14 Wahlkreisen, die ein natürliches Quorum oberhalb der bundesgerichtlichen Grenze haben, nämlich: Goms, Östlich Raron, Westlich Raron, Leuk, Hérens, Entremont und St-Maurice.

Die Kommission hat auch das Verhältnis zwischen der Initiative und den Vorschlägen der Kommission R21 beurteilt. Die Kommission R21 hat in ihrem Bericht die Problematik der Wahlkreise ebenfalls unter die Lupe genommen und schlägt ein System von 6 Wahlkreisen im Wallis vor, wobei die Bezirke sogenannte Unterwahlkreise bilden.

Ob und wann die Volksinitiative zur Abstimmung kommt, hängt vom Staatsrat, vom Parlament und auch von den Initianten ab. Im Kommissionsbericht können Sie lesen, dass sich die Initianten flexibel zeigen und auch bereit sind, über einen Gegenvorschlag zu diskutieren. Wir haben heute gehört, dass die Radikalen einen solchen Gegenvorschlag befürworten.

Gemäss Artikel 102 der Kantonsverfassung kann der Grosse Rat die Ablehnung oder die Annahme empfehlen oder einen Gegenvorschlag ausarbeiten. Sollte der Grosse Rat beschliessen, der Initiative einen Gegenentwurf gegenüberzustellen, so berät er über den Gegenentwurf gemäss Verfassung in zwei ordentlichen Sitzungen.

Die Forderung nach der Erarbeitung eines Gegenentwurfs wurde in der Kommission formell nicht gestellt. So hat die Kommission über eine Erarbeitung eines Gegenvorschlags nicht abgestimmt.

Die Mehrheit der Kommission entschied nach geführter Diskussion, die Initiative zur Ablehnung zu empfehlen. Eine Minderheit wollte die Initiative gar ungültig erklären, weil sie ein Proporzsystem sowohl auf regionaler Ebene wie auch auf Bezirksebene vorsieht und darin einen Widerspruch sieht. Dieser Antrag wurde von der Kommission aber abgelehnt.

Wir haben alle Stimmen der Befürworter und der Gegner gehört und neu ist der Vorschlag der PLR-Fraktion, welche die Rückweisung an die Kommission vorschlägt und den Auftrag erteilt, einen Gegenvorschlag zu erarbeiten. Wenn dies der Wunsch des Parlaments ist, werden wir uns in der Kommission selbstverständlich an die Arbeit machen.

Ich danke allen Fraktionen und Mitgliedern des Grossen Rats, die sich zur Initiative geäussert haben.

**Tornay Maurice**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

J'aimerais commencer par dire merci à l'ensemble des intervenants pour leurs prises de position claires sur cette initiative. J'ai eu le sentiment, en vous écoutant, que, finalement, chacun a fait sa propre appréciation et le débat n'a apporté très probablement que peu de modifications aux opinions que vous aviez lorsque vous êtes entrés dans la salle.

Cela me paraît assez logique dans la mesure où il y a dans les arguments que j'ai entendus de la part des uns et des autres une difficulté, lorsque l'on descend dans le détail de l'examen d'un essai de mise en œuvre, de compréhension qui est inacceptable par rapport à la notion de résultats. J'ai dit devant la commission que, à l'âge de 16 ans, je savais faire la répartition proportionnelle parce que j'étais dans une école secondaire, comme ça s'appelait à l'époque, et je plains d'ores et déjà l'enseignant, si c'est toujours au programme, de devoir expliquer la double proportionnelle qui est envisagée. C'est vrai, nous devons chercher un système qui est compréhensible par ceux qui s'y intéressent. Monsieur le député Jean-Luc Addor, c'est vrai, il y a des gens qui ne s'intéresseront pas à notre manière de répartir les suffrages en cas d'élection. Eh bien!, ceux-là, voilà, il reste à nous à les convaincre de l'intérêt de la politique. Mais, ceux qui s'intéressent à la politique doivent pouvoir comprendre les résultats de leurs démarches. Cela me paraît clair.

Deuxième élément, je l'ai aussi entendu de la part du député German Gruber concernant la protection des élus qui pourraient venir d'un autre district, comme l'a signalé le député Philipp Matthias Bregy. Nous pourrions aller chercher une star à un endroit et faire en sorte qu'elle soit élue dans un autre. Le Valais n'est pas proche, à mon avis, de faire un pas en avant dans cette direction-là. Je n'avais jamais pensé à ce risque, pour vous dire la vérité, mais s'il existait réellement, il rendrait encore le mécanisme plus dangereux.

R21 doit être le seul maître à bord parce que l'initiative «Chaque voix compte» nous enferme dans un entonnoir et ne nous permet plus, une fois entrés dans cet entonnoir, d'avoir la vision qu'aujourd'hui nous voulons avec R21. Je ne peux évidemment que souscrire à cette notion qui est exactement celle que le Conseil d'Etat défend. Nous avons la pleine et entière obligation aujourd'hui de faire en sorte, sur finalement un mandat du Grand Conseil à travers de nombreuses interventions qui sont venues de vos rangs particulièrement, d'avoir une vision du système qui soit élargie et, ici, on nous demande de descendre dans un entonnoir et puis il n'y aura plus de vision possible.

Alors, si le peuple veut cela lorsque l'initiative sera soumise au peuple parce que, à première vue, les initiants sont déterminés à ne pas la retirer, eh bien!, nous aurons de manière claire une partie importante de R21 qui sera fixée.

Mais, aujourd'hui, nous n'en voulons rien. Nous trouvons que cette initiative, soit au niveau du moment, soit au niveau du système, n'est pas opportune et nous avons eu l'occasion de le dire. Nous ne voulons pas nous laisser enfermer, au niveau du Conseil d'Etat mais, à vous entendre, vous partagez totalement cette thématique, dans la seule et unique thématique de la circonscription électorale. On n'en veut rien. Vous nous avez, du

reste, demandé d'avoir une vision qui commençait par des communes renforcées et qui se terminait peut-être par un Conseil d'Etat à 7 membres.

La difficulté du calcul a été relevée par les uns et par les autres. Il est vrai que le Dr Christian Schuhmacher a lui-même admis en commission, par rapport à la notion de l'alinéa 7 de l'article 84 qui, à ses yeux, n'est pas compatible avec l'alinéa 6 de ce même article et de cette même première phrase qui, comme vous le savez, n'a pas été supprimée.

Reste donc la question qui est aussi fondamentale: est-ce le bon moment de fixer, de couler dans une dalle, dans du béton, de mouler bien plus que dans un plâtre, toute la discussion sur les régions constitutionnelles, comme c'est fait ici: ce sont trois régions constitutionnelles, cela ne se discute plus, et ce sont, comme circonscriptions électorales, les districts qui sont ancrés dans ce coffrage. Ici aussi, le Conseil d'Etat vous a donné son opinion en disant qu'il n'y avait pas, pour nous, d'opportunité de nous enfermer dans cet entonnoir et de faire en sorte que l'on ne puisse plus discuter alors que les appels à une vision large ont été nombreux dans toutes les travées de ce Grand Conseil. Il serait quand même, à nos yeux, particulièrement surprenant que l'on aille dans ce sens-là.

Et puis je souscris aussi bien sûr à ce qu'a dit le député Christophe Claivaz par rapport aux résultats des uns et des autres. Le système ne garantit pas le succès d'un parti, quel qu'il soit, et vous l'avez montré à travers des exemples, que j'étais prêt à reprendre, mais comme vous l'avez fait, eh bien!, je ne ferai que souscrire à cette affirmation que le système n'assure pas un résultat et que, au contraire, on pourrait, à force de vouloir à travers un système chercher à obtenir un résultat qui va dans un sens qui favorise l'un ou l'autre parti, voir très probablement ce genre d'initiative se retourner contre les auteurs-mêmes de ces idées. Nous partageons également cette opinion.

Mais, vous avez fait une deuxième partie dans votre intervention concernant un contre-projet. Cela pose un certain nombre de questions, notamment liées à celles de la procédure qui viendrait après. Il y a quelques conciliabules, vous l'avez vu, pour savoir comment procéder au niveau de la mise en œuvre des diverses propositions qui sont aujourd'hui sur la table. Mais, au-delà de cela, au-delà de la procédure, même si bien sûr la procédure est essentielle et nous devons la respecter, Mesdames et Messieurs les députés, si nous voulons plomber, à mon avis de manière vraiment forte, l'ensemble de la réflexion R21, on se permet d'avoir en parallèle une initiative, d'avoir en parallèle la large révision R21 dont vous avez accepté ce matin par 119 voix de donner le mandat au Conseil d'Etat de poursuivre le travail, vous avez un ATF qui est en attente justement d'un arrêt du Tribunal fédéral qui concerne la répartition des députés pour les élections du mois de mars 2013 déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et nous avons finalement un contre-projet. Semer le doute, il n'y a rien de mieux pour gagner une élection. Chacun le sait, y compris lorsqu'on discute des votations fédérales du 22 novembre, on insinue que ce n'est pas très clair et que, finalement, la disposition légale n'est pas aussi solide que ce que veulent bien dire les partisans de celle-ci. Et puis, à force de semer le doute, le peuple s'imprègne de ce doute et répond non. Eh bien!, ici, il aurait quatre raisons de répondre non: l'initiative, le grand projet R21 que vous avez sollicité et auquel nous avons répondu, un arrêt du Tribunal fédéral en attente d'une confirmation ou à l'inverse de sa jurisprudence et, finalement, un contre-projet.

Alors, semer le doute, c'est vraiment assurer un avenir funeste à ce projet. Et si on voulait couler l'ensemble de notre réflexion, je pense qu'on ne ferait pas mieux.

Je vous invite donc à ne pas accepter cette initiative, à voter l'entrée en matière – de toute façon, vous avez l'obligation de le faire, selon les règles évidemment qui vous seront répétées tout à l'heure par la présidente du Grand Conseil, on a l'obligation d'entrer en matière. Mais, il y aura, en finalité, un projet qui est ici sur la table et sur lequel vous devez prendre position. La difficulté que nous avons, si vous prenez l'article 118 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, même l'article 119, mais l'article 118 alinéa 3 nous dit – c'est tout de même très important par rapport à la manière dont nous allons nous en sortir –: «S'il (le Grand Conseil) la refuse, il peut en recommander le rejet ou demander au Conseil d'Etat ou à la commission chargée de son examen

d'élaborer un contre-projet.» Donc, avant de partir dans la notion de contre-projet, le Grand Conseil doit refuser l'initiative. Alors, si le vote a lieu jeudi ou aujourd'hui, c'est au Service parlementaire et à la Présidence de mener cette affaire, mais le texte de l'article est clair, si l'initiative est refusée, c'est seulement à ce moment-là que la commission sera chargée, dans le cas présent, d'élaborer un contre-projet.

Alors, voilà ce que je peux vous dire ici à ce stade. Mais, au-delà de la procédure, Chers amis du PLR, franchement, j'ai la conviction profonde que partir dans cette démarche-là avec quatre pistes – même les autoroutes en Suisse n'en ont que deux – en parallèle, c'est la meilleure façon de couler l'ensemble de ce projet.

Je me déterminerai donc, et vous l'avez compris, également contre la notion de contre-projet, et je termine, parce que nous n'avons pas besoin de pression. Nous n'avons pas besoin de pression pour faire avancer R21. Je vous montre la réalité, en jaune ici, soit début de la consultation: 1<sup>er</sup> octobre et fin de la consultation: 28 février. Elle est ici la planification. Mars, avril, mai: le Conseil d'Etat réfléchit; septembre 2014: nous aurons la première lecture et décembre 2014: la deuxième lecture. La planification est ici. Le Conseil d'Etat a tenu non seulement le calendrier mais encore l'action que nous avons voulue avec les parlementaires. Alors, la pression, on la comprend bien, mais elle est là, elle est déjà dans nos mains, la planification est claire. Première lecture: septembre 2014 et deuxième lecture: décembre 2014. Vous voyez, on ne suit pas avec les sessions, on est clair. Décision du Conseil d'Etat: avril, mai, juin. Consultation: dès le début octobre, c'est-à-dire que, dans quelques semaines, nous allons commencer la consultation.

Alors, merci de ne pas troubler, à travers quatre pistes en parallèle, cette réforme que chacun souhaite parce que la conviction que ce sera encore plus compliqué de l'amener à terme est totalement présente dans mon esprit et, je pense, dans le vôtre.

Merci de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le président du Conseil d'Etat.

Il n'est pas possible de refuser l'entrée en matière, selon l'article 68, et c'est jeudi, lorsque nous aurons accepté ou refusé et en cas de refus de cette initiative que le groupe PLR pourra, par une motion d'ordre, demander que le projet soit renvoyé au Conseil d'Etat et à la commission pour élaborer un contre-projet.

**L'entrée en matière est acceptée.**

Le député Christophe Claivaz demande la parole.

**Claivaz Christophe, député, PLR:**

Il n'est pas l'habitude d'intervenir après le Conseil d'Etat mais vu qu'on a été interpellé par rapport à la procédure, on peut constater que dans la procédure, dans un texte de loi, il y a l'interprétation faite par les différents avocats qui ont chacun leur vision des choses.

M<sup>e</sup> Philippe Nantermod, qui a fini ses études récemment, venait dans la direction finale, c'est-à-dire que l'initiative doit être refusée pour que, après, on puisse demander un contre-projet. Alors, suite aux renseignements donnés par M<sup>e</sup> Claude Bumann, ça partait dans une autre direction. Heureusement que M<sup>e</sup> Nicolas Voide est encore intervenu pour clarifier la chose. Dans de petits conciliabules, on a vu tout cela.

Donc, les choses sont claires maintenant. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et jeudi, au terme de la discussion, si l'initiative est refusée, par une motion d'ordre nous proposerons que la commission des institutions et de la famille soit saisie pour réaliser un contre-projet, selon les termes de l'article 118 de la LOCRP.

Je vous remercie pour votre attention.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 12 septembre 2013.*)

**La présidente:**

Nous arrivons ainsi à la fin des débats de cette matinée.

Je vous encourage à vous arrêter dans la salle des pas perdus avant d'aller manger puisque vous avez été très studieux et que personne n'est sorti de la salle ce matin.

Je vous souhaite un bel après-midi.

A demain matin.

**La séance est levée à 11 h 35.**

## Séance du mercredi 11 septembre 2013

*Présidence:* Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, AdG/LA.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

### *Ordre du jour:*

1. **Entrée en matière**

Décision concernant la création d'un Campus universitaire à Sion, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif

**Eintretensdebatte**

Beschluss über die Schaffung des universitären Campus in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit

2. **Entrée en matière**

Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus universitaire à Sion

**Eintretensdebatte**

Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus in Sitten

3. **Entrée en matière**

Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau (*erste Lesung*)

4. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017

**Eintretensdebatte und Lesung**

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die kantonale Mitfinanzierung der Direktzahlungen der eidgenössischen Agrarpolitik 2014-2017

5. **Entrée en matière**

Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (*erste Lesung*)

### **La présidente:**

Je vais, ce matin, vous présenter trois autres sociétés académiques.

En préambule, je voudrais dire que les députées et les députés qui n'ont pas siégé hier et n'ont pas reçu la brochure qui a été distribuée peuvent s'en procurer au stand de la société académique. Cette brochure est très intéressante. N'hésitez pas à vous la procurer.

Die Naturforschende Gesellschaft Oberwallis (NfGO) wurde 1979 gegründet, im Anschluss an den Jahreskongress der Schweizerischen Akademie der Naturwissenschaften in Brig.

Heute zählt die NfGO rund 250 Mitglieder. Sie ist politisch und konfessionell neutral. Der Dachverband der NfGO ist die Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften. Die NfGO will das Verständnis für die Naturwissenschaften fördern und das Interesse an naturwissenschaftlichen Erkenntnissen wecken, indem sie diese einem breiten Publikum zugänglich machen.

Die NfGO organisiert jedes Jahr rund acht öffentliche Veranstaltungen wie Vorträge, Exkursionen, Ausstellungen oder Podiumsgespräche. Jedes Jahr verleiht sie einen Preis für die besten Matura-Arbeiten in Naturwissenschaften und bietet damit jungen Naturwissenschaftlern die Möglichkeit, ihre Arbeit der Öffentlichkeit vorzustellen.

Fondée en 1915, à l'occasion du centenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, la Société d'histoire du Valais romand a pour but de promouvoir les recherches historiques sur le Valais et d'en favoriser la diffusion auprès du public.

Pour atteindre ses objectifs, la Société d'histoire du Valais romand:

- organise le «Concours d'histoire Gérald Arlettaz», doté de prix et de promesses de publication;
- publie une revue annuelle, les «Annales valaisannes», ainsi que des ouvrages historiques;
- organise deux assemblées annuelles, des conférences, des visites;
- réalise, pour marquer son centenaire et le bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, des entretiens filmés «Portraits de Valaisans(nes)», par lesquels l'histoire du Valais est racontée par ceux qui l'ont vécue.

Par leur diversité, les approches et les sujets traités sont destinés à un large public.

C'est pourquoi la Société d'histoire du Valais romand accueille en son sein toute personne qui s'intéresse à l'histoire de notre canton.

La Société valaisanne de biologie de la faune «fauna.vs» est une société bilingue qui œuvre pour une politique de protection et de gestion scientifique de la faune des vertébrés sauvages indigènes (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères). Dans une région qui vit essentiellement du tourisme, une faune diversifiée représente, en effet, un atout économique certain. Le patrimoine faunistique riche et unique du Valais doit être valorisé au même titre que nos biens culturels ou nos paysages naturels. «Fauna.vs» élabore et préconise des solutions pour une coexistence harmonieuse entre la faune et des activités humaines par différentes voies: publication bisannuelle du bulletin «fauna.vs info», organisation de conférences et d'excursions, participation à la vie politique du canton du Valais, information du public par voie médiatique et sur son site Internet.

Le comité directeur est composé de cinq biologistes, dont un chasseur, soit Raphaël Arlettaz, François Biollaz, Clémence Dirac Ramohavelo, Peter Oggier et Brigitte Wolf qui occupe la présidence.

La société compte actuellement environ 200 membres.

Je vous encourage à vous arrêter dans la salle des pas perdus pour mieux connaître la richesse de nos sociétés académiques.

Nous commençons notre ordre du jour.

## **1. Entrée en matière**

Décision concernant la création d'un Campus universitaire à Sion, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif

### **Eintretensdebatte**

Beschluss über die Schaffung des universitären Campus in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit



*Message du Conseil d'Etat*  
*Décision*  
*Rapport de la commission*

*Botschaft des Staatsrats*  
*Beschluss*  
*Kommissionsbericht*

**Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports**  
**Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport**  
**Président: Joachim Rausis / Rapporteur: Julien Dubuis**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

**Grandjean Böhm Michelle**, députée, AdG/LA

Inauguré le 19 mai 1906, avec ses presque 20 km, le tunnel du Simplon est resté le plus long tunnel ferroviaire du monde jusqu'en 1982, soit durant 76 ans.

Ouvert le 19 mars 1964, le tunnel du Grand-St-Bernard, quant à lui, fut le premier tunnel à assurer le trafic routier transalpin à l'année.

La construction des barrages, parmi eux celui de la Grande Dixence entre 1951 et 1961, a permis le développement économique de notre canton.

Nos ancêtres n'ont pas eu peur d'investir pour l'avenir. Nous ne pouvons que les remercier pour leur courage. Il est fort probable qu'ils se soient inquiétés des risques financiers encourus. Fort heureusement pour nous, l'intérêt des futures générations a primé.

Avec le projet de campus, le Valais se trouve face à un défi digne des projets qui ont façonné le Valais actuel. Nous avons l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives dans les domaines de l'énergie, de la biotechnologie et de la santé. Les investissements prévus permettront d'améliorer la production des entreprises et d'augmenter la qualité de la formation de nos jeunes. Il suffit pour cela de penser, par exemple, aux collaborations prévues entre BioArk à Viège et Monthey et les grandes entreprises comme la Lonza et Syngenta.

Aujourd'hui, avec ses 280 élèves, la Haute école d'ingénieurs n'a plus la masse suffisante pour survivre. Avec l'arrivée du campus, la HEI pourra développer un partenariat unique en Suisse avec l'EPFL et ce dans un esprit de complémentarité. Qui sait les développements que cela apportera pour notre canton et les retours sur investissements?

Le crédit-cadre prévoit des investissements pour 356 millions dont 200 millions à la charge du canton. Le crédit de fonctionnement s'élèvera, durant les 7 premières années, à 11,5 millions, puis à 15,7 millions. Le financement des investissements sera notamment assuré par des prélèvements sur le fonds des grands projets du 21<sup>e</sup> siècle.

Notre groupe demande de rester vigilant dans les choix futurs et de veiller à ce que ce fonds ne soit pas mis en péril par des baisses fiscales qui peuvent paraître utiles aujourd'hui mais qui, à long terme, prêteront les intérêts du Valais et de ses habitants.

Chers collègues, soyons confiants dans l'avenir et donnons un signal clair pour le Valais de demain. Tout comme nos ancêtres, soyons courageux et visionnaires.

Le groupe AdG/LA soutient le projet de Campus universitaire pour un Valais de la compétence et du savoir.

Merci de votre attention.

**La présidente:**

Merci Madame la députée.

Comme vous l'avez fait, les porte-parole des groupes peuvent très bien s'exprimer sur les deux objets pour l'entrée en matière mais, bien sûr, les votes seront séparés.

**Dubuis Julien**, député, PLR:

Le groupe PLR a étudié avec toute l'attention requise le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la création d'un Campus universitaire à Sion et le projet concernant l'octroi de crédits d'objet pour la réalisation de la première étape des travaux.

En préambule, le groupe PLR aimerait saluer et remercier son ancien conseiller d'Etat, M. Claude Roch, pour avoir initié les premières discussions avec l'EPFL et avoir mis par la suite, avec l'ensemble du Conseil d'Etat, toute l'énergie nécessaire pour que la création du Campus universitaire à Sion se concrétise aujourd'hui avec les projets de décision concernant le crédit cadre et les premiers crédits d'objet.

Ce projet montre une image dynamique de notre canton, un canton qui prend son destin en main en misant sur l'innovation dans les domaines de l'énergie, de la santé et des sciences de la vie. Ce dynamisme démontre la force de notre canton à préparer son avenir après les nombreuses attaques qu'il a subies ces derniers mois et qui portent le nom de Lex Weber et de LAT.

Ce projet est novateur et unique en Suisse car il scellera un partenariat durable entre notre HES-SO Valais-Wallis et l'EPFL. Ce partenariat ne peut que renforcer l'attractivité des différentes filières de notre HES et les pérenniser en leur assurant une taille critique.

Le pôle EPFL Valais-Wallis va générer des emplois à haute valeur ajoutée. De tels emplois sont une nécessité pour assurer le développement socio-économique de notre canton. Le tissu économique valaisan présente des différences significatives entre les différents secteurs. Lorsqu'on les compare sur la base de leur productivité horaire, les emplois dans le domaine de l'énergie arrivent en tête avec une valeur de 156 francs contre une productivité horaire de 37 francs dans la construction et de 21 francs dans l'hôtellerie. C'est précisément dans ce domaine de tête que de nombreux emplois vont être créés. Notre canton se doit de miser sur les emplois à haute valeur ajoutée tout en gardant un tissu économique diversifié.

Le pôle EPFL Valais-Wallis va générer des emplois à haute qualification, ce qui permettra certainement d'enrayer la fuite des cerveaux.

Ce nouveau pôle va également engendrer de nouvelles rentrées fiscales, ce qui n'est pas négligeable dans la situation actuelle où ces recettes sont en diminution.

Le groupe PLR est enthousiaste et unanime envers ce projet. Il émet tout de même quelques remarques:

Il sera extrêmement attentif au fait qu'il n'y ait pas de dépassement de budget. Le crédit-cadre ainsi que les crédits d'objet devront être respectés.

L'implantation d'un tel projet en ville de Sion fait sens grâce aux diverses synergies qui seront créées. Le groupe PLR soutient cette implantation mais restera attentif à l'équilibre régional pour les investissements futurs.

A ce jour, il n'y a toujours pas de convention signée entre le canton et la ville de Sion. Nous demandons que cette convention soit rapidement signée afin de définir clairement les engagements des deux partenaires en tenant compte des intérêts propres à chacun.

Les charges de fonctionnement annuelles s'élèveront à 10,5 millions durant les 7 premières années et à 14,1 millions dès 2021. Ces charges de fonctionnement seront intégrées au budget du DFS. Nous veillerons à ce que cette intégration ne porte pas préjudice aux différents niveaux de formation, à savoir la scolarité obligatoire, le secondaire II général et professionnel ainsi qu'à la sécurité.

Comme vous l'aurez compris à travers l'enthousiasme de mes propos, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

**Imboden Cornelius**, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Laut Tagesordnung spreche ich gleichzeitig zu den Punkten 1 und 2.

Die Weltorganisation für geistiges Eigentum kürte die Schweiz kürzlich erneut zum innovativsten Land der Erde. Als Bewertungskriterien wurden unter anderem das politische und wirtschaftliche Umfeld eines Landes, der Zustand des Bildungswesens, die ICT-Infrastruktur, der Zugang zu Finanzmärkten und Risikokapital, das Umfeld der Unternehmenskultur, die Zahl der Patentanmeldungen, die Anmeldung neuer Marken und das Entstehen neuer Geschäftsmodelle berücksichtigt.

Dies passt eigentlich wunderbar zu den von Staatsrat Cina verkündeten neuen Schlüsselementen der Wirtschaftsstrategie des Kantons Wallis, die da lauten:

- Bildung
- Forschung
- Innovation.

Genau in diese Richtung geht denn auch der Tenor des Gesamtstaatsrats in Bezug auf den neuen Campus, über welchen der Grosse Rat zu befinden hat und welcher in Sitten zu stehen kommen soll. Die Ansiedlung der EPFL im Kanton Wallis, der Ausbau der HES-SO und die Innovationsfinder der Stiftung The Ark passen wunderbar in das von Zukunftsglauben geprägte Bild. Die CSPO begrüsst grundsätzlich diesen vom Staatsrat eingeschlagenen Weg, wenn nicht so viele Unklarheiten und Unsicherheiten bestünden.

Da sind einmal die immensen, Objekt konzentrierten Kosten von 250 Millionen Franken, die der CSPO sauer aufstossen. Für Bürgerinnen und Bürger entsteht bei einer solchen immensen Investition das Bild eines überdimensionierten Prestigeobjekts, welches zu viele Fragen aufwirft.

Für eine erste Etappe sollen 42,5 Millionen gesprochen werden. Diese sollen zu 100% dem Infrastrukturfonds für das 21. Jahrhundert entnommen werden. Bei der Schaffung dieses Fonds wurde uns Abgeordneten zugesichert, dass die geäußerten Gelder für Projekte im Bereich von Energie und Infrastruktur bereitgestellt werden. Konkret war die Rede von einer Beteiligung, ja sogar Vorfinanzierung des Ausbaus NEAT-Doppelspur und Bereitstellen von Mitteln für den Heimfall unserer Wasserkraftwerke. Dass nun mit dem vorgeschlagenen Campus-Projekt praktisch ein grosser Teil des Fonds für ein einziges Vorhaben in einer wohlhabenden Gemeinde/Region gebraucht werden soll, kann die CSPO nicht akzeptieren. Die Prognose von zukünftigen unzähligen Gründungen von Spin-offs und Start-up-Unternehmungen, die aus der Forschung heraus entstehen und angesiedelt werden sollen, ist vergleichbar mit einem «all in one» bei einem Pokerspiel, indem man alles auf eine Karte setzt.

Der Staatsrat pokert hoch, zu hoch!

Auch wenn der Beschlussentwurf vorsieht, die restlichen 210 Millionen Franken der Laufenden Rechnung zu belasten, wirft dieser Vorschlag neue Fragen und Unwegsamkeiten auf. Nicht zu vergessen die jährlich anfallenden Betriebskosten in der Höhe von ca. 15 Millionen, welche ebenso über die ordentliche Rechnung abgedeckt werden sollen.

Laut der letzten Rechnung/Budget-Presskonferenz von Staatsrat Tornay muss sich das Wallis auf magere Jahre bei den Rechnungsabschlüssen einstellen. Insbesondere ab dem Jahr 2016 soll sich die Finanzlage des Kantons aufgrund verschiedener Indikatoren markant zuspitzen, und die Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse wird nur mit grösster Finanzdisziplin eingehalten werden können. All dies soll, nach der Startphase des Campus, kein Problem mehr darstellen? Kurz und knapp: Die CSPO glaubt dies nicht.

Auch bildungspolitisch wirft die Vorlage für die CSPO etliche Fragen auf. Zurzeit ist die zweite Kommission daran, das neue Primarschulgesetz für den Grossen Rat vorzubereiten und hier streiten sich die Kommissionsmitglieder über jährlich anfallende 10 Millionen, die über das Schicksal des Gesetzes wohl entscheiden werden. Geschätzte

Kolleginnen und Kollegen, dieser Betrag von 10 Millionen, welcher zur Schicksalsfrage des so wichtigen Primarschulgesetzes wird, passen gerade 25 Mal in das Budget des Campusgeschäftes hinein! Es geht hier um die Bildungsbasis, welche zu unserer Zukunft wird. Das ist doch Nachhaltigkeit.

Der CSPO-Fraktion ist das zu viel des Guten.

Ein weiterer Vergleich der Campus-Vorlage mit dem Primarschulgesetz zeigt, dass beim Primarschulgesetz 20'000 Schüler und 5'000 Lehrer betroffen sind. Dem stehen 11 Professorengehälter und eine unbedeutend kleine Anzahl von 130 Studenten (Doktoranden) gegenüber. Dieses Ungleichgewicht kann die CSPO nicht mittragen und mitverantworten. Die CSPO glaubt an unsere Kinder, unsere Jugend und setzt sich dafür ein, hier die besten Rahmenbedingungen zu schaffen. Die Grossspurigkeit des Campus setzt die falschen Akzente. Optimale Bedingungen für unsere Jugend, statt Luxus für wenige!

Der Braindrain wird so zumindest nicht gestoppt!

Die Schaffung eines Neubaus für Gesundheit und Pflege ist grundsätzlich zu begrüssen. Der Kanton braucht in diesem Bereich dringend Fachkräfte. Ab dem Jahre 2018 ist aber unklar, wie es mit den bisherigen HES-Standorten in Visp und Leukerbad weitergeht. Hinsichtlich dieser Problematik liegt ein Abänderungsantrag dreier Oberwalliser Parteien bereit. Die CSPO begrüsst es, wenn im Oberwallis die Pflegeausbildung vermehrt in Richtung Höhere Fachschule geht, weil damit der Anteil an Pflegepersonal besser gewährleistet werden kann, als dies im Moment der Fall ist. Zudem wäre eine HF eine gute Ergänzung zur Fachhochschule. Hier stellt die CSPO eine klare Forderung: ab 2018 Festigung und Ausbau des Bildungsstandorts Oberwallis für Gesundheitsberufe.

Die finanzielle Beteiligung an den beiden BioArk Anlagen in Monthey und Visp erscheint auf den ersten Blick ein guter Vorschlag. Die CSPO fordert eine längerfristige Zusicherung für diese BioArk Projekte. Die 6 Millionen sind jedoch lediglich ein Tropfen auf den heissen Stein. Genau hier, wo die Kenntnisse der umliegenden Firmen weltweit bekannt und somit mit dem kleinsten Risiko behaftet wären, fallen die kleinsten Beträge an. Dies ist für die CSPO nicht nachvollziehbar und sie fragt sich zudem, wie es sich mit den jährlich wiederkehrenden Betriebskosten verhält. Auch hier fordert die CSPO die zukünftige Sicherung und den Ausbau des Standorts BioArk in Visp.

Die CSPO fordert eine klare und befürwortende Positionierung des Staatsrats zum Innovationspark Raron-Turtmann und verlangt Sicherungen und Zusicherungen, dass das Campus-Projekt keinerlei Konkurrenz zur Kandidatur für den Innovationspark darstellt. Wir verlangen vom zuständigen Staatsrat, dass er sich national für dieses Projekt einsetzt, in dem er die Schaffung des Innovationsparks Raron-Turtmann im Rahmen des schweizerischen Akkreditierungsverfahrens unterstützt und hierfür auch die notwendigen finanziellen und humanen Ressourcen freigibt.

Kurzum bleiben für die CSPO bei einem Geschäft dieser Grösse zu viele Fragen offen, zu vieles ist im Unklaren und zu vieles in den Händen anderer und des Zufalls. Ist es Ihnen wert, diesen Schritt in eine unklare Zukunft zu gehen, dafür aber auf Gelder für Tourismus, Heimfälle, Wirtschaft, Bildung und Autobahn zu verzichten?

Für die CSPO sind heute zu viele Fragen offen. Sie beantragt daher die Rückweisung beider Traktanden und verlangt hierüber die Abstimmung.

**Perroud Bruno**, député (suppl.), UDC:

L'objet qui nous occupe confronte notre Parlement à un choix important en faveur du développement du Valais. Avec trois questions principales, l'on peut définir les enjeux autour de l'EPFL:

La première: est-ce que nous voulons avoir un Valais à consonance universitaire?

La deuxième: est-ce que les chaires choisies correspondent à des domaines porteurs pour le développement du Valais?

La troisième: est-ce que nous avons les moyens d'assumer les charges financières inhérentes à ce projet dans les investissements et l'exploitation?

A la première question, c'est-à-dire «Voulons-nous un Valais universitaire?», l'UDC répond par l'affirmative car le Valais économique entre dans une zone de turbulences de force 5:

- par la crise économique mondiale et le franc fort qui frappent le secteur touristique et l'industrie d'exportation (chimie et industries);
- par les subventions étatiques disproportionnées en faveur de l'énergie renouvelable qui pénalisent la vente de l'énergie hydraulique et freinent des projets d'envergure;
- par l'importation de produits agricoles non respectueux de nos critères de qualité et le principe du Cassis de Dijon qui soumet notre agriculture à une concurrence rude et souvent déloyale;
- par des lois imposées par les Confédérés qui brident le secteur de la construction entraînant le chômage principalement dans les villages de montagne.

Dès lors, pour l'UDC, il est vital de diversifier les secteurs économiques. L'arrivée d'un Campus universitaire en Valais est un défi qui va dans le sens de cette diversification.

Quant à la deuxième question: le choix des chaires universitaires, pour l'UDC, le choix d'établir des chaires dans des domaines comme l'énergie, la chimie, la nutrition, la valorisation de l'eau, la biotechnologie et dans les domaines de la santé avec la SUVA et l'IRO semble adéquat et cohérent. De plus, la création de synergies avec les filières des écoles HES-SO est une idée novatrice et intéressante.

Le partenaire choisi: l'EPFL, se montre attrayant au niveau de la proximité géographique ainsi que par les opportunités de collaboration avec des unités existantes collaborant déjà avec l'EPFL comme le sont l'IRO, la SUVA, l'Hôpital du Valais et l'Idheap.

La troisième question: celle du financement, est plus délicate. Ce projet de Campus universitaire a un coût énorme: environ 400 millions. C'est démesuré pour un canton comme le nôtre sans grandes ressources. Pour l'UDC, c'est la faiblesse de ce projet. Son impact est de plus de 250 millions sur les finances du canton et de plusieurs autres dizaines de millions sur les collectivités publiques que sont la Confédération et les communes concernées. La qualité d'un projet se mesure aussi par l'indicateur du taux de participation des entreprises privées. Or, à ce sujet, le taux d'implication du secteur privé est trop faible. Pourquoi, par exemple, le groupe pétrolier Shell a-t-il investi plus de 15 millions en 2013 à l'EPFZ dans la recherche sur les énergies et rien sur Sion? L'énergie hydroélectrique est-elle devenue si désuète en Suisse?

Pour l'UDC, il manque également des informations importantes sur la localisation des bâtiments à construire pour les étapes 3 et 4. D'ailleurs, la dernière étape en lien avec la santé sur le site de l'hôpital de Sion est une coquille vide actuellement. Selon ce qui était annoncé dans le message du Conseil d'Etat, il devait y avoir au moins un master plan définissant l'évolution du site de Champsec avec la venue de l'EPFL, de la HES et des nouveaux développements de l'hôpital. Or, non seulement cette commission de pilotage dirigée par M. Charles Kleiber n'a pas présenté ce plan de développement du site de Sion comme annoncé mais elle n'a même pas pris la peine de se réunir dernièrement. Il est vrai que, actuellement, les écrans de fumée au sein du RSV sont nombreux et nous le déplorons fortement.

Donc, avant de soutenir un tel investissement, il paraît raisonnable de se poser quelques questions, soit:

Quelles sont les garanties qui pérennisent ces investissements?

Où en sont les négociations avec la commune de Sion sur la participation financière à ce projet de campus?

Quelles sont les garanties de retombées pour le canton sur les éventuelles découvertes/innovations, sachant que l'on ne peut pas emprisonner les cerveaux en Valais?

Quel sera le retour sur investissement de ce projet?

Quels sont les coûts des déménagements de la HES-SO des ingénieurs et par quel budget départemental 2014 ces déménagements seront-ils financés?

Comment financer les coûts d'exploitation sur le long terme et dans quel budget départemental les fonds seront-ils pris après 2014 pour financer ces coûts d'exploitation?

Pour l'UDC, il est indispensable de fixer des règles pour rendre ce projet de campus financièrement supportable à long terme:

- premièrement en optimisant l'investissement avec des locaux non luxueux et adaptables pour répondre aux évolutions rapides des nouvelles technologies;
- deuxièmement en veillant, dans le cadre des procédures d'adjudication, à ce que ces deux crédits profitent, dans la mesure du possible, à l'économie valaisanne;
- troisièmement en élargissant les synergies opérationnelles de base pour plusieurs bâtiments. Un simple exemple est l'utilisation commune de la cuisine et de la salle à manger de l'hôpital par les employés de la HES et de l'EPFL. Cette vision transversale du développement des chaires de l'EPFL, des formations des HES avec la santé et du développement de l'hôpital de Sion doit être clairement définie et affinée, pour ne pas dire imposée, par ce Parlement pour garantir au maximum les synergies et réduire les coûts d'exploitation sur le long terme;
- finalement, il faudra aussi une rigueur absolue dans le suivi de la gestion de ces crédits. Nous sommes trop souvent habitués à avoir des dépassements de budget.

L'UDC apportera des amendements dans ce sens et laisse aussi ouverte la question de l'acceptation de l'étape 4 du crédit-cadre qui, dans l'état actuel des choses, n'apporte pas les garanties suffisantes pour permettre à notre groupe de soutenir l'ensemble du crédit-cadre.

L'UDC entre en matière sur la création du Campus universitaire et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif et se montre aussi favorable à l'entrée en matière concernant l'octroi du premier crédit d'objet pour la création du Campus universitaire à Sion.

Merci de votre attention.

**Maret Marianne**, députée, PDCB:

Le projet de Campus universitaire est une magnifique opportunité pour notre canton, mes préopinants en ont largement développé les points forts. Il faudrait donc être fou pour dire non à l'EPFL. Du reste, au rythme de la communication qui a prévalu sur le sujet durant ces dernières semaines, la majorité des citoyens doit avoir la certitude que tout est déjà décidé. Cette sensation de fait presque accompli, qui ne laisse que des prérogatives limitées aux aspects financiers à notre législatif, a été ressentie par notre groupe.

Avec toute l'attention que mérite un tel objet, le groupe PDCB en a analysé son contenu et tient à mettre en exergue un certain nombre de points:

Premièrement, en ce qui concerne le financement de ce projet, il est impératif de relever que sans la clairvoyance de la majorité de ce plenum qui a instauré, en temps opportun, le double frein et le fonds pour les infrastructures du 21<sup>e</sup> siècle, nous n'aurions pas à débattre, en ce moment même, sur l'entrée en matière, pour la création d'un Campus universitaire.

Cette ou ces réalisations amèneront une énorme plus-value pour notre canton et, fort de ce constat, le groupe démocrate-chrétien du Bas propose de modifier l'appellation de Campus universitaire à Sion en Campus universitaire en Valais. Cette dénomination aurait le mérite, d'une part, de fédérer davantage l'ensemble du canton et, d'autre part, de permettre éventuellement à certaines réalisations ultérieures de se concrétiser dans d'autres secteurs du Valais. Il est bien clair que ces options ne tendent pas à affaiblir la cohérence du concept mais notre groupe a la conviction, par exemple, que le pôle de grande hydraulique pourrait trouver un écrin approprié dans la région du Bas-Valais.

La ville de Sion aura le privilège, à la condition que nous en décidions ainsi bien-sûr, d'être l'heureuse commune site pour accueillir ce campus. C'est une chance extraordinaire pour notre capitale. Cette chance a pour corollaire une logique participation financière. Dès lors, lorsque la stratégie le permettrait, ce qui est le cas pour la grande hydraulique, pourquoi ne pas délocaliser l'objet? Cette approche aurait le double avantage de distribuer un tout petit peu mieux les parts du gâteau, d'une part, et, d'autre part, d'amenuiser la logique participation financière séduisante, précipit non négociable aux yeux des membres du groupe PDCB qui mettent toutes les réserves d'usage sur l'acceptation des crédits d'objet si tel ne devait pas être le cas. Dans ce sens, la signature de la convention est bien sûr urgente.

Notre groupe va donc déposer des amendements dans le sens développé et se fait un plaisir d'entrer en matière sur cet objet, de même que sur l'objet suivant pour lequel il ne reprendra pas la parole.

Merci de votre écoute.

**Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO:**

Die Verankerung der EHT Lausanne und somit die Nutzung von Synergien mit der Fachhochschule für Ingenieurwesen in Sitten ist sicherlich eine grosse Chance für das Wallis. Es birgt jedoch auch Gefahren.

Wir teilen die Meinungen, die bereits vorgebracht wurden. Durch die geplante Implementierung von den Forschungsergebnissen vor Ort kann sicherlich den traditionellen Wirtschaftsbereichen im Wallis ein Mehrwert entstehen. Jedoch teilen wir auch die Bedenken unserer Kollegen der CSPO, welche die Finanzierung dieses Riesenprojekts infrage stellen und auch infrage stellen, ob wir uns nicht irgendwo in einer Traumwelt befinden.

Auch denken wir, dass es nicht sein kann, dass mit diesem Rahmenkredit ein Persilschein geschaffen wird, dass diese grosse Menge von Finanzen in einer Region des Wallis finanziert wird. Hierzu kommt die vierte Etappe, die sicherlich nicht ausgearbeitet ist, wie mein Kollege der UDC, Bruno Perroud, bereits erklärt hat. Wir sehen dort, dass zwar für das Unterwalliser Spitalzentrum die Pflegeausbildung mitintegriert wurde – mit stolzen 35 Millionen wird der Gesundheitscampus finanziert; man vergisst jedoch, dass für das Spitalzentrum Oberwallis eine ebenfalls gleichwertige Behandlung nicht integriert wurde.

Liebe Leute, wir wissen alle, wir haben Probleme, wir haben zu wenig hochqualifizierte Pflegefachkräfte der tertiären Stufe im Wallis. Dieses Faktum führt dazu, dass wir die aktuellen Ausbildungsstrukturen im Wallis infrage stellen müssen. So wie es in Saint-Imier im Berner Jura geschehen ist: Vor zwei Jahren wurde ein sogenannter Matura unabhängiger Weg für die Jungen angeboten – also eine Höhere Fachschule –, um die tertiäre Stufe zu erreichen. Natürlich mit riesiger Kritik in der Romandie, weil die Romandie prinzipiell nur einen Matura abhängigen Weg unterstützt. Interessanterweise werden in der ganzen Deutschschweiz 90% der Pflegefachkräfte in tertiärer Stufe über den Matura unabhängigen Weg ausgebildet. Dies führt dazu, dass die Pflegefachkräfte im Oberwallis – und wir reden nicht von Lehrern in den Schulen –, die Pflegefachkräfte, die am Bett arbeiten, die sehen es als Chance für das Oberwallis, mit seiner besonderen Geografie und sprachlichen Gegebenheiten, dass nicht nur eine Matura abhängige Ausbildung angeboten wird, sondern in Etappe 4 im universitären Campus ebenfalls eine Bildung, einer Spital assoziierten Matura abhängigen oder Hochfachschulausbildung im Oberwallis angeboten werden. Nehmen wir das Beispiel von Bern, wo wir gesehen haben, dass dies ein riesen Erfolg ist.

Zusammenfassend: Wir sind einverstanden mit dem Staatsrat. Der Campus birgt grosse Chancen für das Wallis. Wir sind auch einverstanden mit den Oberwalliser Fraktionen, die gesprochen haben, es darf nicht zu einer Konkurrenzsituation führen zu bestehenden Projekten. Auch muss sicherlich die langfristige Zusage zu The Ark in Visp bestehen bleiben und daher werden wir eintreten. Aber eine Annahme werden wir ganz klar

davon abhängig machen, ob mit gleichen Spiessen wie für das Spitalzentrum Unterwallis ebenfalls ins Projekt eine Spital assoziierte, zweisprachige – weil, meine lieben Kollegen aus dem Unterwallis, auch Sie haben junge Menschen, die nicht eine Matura machen wollen und doch den Pflegeberuf ausführen wollen – Ausbildung angeboten wird und eine Höhere Fachhochschule. Diese Schule darf nicht in Konkurrenz zur bestehenden Schule in Visp gesehen werden. Es sollen Synergien genutzt werden.

Ich hoffe, Sie werden Ihre Herzen – vor allem auch die Mittel- und Unterwalliser Kollegen – öffnen zu diesem Vorschlag, den die ganzen Oberwalliser Fraktionen gemeinsam eingeben werden. Es ist wichtig für das Oberwallis, es ist wichtig für unsere Jungen. Setzen wir die Jungen in den Vordergrund. Und wir sind auch einverstanden, dass man eine grosse Investition im Mittel-/Unterwallis tätigt. Vielen Dank.

**Kamerzin Sidney**, député, PDCC:

Comment ne pas adhérer à ce projet favorable à notre jeunesse, à notre canton, à notre formation?

Pour notre groupe politique, c'est un oui à l'entrée en matière afin de compléter les deux secteurs des hautes écoles, c'est-à-dire le développement avec la fondation The Ark, la recherche appliquée avec les HES, de compléter le dernier échelon manquant de ce cycle d'écoles supérieures avec la recherche fondamentale.

Je vous le confirme, pour le groupe PDCC, c'est un oui à l'entrée en matière, avec néanmoins quelques préoccupations et quelques remarques.

La première concerne le financement. Comme cela a déjà été souligné par différents autres groupes, le montant colossal, je ne dirai pas abyssal mais colossal de 250 millions interpelle. D'une part, pour quelle raison, le canton du Valais supporte-t-il de manière plus importante que ne le font les cantons hôtes de Vaud et de Zurich une école polytechnique fédérale? La participation de la Confédération dans les projets dans le canton de Vaud et dans le canton de Zurich est nettement plus importante que celle qui est apportée dans le canton du Valais où l'apport du canton est de près de 75%. Pour le groupe, le crédit est accepté, mais à l'avenir, à notre sens, il faudrait repenser la participation de cette école polytechnique fédérale et une meilleure répartition avec la participation du canton.

Le deuxième point, concernant le financement toujours, est le suivant: Le canton va participer à près de 80% au financement du Campus EPFL alors qu'il ne le fait qu'à hauteur de 25% ou 30% pour notre HES et pour la fondation The Ark. Notre groupe souhaite que cela ne crée pas une distorsion entre le soutien très fort du canton apporté au Campus EPFL et le soutien moindre apporté à la HES et à la fondation The Ark, et qu'il n'y ait pas deux classes dans les écoles supérieures de notre canton. La fondation The Ark, pour prendre l'exemple de Sierre, c'est 400 emplois dans la région et 50 entreprises. A Martigny aussi avec IdeArk, ça a eu un impact essentiel sur le tissu économique local, qui reste à démontrer avec l'arrivée du Campus EPFL.

Donc, pour le groupe PDCC, c'est oui, mais pour autant que cela ne crée pas un déséquilibre entre le Valais central, respectivement Sion, et le reste, c'est-à-dire la fondation The Ark et les hautes écoles qui ont démontré leur impact sur le tissu économique des différentes régions du canton et notamment aussi sur le Haut-Valais.

Une dernière remarque concernant la ville de Sion. Nous saluons bien évidemment l'investissement et l'effort qui sont consentis par les habitants de la ville de Sion (35 millions – 10%) pour 15'000 contribuables, c'est un effort conséquent. Néanmoins, le groupe PDCC est toujours dans l'attente de la signature de cette convention et souhaite des communiqués plus clairs que les derniers communiqués sibyllins de la commune de Sion au sujet de cette convention.

Vous l'avez compris, le groupe PDCC est favorable à ce projet, qui est nécessaire pour le canton, mais avec les préoccupations que j'ai mentionnées s'agissant du



financement, notamment pour l'avenir, et s'agissant de l'impact sur la HES et la fondation The Ark.

Je vous remercie de votre attention.

**Furger Niklaus, Grossrat, CVPO:**

Mit der heutigen Eintrittsdebatte für den universitären Campus in Sitten stehen wir Walliser vor einer Entscheidung, welche für den Walliser Bildungs-, Forschungs- und Wirtschaftsstandort von immens grosser und richtungsweisender Bedeutung ist und von dem wir uns alle nachhaltig positive Auswirkungen auf den gesamten Wirtschaftsstandort Wallis erhoffen.

Die Schaffung dieses universitären Campus ist ein visionäres Projekt. Es ist aber auch ein Projekt, welches mit einem Kantonsbeitrag von 250 Millionen sehr grosse Mittel unseres Staatsbudgets beansprucht bzw. bindet.

Für die CVPO ist diese hohe Investition nur gerechtfertigt, wenn damit der gesamte Wirtschaftsstandort Wallis langfristig und nachhaltig gestärkt werden kann, d.h. dieser Campus nicht zu einem akademischen Prestigeprojekt ohne effektiven wirtschaftlichen Output verkommt. Der Campus muss mittel- und langfristig dazu führen, dass Unternehmen mit hoher Wertschöpfung und damit auch qualifizierte Arbeitsplätze in unserem Kanton entstehen bzw. sich niederlassen. Er muss dazu dienen, dass unsere Walliser Jugend nach ihrer Ausbildung bei uns im Wallis adäquate Arbeitsstellen findet und nicht das Wallis verlassen muss. Er muss auch dazu führen, dass unsere Walliser Wirtschaft diversifiziert und breiter abgestützt wird und wir damit weniger abhängig von einzelnen Wirtschaftszweigen und -entwicklungen werden. Und er muss dazu führen, dass das Steuersubstrat der öffentlichen Hand durch eine höhere Wertschöpfungskette markant verbessert wird.

Die CVPO verlangt deshalb, dass in Zusammenhang mit der Schaffung des Campus folgende Punkte berücksichtigt bzw. umgesetzt werden:

- Der Campus wird zwar in Sitten gebaut. Es ist aber konsequent darauf zu achten, dass die gesamte Wertschöpfung nicht im Mittelwallis verbleibt, sondern der ganze Kanton, vor allem auch das Oberwallis davon profitiert. Ein wichtiges Projekt diesbezüglich ist der Aufbau der BioArk Visp AG in Zusammenarbeit mit der Lonza und der Gemeinde Visp, welcher im ersten Objektkredit enthalten ist. Sowohl die Lonza als auch die Gemeinde Visp stehen diesem Projekt sehr positiv gegenüber. Es muss deshalb sofort in Angriff genommen werden.
- Die CVPO verlangt, dass ein Controlling darüber geführt wird, welchen wirtschaftlichen Impact dieser Campus auf die Entwicklung der Walliser Wirtschaft hat. Insbesondere ist regelmässig darzulegen, wie viele und was für Arbeitsplätze durch dieses Projekt im Wallis geschaffen wurden und welcher Mehrwert der Walliser Wirtschaft daraus entsteht.
- Die Mittel, welche der Kanton in dieses Projekt investiert sind für Walliser Verhältnisse enorm hoch. Für die CVPO ist es absolut erforderlich und klar, dass durch diese Investition nicht weitere wichtige Projekte verhindert werden. Wir denken diesbezüglich insbesondere an die anstehenden Investitionen im Bereich Tourismus und Energie, aber auch an die anstehenden grossen Sportprojekte, welche im Rahmen des neuen Sportgesetzes subventioniert werden können.
- Auch der geplante «Swiss Innovationspark Raron-Turtmann» muss in diesem Projekt berücksichtigt, ja miteinbezogen werden. Insbesondere darf dieses Projekt durch den Campus in Sitten nicht beeinträchtigt werden, sondern soll im Gegenteil davon profitieren können.
- Der Campus muss ebenfalls zulassen, dass Ausbildungen, wo sinnvoll, in Zukunft auch dezentral angeboten werden. Konkret ist hier die Schaffung einer höheren Fachschule für Pflegepersonal im Oberwallis anzustreben, damit der grosse Bedarf an Pflegepersonal abgedeckt werden kann.

Die CVPO ist unter Berücksichtigung dieser Bedingungen für Eintreten auf die beiden Beschlüsse:

- Schaffung eines universitären Campus in Sitten
- Genehmigung der Objektkredite für die 1. Etappe des Campus.

**Crettenand Narcisse**, député, PLR, président de la commission de gestion:

La commission de gestion a pris position concernant le projet de décision relatif à l'octroi d'un crédit-cadre en vue de l'implantation du Campus universitaire en Valais.

C'est un projet majeur pour notre canton. Il constitue, en effet, l'un des plus importants investissements pour ces prochaines décennies. En outre, ce projet ouvre des possibilités extraordinaires pour le Valais en matière de formation, de développement et d'innovation.

La commission de gestion a été associée aux travaux de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports, qu'elle remercie.

La prise de position de la commission de gestion a été faite en respectant les prérogatives de la commission thématique ainsi que celles de la commission des finances. La commission de gestion a analysé ce projet sous l'angle de la bonne gouvernance et a, pour ce faire, posé cinq questions au chef du département en charge du dossier, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. Ces questions sont en relation avec la procédure suivie pour amener ce projet devant le Parlement, le lien prévu entre l'EPFL et la HEVs et l'économie ou l'industrie, la participation de la ville de Sion, l'implication sur les ressources humaines et financières de l'Etat du fait d'être maître de l'ouvrage et la possibilité de répartir géographiquement le projet.

Compte tenu des réponses données à nos différentes questions, la commission de gestion peut conclure au respect des règles institutionnelles auxquelles un tel projet doit être soumis.

Sous cet angle, nous pouvons vous inviter à accepter le projet qui nous est soumis ici.

**Clivaz Christophe**, député, Les Verts:

Les Valaisannes et les Valaisans ne peuvent que se réjouir de l'arrivée dans leur canton de l'EPFL, du Campus universitaire Valais – vous voyez que le séduisant que je suis a déjà intégré la demande de la députée Marianne Maret – ainsi que de la réalisation de plateformes préindustrielles à Monthey et à Viège.

Les axes de recherche qui ont été retenus par le Conseil d'Etat s'intègrent parfaitement dans le tissu des hautes écoles existantes, en particulier la HES-SO Valais, ainsi que dans la stratégie cantonale de promotion économique.

Les intervenants précédents ont déjà souligné les espoirs mis dans cette réalisation; je n'y reviens pas.

Les Verts relèvent, néanmoins, que les conditions financières sont plutôt favorables à l'EPFL. A terme, cette dernière (haute école normalement financée par la Confédération) prendra en charge environ 40% des frais de fonctionnement des chaires qui seront créées. Nous aurions souhaité qu'au moins la moitié de ces frais soit à la charge de l'EPFL.

Nous serons, en outre, très attentifs à ce que les efforts financiers que le canton fait dans ce dossier ne préjettent pas, ne se fassent pas au détriment des niveaux primaire et secondaire de l'enseignement ou des autres activités de la formation tertiaire.

Les Verts acceptent l'entrée en matière pour les deux premiers objets de l'ordre du jour.

Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

**Rausis Joachim**, député, PDCB, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

N'ayons pas peur des mots, cette session parlementaire de septembre 2013 est historique.

Après s'être prononcé à l'unanimité en faveur d'une réforme et d'une refonte de nos institutions, ce Parlement va maintenant entrer en matière sur un projet porteur d'avenir et d'espoir pour tout le canton: le Campus universitaire Valais-Wallis. Vous me trouverez peut-être dithyrambique mais c'est la réalité. L'ouverture de ce campus, couplée à l'arrivée de l'EPFL en Valais, est un bond en avant pour notre canton.

Ambitieux, visionnaire et rassembleur, voilà les trois qualificatifs choisis par le Conseil d'Etat pour décrire le projet de Campus Valais-Wallis, dont on parle depuis de longs mois et qui est enfin aujourd'hui présenté devant ce plenum.

La commission EFCS a travaillé en deux temps, rencontrant tout d'abord l'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet, soit l'EPFL, la HES-SO Valais-Wallis, la fondation The Ark, sans oublier bien entendu la ville de Sion. Ceux-ci ont pu exposer les nombreux avantages et rares inconvénients qu'une coopération d'une telle ampleur leur apportait. Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, président de la délégation permanente du Conseil d'Etat au Campus Valais-Wallis, a, ensuite, présenté dans le détail l'entier du projet, du crédit-cadre de 356 millions aux différents crédits d'objet prévus tout au long du processus de mise en place du campus ces années à venir.

La commission s'est, ensuite, réunie à huis clos afin de débattre du projet et même si, au final, elle ne vous propose qu'un seul amendement, soyez convaincus que les débats ont été nourris et vifs.

Il est important de relever à ce stade, et nombreuses ont été les interrogations sur le financement dans cette salle, que l'acceptation d'un crédit-cadre par le Grand Conseil, comme celle d'un crédit d'objet d'ailleurs, ne donne pas la possibilité au Gouvernement d'engager les montants sans autre forme de procès. C'est au travers des crédits budgétaires, validés par ce Parlement en fin d'année, que l'Exécutif pourra débloquer l'argent nécessaire. En clair, si nous entrons en matière ce matin sur le crédit-cadre et les crédits d'objet, nous ne signons pas un chèque en blanc mais nous validons une vision proposée par le Conseil d'Etat quant au contour du projet de Campus Valais-Wallis.

Je demanderai néanmoins à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina de répondre plus avant sur le financement afin de lever toutes craintes.

Une des principales originalités de ce projet, c'est l'implantation sur un même site, à Sion, sous gare, de plateformes conjointes entre l'EPFL et la HES-SO. Cette complémentarité sera unique en Suisse et c'est une des plus-values qui a motivé l'EPFL à répondre favorablement aux sollicitations valaisannes. Selon la convention signée avec l'EPFL, 11 chaires avec leurs équipes de chercheurs s'implanteront en Valais: 7 chaires dans le domaine de l'énergie, une chaire en biotechnologie et 3 chaires dans le domaine de la santé, autant de domaines porteurs pour notre canton.

Pour la HES-SO Valais-Wallis, les avantages sont nombreux et je ne citerai que les deux suivants:

- renforcement du pôle énergie, chimie, santé et
- renforcement des filières de formation et de recherche en Valais avec atteinte d'une nécessaire masse critique.

La fondation The Ark complètera cette chaîne de l'innovation unique en Suisse en aidant les start-up et entreprises à prendre leur envol et à créer de la valeur ajoutée pour l'ensemble de ce canton.

Une précision s'impose: aucun étudiant ne commencera son cursus académique auprès de l'antenne valaisanne de l'EPFL. Seuls des chercheurs, doctorants et autres professeurs seront présents en Valais. On parle, toutefois, à l'heure actuelle de plus de 150

emplois directement créés par ce projet. Les retombées sur l'ensemble de l'économie valaisanne pourraient être autrement plus importantes encore.

Le premier crédit d'objet soumis ce matin au plenum d'un montant de 33,9 millions permettra à l'EPFL de s'implanter dans un premier bâtiment à la Rue de l'industrie 17 à Sion, d'acquérir... (*micro coupé*), voilà, vous m'entendez de nouveau, je reprends le fil de mon propos, d'acquérir donc les premiers équipements scientifiques, d'alimenter le fonds de démarrage des chaires de l'EPFL ainsi que de construire un laboratoire souterrain.

La ville de Sion est légalement appelée à participer à hauteur de 10% de ce montant mais, à ce jour, la convention qui doit régler les modalités n'est pas encore signée et nombreuses ont été les interrogations à ce propos. Je crois que des éclaircissements sont nécessaires.

Le deuxième crédit d'objet ne concerne pas la ville de Sion puisqu'il s'agit d'un montant de 12 millions réparti à parts égales entre Viège et Monthey afin de réaliser deux plateformes préindustrielles BioArk en partenariat avec des investisseurs privés.

A noter que les 42,5 millions de ces deux crédits d'objet seront prélevés sur le fonds des infrastructures du 21<sup>e</sup> siècle, et seulement ce montant à ce stade. Il ne s'agit pas de dilapider l'ensemble du fonds pour financer les 250 millions à charge du canton.

Ambitieux, visionnaire et rassembleur, disais-je en préambule. Les deux premiers termes «ambitieux» et «visionnaire» ne posent, semble-t-il, pas de problème. «Rassembleur», apparemment le qualificatif ne doit pas être pris au sens littéral du terme puisque des vellétés régionales, pour ne pas dire régionalistes, se sont fait entendre ce matin dans la salle. On peut le comprendre dans la mesure où la commission elle-même s'est posé ces questions et a longuement débattu sur ce thème. Néanmoins, personne, ou presque, ne semble remettre en cause le cœur du projet, soit l'arrivée de l'EPFL dans notre canton.

J'avoue quand même être surpris lorsque j'entends un groupe se prononcer contre ces objets mais annoncer, en parallèle, avoir déposé des amendements.

Petite remarque également en passant en tant que Bas-Valaisan au sens constitutionnel du terme. Il y a trois régions en Valais: le Haut, le Centre et le Bas. Il serait donc opportun que le Haut-Valais cesse de se référer à une division entre Haut et Bas pour justifier des investissements complémentaires Outre-Raspille.

Au final, au nom de la commission EFCS, je ne peux que vous encourager à accepter ce crédit-cadre ainsi que les deux premiers crédits d'objet qui en découlent afin de faire entrer de plain-pied le Valais dans le 21<sup>e</sup> siècle.

Merci de votre attention et petit rappel pour les commissaires: sitôt la fin de la séance, nous nous réunissons au troisième étage pour traiter des amendements déposés.

Merci.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Il a été dit à juste titre que Campus Valais est un projet gouvernemental ambitieux, visionnaire et rassembleur.

Initié par le Conseil d'Etat en partenariat avec l'EPFL en 2011, le Campus Valais-Wallis compte aujourd'hui sur l'implication de partenaires et d'acteurs importants: le pôle EPFL Valais-Wallis, la HES-SO Valais-Wallis, la fondation The Ark et la ville de Sion.

Le Campus Valais-Wallis sera bien plus qu'une simple, magnifique et unique plateforme de formation. Il est destiné à abriter également des entreprises intéressées à interagir avec les acteurs du campus ou des start-up issues entre autres des activités de recherche et d'innovation de l'EPFL et de la HES-SO Valais-Wallis. On y trouvera également des espaces d'innovation avec la fondation The Ark et son bras opérationnel CimArk. Le

partenariat entre l'EPFL et la HES-SO Valais-Wallis constitue, quant à lui, une première – et cela a été relevé à juste titre – sur le plan suisse. En collaborant étroitement, ces acteurs de la formation et de la recherche, alliés à ceux de la fondation The Ark et aux entrepreneurs, vont constituer une chaîne de valeur complète de l'innovation.

Ce projet est destiné à garder nos talents en Valais. Une région, un canton qui perd ses talents est une région pauvre. Avec cet instrument du campus, nous voulons rendre plus attractif le Valais pour que nous ne perdions plus ces talents qui s'en vont à l'extérieur. Hier, j'ai rencontré une entreprise américaine qui s'intéresse à une implémentation en Valais. Ils ont décidé de partir de la Californie pour aller à Boston. Pourquoi ont-ils fait ce déménagement? Parce qu'ils trouvent à Boston tous ces talents autour du Massachusetts Institute of Technology, qui est une des toutes grandes universités. Les entreprises vont là où on trouve les talents. C'est pour cette raison que ce projet est tellement important. C'est pour cette raison qu'il faut lier absolument, et je le dis aussi en direction de mes collègues députés du Haut-Valais, c'est pour cela qu'il est essentiel de lier formation, recherche et création des infrastructures pour héberger des entreprises. C'est cette création d'une chaîne de valeur qui passe de la recherche fondamentale appliquée à la valorisation. C'est cela qui fait la force. Et je suis convaincu que ce projet a toutes les chances.

Le retour sur investissement, oui, je suis persuadé qu'il y aurait un retour sur investissement. Mais, il faut aussi dire que cela prendra du temps, qu'il faut aussi laisser du temps. Ce genre de projet prend du temps; il faut lui laisser du temps pour avoir des retombées. D'autres projets, comme par exemple le projet The Ark, la force de ce projet, c'est qu'on a gardé la ligne, c'est qu'on a avancé ensemble et c'est qu'on n'a pas changé chaque fois notre philosophie ou notre stratégie. Avec ce projet, c'est aussi avoir ce fil rouge, cet investissement pour justement garder nos talents chez nous.

Ce que nous vous présentons aujourd'hui, c'est un plan précis, un cadre de travail et surtout de réalisation. Ce cadre a été discuté avec tous les partenaires et chaque étape, j'insiste, fera l'objet d'une nouvelle discussion ici même. Le Conseil d'Etat ne vous demande pas de signer un chèque en blanc. Chaque étape sera la vôtre. Chaque palier sera celui de tout un canton.

Ce campus, c'est un campus du Valais pour le Valais. Chaque pierre de l'édifice sera discutée, argumentée et cooptée.

Le cadre financier est clair, tout comme celui des travaux. Cependant, les différentes étapes futures demandent encore de l'affinage, non pas du point de vue de l'enveloppe globale ou des principes, mais des aspects purement techniques ou de construction. C'est clair que c'est un projet qui est évolutif. Ici, on parle d'une vision sur plusieurs années. Si on connaissait déjà tous les détails pour les futures étapes, on aurait peut-être présenté tous les crédits d'objet en même temps. Mais, il y a aussi une planification financière, une planification dans la durée et une logique qu'on veut respecter dans la création de ce campus. C'est pourquoi nous vous proposons de repasser devant le plenum avec, chaque fois, un crédit d'objet, un distinct, où tout est transparent et rien n'est inconsideré.

Je comprends, cependant, aisément qu'une telle ampleur de projet puisse inquiéter, voire devenir réhibitoire pour ceux qui, parmi vous, s'interrogent sur l'action du canton en faveur des régions décentralisées. Mesdames et Messieurs, cette inquiétude est la nôtre comme la vôtre. Ce souci, nous le partageons et, ce projet, nous l'avons construit comme celui de tout un canton pour tout un canton, et je suis persuadé qu'il profitera à tous et, en premier, aux générations futures. Bien sûr, il faut un peu d'audace, mais nous en avons, j'en suis certain.

L'étape d'aujourd'hui s'inscrit donc dans un plan précis qui détaille l'entier d'un programme qui touche plusieurs régions de notre canton avec, par exemple, en plus des premiers investissements prévus à Sion, la construction des plateformes préindustrielles du BioArk à Monthey et du BioArk à Viège.

Je le disais tout à l'heure, ce projet est ambitieux, bien sûr, mais il est rassembleur et visionnaire. Je suis persuadé que nous nous lançons aujourd'hui dans une des plus grandes réalisations des prochaines années.

L'investissement de l'Etat ne se résume pas à ce projet. L'effort est, comme le veut notre Constitution, réparti et déployé de telle façon à favoriser toutes les régions de notre canton.

Pour le projet qui suscite un peu plus de discussions concernant le pôle santé du Valais, je m'exprimerai un peu dans les détails sur notre vision de l'implémentation ou de la création de ce pôle santé sur le site de l'actuel hôpital de Sion.

Je réponds maintenant à quelques questions ou à quelques remarques.

Monsieur le député Julien Dubuis, à juste titre, vous avez relevé les efforts que M. Claude Roch, ancien conseiller d'Etat, a mis en avant dans ce dossier pour la réalisation de ce projet. Je crois que c'est le moment pour nous tous de lui dire merci pour son engagement dans ce projet avec les autres collaborateurs de son département, avec Jean-Claude Villettaz qui a quitté la fonction de responsable de projet. C'est l'occasion de dire merci à ces gens qui se sont engagés avec le Gouvernement, avec une parfaite collaboration entre les départements, pour encore une fois répéter que c'est un projet du Gouvernement.

Evidemment, on a compris le message sur l'attention que nous devons porter pour ne pas avoir de dépassement de crédits.

Concernant la convention à signer avec la ville de Sion, ces travaux sont en cours. Les principes sont discutés. Il s'agit maintenant de finaliser vraiment ces principes dans une convention, surtout concernant le bail sur le premier investissement qui sera fait sur le bâtiment sis Rue de l'industrie 17, anciennement le bâtiment Valrhône. Ces discussions sont en cours. La ville de Sion est intégrée dans la gestion du projet, voire au niveau stratégique mais aussi au niveau opérationnel. Ces discussions sont – comment dit-on? – de bon train..., vont bon train (merci pour ce soutien dans l'application d'une langue étrangère pour un Haut-Valaisan qui, souvent, parle la langue de Goethe..., c'est-à-dire le Walliserditsch!).

Alors, pour les autres questions soulevées par le député (suppl.) Cornelius Imboden, ich glaube Sie haben zu recht gesagt, dass Bildung, Forschung und Innovation zentrale Elemente sind und wichtig sind. Ich kann allerdings ihre Ängste im Zusammenhang mit diesem Projekt verstehen. Die müssen wir ernst nehmen, und wir müssen Antworten auf Ihre Fragen geben. Wir sind auch in der Lage, die Fragen, die gestellt worden sind, zu beantworten. Sie haben zum Beispiel, wie andere auch (ich glaube Sidney Kamerzin und Bruno Perroud), von dieser grossen Summe, dieses finanziellen Engagements gesprochen. Ich bitte Sie, das wirklich zu relativieren. Erstens ist es über eine grössere Periode. Es ist nicht etwas, was in einem Zug investiert wird. Das sind mehrere Jahre und das sieht man ja auch in der Etappierung dieses Werks. Nur zum Vergleich: Das Stadion von Zürich kostet 216 Millionen Franken. Je me demande combien le stade de Genève a coûté aux Genevois, celui de Zurich, c'est 216 millions. Pour ma part, je pense que notre investissement ici dans un projet d'avenir, dans un projet vraiment important, étapisé, c'est tout de même un meilleur investissement parce que je suis encore plus certain que, nous, nous aurons un retour sur investissement que ceux qui mettent de l'argent dans des infrastructures..., bon, je ne vais pas critiquer aujourd'hui les Zurichois..., mais, en tout cas, moi, ce que je veux, c'est vous rendre attentifs: pour un canton qui se prépare pour l'avenir, la somme est importante, mais le projet mérite cet investissement. Also, die Investitionen sind durchaus gerechtfertigt, wenn ich das mit dem Stadion von Zürich vergleiche, das in etwa gleich viel kostet.

Was wichtig ist zu verstehen, dass dieser Fonds des 21. Jahrhunderts nicht geleert wird. Sie haben in der Botschaft klar gesehen, dass eigentlich unsere Absicht klar darauf ausgerichtet ist, nur die Investitionen, die einen direkten Zusammenhang mit der Implementierung der ETH Lehrstühle, über den Fonds des 21. Jahrhunderts gehen. Die Verlagerung der Hochschule Wallis, d.h. vom Bereich Ingenieurwesen auf den Campus, läuft über das normale Budget. Da sind wir auch daran, neue Formen der Finanzierung zu

überprüfen, allenfalls mittels einer Garantie, einer Bürgschaft, die der Kanton eingeht gegenüber der Fachhochschule Wallis, die ja zu einer autonomen Institution wird. Das dieses Werk von der Hochschule Wallis gebaut wird, der Kanton ist dann Bürge und so kann eine andere Form der Finanzierung gewählt werden; das ist allerdings in Abklärung. Das heisst also, dieser Fonds wird nicht geleert, und ich gehe davon aus, dass eine sehr kluge Finanzpolitik es uns auch in Zukunft ermöglicht, diesen Fonds zu speisen und da habe ich volles Vertrauen in unseren Finanzminister, dass er uns Wege aufzeigt, damit wir auch in Zukunft diesen Fonds äufnen können. Allerdings braucht das auch von jedem Departementschef einen Effort, aber der wird nicht entleert.

Und wenn Sie von den Heimfällen sprechen, Geld zur Verfügung stellen für Heimfälle. Ich erinnere Sie daran, dass 80% dieser Kraftwerkanlagen gratis zurückkommen. Die kommen zurück zu den Gemeinden und zum Kanton. 80% ist ja gratis. Wir müssen nur den trockenen Teil entschädigen und dieser trockene Teil, da werden wir in der Lage sein, wenn wir dann mit unserer neuen Energiepolitik auch eben versuchen, mit den Gemeinden und dem Kanton Mehrheitseigentümer dieser Werke zu werden, dass wir das finanzieren können. In unserem Konzept sprechen wir ja auch davon, dass 40% dieser Anlagen, dass man die an bestehende oder neue Unternehmen verkaufen will. Weil, wir sagen 60% sollen in unser Eigentum überführt werden zwischen Kanton und Gemeinden. Diese 40% werden zum Marktwert verkauft. Da kommt Geld zurück. Da kommt Geld, das wieder investiert wird. Ich habe für die Heimfälle – nach meinen Überlegungen – weniger Sorge, dass uns die Mittel fehlen würden, um diese Heimfälle zu regeln. Also da glaube ich, dass wir gut aufgestellt sind auch von der rechtlichen Situation. Wir müssen immer dafür kämpfen.

Nochmals, Gelder in Infrastrukturen... mettre de l'argent dans les infrastructures. On peut mettre de l'argent dans les infrastructures. C'est important. Mais, si vous n'avez plus les talents car ils nous ont quittés, si l'économie ne fonctionne pas, si les entreprises partent dans d'autres régions, qui va utiliser les infrastructures dans lesquelles on a mis de l'argent? Pour ma part, je préfère mettre de l'argent dans le brain plutôt que de le mettre dans le béton parce que le brain est la seule ressource que nous avons en Valais, à part la force hydraulique ou les jolis vignobles ou d'autres surfaces agricoles qui nous donnent tous ces produits que nous aimons, surtout lors des apéros..., mais ce qui est important encore une fois dans l'investissement qu'on fait, c'est dans la recherche, dans l'innovation et dans ce système.

Die Frage vom Innovationspark Raron-Turtmann, ob diese konkurrenzieren. Diese Konkurrenzierung findet nicht statt. Wer gegen den Campus schießt, der schießt gegen den Innovationspark Raron-Turtmann. Celui qui tire contre le campus tire contre le projet de parc d'innovation à Rarogne-Tourtemagne. Pourquoi? Der Innovationspark Raron-Turtmann kann von dem Campus nur profitieren, weil hier Wissen entsteht, weil hier Forschung betrieben wird, weil hier Start-ups generiert werden, die irgendwann mal dann diesen Campus verlassen, sich dann aber zum Teil auch in anderen Regionen des Kantons niederlassen können, wenn diese Phase von der Forschung in die Industrialisierung oder in die Herstellung von Produkten überläuft. Also diese beiden Projekte konkurrenzieren sich nicht; die sind auch anders ausstrukturiert. In Raron-Turtmann sucht man eher das Ansiedeln von Forschungsunternehmen, die einen hohen Platzbedarf haben. Hier beim «quartier d'innovation», dem Innovationsquartier, geht es darum, aus der aus dem Campus generierten Forschung entsprechend Start-ups zu kreieren oder auch Forschungsergebnisse in die bestehende Wirtschaftsstruktur des Wallis hineinfließen zu lassen. Also diese beiden Projekte sind komplett unterschiedlich. Auf Stufe der Volkswirtschaftsdirektorenkonferenz der Schweiz wird ein Ausschreibungsverfahren stattfinden. Der Innovationspark Raron-Turtmann wird sich an diesem Ausschreibungsverfahren beteiligen. Wir können Unterstützung geben in diesem Prozess, aber was wichtig ist, aus meiner Sicht hat der Innovationspark Raron-Turtmann nur eine Chance, wenn es eben auch eine ETH hier bei uns gibt. In dem Sinne kann der Innovationspark nur profitieren.

Übrigens, juste pour l'anecdote, savez-vous où est le siège de l'association Parc d'innovation Rarogne-Tourtemagne? Wissen Sie, wo der Sitz des Vereins Innovationspark

Raron-Turtmann ist? In weiser Voraussicht haben die Menschen gesagt, der ist in Sitten. C'est à Sion, c'est-à-dire que les Haut-Valaisans ont créé une association et puis ils ont mis le siège principal à Sion. Je crois que c'est intelligent..., ça montre qu'il y a un lien entre ces projets. Ich bin wirklich überzeugt, dass der Innovationspark Raron-Turtmann nur davon profitieren kann, dass dieser Campus entsteht. Es gibt keine Konkurrenzierung, es gibt keine Bedrohung. Der Innovationspark Raron-Turtmann muss aus eigener Kraft jetzt auch die Möglichkeiten aufzeigen, was er in diesem Schweizerischen Innovationspark hineinbringen kann, aber es ist wichtig, weil das Konzept des Schweizerischen Innovationsparks ist so aufgebaut, dass es zwei Hubs gibt: ein Hub ETH Zürich und ein Hub ETH Lausanne. Zwei Hubs und die Netzwerkstandorte (also z. B. Raron-Turtmann) müssen in dieses Netzwerk einer dieser beiden Hubs integriert werden, sonst wird es schwierig. Ich nehme das Beispiel des Kantons Aargau. Die haben ihren Innovationspark beim Paul Scherrer Institut angemeldet. Und mit dem Paul Scherrer Institut und dem Innovationspark gehen sie jetzt in dieses Ausschreibungsverfahren hinein. Also da sind wir offen für Gespräche, aber die beiden Projekte gegeneinander auszuspielen, wird dazu führen, dass wir am Schluss nichts haben. Also diese Verantwortung muss man ernst nehmen.

Jetzt kommt das Thema, j'arrive au thème qui est quand même important: la question du site de l'hôpital de Sion, le pôle santé. Une question a été posée sur le master plan hôpitaux. La partie HES-SO Valais-Wallis est Haute école de santé. Pour ce qui concerne le bâtiment de la HES-SO Valais-Wallis Haute école de santé, un concours d'architecture sera organisé conjointement avec celui portant sur les nouvelles constructions de l'hôpital de Sion. Ce concours porte sur un master plan définissant l'évolution du site de Champsec et précise l'architecture hospitalière, c'est-à-dire qu'il est lié à une planification du site de Champsec sur la thématique de liens à créer entre le déplacement de la Haute école de santé Gravelone sur le site de Champsec à Sion. Ce projet, c'est cela. Il n'y a pas d'autres éléments qui entrent dans ce projet, c'est-à-dire que, aujourd'hui, nous avons la loi sur les Hautes écoles en Valais et, dans cette loi, on a clairement précisé qu'il y a une école dans le Haut-Valais, eine Hochschule für Gesundheit im Oberwallis. Man hat festgelegt, wo der Standort für die Hochschule für Soziales ist. Man hat die Standorte definiert für die pädagogischen Hochschulen. Man hat den Standort für die Physiotherapieschule klar definiert in Leukerbad. Heute mit diesem Rahmenkredit und mit diesem Objektkredit wird daran nichts geändert. Nichts geändert! Jetzt kommt die Frage des Standorts für die Bildung im Gesundheitswesen Oberwallis. Klar ist, und dafür haben wir Verständnis Herr Grossrat Hildbrand, dass da in diesem Bereich eine Koordination und Überlegungen gemacht werden müssen. Einerseits zwischen der Fachhochschule Wallis mit dem Standort in Visp und gleichzeitig mit einer höheren Fachschule für die Pflegeberufe. Das kann und ist eine interessante Option. Dieses Projekt ist allerdings noch nicht reif, so dass wir heute nicht sagen können, wie viel uns das kostet, was für Investitionen notwendig sind, wie die Betriebskosten sein werden, aber das sind Überlegungen, die bei uns im Gange sind. Wir machen uns solche Überlegungen, aber heute sind diese Überlegungen nicht derart reif, dass man bereits heute in der Lage wäre, diese Elemente in diesen Rahmenkredit hineinzubringen, weil da gibt es noch Überlegungen, Fragen der Zusammenarbeit, Standortfragen, auch Fragen in Zusammenhang mit einem allfälligen Neubau eines Spitals im Oberwallis – das sind alles Themen, die auf dem Tisch sind, die diskutiert werden, aber das Projekt ist nicht reif, so dass wir jetzt nicht heute in der Lage wären, irgendwelche Elemente bereits in die Botschaft hineinzuschreiben.

Was den BioArk Standort in Visp betrifft, ist ein klares Engagement da. Diese Millionen sind im Objektkredit drin, die werden gesprochen. Die Zusagen von Visp von der Lonza und der Gemeinde sind da. Das kann man nur begrüßen. Wir haben unsere Verpflichtungen gegenüber den anderen Standorten des Projekts The Ark immer übernommen. Das ist klar, dass wir uns dort engagieren werden. Wir haben uns für diesen Standort auch eingesetzt und es ist auch noch so, dass am Lonza Standort Visp auch die Berufsbildung für Laborantinnen und Laboranten auch in dieses Gebäude integriert werden soll, so dass wir eben auch den Lonza Standort Visp mit dieser Massnahme stärken. Wer



heute gegen das Projekt Campus ist, wer gegen den Objektkredit ist, der setzt das aufs Spiel. Der setzt diese Investitionen in Visp aufs Spiel. Ich habe Verständnis, dass man bei bildungspolitischen Fragestellungen auch in Zukunft sicher auch die Grundausbildung mitnehmen muss, weil wir müssen ja eine gesunde Basis haben, damit wir irgendwann Ingenieure haben, so dass dieses Projekt sicher nicht zulasten der sogenannten Basisausbildung unserer Kinder hier im Wallis gemacht werden muss.

Je crois avoir ainsi répondu concernant le master plan. Le master plan, c'est le résultat d'une réflexion, mais plutôt architecturale, plutôt aussi de planification du site de Champsec. En même temps, la seule chose qui soit claire aujourd'hui, c'est le déplacement de la Haute école de santé Gravelone sur le site de Champsec.

Garantie de retour sur les engagements financiers: mais une garantie, vous n'en avez jamais. Vous êtes entrepreneurs, vous prenez des risques, vous prenez des risques maîtrisés. Nous pensons que les risques et l'engagement financier que l'on prend sont maîtrisés. Alors, je ne vais pas perdre trop de temps sur cette question.

Il y a eu une question sur le déséquilibre de l'engagement du canton du Valais pour l'arrivée de ces chaires de l'EPFL. C'est clair, c'est nous qui avons été le demandeur pour que l'EPFL vienne en Valais. Cela nous met dans une situation où, nous, nous avons été le demandeur parce qu'on s'est dit que si vraiment on veut réaliser ce campus, la marque EPFL va être un moyen important pour nous, aussi pour profiter de leurs compétences dans le domaine de la valorisation des résultats de la recherche. Cela explique aussi pourquoi le canton du Valais a plus investi que peut-être d'autres cantons comme Vaud ou Zurich.

Concernant l'engagement des privés, il y a eu une question ou un rappel du député (suppl.) Bruno Perroud concernant l'engagement de Shell. Oui, Shell s'est engagé sur l'EPFZ. Ils ont mis des fonds à l'EPFZ. Je suis persuadé que l'EPFL va aussi trouver des sponsors et que, indirectement, nous allons tous profiter aussi de ces éléments. L'EPFL et l'EPFZ sont en concurrence. Alors, je pense que même pour eux, ça pourrait être intéressant d'avoir ces nouvelles chaires dans le domaine de l'énergie pour jouer cette concurrence.

Voilà, je crois avoir fait un peu le tour de toutes ces questions. Excusez-moi, mais je pensais que ce projet, qui va quand même être important pour l'avenir de notre canton, méritait quelques explications allant plus en profondeur.

Alors, Mesdames et Messieurs, le Campus du Valais pour le Valais, pour nous tous, pour nos enfants, merci à tous ceux qui entrent en matière sur ce projet.

Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le groupe CSPO ayant demandé le renvoi du projet au Conseil d'Etat, nous allons voter. J'oppose l'acceptation de l'entrée en matière à la proposition de renvoi du projet au Conseil d'Etat.

**L'entrée en matière est acceptée par 108 voix contre 11.**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 12 septembre 2013.*)

**2. Entrée en matière**

Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus universitaire à Sion

**Eintretensdebatte**

Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus in Sitten

*Message du Conseil d'Etat*  
*Décision*  
*Rapport de la commission*

*Botschaft des Staatsrats*  
*Beschluss*  
*Kommissionsbericht*

**Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports**  
**Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport**  
**Président: Joachim Rausis / Rapporteur: Julien Dubuis**

**La présidente:**

Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole spécifiquement sur cette deuxième entrée en matière?

Oui, c'est le cas.

**Discussion sur l'entrée en matière:**

**Bregy Alain, Grossrat, CSPO:**

Aufgrund der klaren Verhältnisse ziehen wir den Rückweisungsantrag von Traktandum 2 zurück.

Wir hoffen jedoch, dass das Parlament auch bei dem anstehenden Primarschulgesetz so grosszügig ist wie für die EPF Lausanne.

Die CSPO hofft des Weiteren, dass ihre Bedenken auch bei der Weiterverfolgung des Projekts berücksichtigt werden, und wir haben die Antworten von Staatsrat Cina zur Kenntnis genommen.

Vielen Dank.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à la députée Helena Mooser Theler..., non, c'est une erreur.

**La discussion est close.**

Monsieur le conseiller d'Etat, souhaitez-vous encore vous exprimer?

Non.

Donc, nous allons passer au vote..., non, l'entrée en matière est acceptée pour ce deuxième objet puisque la proposition de renvoi a été retirée par le groupe CSPO.

Je redonne la parole au député Alain Bregy.

**Bregy Alain, Grossrat, CSPO:**

C'est un malentendu, il ne faut pas voter. On retire notre demande de vote.

**La présidente:**

D'accord! J'avais bien compris, le vote n'est pas demandé.

**L'entre en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 12 septembre 2013.)

**La présidente:**

Le député Charles Clerc demande la parole.

**Clerc Charles, député, UDC:**

Suite à la décision du Bureau prise hier concernant le refus des urgences, donc trois interventions parlementaires UDC, PLR et AdG/LA, le groupe UDC présente une **motion d'ordre** afin que le Parlement décide de la mise à l'ordre du jour vendredi du débat sur ces trois interventions.

Je demande l'ouverture du débat.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Selon l'article 108, cette motion d'ordre est irrecevable. «La motion d'ordre est une demande concernant la procédure des délibérations, des votations et des élections au sens du présent règlement.»

Donc, ce que vous pouvez faire, c'est demander, selon l'article 19, la convocation du Bureau par un président de groupe. Cela est possible.

**Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:**

Il s'agit bien effectivement d'une question de procédure.

Le Bureau a pris une décision. Nous souhaitons la contester ici. Le Bureau a pris une décision d'ordre du jour. Donc, on ne peut pas dire que l'ordre du jour n'est pas connu puisque les éléments que nous voulons contester, on sait déjà qu'ils ne seront pas à l'ordre du jour de vendredi. C'est donc bien une question de procédure.

Nous demandons que cette motion d'ordre soit acceptée et soumise au vote du Parlement.

**La présidente:**

Alors, une décision du Bureau du 15 février 2011 disait que, hormis le Bureau, personne ne peut demander au Grand Conseil de traiter un objet qui ne figure pas à l'ordre du jour.

**Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:**

Si vous permettez, l'article 74 du règlement du Grand Conseil: «L'Assemblée ne traite à chaque séance que les objets figurant à son ordre du jour. Il ne peut être dérogé à cette règle que par une décision expresse du Grand Conseil.»

C'est justement ce que nous demandons.

**La présidente:**

Au fond, il y a une contradiction entre l'article 74 alinéa 2 RGC évidente avec l'article 64 alinéa 2 de la LOCRP.

Alors, je pense que pour moi cette motion d'ordre est irrecevable.

Maintenant, si vous exigez le vote... (*brouhaha dans la salle*)..., normalement, on ne doit pas voter.

Mais, vous pouvez demander une réunion spéciale du Bureau; cela, vous pouvez le faire.

**Clerc Charles**, député, UDC:

J'ai bien fait la demande d'une motion d'ordre pour l'opportunité d'ouvrir le débat sur la possibilité que ce Parlement puisse mettre à l'ordre du jour vendredi les trois interventions déposées par les trois groupes. Je n'ai rien demandé d'autre.

Alors, maintenant, est-ce qu'on veut voter si on veut discuter de cela ou pas, je pense que ce Parlement a droit à la parole pour savoir s'il veut ouvrir le débat ou pas.

**La présidente:**

Moi, je pense que, selon l'article cité tout à l'heure, cette motion d'ordre est irrecevable.

Je passe au point suivant de l'ordre du jour... (*brouhaha dans la salle*), non..., alors je ne sais plus ce que je dois faire puisque, au fond, cette motion d'ordre étant irrecevable, il n'y a pas à voter.

Alors, nous passons au point suivant de l'ordre du jour...

J'ai énormément de demandes de parole, je ne sais pas si c'est toujours pour cet objet ou bien pour le prochain.

Je passe la parole au député Sidney Kamerzin.

**Kamerzin Sidney**, député, PDCC:

Au niveau juridique, c'est clair, l'article 108 par rapport à la motion d'ordre du règlement du Grand Conseil, notre groupe confirme pleinement l'opinion de la présidente du Grand Conseil. «Une demande concernant la procédure des délibérations, des votations et des élections au sens du présent règlement», au niveau procédural, on ne peut pas débattre aujourd'hui d'une motion d'ordre dans cette Assemblée. C'est de la compétence du Bureau et le Grand Conseil n'est pas compétent pour traiter cet objet aujourd'hui. Merci.

**Dumont Jean-Henri**, député, AdG/LA:

Je crois qu'il faut savoir lire un texte.

Article 108, Motion d'ordre, alinéa 2. La motion d'ordre a été déposée. «Toute motion d'ordre doit être discutée préalablement et mise au vote avant la discussion de fond.»

Vous êtes déjà en train d'anticiper sur la discussion de fond en disant qu'elle est irrecevable. Une motion d'ordre a été déposée. Elle doit être soumise au vote.

**La présidente:**

Malheureusement, cette motion d'ordre est considérée par la Présidence comme irrecevable.

Je pense que nous pouvons passer maintenant à l'objet suivant de l'ordre du jour...

(*Brouhaha dans la salle*)

Alors, je veux bien encore, mais alors on entre vraiment dans la discussion, repasser la parole au député Charles Clerc.

**Clerc Charles**, député, UDC:

C'est clair, l'article 108: «La motion d'ordre est une demande concernant la procédure des délibérations...»

De quoi veut-on parler vendredi? Veut-on délibérer ou pas? C'est bien sur la procédure.

Ensuite «Toute motion d'ordre doit être discutée préalablement et mise au vote avant la discussion de fond.» Je répète ce qu'a dit le député Jean-Henri Dumont. Il n'est pas question ici de discuter maintenant du fond, mais c'est de discuter de la motion d'ordre.

**Claivaz Christophe**, député, PLR:

Je constate qu'au niveau de certaines arguties réglementaires, on veut empêcher le débat démocratique. Aujourd'hui, les citoyennes et les citoyens ont le droit de savoir qu'on ne veut pas discuter de manière démocratique de certains sujets dans ce Parlement.

En tant que chef de groupe, je demande une réunion extraordinaire du Bureau, vu que la motion est refusée. Par rapport au programme qu'on a aujourd'hui avec nos collègues du canton d'Argovie, je propose qu'on se voie demain matin à 8 heures pour en discuter.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère au moins que cette demande est recevable.

**La présidente:**

Alors, Monsieur le député Christophe Claivaz, c'est bien volontiers que le Bureau se réunira demain matin à 8 heures. Merci.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

### **3. Entrée en matière**

Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais  
(*première lecture*)

#### **Eintretensdebatte**

Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau (*erste Lesung*)

*Message du Conseil d'Etat*

*Botschaft des Staatsrats*

*Décret*

*Dekret*

*Rapport de la commission*

*Kommissionsbericht*

#### **Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement**

#### **Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt**

**Präsident: Stefan Zurbriggen / Rapporteur: Raymond Borgeat**

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

**Clivaz Bruno**, député, PDCC:

En décembre 2012, ce Parlement a adopté un décret urgent relatif au blocage-financement des vins du Valais. Il s'avère qu'aucune demande n'a été formulée arguant le fait de la complexité administrative de la procédure. Dès lors, à la veille des vendanges, une nouvelle mouture simplifiée de ce décret est proposée.

Dans un contexte vitivinicole difficile pour certaines caves, il s'agit de permettre, par un cautionnement de l'Etat, d'obtenir un prêt à court terme auprès d'une banque pour assurer le paiement des vendanges 2013.

Certes, le demandeur doit fournir des garanties et se soumettre à quelques contraintes; pour mémoire:

- il s'agit de garantir la viabilité de l'entreprise;
- le paiement des vendanges 2012 doit avoir été effectué selon les minimaux fixés par l'Interprofession de la vigne et du vin..., ce qui n'est de loin pas le cas de tous;
- la présentation de la comptabilité d'exploitation avec notamment le contrôle du paiement des charges sociales;
- la mise en gage d'une certaine quantité de vin (50% au maximum) répondant aux normes AOC Valais, bloquée jusqu'au remboursement du prêt.

A travers, le Centre de compétences financières, l'Etat cautionne un montant de 30 millions au maximum, dont le risque financier a été estimé à 10%, soit 3 millions.

Le groupe PDCC est prêt à accepter ce nouveau décret mais il relève qu'il est absolument nécessaire de garantir une juste rétribution du vigneron dont les frais de production ne font qu'augmenter.

Le 26 juillet, le Service de la viticulture a publié les estimations de récoltes pour les vendanges 2013. Ces estimations montrent qu'on se dirige vers une petite récolte, surtout pour les pinot et gamay. Les prix indicatifs pour 2013 ont été fixés entre 2 fr. 80 et 3 fr. 60 par kg. Or, pour 2012, à ce jour, les prix payés s'échelonnent entre 1 fr. 80 et 3 fr. 40.

Mais qu'en est-il du fendant, autre cépage nettement plus concerné?

Une fois de plus, il s'agit de mener une réflexion plus large au niveau des surfaces cultivées en cépages traditionnels, mais cela constitue sans nul doute un autre débat.

Si certains prônent un système «à la vaudoise» avec un taux préférentiel auprès des banques et le canton étant entièrement responsable de toute la procédure de recouvrement, le groupe PDCC s'y oppose, considérant la liberté de commerce, et ne souhaite pas que le canton assume un risque supérieur.

Malgré les simplifications apportées à la procédure, en sera-t-il, cependant, autrement que pour 2012? Les demandes vont-elles affluer? Nous pouvons en douter.

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

J'interromps brièvement les débats pour saluer la délégation argovienne qui arrive.

Ich begrüsse nun auf der Zuschauertribüne die Büromitglieder des Grossen Rats des Kantons Aargau. Die Aargauer Delegation wird angeführt von der Grossratspräsidentin, Frau Vreni Friker-Kaspar. Sie wird begleitet vom Vizepräsidenten Thierry Burkard und den Fraktionspräsidentinnen und Fraktionspräsidenten (achten Sie auf die Anzahl Frauen in dieser Funktion!):

- Andreas Glarner
- Peter Voser
- Sabina Freiermuth
- Marie-Louise Nussbaumer Marty
- Irene Kälin
- Sander Mallien
- Esther Gebhard-Schöni und
- Maya Bally Frehner.

Es handelt sich um einen Gegenbesuch, nachdem unser Büro am 4. Juni 2013 auf Einladung von Frau Friker-Kaspar einen erlebnisvollen Tag in Aarau verbringen konnte. Ich hoffe, dass unsere Aargauer Freunde heute Abend, nach dem Besuch des historischen Museums und des ophthalmologischen Instituts IRO mit ebenso vielen guten Erinnerungen heimfahren können.

Willkommen, liebe Aargauerinnen und Aargauer, im Wallis, und ich bitte Sie um einen kräftigen Applaus für unsere Kollegen auf der Tribüne.

*(Applaus)*

Je passe la parole au député (suppl.) Alexandre Cipolla...

**Clerc Charles, député, UDC:**

Madame la présidente, je m'excuse, mais Alexandre avait demandé la parole pour le débat qu'on a eu tout à l'heure!

**Vuistiner Pierrot**, député, PLR:

Le projet présenté par le Conseil d'Etat porte sur la modification du décret urgent adopté par le Grand conseil le 13 décembre 2012 sur le blocage-financement des vins en Valais par 101 voix avec 3 abstentions et un refus.

Depuis lors, aucune demande n'a été adressée de la part des acteurs du monde vitivinicole. Les raisons en étaient les suivantes:

- trop grande complexité administrative;
- décret accepté deux jours avant le paiement du premier acompte, donc impossible d'utiliser cette solution.

Le 11 juin dernier, une motion urgente a été déposée devant le Grand Conseil dans le but de simplifier cette procédure.

Le groupe de travail a étudié deux solutions pour répondre à la demande des acteurs économiques de ce secteur:

- soit la solution utilisée dans le canton de Vaud,
- soit l'amélioration du décret actuel en lui portant des simplifications administratives.

La solution vaudoise n'a pu être retenue. En effet, les billets à ordre dans le système financier valaisan ne sont plus utilisés ou presque plus à notre connaissance. De plus, l'obligation de travailler uniquement avec la Banque Cantonale n'est pas acceptable. Cela engendre une inégalité de traitement envers les autres instituts financiers. L'utilisateur doit pouvoir choisir comme bon lui semble son établissement bancaire avec lequel il veut travailler.

Par contre, les améliorations proposées par le groupe de travail répondent à la simplification demandée de la procédure, notamment avec les modifications administratives apportées à l'article 8.

Après ces modifications, les documents à fournir sont exactement les mêmes que ceux demandés par les banques.

L'acceptation de ce décret durant cette session permettra aux utilisateurs de faire leurs demandes simultanément auprès du CCF et de leurs banques respectives pour être prêts à payer le premier versement qui, en principe, devrait se faire au 15 décembre prochain. Le délai de remise du dossier au 15 novembre 2013 est également tout à fait acceptable.

De plus, avec la garantie de cautionnement proposée par le canton, les conditions débitrices devraient être plus avantageuses que lors d'octroi de prêts sans garantie. Toutefois, chaque banque a sa propre politique de crédit et reste libre d'octroyer ses financements aux taux propres de son institut.

Sur la base de ces éléments, le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Le blocage-financement doit être considéré comme une mesure conjoncturelle d'aide à la viticulture valaisanne. Le marché tendu, la force du franc suisse, la forte concurrence étrangère et la faible récolte prévue pour ce nouveau millésime méritent que l'on soutienne temporairement ce secteur. La mise en valeur des terroirs et la sauvegarde du patrimoine paysager font partie des objectifs de notre politique viticole. Il s'agit également d'un maillon important de la Marque Valais-Wallis. Merci de soutenir ce décret.

**Nigro Pascal**, député, PDCB:

Le monde vitivinicole valaisan doit être soutenu et le groupe PDCB y souscrit pleinement.

Cet outil financier qu'est le blocage-financement se veut un moyen d'aide aux encaveurs.

Malgré cela, la première mouture de fin 2012 n'a été sollicitée par aucun acteur de la branche. Nous espérons que les modifications apportées à ce projet lui donneront un

caractère plus attractif et seront utilisées à bon escient. Ces modifications, qui représentent en grande partie des simplifications, sont, de notre avis, bienvenues même si, à la base, nous ne sommes pas totalement convaincus que le blocage-financement soit l'outil qui va dans le sens des besoins réels du terrain.

Cela dit, en raison de l'importance que nous attachons à ce domaine économique, nous soutiendrons également la nouvelle proposition, dans l'espoir qu'elle répondra à la demande.

Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

**Egon Furrer, Grossrat, CVPO:**

Die vorliegenden Änderungen betreffend das dringliche Dekret kommen den Weinbauern einen weiteren Schritt entgegen, obwohl in den letzten Jahren keine Gesuche eingegangen sind.

Anscheinend waren die Anforderungen, diese Gesuche zu stellen, zu hoch, zu kompliziert oder verlangten zu viel Offenlegung, zu viel Papierkrieg. Oder konnten die verlangten Unterlagen oder Bücher nicht vorgewiesen werden? Warum auch immer. Was waren die Gründe, dass keine Gesuche eingingen? Lassen wir das einmal so stehen.

Also werden die Anforderungen kurzerhand einfacher gemacht, simpler, damit die Kredite auch abgeholt werden können.

Wir sind nicht gegen diese Änderungen, wir wollen nur, dass nicht noch weitere Eingeständnisse gemacht werden. So sind wir der Meinung, dass es nicht nötig sein wird, einen Einheitszinssatz mit den Banken zu diskutieren oder zu vereinbaren. Wir müssen zumindest zulassen, dass der Markt spielen kann, der Wettbewerb funktioniert.

Auch kann den Weinbauern nicht zugemutet werden, dass alle Weinbauern und Einkellerer mit derselben Bank zusammenarbeiten.

Ausserdem – und das scheint uns wichtig – müssen wir uns bewusst sein, dass wir hier ein Präjudiz schaffen. Wir wollen das so. Es ist richtig, dass der Staat in einer schwierigen Wirtschaftslage gewissen Kreisen auch hilft und unter die Arme greift. Stecken aber nicht auch andere Branchen bereits, oder irgendwann in der Krise, wie wird das Parlament reagieren, wenn eine andere Branche ein ähnliches Begehren stellen wird?

Wir, die CVPO, sind für Eintreten.

**Brigger Liliane, Grossrätin, CSPO:**

Heute vor neun Monaten, am 11. Dezember 2012, wurde hier im Parlament bereits über dieses Dekret debattiert. Dieses Dekret wurde damals vom Parlament angenommen, jedoch von den Betroffenen nie genutzt, nicht einmal informativ.

Inzwischen kämpft der Fortbestand der Walliser Weinproduktion weiter mit den gleichen Problemen, wie Liquiditätsprobleme, Einbruch des Absatzes von offenem Wein und Marktpreissenkungen – alles schon gehabt.

Wie bereits in der Dezembersession gesagt wurde, übernimmt der Kanton hier die Bürgschaft für einen Bankkredit, der durch die Verpfändung des gesamten oder Teile des Weinlagerbestands eines Einkellerers abgesichert ist.

Nun, dieses abgeänderte Dekret soll eine Lockerung des Gesetzes mit sich bringen. Namentlich in Artikel 5 soll das zugelassene Volumen auf 50% erhöht werden und in Artikel 6 und 8 eine andere Frist sowie eine administrative Vereinfachung gewährt werden.

Die CSPO stimmt diesem so zu und ist für Eintreten.

Ich danke.



**Turin Olivier**, député, AdG/LA:

Les seules modifications proposées par le projet de modification de ce décret résultent, d'une part, en sa simplification d'accès en relevant de 10% le pourcentage de la récolte soumise au cautionnement et, d'autre part, en allégeant la procédure administrative.

Notre groupe entre en matière mais dépose un amendement à cet objet à l'article 5 en proposant de modifier le prix indicatif fixé par l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVV) par le prix moyen.

Nous devons, en effet, nous engager pour que les vigneron et les encaveurs soutiennent les prix du raisin. En prenant la valeur minimale de la fourchette, nous soutiendrions indirectement une démarche visant à baisser les prix, ce qui est difficilement défendable.

Cet amendement nous semble légitime car nous devons éviter de casser les prix, néanmoins en toute conscience que c'est le marché qui fixe les prix évidemment.

Ce décret ne peut pas sauver les caves en difficulté car c'est la conjonction de différents facteurs, tels que la surproduction, la baisse de la consommation et l'attrait des vins étrangers, qui est à l'origine de leurs difficultés.

Nous ne pouvons qu'inviter les banques à endosser aussi partiellement la responsabilité du soutien au monde vitivinicole en faisant l'effort de baisser ce taux, ce qui représente une mesure très peu risquée, la caution étant garantie par l'Etat et par le vin bloqué en cave. Il s'agit-là d'une solidarité valaisanne plutôt que d'une négociation de gré à gré.

Il serait enfin aussi opportun d'aborder la problématique des troisièmes zones, ces zones les moins favorables et les plus enclines à être affectées autrement, parce que ces troisièmes zones ne contribuent pas à améliorer la situation. Mais, là, on parle alors de mesures structurelles et c'est un autre débat mais qui, bien sûr, est intimement lié à cette problématique.

Je vous remercie de votre attention.

**Lips Aïda**, députée (suppl.), UDC:

A l'heure de la discussion quant à l'adoption à nouveau de l'outil du blocage-financement pour la vendange 2013, tirons, tout d'abord, un bilan quant au décret mis en œuvre l'an passé.

Force est de constater qu'aucun commerce de vins valaisans n'a daigné en bénéficier. Cela voudrait-il présager que le secteur vitivinicole se porte à merveille? La réalité économique du marché prouve, malheureusement, le contraire.

Il semble donc nécessaire de reconduire cette mesure puisque son but premier est de garantir au viticulteur le paiement de sa vendange.

On le sait déjà, le blocage-financement ne représente qu'une mesure à court terme et ne règle pas les nombreux problèmes rencontrés par la profession, tels que les difficultés d'écoulement de stocks. Néanmoins, le viticulteur, qui se situe au début de la chaîne de production et qui ne peut apporter de valeur ajoutée à son produit, est tributaire des grandes caves où il livre son produit annuel. Il mérite donc, à juste titre, d'être payé pour son travail.

La nouvelle mouture de ce décret sur le blocage-financement apporte certaines améliorations notoires par rapport au décret précédent. Les changements les plus intéressants consistent en des simplifications administratives, principalement fiscales et budgétaires, ainsi qu'un délai de remise des documents au Centre de compétences financières, quant à lui allongé de deux mois ouvrables après adoption du décret modifié; modifications qui pourraient encourager les futurs requérants de cet outil à en bénéficier.

Le groupe UDC entre donc en matière mais estime qu'il subsiste encore quelques points à éclaircir:

Tout d'abord, une question cruciale pour nous se pose quant à la réelle garantie de l'Etat. Qu'en est-il de ce soi-disant taux préférentiel en discussion avec les instituts bancaires? Il n'existe toujours pas. Y aurait-il alors un réel avantage pour l'encaveur à utiliser le système du blocage-financement alors qu'il travaillerait avec des taux équivalents dans une banque privée? Prenons le cas de notre voisin vaudois qui utilise le système du blocage-financement depuis un certain temps et qui a le mérite d'être utilisé par un peu moins de 10 caves chaque année. Dans leur décret, il est proposé, par le biais unique de la Banque Cantonale Vaudoise, un taux Libor sur 9 mois, additionné d'une marge de 0,85%, ce qui représente un taux très attractif. Pour quelles raisons exactement n'est-il pas possible de convenir d'un taux concurrentiel avec la Banque Cantonale du Valais ou avec un autre institut bancaire au préalable?

Le groupe UDC, comme déjà signalé, entre en matière et attend les réponses à ses questions de la part du chef du département.

Merci de votre attention.

**Fux Sandro**, Grossrat (Suppl.), SVPO:

Das abgewandelte Dekret zur Blockierung-Finanzierung soll eine Vereinfachung der Handhabe für die angesprochenen Weinbauern bewirken. Weil die Zielgruppe innert anberaumter Frist nach Verlautbarung des ursprünglichen Dekrets keinen Gebrauch davon gemacht hatte, wurde in einer dringlichen Motion die Mutmassung gefasst, dass das Dekret zu kompliziert sei und deshalb einer Vereinfachung bedürfe. Angesichts der vorgenommenen Änderungen frage ich mich aber ernsthaft, was diese dazu beitragen sollen und ob die Blockierung-Finanzierung nun tatsächlich angerufen wird. Wird sich weisen.

Wenn aber diese Massnahmen wirklich dazu beitragen sollten, unsere Weinbauern zweckmässig zu unterstützen, wird sich die Fraktion der SVP Oberwallis keineswegs dagegen stellen.

Wir sind daher für Eintreten.

**Volpi Fournier Marylène**, députée, Les Verts:

Nous nous sommes déjà penchés sur ce décret et, déjà alors, se sont levées quelques questions, notamment: est-ce que ce décret était nécessaire? Ici, on va devoir trancher s'il est trop compliqué ou pas nécessaire. Deuxième chose qu'on va devoir trancher, mais ce ne sera pas seulement dans ce cas, c'est: est-ce que le rôle de l'Etat, c'est d'assurer une distorsion de concurrence?

Aujourd'hui, il ne faut pas nier les difficultés des viticulteurs, celles-ci sont réelles. C'est la commercialisation des vins valaisans qui va devoir être promue par Valais-Wallis Promotion. C'est le contexte européen avec le Cassis de Dijon. C'est la taille critique des exploitations. C'est la concurrence ardue dans un marché libéralisé, avec l'effondrement des prix.

Notre décret ne répond à aucune de ces questions.

On peut quand même soutenir cette révision, ça ne mange pas de pain, pas de vin. Par contre, on devra, au terme d'un exercice, répondre à la première des questions, avec le bilan qu'on en tirera, est-ce que cet exercice a été bénéfique ou pas, et on répondra à la question si le décret a été utile ou seulement trop compliqué. Et, deuxième chose, on répondra également à la question de savoir si l'Etat a ce rôle de distorsion de concurrence.

Nous allons, par contre, au niveau des Verts, demander vraiment au département de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina de se pencher sur cette problématique pour nous proposer des solutions qui aident vraiment la viticulture.

Merci de votre attention.

## **La discussion est close.**

**Zurbruggen Stefan**, Grossrat, CVPO, Président der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Im Namen der Kommission danke ich vorneweg schon mal ganz herzlich für das Eintreten, aber und auch für die kritischen Worte und die entsprechenden Ausführungen.

In Windeseile hat der Staatsrat die dringliche Motion vom 11. Juni beantwortet, umgehend eine Arbeitsgruppe eingesetzt und bereits am 5. Juli seinen Entscheid mitgeteilt. Unsere Kommission hat dann einen Monat später (am 11. Juli) diese Vorlage geprüft.

Unverkennbar ist auch die wirtschaftliche Situation im Walliser Weinbau nicht sehr berauschend. Wir haben aber den Vorschlägen der ausserparlamentarischen Kommission, in der der Motionär selber tätig war, uneingeschränkt und grossmehrheitlich zugestimmt. Ganz einfach nicht mehr, aber auch nicht weniger.

Trotzdem war die Kommission sehr kritisch. Grundsätzlich waren wir der Meinung und der festen Überzeugung, dass der Staat möglichst nicht in die marktwirtschaftlichen Gegebenheiten eingreifen soll. Doch spezielle Umstände fordern auch spezielle Aktionen.

Wir unterstützen auch die Arbeit des Finanzkompetenzzentrums, welches die Dossiers im Auftrag des Staats prüft und dementsprechend die Verantwortung mitträgt. Die wirtschaftliche Tragbarkeit der Kellereibetriebe muss offensichtlich und gewährleistet sein.

Es war für uns auch schon fast ein wenig deprimierend, dass wir feststellen mussten, dass im Jahr 2012 nicht ein einziges Dossier, ja nicht einmal geprüft bzw. eingereicht wurde. Anscheinend wurden die Hürden zu hoch gelegt. Dem Wunsch der Motionäre, einen vereinfachten Zugang zu gewähren, wurde entsprochen. Weitere Aufweichung der Rahmenbedingungen, die teilweise auch in der Presse gefordert wird, denke ich persönlich, können wir uns sehr wahrscheinlich nicht erlauben. Hier noch auf weitere Kompromisse einzugehen und Hand zu bieten, denke ich, ist nicht in Ordnung.

Die Kommission wird den Änderungsantrag der AdG/LA-Fraktion prüfen, der verlangt, dass der Referenzpreis durch den Durchschnittspreis ersetzt werden soll. Umgekehrt haben die Liberalen und die CVPO bereits gesagt, dass ein auf einem fixen Niveau festzulegender Zinsfuss sehr wahrscheinlich nicht den wirtschaftlichen, marktüblichen Gepflogenheiten entspricht und es nicht Aufgabe des Staats ist, diese zentralistisch zu regeln. Ob es nützt oder nicht, liebe Frau Volpi Fournier, werden wir spätestens nächstes Jahr um diese Zeit beantworten können.

Ich danke.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Tous les groupes ou tous les intervenants qui se sont exprimés sont favorables à l'entrée en matière. Je peux ainsi raccourcir mon intervention puisque j'avais débordé peut-être avec l'objet précédent traité ce matin. Alors, dans le calcul global, Monsieur Bumann, vous pouvez déjà prendre en considération que je vais compenser avec cette intervention!

Alors, je vais répondre à la question qui intéresse et qui a été adressée par la députée (suppl.) Aïda Lips du groupe UDC mais aussi par les acteurs de la branche concernant le taux préférentiel.

Nous avons, déjà lors des discussions sur le premier décret, eu une discussion avec les banques concernant ce taux préférentiel. Suite à ces discussions, nous avons dû conclure que nous ne pouvons que souhaiter un taux préférentiel mais que nous ne pouvons en aucun cas l'imposer. De plus, un taux unique convenu entre les banques semble difficilement possible selon la loi sur les cartels. Toutefois, durant l'été 2013, nous sommes à nouveau intervenus auprès des instituts bancaires valaisans pour les inciter à accorder des conditions préférentielles aux encaveurs pour tenir compte de la garantie cantonale de

premier ordre octroyée. Suite à ces contacts, l'ensemble des banques de l'association valaisanne nous ont confirmé qu'elles tiendraient compte de la garantie cantonale à travers la fixation d'un taux privilégié. Ce taux dépendra, comme pour tout crédit bancaire, en premier lieu de la bonnité du débiteur suivant un rating ainsi que, pour une moindre part, de facteurs comme sa relation globale avec l'établissement bancaire ainsi que de la durée du prêt et de son montant. De même et pour les raisons déjà évoquées, il reste à chaque intéressé de négocier ce taux préférentiel, comme nous l'avons toujours répété en réponse aux différentes motions du Grand Conseil sur ce sujet. Les taux actuels les plus intéressants pour un débiteur de bonne qualité bénéficiant de la garantie cantonale sont, toutefois, très attractifs, ne dépassant pas 1,5%. L'avantage de taux liés à la garantie peut, lui, varier de l'ordre d'un demi-pourcent pour les débiteurs du meilleur rating à plus de 2% pour des rating moins favorables, l'intérêt du blocage-financement résidant également pour certaines entreprises dans l'accès au crédit bancaire doit être soulevé.

Concernant les éléments de la stratégie, question soulevée par la députée Marylène Volpi Fournier, il est évident que nous sommes en contact et nous allons rencontrer l'IVV justement pour apporter des réponses à ces difficultés. Nous allons avoir ces contacts, nous allons rechercher cette collaboration pour définir une stratégie commune pour le bien des viticulteurs de ce canton.

Concernant la proposition qui a été faite, elle me semble intelligente. On va en débattre lors de la séance de la commission. Merci.

#### **L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du jeudi matin 12 septembre 2013.*)

#### **4. Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le cofinancement cantonal des paiements directs de la Politique agricole fédérale 2014-2017

##### **Eintretensdebatte und Lesung**

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die kantonale Mitfinanzierung der Direktzahlungen der eidgenössischen Agrarpolitik 2014-2017

*Message du Conseil d'Etat*

*Botschaft des Staatsrats*

*Décision*

*Beschluss*

*Rapport de la commission*

*Kommissionsbericht*

#### **Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement**

#### **Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt**

**Präsident: Stefan Zurbriggen / Rapporteur: Raymond Borgeat**

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

**Favre Stéphanie**, députée, PLR:

La Berne fédérale a fixé les règles du jeu pour la nouvelle politique agricole valaisanne.

La prime à la vache disparaît.

Le système des paiements directs est complètement réorganisé.

Pour le Valais, dès 2017, c'est une perte de 18 millions par an si rien n'est entrepris alors que, en étant actif, on peut combler cette perte et même augmenter le montant des paiements directs de 15 millions. Donc, l'enjeu dont nous parlons aujourd'hui est de 33 millions de francs de paiements directs par an.

La nouvelle politique agricole prend en compte les spécificités de l'agriculture valaisanne, comme l'exploitation extensive des surfaces, les régions de montagne, les estivages, les produits authentiques, les paysages uniques, en résumé: toutes les qualités que possède le canton du Valais. Son potentiel est donc énorme et l'agriculteur valaisan a sa carte à jouer.

Cependant, les subventions ne vont pas tomber du ciel comme ça, comme par le passé. Il va falloir aller chercher ces paiements directs. La Confédération met à disposition des subventions de transition pour un montant de 400 millions. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Il y a donc urgence à agir.

Le groupe PLR salue la volonté du canton de prendre les choses en main.

Toutefois, il regrette que:

- les projets soient lourds à monter et que beaucoup d'administration soit nécessaire;
- les tâches administratives risquent de prendre trop de place dans le quotidien de l'agriculteur. Il ne faut pas que celui-ci doive devenir un informaticien;
- la Confédération s'immisce autant dans le processus informatique, puisque si le Valais ne modifie pas son programme, les paiements directs ne pourront pas être versés. Cela est inadmissible.

Les libéraux-radicaux souhaitent également savoir si un appel d'offres a été lancé pour l'adaptation du programme SAP?

Pour terminer, de sérieux doutes subsistent quant à la capacité du Service de la géomatique de se doter des outils géomatiques fonctionnels dans les délais fixés par la Confédération. Il serait regrettable que l'élan donné par le Service de l'agriculture soit ainsi brisé.

Le groupe PLR accepte de soutenir les agriculteurs qui veulent s'adapter à la nouvelle politique agricole 2014-2017. Les mesures proposées sont indispensables pour garantir, voire augmenter les paiements directs servis aux agriculteurs valaisans. C'est pourquoi le groupe PLR est pour l'entrée en matière concernant ce crédit d'engagement de 12,5 millions.

**Ecoeur Roger**, député, UDC:

Au nom du groupe UDC, je ne peux que soutenir la décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement cantonal des paiements directs pour la Politique agricole fédérale 2014-2017.

Il est un enjeu de 33 millions de francs annuels au bénéfice de l'agriculture, décomposés de la manière suivante:

- 14 millions pour le paysage
- 13 millions pour la biodiversité
- le solde pour l'agriculture biologique.

A ce sujet, je tiens à formuler les remarques suivantes:

Ce crédit d'investissement est attribué pour mettre à jour les 330'000 parcelles existant dans notre canton dans un laps de temps très court et impératif au 1<sup>er</sup> octobre 2014, condition *sine qua non* pour le respect de ce délai sans quoi ce crédit ne sera pas attribué.

*In fine*, quel que soit le paiement, nos gens de la terre ont toujours le couteau sous la gorge par une obligation ou une quelconque interdiction. Jusqu'à ce jour, l'Etat ne s'est guère soucié de toutes ces surfaces qui ont nourri notre population pendant des générations. Par contre, à l'heure actuelle, on n'en a que pour la biodiversité et l'écologie, à des fins purement écologiques. Merci de votre attention.

**Moulin Bruno**, député (suppl.), PDCB:

Dans cette période où de nombreux scandales alimentaires surviennent: le scandale de la vache folle apparu en Grande-Bretagne, la filière de la viande de cheval en France, le lait à la dioxine en Italie ou, plus récemment, les conditions d'élevage de la dinde bio en Allemagne et si on y ajoute le vin à l'antigel en Autriche, aucun pays qui nous entoure n'est épargné.

N'est-il pas de la plus grande importance de maintenir la capacité de production indigène afin de conserver notre sécurité alimentaire?

Bien que l'on veuille faire de nos agriculteurs, surtout dans les régions de montagne, des paysagistes, n'oublions pas que la mission première de l'agriculture est de nourrir la population.

Le canton, par ce crédit de 12,5 millions pour la période 2014-2017, fait un effort important pour le soutien de notre agriculture, cet argent devant permettre d'atténuer les répercussions de la nouvelle répartition des paiements directs.

Est-ce que l'agriculture peut se permettre le luxe de perdre 33 millions d'aide à l'horizon 2017? Poser la question, c'est donner la réponse. Les paysans devront obligatoirement se plier aux nouvelles exigences sous peine de disparaître. Dans certaines régions, ils se sont déjà mobilisés en s'organisant au sein d'un projet de développement régional, à l'exemple de l'Entremont. Sous la houlette de M. Coppey, président de la commission agricole intercommunale, ils élaborent des projets concrets porteurs qui leur permettront de recevoir des financements supplémentaires. En Valais, deux autres régions se sont également organisées en PDR à ma connaissance, ce sont le val d'Hérens et le val d'Illyez.

Espérons simplement que les nouvelles exigences imposées au monde paysan seront raisonnables, intelligentes et apporteront une réelle plus-value à l'agriculture ainsi qu'au tourisme.

Notre groupe pose également deux questions concernant ce dossier:

- Qu'est-ce qu'un réseau écologique et comment fonctionne-t-il?
- Vu que les paiements directs ne concernent pas tous les paysans, est-ce que, dans le futur, les «ouvriers-paysans» – entre guillemets – pourront toujours exercer leur activité agricole en recevant de l'aide? Nous aimerions bien avoir un éclaircissement à ce sujet, sachant qu'il y a une situation avant et après la nouvelle politique agricole pour cette catégorie de paysans. Un paysan non professionnel ne pourrait, par exemple, pas remettre son exploitation à son fils.

Malgré ces quelques remarques, le groupe PDCB approuve bien évidemment l'entrée en matière et l'octroi du crédit de 12,5 millions.

Il salue l'important effort consenti par le canton au travers du Conseil d'Etat pour le soutien de notre agriculture. Mais, n'oublions pas que ce soutien ne doit pas être uniquement financier mais également politique, avec des décisions qui ne fassent pas de nos agriculteurs des marionnettes au service des technocrates de Berne.

Je vous remercie de votre attention.

**Brigger Liliane**, Grossrätin, CSPO:

Die Stossrichtungen der eidgenössischen Agrarpolitik stellen das Wallis vor neue Herausforderungen. Im Mittelpunkt dieser Agrarpolitik steht sicher die Förderung der Landschaftsqualität, der Biodiversität und der Vernetzungsprojekte, und die neue Agrarpolitik soll unter anderem auch das Berggebiet und die Sömmerung favorisieren.

Abgesehen vom nicht unwesentlichen Betrag von 11 Millionen Franken für die kommenden 4 Jahre plus 1,5 Millionen für die Anpassung des Informatik- und Geoinfosystems, welche die Voraussetzung für Direktzahlungen ist, kommt auf die

Dienststelle für Geomatik und Grundbuchämter, welche bereits überbelastet ist, vermehrt Arbeit auf. Wir fragen uns, ob dieses Arbeitsvolumen zu bewältigen ist.

Ein weiteres Problem stellt sich bei der Onlineregistrierung für die Landwirte, insbesondere für Landwirte der älteren Generation, welche über keine Computer- und Internetkenntnisse verfügen. Sicher braucht es dabei eine gewisse Übergangs- und Einführungszeit. Wir fragen uns, in welcher Form der Kanton hier Hilfe leistet.

Manche Prozedere zwischen den Gemeinden und der Dienststelle für Landwirtschaft, bezüglich Informationen und Handhabungen lassen zu wünschen übrig. Es scheint als wüsste man noch nicht auf alle Fragen eine Antwort. Hier ist sicher Effizienz und Kompetenz dringend angesagt.

Nichtsdestotrotz, die CSPO ist für Eintreten.

**Turin Olivier, député, AdG/LA:**

Sortir du productivisme et miser sur la qualité (à l'instar du sujet précédent concernant le blocage-financement des vins du Valais) en offrant aux agriculteurs le même niveau de revenus et de contributions, c'est l'objectif de la Politique agricole fédérale 2014-2017.

Cela implique une révision totale du système des paiements directs. La principale nouveauté est que les contributions seront versées au prorata des surfaces et non plus des têtes. Ce système est plus favorable aux exploitations extensives et à l'estivage. De ce fait, des contributions à la biodiversité de haute qualité pourront aussi être versées dans les régions d'estivage. Les alpages pourront donc bénéficier de ces mannes financières supplémentaires. Les acteurs de nos montagnes vont-ils profiter de ces nouveaux revenus pour encore mieux gérer leurs troupeaux et, par-là, se prémunir activement des attaques du loup? Il me semble que, dès lors, les excuses seront plus difficiles à trouver.

Mais, revenons à nos moutons.

Cette nouvelle politique agricole fédérale pourrait, *a contrario*, impliquer une baisse importante des revenus des exploitations de plaine et du coteau (environ 80% du montant actuel) si celles-ci ne se conforment pas aux nouvelles exigences. Prétéritées *a priori*, les régions de plaine peuvent maintenir, voire améliorer, les revenus issus des paiements directs en mettant en place des projets liés à la biodiversité et au paysage. C'est ce qui nous intéresse ici.

Actuellement, le canton cofinance les contributions pour la qualité de la biodiversité et la mise en réseau à hauteur de 20%. Dès l'année prochaine, seules les contributions pour la mise en réseau ainsi que la qualité du paysage seront cofinancées à hauteur de 10% à la charge du canton.

Le DEET a anticipé ces opportunités et propose un plan d'actions en proposant le développement de réseaux écologiques et de projets paysagers.

Ce crédit d'engagement qui nous intéresse à hauteur de 12,5 millions concerne notamment les études et les développements de projets.

Se conformer à ces nouvelles exigences fédérales, c'est, cependant, encore une pression supplémentaire pour la géomatique car d'importants développements informatiques sont nécessaires, en particulier pour les données géoréférencées et les interfaces à créer. Alors que l'aboutissement du projet RF 2020 est fortement compromis pour la date butoir, cet ajout de travail est un coup final. Ne faudrait-il pas élever ce crédit afin d'assurer la part géomatique du projet? M. le conseiller d'Etat peut-il nous garantir que le Service de la géomatique pourra assumer cette tâche supplémentaire?

Malgré ces doutes concernant l'accompagnement géomatique du projet, notre groupe soutient ce crédit d'engagement de 12,5 millions. Nous nous réjouissons de l'amélioration consécutive à ces nouvelles mesures car elles correspondent aux caractéristiques de notre agriculture et s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la

politique agricole cantonale. Cette extensification est souhaitable et même nécessaire pour notre canton qui mise sur le tourisme et la mise en valeur de ses produits authentiques et de ses paysages. Là, en l'occurrence, la Confédération nous soutient et va dans le sens de nos intérêts.

Merci de votre attention.

**Eggel Dominic**, Grossrat, CVPO:

Die neue Agrarpolitik steht vor der Tür; am 1. Januar 2014 tritt sie in Kraft.

Die Walliser Landwirtschaftsbetriebe stehen aufgrund der neuen Agrarpolitik vor grossen Herausforderungen. Wenn die Betriebe sich der neuen AP nicht anpassen, verlieren sie einen Teil ihres Einkommens und sind in ihrer Existenz bedroht.

Kernelement dieses Pakets ist die Gesamtrevision des Direktzahlungssystems. Die künftigen Direktzahlungen sind gemäss den Verfassungszielen der Schweizer Landwirtschaft strukturiert und in folgende Kategorien aufgeteilt:

- Versorgungssicherheitsbeiträge;
- Kulturlandschaftsbeiträge;
- Biodiversitätsbeiträge;
- Landschaftsqualitätsbeiträge;
- Produktionssystembeiträge;
- Ressourceneffizienzbeiträge.

Bisher ist rund die Hälfte der Beiträge tierbezogen. Diese werden praktisch vollumfänglich umgelagert in flächenbezogene Beiträge. Unter anderem auch in die Kategorien Biodiversitätsbeiträge und Landschaftsqualitätsbeiträge. Damit unsere Landwirte daran teilhaben können, bedarf es einer kantonalen Mitfinanzierung.

Um die Walliser Landwirtschaft zu erhalten und zu unterstützen, ist es ein Muss, diesem Verpflichtungskredit zuzustimmen.

Wir sind für Eintreten.

Danke schön.

**Siggen Samuel**, député (suppl.), PDCC:

Parlant du point soumis en lecture sur le financement de l'agriculture, nous constatons pour notre part, dans la région du Valais central, un bon accueil des éleveurs. Cet état d'esprit s'explique en grande partie par le travail d'information et de communication de notre Service de l'agriculture.

Actuellement, le financement des nouveaux projets est puisé dans les contributions transitoires, d'où l'urgence de débloquer le crédit proposé de 12,5 millions.

De ce fait, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière ainsi que le texte tel que proposé en lecture pour l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur de la politique agricole 2014-2017 sans y faire d'amendement.

Merci de votre attention.

**Fux Sandro**, Grossrat (Suppl.), SVPO:

Die Agrarpolitik des Bundes für 2014-2017 stellt die Walliser Landwirtschaft vor eine nicht leicht zu bewältigende Herausforderung. Die SVP ächtet die Tatsache, dass ökologische Fantastereien gegenüber der produzierenden Landwirtschaft zunehmend stärker gewichtet werden, währenddessen man die ökonomischen Anliegen der Landwirte immer mehr vernachlässigt. Stets wurde aber betont, dass eine Veränderung neben Verlustrisiken auch Chancen birgt. In erster Linie bedeutet dies für den Kanton Wallis einen finanziellen Aufwand, sind doch die Beiträge für Biodiversität und Landschaftsqualität zu 10% mitzutragen. Andererseits besteht die Möglichkeit, das Volumen der Direktzahlungen an



unsere Bauern zu vergrössern, sofern wir das vorhandene Potential voll und ganz auszuschöpfen wissen. Hierzu soll und muss der Kanton Hand bieten. Aber auch die Regionen und Gemeinden sind gefordert, den Bauern mit entsprechenden Projekten und Programmen ihre Unterstützung zuzusagen.

Der Bauernstand leistet einen unverzichtbaren Beitrag an die Versorgungssicherheit und die Landschaftspflege. Gerade die Landschaftspflege ist für unseren Kanton von herausragender Bedeutung. Eine intakte, gepflegte Landschaft widerspiegelt nicht allein die Verbundenheit mit unserer Heimat und Natur, sondern trägt auch ihrer ökonomischen Rolle Rechnung. Der Tourismus als einer der Stützpfeiler der Walliser Wirtschaft lebt vor allem von unserem Landschaftsbild. Es muss also alles daran gesetzt werden, dass unsere Bauern, die Bewirtschafter dieser Grundlage, beste Bedingungen vorfinden, ihren Auftrag nicht nur mit Hingabe, sondern auch mit lohnender finanzieller Anerkennung bewältigen zu können.

Die SVP ist die Bauernpartei «par excellence» und wird sich niemals der Unterstützung des Bauernstandes verschliessen. Allerdings pochen wir darauf, dass die gesprochenen Gelder soweit als nur möglich der Landwirtschaft direkt zukommen. Wir sind strikte gegen ein Verprassen von öffentlichen Mitteln für abgehobene Projekte, sinnentleerte Studien und überteuerte IT-Systeme. Die Zweckmässigkeit muss zwingend eingehalten werden. Und dafür braucht es nur gesunden Menschenverstand.

Die Fraktion der SVP Oberwallis beschliesst Eintreten.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je donne la parole au député Dominic Eggel.

**Eggel Dominic, Grossrat, CVPO:**

Das ist ein Irrtum. Das war von vorher.

**Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:**

Contrairement à d'autres dans ce Parlement et dans d'autres Parlements, on applaudi bien entendu la voie que prend la politique agricole de la Confédération car elle met sur un pied d'égalité, elle ne favorise pas, elle met sur un pied d'égalité la production, la gestion du paysage et le maintien de la biodiversité, tout simplement parce que – et ceci a été rappelé dans cette salle – les différents scandales alimentaires nous rendent un petit peu plus attentifs à la sécurité alimentaire que l'on doit finalement à l'ensemble des consommateurs de ce pays et de ce canton. Et puis, bien entendu, la production locale amène une plus-value qui a été relevée par tout le monde.

Il y a une remarque, par contre, que la délégation valaisanne à Berne et M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina également par les moyens dont il dispose devraient faire savoir, c'est que – et ceci a été également relevé – la bureaucratization pour les agriculteurs devient difficile, mais surtout le changement chaque quatre ans d'une politique agricole deviendrait dramatique, et ce n'est quand même pas eux qui doivent en subir les conséquences. Donc, une régularité maintenant dans la politique agricole également cantonale sera la bienvenue.

Quelle est la marge de manœuvre par rapport au canton? Nous demandons que le Service de l'agriculture accompagne vraiment le changement chez les agriculteurs et un accompagnement au quotidien sur le terrain. Cet investissement sera nécessaire pour soutenir les agriculteurs, surtout parce que la concentration de ces différentes exploitations ne doit pas se faire en termes de fusions mais en termes de réseaux, et pas seulement des réseaux pour assurer la biodiversité mais des réseaux d'exploitation.

Ensuite, bien entendu, investir également dans le Service de géomatique et j'aimerais entendre tous les gens, qui ont exprimé ce souhait, également au niveau du

budget parce que le Service de géomatique n'est pas seulement là pour pouvoir assurer l'arrivée des paiements directs ici en Valais mais il sera aussi nécessaire pour la bonne gestion du territoire et l'exploitation de notre territoire pour l'économie de façon générale. On a besoin de connaître notre territoire pour pouvoir mieux l'exploiter.

Avec toutes ces remarques et dans l'espoir que l'ensemble du Parlement soutiendra ce projet, Les Verts le soutiennent également.

Merci.

### **La discussion est close.**

**Zurbriggen Stefan**, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Die Gesamtrevision des Direktzahlungssystems ist das Kernelement der eidgenössischen Agrarpolitik. Diese definiert unsere kantonale Finanzierungspolitik. Das sind Facts. Die wichtigste Erkenntnis ist, dass die Tierbeiträge gestrichen werden und neu die Direktzahlungen flächenbezogen sind. Drei Säulen beeinflussen diese Direktzahlungsreform:

1. Die Direktzahlung auf der Basis klar definierter Leistungen, die zu erbringen sind. Dies vor allem in den Bereichen Biodiversität und Landschaftsschutz.
2. Es werden 30% der Direktzahlungen nicht mehr direkt den Landwirten zugeteilt, sondern müssen über gemeinsame Projekte erarbeitet werden.
3. Ein Teil der neuen Herausforderung, der sich die Landwirtschaft stellen muss, kann nur realisiert werden, wenn der Kanton mindestens 10% mitfinanziert.

Sie hat aber auch Vorteile, die neue Agrarpolitik, denn sie finanziert die extensive Landwirtschaft, d.h. eine starke Nutzung des Landes, weiter das Berggebiet – für uns im Kanton Wallis von grosser Bedeutung – und die Sömmerung.

Das Wallis braucht innovative Landwirte, die regional und gemeinsam Projekte planen und verwirklichen wollen. Diese haben wir.

Einiges an Kopfzerbrechen – das habe ich verschiedenen Äusserungen und Voten entnehmen können – bereitete der Kommission auch das Anpassen des Informatiksystems SAP und den daraus folgenden Kosten, die uns überrissen schienen. Diese 1,5 Millionen müssen jedoch gesprochen werden, um mit der neuen Agrarpolitik des Bundes kompatibel zu sein. Dies ist eine Voraussetzung, kein Wunschkonzert, für die Direktzahlung von Bundesbeiträgen.

Unsere Dienststelle und auch der Departementschef werden zusätzlich gefordert und müssen das schaffen. Das Departement und die Dienststelle haben sich entsprechend vorbereitet, sich klaren Aufgaben gestellt. Die Verordnung wird, wenn alles passt, am 1. Januar 2014 in Kraft treten. Die Dienststelle hat top gearbeitet, nämlich an unzähligen Informationsabenden die Landwirte und Bauern informiert und nach Möglichkeit die Fragen, die anfielen, beantwortet. Sie hilft bei der Planung und Projektentwicklung.

Der Rahmenkredit läuft über das ordentliche Budget. Dies sind neue Herausforderungen, den auch wir uns zu stellen haben. Ich denke gar, dass wir uns dem positiv gegenüber stellen müssen, die Wichtigkeit anerkennen und dem neuen Gedanken im Budget Platz verschaffen müssen. Die eine oder andere Frage ist klar offen; wir haben keine Erfahrung. Das eine oder andere ist aber auch klar definiert. Sicher ist aber, dass es eine riesige Herausforderung an alle Beteiligten wird, aber wie gesagt auch eine grosse Chance für innovative Landwirte.

Ich danke allen Fraktionen in diesem Moment für das Eintreten und freue mich dann auf die Lesung.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Beaucoup de choses ont été dites. Je vais donc essayer d'être le plus bref possible.

Je vais me concentrer sur les réponses aux questions qui ont été soulevées par les députés.

C'est vrai, ici, on est vraiment dans un exercice d'anticipation parce que les ordonnances, suite à l'acceptation du paquet PA 2014-2017, qui ne sont pas encore en vigueur, définiront à partir du 1<sup>er</sup> janvier les solutions à appliquer ou le mode de faire. Ici, avec le service, avec les collaborateurs et les collaboratrices, nous avons vraiment fait un grand effort pour être prêts. Donc, même si tout n'est pas connu en détail, nous avons justement voulu anticiper au maximum dès le début 2013 afin que le Valais profite au maximum de ces réformes. Nous avons donc, déjà cette année, fortement réorienté le travail et les ressources du Service de l'agriculture pour préparer de manière très engagée et volontariste cette réforme.

Plusieurs questions ont tourné autour de l'informatique. Est-ce qu'on a assez de moyens? Est-ce qu'on a assez de ressources humaines pour être prêts? Sur cette question du système, de quoi s'agit-il? Il s'agit d'adapter notre système de paiements directs, qui est notre instrument. Ce choix, dans le temps, a justement été fait de prévoir le système de gestion des paiements directs dans SAP. C'était une décision qui touchait la plupart des services de l'Administration cantonale parce que le Gouvernement avait choisi de s'orienter vers le système SAP. Donc, les coûts d'abandon de notre système SAP pour intégrer un autre système existant seraient plus élevés que l'adaptation de notre système SAP. Les contacts sont en cours pour de futurs développements conjoints avec d'autres cantons, par exemple dans le domaine de la géomatique. Il est clair que la Confédération prévoit de développer des plateformes informatiques pouvant être utilisées par les cantons mais cela nécessite auparavant des travaux que les cantons devraient faire pour adapter ce système. Maintenant, il est évident que c'est la meilleure solution trouvée qu'on choisira et, pour répondre aussi à la question des marchés publics, il est évident que, quand on aura fixé la solution, on va mettre en soumission ces travaux comme on le fait pour les mandats, en respectant les limites que la législation sur les marchés publics nous permet. Il est évident que nous allons faire un appel d'offres selon la réglementation et la législation sur les marchés publics.

Aujourd'hui, nous sommes au niveau du crédit-cadre, on n'est pas encore au crédit d'objet, et tous ces travaux seront faits quand on octroiera par un crédit d'objet ou par un crédit budgétaire les moyens nécessaires pour réaliser cela.

Concernant la bureaucratisation, évidemment on se bat depuis un certain temps pour accompagner et aider les agriculteurs à justement surmonter cette bureaucratisation à travers les personnes qui sont engagées pour la consultation agricole. Il y a un grand effort qui est fait. Et aussi, pour passer d'un système sur papier à un système informatique, on ne va pas laisser les agriculteurs seuls parce qu'on envisage aussi de garder la possibilité de continuer à utiliser le papier. Mais, là, on a vraiment aussi mis les ressources en place pour l'accompagnement.

Il y a encore deux questions, la première concerne l'octroi ou pour recevoir ces paiements directs par des gens qui n'ont pas la formation nécessaire. C'est d'ailleurs vraiment un sujet qui nous préoccupe. Il faut savoir que toute cette réglementation concernant l'octroi des paiements directs s'est faite au niveau de la Confédération, par la législation de la Confédération, par les ordonnances qui en découlent. Pour les successions, c'est clair qu'un des défis, c'est de pouvoir quand même permettre à des gens qui ont peut-être travaillé dans d'autres professions de ne pas refaire toute une formation complète de paysan pour obtenir les paiements directs. Mais, là, on a peu de marge de manœuvre au niveau du canton. Il faut savoir qu'à Châteauneuf, on offre des cours de formation continue et d'autres cours. Puis, il y a la question des réseaux écologiques. Moi, je ne suis pas un

spécialiste mais, pour moi, un réseau écologique, ça veut dire que, à un certain moment, vous avez dans un domaine où vous trouvez une agriculture intensive la possibilité de prévoir aussi des îlots de surfaces plus orientées nature, plus orientées paysage, qu'il faut prendre en considération dans ces aspects.

Ce qu'il faut savoir pour la formation, c'est qu'on s'est battu à Berne lors du débat qui a eu lieu concernant le paquet PA 2017 pour que ces exigences de formation ne soient pas augmentées pour justement permettre que cette agriculture valaisanne puisse aussi, à l'avenir, avoir accès à ces paiements directs et aussi pour garder cette notion qui est chère aux Valaisans et aux Valaisannes: les ouvriers agricoles. Alors, là, on a eu du succès avec les parlementaires valaisans, on s'est engagé sur ce dossier.

Concernant l'informatique encore, ici on parle vraiment des adaptations qu'on va faire dans le système SAP. Ce montant de 1,5 million est prévu pour cela. On est aussi en train de prévoir, par des restructurations, d'avoir du personnel qui est déjà engagé mais, au sein du service, d'avoir des réorientations pour répondre à ces défis.

La question de l'Office de la géomatique, c'est encore un autre sujet, sur lequel je mets aussi beaucoup d'attention pour avancer dans ce dossier.

Je crois ainsi avoir donné toutes les réponses à vos questions.

Merci pour votre entrée en matière et merci de soutenir l'agriculture valaisanne.

**L'entrée en matière est acceptée.**

**La présidente:**

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, comme il n'y a pas d'amendement déposé sur ce projet de décision, on peut procéder directement à la lecture de détail.

**Titre et considérants, adoptés.**

**Articles 1 à 3, adoptés.**

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi décidé par 101 voix et une abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 septembre 2013.**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*

## **5. Entrée en matière**

Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (*première lecture*)

### **Eintretensdebatte**

Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (*erste Lesung*)

*Message du Conseil d'Etat*

*Botschaft des Staatsrats*

*Loi*

*Gesetz*

*Rapport de la commission*

*Kommissionsbericht*

**Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement**  
**Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt**  
**Präsident: Stefan Zurbriggen / Rapporteur: Raymond Borgeat**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

**Vianin Bertrand**, député (suppl.), PDCC:

La loi fédérale concernant les guides de montagne va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce texte induit des modifications de la loi cantonale en la matière. En effet, le Valais a souhaité maintenir une législation cantonale afin de mieux prendre en compte ses spécificités.

Les principales modifications portent sur les activités professionnelles concernées :

- ajout de professions, telles que professeurs de sports de neige ou accompagnateurs de randonnée, qui n'apparaissent pas dans la loi fédérale mais sont exercées en Valais
- suppression d'autres déjà régies par des offices fédéraux (guides de vol et saut et instructeurs de plongée)
- adaptation à la loi fédérale pour ce qui est de la reconnaissance des certificats de capacité, de l'obligation d'informer, c'est-à-dire de fournir un registre à jour des personnes autorisées à exercer ces métiers, à paraître dans le Bulletin Officiel et
- de la couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle (minimum 5 millions contre 10 millions actuellement en Valais). Le Conseil d'Etat encourage néanmoins les professionnels concernés à maintenir un niveau de couverture plus haut que ce minimum légal.

Le canton percevra désormais des émoluments pour délivrer les autorisations d'exercer, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le canton est compétent pour amender les contrevenants (10'000 francs pour l'exercice sans autorisation ou l'obtention frauduleuse de celle-ci; 5'000 francs pour négligence).

En maintenant une législation cantonale, le Valais couvre les champs d'activité qui le concernent directement et n'apparaissent pas dans la loi fédérale.

Puisque le renouvellement et l'octroi des autorisations d'exercer sont soumis à des émoluments, cette loi n'entraînera aucune charge supplémentaire pour le canton.

A l'unanimité, la commission ATE s'est prononcée pour l'acceptation de cette loi.

Dans la mesure où il s'agit d'adapter la loi cantonale à une loi fédérale déjà fortement inspirée par le Valais, nous acceptons l'entrée en matière.

**Schnyder Reinhold**, Grossrat, AdG/LA:

Im Dezember 2010 wurde das Bundesgesetz und im November 2012 die dazugehörige Verordnung über das Bergführerwesen und Anbieten weiterer Risikoaktivitäten von den eidgenössischen Räten angenommen. Dieses Gesetz tritt am 1. Januar 2014 in Kraft und verlangt eine Anpassung des kantonalen Gesetzes vom Oktober 2007.

Mit der Entwicklung von Sportarten mit höherem Risikopotential als beim herkömmlichen Sport ist ein neuer Markt entstanden. Aktivitäten wie Canyoning, River Rafting, aber auch beispielsweise Hochgebirgstouren müssen angesichts der damit verbundenen Risiken von zuverlässigen Veranstaltern, welche die minimalen Sicherheitsnormen einhalten, angeboten werden.

Der Kanton Wallis als Tourismuskanton muss auch in Zukunft bestrebt sein, die Qualität der Dienstleistungen und die Sicherheit der Gäste sicherzustellen.

Demnach muss, wer gewerbsmässig als Bergführerin oder Bergführer, als Schneesportlehrer oder Schneesportlehrerin oder andere vom Gesetz erfasste Risikoaktivitäten anbietet Sorgfaltspflicht einhalten und namentlich den Sicherheitsanforderungen genügen, welche im Gesetz festgelegt sind. Die Arbeit von Freiwilligen in SAC-Skiclubs oder die Arbeit in Schulen, die nicht einen kommerziellen Charakter haben, sind von diesem Gesetz nicht betroffen.

In Zukunft werden also alle, die eine Ausbildung in einer im Gesetz aufgeführten Risikoaktivität absolvieren, einen eidgenössischen Fähigkeitsausweis erhalten. Sie müssen neu die vom Bund festgelegten Gebühren für die Betriebs- und Berufsausübungsbewilligung bezahlen.

Die Wanderleiterausbildung in St-Jean ist weiterhin möglich. Wer diese absolviert, muss aber eine eidgenössische Prüfung ablegen. Eine Frage dazu: Ist es möglich, dass eine Person, die früher die Wanderleiterausbildung in St-Jean absolviert hat, die eidgenössische Prüfung aber nicht, weiterhin im Wallis als Wanderleiter tätig sein kann?

Die Kontrolle der ausländischen Anbieter im Bereich Bergführer, Schneesportlehrer oder anderer risikobehafteten Tätigkeiten ist wichtig und vom Kanton konsequent wahrzunehmen.

Eine Anpassung der Berufshaftpflichtversicherung auf 5 Millionen, wie sie im Bundesgesetz vorgeschrieben ist, macht Sinn und schafft so schweizweit allen Anbietern diesbezüglich gleiche Bedingungen. Es ist den Anbietern aber freigestellt, den Versicherungsschutz auf 10 Millionen zu belassen.

Diese Gesetzesanpassungen sind zwingend und richtig.

Die AdG/LA ist für Eintreten.

**Guex Jean-Pierre, député, PDCB:**

L'essentiel ayant déjà été dit, je me limiterai à quelques remarques.

Le groupe PDCB entre en matière quant à la modification proposée. Il s'agit essentiellement d'adapter la législation cantonale à la nouvelle loi fédérale qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine

On peut relever que la loi cantonale s'appliquera également à des activités non touchées par la loi fédérale, c'est-à-dire aux professeurs de sports de neige et aux accompagnateurs de randonnée ou de moyenne montagne. Cette loi ne concernera pas des activités non commerciales, par exemple un hôtelier qui accompagne ses clients pour une excursion.

Un petit regret quand même. L'autorisation de pratiquer ne sera plus gratuite, comme c'est le cas actuellement. L'autorisation d'exercer, par exemple, la noble et belle profession de guide de montagne sera délivrée ainsi contre paiement. Que voulez-vous, on n'arrête pas le progrès en matière de taxes et d'émoluments, surtout lorsque celui-ci nous vient de la Berne fédérale. Merci.

**Walker Guido, Grossrat, CVPO:**

Sportaktivitäten sind gesund und wichtig für die Volksgesundheit; darin sind wir uns alle einig. Die Tendenzen in den letzten Jahren zu immer gefährlicheren und nahezu ausufernden Extremsportarten haben in unserem Kanton zu einer Situation geführt, die immer wieder schwere Verletzungen und sogar zu Todesfällen führte. Nicht professionelle Ausübung solcher Sportarten, mangelhafte Ausrüstung und falsche Einschätzung der Witterungsverhältnisse in steiler Umgebung sind unter anderem die Ursachen. Nicht selten werden auch Rettungskräfte, Drittpersonen und Unbeteiligte in unangenehme Situationen gebracht, welche durch solche Sportarten betreibenden Freizeitaktivitäten begründet sind.

Die Anpassung ans Bundesgesetz, aber auch die Beibehaltung der kantonalen Gesetzgebung für die übrigen Aktivitäten, die nicht im Bundesgesetz stehen, sichert in

Zukunft die Qualität der Dienstleistungen und erhöht die Sicherheit der Gäste – eine Stossrichtung, die der Staatsrat eines Tourismuskantons im Berggebiet zurecht vorgibt. Die CVPO unterstützt diese Gesetzesänderung, weil die Regulierung von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen ist – gerade im Wallis – für den Tourismus eine gute Visitenkarte. Wir wollen, dass unsere Gäste von professionellen Begleitern betreut und nach dem Aufenthalt wohlbehalten wieder heimkehren können. Namentlich nur mit professionellen Bergführern, Schneesportlehrern und Wanderleitern und mit dem gewerbmässigen Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen ist dies in vollem Masse möglich.

Die CVPO dankt dem Kommissionspräsidenten Stefan Zurbriggen, der LTU-Kommission, dem Staatsrat, allen Beteiligten der kantonalen Dienststelle und auch der eingesetzten Arbeitsgruppe für die geleistete Arbeit für die Anpassungen des vorliegenden Gesetzes. Und die CVPO ist ausserdem erfreut, dass diese Gesetzesänderung für den Kanton keinen zusätzlichen Aufwand zur Folge hat. Erfolgreich wirtschaften und besser leben, das heisst positive nachhaltige Werbung mit erfolgreichen, unfallfreien Sportaktivitäten in den Walliser Bergen.

Die CVPO ist für Eintreten.

**Nantermod Philippe**, député, PLR:

Le groupe PLR ne badine pas avec la sécurité. Il est primordial pour les libéraux-radicaux que nos clients puissent être rassurés quant à la qualité de l'encadrement dont ils bénéficient lorsqu'ils s'adonnent à des sports dits à risques.

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, alors conseiller national, a déposé une initiative parlementaire le 23 juin 2000 pour demander l'adoption d'une loi fédérale sur les sports à risques. Si nous nous rejoignons sur le fond de la question, à savoir la nécessité de garantir la sécurité publique, nous nous opposons, Monsieur le conseiller d'Etat, sur la forme. Il était, à mon avis, inutile et malheureux de confier une tâche de régulation supplémentaire à Berne. Certes, le contexte a bien changé depuis le début du siècle et je ne saurais vous faire le moindre reproche.

Toutefois – et peut-être malgré vous, qui sait –, vous avez gagné. Votre initiative parlementaire a abouti à l'adoption de la loi fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risques.

Devons-nous maintenir une loi cantonale? Vous affirmez que la loi vise à régler le problème de la sécurité et de la qualité des prestations fournies dans le domaine qui nous concerne.

La loi fédérale règle exhaustivement la question de la sécurité. La Confédération affirme à juste titre que «les activités de sports de neige pratiquées sur les pistes ne sont pratiquement pas concernées par les dangers naturels et ne nécessitent pas de connaissances ni de mesures de sécurité spécifiques. Etendre le champ d'application de la loi à toutes les activités de sport changerait la définition du mot risques».

Même si des lacunes devaient subsister, conformément à l'article 53 alinéa 3 de notre Constitution, le Conseil d'Etat pourrait décider des dispositions d'exécution de la loi fédérale.

Ayant écarté la nécessité d'une loi en raison de l'assurance de la sécurité, reste la question de la qualité. Un problème philosophique se pose. Que peut faire un législateur pour améliorer l'accueil et les services offerts par notre industrie touristique à nos hôtes?

D'aucuns considèrent que l'on atteint la qualité par ordonnance, en fixant les règles du jeu dans une loi. Le groupe PLR ne partage pas cette vision. La qualité, Mesdames et Messieurs, ne se décrète pas. La qualité, ce n'est pas un alinéa d'une loi mais le travail d'entrepreneurs sur le terrain.

Le tourisme valaisan fait face à un tournant historique. Notre industrie n'a pas d'autres choix que d'innover pour réussir. La concurrence, freinée par la réglementation cantonale, ne doit pourtant pas être perçue comme une menace mais comme une opportunité.

La Suisse a fondé son succès sur la compétition. Une prestation est-elle de qualité? Ce n'est pas à la loi de le dire mais au marché. Ce n'est pas aux autorités publiques mais à nos clients de sanctionner les services de piètre qualité ou de récompenser ceux qui sont bons.

Croyons-nous vraiment que l'industrie horlogère des montagnes jurassiennes s'est sortie de sa propre tourmente grâce à un Etat dictant l'organisation des chaînes de montage et en délivrant des autorisations de construire des montres? Que se serait-il passé dans les années quatre-vingts si, au nom de la qualité, les cadrans en plastique avaient été interdits? Nous n'aurions pas Swatch.

Si l'industrie de l'horlogerie a pu sortir de sa crise, c'est grâce à un entrepreneur qui a bouleversé les codes en place. Et, heureusement pour l'horlogerie, ces codes ne figuraient pas dans des articles de loi.

Les questions qui se posent aujourd'hui sont les mêmes. Ce sont les capacités hors du commun des entrepreneurs suisses qui nous hissent depuis des années au premier rang de l'innovation mondiale et pas l'amoncellement de directives, lois ou ordonnances. Plus de liberté individuelle, voilà un beau programme de promotion économique.

Enfin, se pose la question de l'opportunité formelle de maintenir deux lois, l'une cantonale et l'autre fédérale. L'avalanche législative dont souffrent les entrepreneurs doit être limitée. Si l'on peut regretter que la Confédération s'arroge de nouveaux droits, nous n'avons d'autre choix que d'en prendre acte. Et plutôt que d'imposer aux professeurs de ski et autres guides de montagne l'obligation de se perdre entre deux textes quasiment jumeaux, nous préférons renoncer à leur expliquer leur métier.

En résumé, le groupe PLR est persuadé que le Conseil d'Etat dispose avec la loi fédérale de tous les instruments nécessaires pour assurer la sécurité de nos hôtes. Pour ce qui est de la qualité des prestations des guides de montagne, des écoles de ski et des autres structures d'accueil, nous préférons faire confiance aux entrepreneurs et aux indépendants.

Pour cette raison, nous proposerons de supprimer la loi cantonale.

Pour le reste, nous entrons en matière.

Merci de votre attention.

**Jacquod Eric**, député, UDC:

La modification législative proposée, comme cela en devient l'habitude, fait suite à une nécessité imposée par la législation fédérale mais notre groupe estime que le Conseil d'Etat aurait dû se restreindre au minimum imposé par la Confédération et ne pas étendre la législation aux professeurs de ski sur domaines skiables et aux accompagnateurs de randonnée. D'ailleurs, ces termes ne sont pas très clairs: «accompagnateurs de randonnée», qu'est-ce que cela veut dire?

Ensuite, le problème existe aussi, on nous a dit que «étaient exclus de cette loi tous ceux qui ne feraient pas ces activités à but non commercial». Mais, la définition qui est donnée de «prestations contre rétributions financières ou autres» et que ces prestations soient fournies à titre d'activité principale ou accessoire nous laissent quand même dubitatifs. Si on fait un parallèle avec la loi sur la circulation routière, actuellement les écoles qui s'étaient équipées avec des bus 16 places ne peuvent plus les utiliser ou alors avec des coûts très grands parce qu'on a décidé que c'étaient des utilisations professionnelles. On peut quand même se poser la question de savoir si les enseignants qui iront accompagner des classes sur des pistes de ski ne seront pas considérés comme des professionnels et soumis à la loi.



Donc, dans ce sens-là, le groupe UDC estime qu'on aurait dû en rester strictement à ce qui est fixé dans la loi fédérale et nous pensons que ce projet doit être renvoyé au Conseil d'Etat en vue peut-être justement de le supprimer. Dans ce sens, nous nous opposons à l'entrée en matière..., mais nous déposerons néanmoins quelques amendements pour le cas où l'entrée en matière serait acceptée. Merci.

**Frabetti Bernhard**, Grossrat, SVPO:

Die Einführung der neuen Bundesgesetzgebung erfordert zwingende Änderungen im kantonalen Gesetz. Manche dieser Änderungen sind zu begrüßen – andere hingegen verschlechtern die jetzige Situation.

Ein erster Punkt hierzu betrifft die Reduktion des Versicherungsschutzes. Die Betriebshaftpflichtversicherung soll von momentan 10 auf neu 5 Millionen Franken gesenkt werden. Dieser Betrag reicht jedoch nicht aus, um die Risiken im Hochgebirge zu decken – dies haben vergangene Ereignisse leider gezeigt. Die Prämienunterschiede sind nicht allzu gross; die Auswirkungen bei einem Schadensereignis hingegen umso grösser. Seriös arbeitende Anbieter werden die Versicherungssumme sicher nicht senken. Leider kann man das nicht für alle voraussetzen. Die Beibehaltung des jetzigen Wortlauts würde dies garantieren.

Als zweites ist die Einführung der neuen Gebühr zu erwähnen. In der gegenwärtigen Situation werden die Bewilligungen gebührenfrei ausgestellt. Ohne erkennbaren Grund wird hier wieder eine neue Gebühr eingeführt. Der Kanton sollte bei der bisherigen Praxis bleiben und auf diese Gebühr verzichten. Das Geld ist mit der höheren Versicherungssumme besser investiert als bei der neuen Gebühr.

Die Fraktion SVPO ist trotzdem für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

**Wellig Diego**, Grossrat, CSPO:

Sicher und versichert auf Gipfel und in die Schlucht. Touristen sollen in der Walliser Bergwelt ihrer Abenteuerlust möglichst sicher frönen können, dank diesem kantonalen Gesetz für Risikosportarten.

Ich kann als Bergführer mit mehr als 30 Jahren Erfahrung alles Menschenmögliche tun für meine Gäste und mich selbst: Ich bin verheiratet und zweifacher Familienvater und darum bemüht, das verbleibende Restrisiko so gering wie möglich zu halten. Genau solches Tun wird im Kanton Wallis jetzt mit dem Gesetz für Risikosportarten im Outdoor-Bereich verankert.

Zu den schärfsten Zähnen gehört eine Bewilligungspflicht. Leider kostet diese 100 Franken für vier Jahre. Diese Einnahmen könnten für verbilligte Weiterbildungskurse eingesetzt werden. Somit würde keine höhere Belastung für die einzelnen Bergführer und Schneesportlehrer auftreten.

Aus- und Weiterbildungs-Standards für Mitarbeiter sowie eine obligatorische Haftpflichtversicherung, welche leider von 10 auf 5 Millionen herabgesetzt wurde, sind sehr wichtig. Dies ist absolut wichtig, wenn ein Schadenfall eintritt. Ich würde dem Kanton Wallis empfehlen, dies auf 10 Millionen zu belassen. Ansonsten ist es für mich als Bergführer ein hohes Risiko, zwei bis drei Staatsräte auf eine Bergtour mitzunehmen... In diesem Bereich ist aber noch Handlungsbedarf.

So soll neben der Sicherheit auch die Qualität sichergestellt werden. Damit schliessen wir eine Lücke, denn heute können gewisse Aktivitäten angeboten werden, die weder über eine Bewilligung noch über eine obligatorische Versicherungsdeckung verfügen. Die Heraufsetzung der Hürden hat aber auch präventiven Charakter. Damit soll die «Schwarzführerei» oder der Wildwuchs bei den Skischulen gestoppt werden. Selbsternannte Wanderleiter, ohne qualifizierte Ausbildung, führen heute Gäste gar auf Gletscher, dabei ist dies nur Bergführern vorbehalten.

Die Wanderleiter werden neu auch aufgeführt. Die Statistik des Schweizerischen Alpen-Clubs zeigt klar, dass die meisten Bergunfälle Wanderer betreffen, nicht Bergsteiger. Die Herren Guex und Nantermod würde ich gerne am Seil mitnehmen zu einer schönen Bergtour. Auf dem politischen Parkett ist es auch glitschig – man muss immer aufpassen.

In diesem Sinne und für die Sicherheit unserer Gäste im Berg- und Touristenkanton Wallis appelliere ich an alle Abgeordneten, dem vorliegenden Gesetz zuzustimmen.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

**Clivaz Christophe**, député, Les Verts:

Je serai bref.

La sécurité est effectivement une condition essentielle pour les activités touristiques, notamment pour les activités dites à risques et, dans ce sens-là, on ne peut que saluer l'adaptation qui est proposée.

Les Verts acceptent l'entrée en matière.

**La discussion est close.**

**Zurbriggen Stefan**, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Wir Walliser waren wieder einmal zu schnell!

Bevor der Bund ein Gesetz über die Ausführung der Bergführer und Schneesportlehrer sowie Wanderleiterberufe und das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen einführte, war sich dieses Parlament der unbefriedigenden Situation bewusst und verabschiedete im Herbst 2007 ein Gesetz, welches der Situation gerecht wurde und entsprechende Spielregeln aufstellte. Drei Jahre später entschied sich der Bund, dieses Thema ebenfalls gesetzlich zu regeln. Deshalb haben wir wieder darüber zu befinden.

Um der Bundesgesetzgebung, wie richtig gesagt, Folge zu leisten, musste dieses Gesetz zwingend angepasst werden. Für uns Touristiker ist es wichtig, dass die vom Hotelier oder vom Beherberger begleiteten kostenlosen Aktivitäten mit seinen Kunden nicht unter dieses Gesetz fallen. Es ist auch so, dass der Staatsrat in Zukunft für die neuen Risikosportarten – und der Wandel ist ja bekanntlich das einzig Beständige –, die nicht geregelt sind, die Möglichkeit hat, diese zum heutigen Zeitpunkt nicht vollständige Liste zu ergänzen.

An einige Intervenienten – und da spreche ich vor allem Herrn Nantermod an – auch ich habe mich im Vorfeld x-mal mit direkt Betroffenen und auch in der Fraktion dieses Thema der Notwendigkeit dieses Gesetzes besprochen. Nie wurde dies, wie von Ihnen gesagt, infrage gestellt und deshalb hatte ich das auch nicht in der Kommission besprochen. Ich habe es auch nicht in diese Kommission getragen. Als Kommissionspräsident erlaube ich mir allerdings, der Kommission vorgehend folgende Gedanken mit auf den Weg zu geben.

Was sind es für Gründe, die für uns sprechen, das Gesetz beizubehalten? Im kantonalen Gesetz sind die Tätigkeiten der Schneesportlehrer auf der Piste geregelt und zusätzlich noch die Tätigkeit der Wanderleiter. Ein Begriff, der für mich klipp und klar ist. Die Bundesgesetzgebung trifft nur die Tätigkeiten der Schneesportlehrer abseits der Pisten. Die Wanderleiter werden im Bundesgesetz nicht genannt. Für das Wallis als Bergkanton ist die Bundesgesetzgebung nicht ausreichend. Der Qualität der Leistungen und der Sicherheit unserer Gäste willen muss das kantonale Gesetz mit den vorgeschlagenen Änderungen unbedingt beibehalten werden. Zudem existieren diese Bestimmungen bereits im aktuellen Gesetz. Es gibt keine zusätzliche Regelung. Ich habe mir dann auch noch notiert, dass Sie gesagt haben, es sei kein Scherz mit der Sicherheit. Auch für uns nicht.

Dann möchte ich noch kurz zu Herrn Frabetti und Herrn Wellig Stellung nehmen betreffend der 5 Millionen Versicherung. Auch hier legt das Bundesgesetz ganz klar fest, dass die Versicherungssumme auf 5 Millionen festgelegt ist. Wir von der Kommission sind jedoch der Meinung, dass das die betroffenen Akteure unbedingt auf 10 Millionen heraufsetzen können. Das können wir aber nicht im Gesetz festlegen, weil es in der Bundesgesetzgebung ist.

Soweit meine Ausführungen. Ich bitte Sie, geschätzte Damen und Herren, der Sicherheit nicht zuletzt der Führer sondern auch unserer Gäste diesem Eintreten zuzustimmen.

Ich danke.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Merci à tous les groupes qui soutiennent l'entrée en matière sur cette adaptation, c'est une adaptation qui était nécessaire puisque, enfin, cette loi fédérale va entrer en vigueur avec l'ordonnance qui l'accompagne. C'était un combat long. Je me suis toujours, avec beaucoup de plaisir, dans ce processus, quand même confronté aux idées libérales, qui sont aujourd'hui défendues par le député Philippe Nantermod. C'est évident que certaines idées libérales me plaisent mais je crois que le libéralisme peut aussi avoir ses limites lorsque ça peut nuire à une branche. Pourquoi est-ce que je dis que ce libéralisme-là peut nuire? Parce qu'il y a un élément qui m'a toujours animé à prévoir cette législation, c'est le fait que si un Suisse veut aller donner des cours de ski ou autres activités en France, en Autriche, il est soumis à une réglementation claire. Cela veut dire qu'à un certain moment, nous avons un libéralisme complet, c'est-à-dire une libéralisation de cette profession sur les domaines skiables. Et pour les accompagnateurs en moyenne montagne ou les moniteurs de randonnée, comme on les appelle, ça veut dire qu'on n'est pas sur le même niveau de traitement entre les dispositions réglementaires en France qui sont même plus encore rigoureuses que les nôtres, et ici je me dis que, finalement, c'est un argument aussi pour garder cette législation valaisanne. Il est vrai que cette législation valaisanne va plus loin que la réglementation confédérale en ce qui concerne les moniteurs de ski, les professeurs de ski ou de sports d'hiver, sur les pistes balisées et entretenues par les remontées mécaniques. Mais là on aura une question de différenciation entre ces notions aussi dans une discussion internationale.

Pourquoi voulons-nous garder ces dispositions? Parce que nous pensons que justement aussi pour des raisons de sécurité, comme l'a dit le député Diego Wellig, les moniteurs de randonnée qui accompagnent des clients sur nos sentiers ont aussi une responsabilité dans le domaine de la sécurité. Il faut que ces gens soient assurés parce que, comme il l'a dit, les statistiques montrent qu'il y a plus d'accidents sur les sentiers de randonnée qu'en montagne. Alors, là, avoir une responsabilité, je pense que c'est important, et nous avons la volonté de garder cette exigence.

Maintenant, c'est clair, on a vu des libéralisations dans le domaine de la gastronomie, par exemple. Je ne suis pas sûr que cette libéralisation-là ait augmenté la qualité des prestations des gastronomes dans notre canton.

Et puisqu'il y a des touristes qui viennent une fois, si, par une telle législation, on peut contribuer indirectement – je dis bien indirectement – à augmenter le niveau des prestations, pour moi, c'est un argument de plus pour garder cette législation. Mais, là, on voit que, dans l'approche, il y a une différence idéologique sur la question. Mais, nous, nous pensons, avec tous les acteurs de la branche que ces dispositions valaisannes (ce sont deux éléments dans lesquels on dépasse la législation fédérale) doivent être maintenues pour des raisons de sécurité mais aussi, indirectement, même si c'est vrai, on ne peut pas décréter la qualité, mais, à travers une formation qu'on exige, indirectement, on peut quand même garantir une qualité plus importante ou une meilleure qualité dans un canton touristique comme le nôtre.

Concernant l'élément de l'assurance responsabilité civile, soulevé par le député Diego Wellig oder auch anderen, diese Frage des Versicherungsschutzes. Wir mussten uns dem Bund anpassen, aber das ist nur eine Minimalanforderung vom Bund. Jeder kann darüber hinausgehen. Also jeder Bergführer, der heute bereits eine 10 Millionen Haftpflichtversicherung hat und dafür vielleicht 280 Franken Prämie bezahlt und jetzt auf 5 Millionen gehen würde und dann vielleicht nur noch 250 Franken bezahlt, diese Differenz, wird diese 10 Millionen Grenze behalten. Er ist also nicht verpflichtet, runter zu gehen. Diese Verpflichtung besteht nicht. Also wenn im Wallis die Bergführer oder andere diese Haftpflichtversicherung heute bereits auf 10 Millionen haben, haben sie nicht die Verpflichtung runter zu gehen auf 5 Millionen, weil diese 5 Millionen sind eine untere Grenze.

Voilà, c'est avec ces explications que je vous demande de soutenir ces modifications et de garder cette loi parce que tous les acteurs de la branche, du tourisme, soutiennent cette législation. Et, avec les arguments que je vous ai amenés, je pense que vous avez raison de soutenir et peut-être pas raison de ne pas soutenir..., mais à vous le choix.

**La présidente:**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière étant combattue puisque le groupe UDC demande le renvoi au Conseil d'Etat du projet, nous votons.

**L'entrée en matière est acceptée par 86 voix contre 15.**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 12 septembre 2013.*)

**La présidente:**

Je vous prie d'excuser mon oubli de la lecture de l'objet précédent. J'ai ainsi privé le député Willy Giroud de son droit de parole et j'en suis désolée.

Est-ce qu'il souhaite prendre la parole maintenant... pour me dire en tout cas son courroux?

**Giroud Willy, député, PLR:**

Je m'exprimerai demain matin sur ce sujet en même temps que le débat final sur le blocage-financement comme ça je ne vais pas retarder l'apéro de tout le Grand Conseil pour cela!

Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

La commission ATE se réunit au deuxième étage tout de suite après nos débats et la commission IF se réunit dans la salle du troisième étage aussi maintenant.

Je vous souhaite un bon appétit et je me réjouis de vous retrouver demain matin.

Merci.

**La séance est levée à 12 h 15.**

## Séance du jeudi matin 12 septembre 2013

*Présidence:* Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, AdG/LA.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

*Ordre du jour:*

### **Développements: Présidence**

#### **Entwicklungen: Präsidium**

1. Postulat du groupe UDC, par le député François Pellouchoud, concernant: avoir tous les textes des lois pour mieux travailler (13.05.2013) (6.0007)  
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat François Pellouchoud, betreffend vollständige Arbeitsgrundlagen (13.05.2013) (6.0007)
2. Motion du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, concernant la suppression d'une instance de recours en droit des constructions (16.05.2013) (6.0008)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Stéphanie Favre, betreffend Aufhebung einer Beschwerdeinstanz im Baurecht (16.05.2013) (6.0008)
3. Postulat de la commission de gestion, par le président Narcisse Crettenand, concernant: organisation des départements, chaque quatre ans on recommence? (17.05.2013) (6.0009)  
Postulat der Geschäftsprüfungskommission, durch den Präsidenten Narcisse Crettenand, betreffend Departementsaufteilung: alle vier Jahre aufs Neue? (17.05.2013) (6.0009)

### **Traitements: Département des finances et des institutions (DFI)**

#### **Behandlungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)**

4. Postulat de la commission IF, par son président René Constantin, concernant la modification de l'ordonnance sur les fusions des communes (14.11.2012) (1.0002 anc. 1.253)  
Postulat der Kommission IF, durch den Präsidenten René Constantin, betreffend Änderung der Verordnung über Gemeindefusionen (14.11.2012) (1.0002 ehem. 1.253)
5. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Francine Zufferey Molina et Patricia Constantin (suppl.), concernant: plus de délai pour la demande de révision de l'impôt à la source (15.11.2012) (1.0003 anc. 1.255)  
Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine Zufferey Molina und Patricia Constantin (Suppl.), betreffend Fristverlängerung für den Antrag auf Revision der Quellensteuer (15.11.2012) (1.0003 ehem. 1.255)
6. Motion du groupe PLR, par la députée (suppl.) Régine Pralong, concernant l'introduction de la dation dans la législation fiscale (16.11.2012) (1.0004 anc. 1.258)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Régine Pralong, betreffend Begleichung der Steuerschulden mit kulturellen Gütern (16.11.2012) (1.0004 ehem. 1.258)

### **Développements: Département des finances et des institutions (DFI)**

#### **Entwicklungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)**

7. Motion des députés Pascal Luisier, PDCB, et Nicolas Voide, PDCB, concernant la rémunération de la garantie de l'Etat du Valais envers la BCVs (13.05.2013) (1.0008)  
Motion der Grossräte Pascal Luisier, PDCB, und Nicolas Voide, PDCB, betreffend Entschädigung der Garantie des Staates Wallis gegenüber der WKB (13.05.2013) (1.0008)

8. Motion des députés Patrick Fournier, UDC, Pierre Contat, UDC, et Xavier Moret, PLR, concernant: porter en déduction de l'impôt annuel sur le bénéfice des personnes morales la moitié de l'impôt sur le capital payé par lesdites personnes morales l'année précédente (13.05.2013) (1.0009)  
Motion der Grossräte Patrick Fournier, UDC, Pierre Contat, UDC, und Xavier Moret, PLR, betreffend Möglichkeit für die juristischen Personen, 50% der im Vorjahr bezahlten Kapitalsteuer von der jährlichen Gewinnsteuer abzuziehen (13.05.2013) (1.0009)
9. Motion des députés Philippe Nantermod, PLR, Aron Pfammatter, CVPO, et Jean-Luc Addor, UDC, concernant: encourager l'innovation par la constitution de provisions (13.05.2013) (1.0010)  
Motion der Grossräte Philippe Nantermod, PLR, Aron Pfammatter, CVPO, und Jean-Luc Addor, UDC, betreffend Innovationsförderung durch Rückstellungsbildung (13.05.2013) (1.0010)
10. Motion du groupe PLR, par le député Philippe Nantermod, concernant: pour réduire l'impôt sur le capital des personnes morales (13.05.2013) (1.0011)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe Nantermod, betreffend Reduktion der Kapitalsteuer für juristische Personen (13.05.2013) (1.0011)
11. Motion des députés Philippe Nantermod, PLR, Jean-Luc Addor, UDC, et Aron Pfammatter, CVPO, concernant: encourager l'innovation par l'amortissement des titres (13.05.2013) (1.0013)  
Motion der Grossräte Philippe Nantermod, PLR, Jean-Luc Addor, UDC, und Aron Pfammatter, CVPO, betreffend Innovationsförderung durch Beteiligungsabschreibung (13.05.2013) (1.0013)
12. Motion du groupe PLR, par le député Philippe Nantermod, concernant: soumettre les frontaliers à l'imposition à la source (13.05.2013) (1.0012)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe Nantermod, betreffend Quellenbesteuerung für Grenzgänger (13.05.2013) (1.0012)
13. Interpellation du groupe UDC, par le député Charles Clerc, concernant l'impact de l'initiative populaire «1:12 – pour des salaires équitables» sur les finances du canton et des communes (16.05.2013) (1.0014)  
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc, betreffend Auswirkungen der eidgenössischen Volksinitiative «1:12 - Für gerechte Löhne» auf die Kantons- und Gemeindefinanzen (16.05.2013) (1.0014)
14. Interpellation du groupe PLR, par le député Xavier Mottet, concernant: réellement numérique! (16.05.2013) (1.0015)  
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Xavier Mottet, betreffend: vollständig elektronisch! (16.05.2013) (1.0015)
15. Postulat du groupe PLR, par le député Xavier Mottet, concernant: qui vote? (16.05.2013) (1.0016)  
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Xavier Mottet, betreffend: Wer stimmt wirklich ab? (16.05.2013) (1.0016)
16. Interpellation du député Edmond Perruchoud, UDC, concernant la fiscalité des frontaliers français (17.05.2013) (1.0017)  
Interpellation von Grossrat Edmond Perruchoud, UDC, betreffend Besteuerung der französischen Grenzgänger (17.05.2013) (1.0017)
17. Postulat du groupe AdG/LA, par les députés Raymond Borgeat, Jean-Henri Dumont, Didier Fournier et Annick Clerc Bérod (suppl.), concernant des mesures incitatives pour soutenir les PME valaisannes: déductions fiscales et subventions (11.06.2013) (1.0019)

Postulat der AdG/LA-Fraktion, durch die Grossräte Raymond Borgeat, Jean-Henri Dumont und Didier Fournier sowie Grossrätin (Suppl.) Annick Clerc Bérode, betreffend Anreize zur Unterstützung der Walliser KMU: Steuerabzüge und Subventionen (11.06.2013) (1.0019)

18. **Lecture**

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte»

**Lesung**

Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»

19. **Lecture**

Décision concernant la création d'un Campus universitaire à Sion, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif

**Lesung**

Beschluss über die Schaffung des universitären Campus in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit

20. **Lecture**

Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus universitaire à Sion

**Lesung**

Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus in Sitten

21. **Première lecture**

Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais

**Erste Lesung**

Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau

22. **Première lecture**

Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité

**Erste Lesung**

Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen

**La présidente:**

Je voudrais présenter ce matin aussi des sociétés académiques valaisannes.

Der 1888 gegründete, im Stockalperschloss in Brig domizilierte Geschichtsforschende Verein Oberwallis, gehört zu den ältesten wissenschaftlichen Vereinigungen des Kantons Wallis. Gemäss provisorischen Statuten, die an der Gründungstagung erstellt wurden und noch heute – 125 Jahre nach der Gründung – in Kraft sind, besteht der Zweck des Vereins in der «Geschichtsforschung über den Kanton Wallis und das Bisthum Sitten». Er hat «Thatsachen der vaterländischen Geschichte [...] zu sammeln, zu begründen und darzustellen [...] und zwar von den ältesten Zeiten bis in die Gegenwart». So besteht die Hauptaufgabe des GVO neben der Durchführung der Jahresversammlung und der Organisation weiterer Anlässe sowie dem Betrieb eines Archivs und einer Bibliothek in der alljährlichen Herausgabe eines gehaltvollen Bandes der Blätter aus der Walliser Geschichte. Die Publikationstätigkeit des Vereins beschränkt sich dabei

nicht allein auf die historische Forschung im eigentlichen Sinn, sondern bezieht alle Bereiche des kulturellen Schaffens und verwandte Wissenschaftszweige mit ein. Die Palette der in der hauseigenen Reihe erarbeiteten Forschungsfelder reicht denn auch von der Historiographie, Genealogie und Familiengeschichte hin zu Forschungen über Politik und Verwaltung, Aussenbeziehungen, Finanzfragen, das Verkehrswesen, die Land- und Forstwirtschaft, Kirche und Religion, Kultur und Sprache und vielem mehr.

Membre de Valais-Wallis Promotion, l'Association Flatus réalise, depuis 1995, des recherches sur le patrimoine musical méconnu conservé en Valais, en Suisse et en Europe. Elle a développé un concept unique en Europe: relier un centre de recherches musicologiques, une maison d'édition et l'organisation de manifestations présentant des raretés musicales. Géré par l'Association Flatus, le Centre de recherches musicologiques Flatus est la seule institution travaillant à la valorisation des fonds musicaux conservés aux Archives de l'Etat du Valais. Il a réalisé, depuis 2001, de nombreuses publications et collabore avec d'importants conservatoires supérieurs suisses, européens et américains. Ses compétences et réalisations correspondent aux objectifs politiques des services de l'éducation et de la culture: d'une part, effectuer de la recherche au niveau tertiaire dans un secteur de niche et offrir de la formation continue et, d'autre part, réaliser des productions qui complètent l'offre culturelle et scientifique existante en Valais, qui contribuent au développement d'une identité culturelle historique du Valais et qui créent des produits innovants pour le secteur du tourisme culturel (des produits qui ont déjà rencontré l'intérêt de Valais-Wallis Promotion et de la HES-SO Tourisme). Ses objectifs pour les deux prochaines années sont d'obtenir la reconnaissance de l'Etat du Valais par l'octroi de subsides à la recherche et de fonder un Institut valaisan de recherche en musicologie qui pourrait être intégré au futur Centre valaisan pour la culture, l'art et la connaissance.

Le sol valaisan contient des trésors archéologiques, reconnus loin au-delà de nos frontières. L'Association valaisanne d'archéologie (AVA-WAG), fondée en 2000, vise à faire connaître et à promouvoir ce patrimoine remarquable aujourd'hui menacé par le développement du bâti. Elle est active dans les deux régions linguistiques du Valais et ouverte à toutes les personnes désireuses de connaître les facettes de notre histoire dont seuls les vestiges archéologiques peuvent témoigner. L'association organise tout au long de l'année des conférences et des excursions dans le Haut-Valais et le Valais romand. Elle renseigne sur l'actualité des recherches et sensibilise aux enjeux de l'archéologie et de la protection du patrimoine. Elle soutient des projets d'étude, de publication ou de mise en valeur des découvertes, en collaboration avec différents partenaires.

La Fondation Margherita, dont le siège social est à Sion, a été constituée par acte notarié le 1<sup>er</sup> juillet 1993 en vue de la promotion de la langue et de la culture italiennes. A but non lucratif, elle est placée sous la surveillance du canton du Valais. La fondation se propose comme lieu de rencontres, de dialogue, d'échanges, d'études et de soutien. La gestion en est assurée par un conseil de 5 membres, sous la présidence de M<sup>me</sup> Marguerite Stoeckli, et par un organe de gestion financière de 2 membres. Les buts de la fondation se concrétisent notamment par l'organisation de journées d'études, la promotion et le soutien de diverses activités culturelles, telles que des publications touchant la littérature et l'histoire de l'Italie, l'organisation de séminaires et de concerts, l'attribution d'un prix annuel pour chercheurs et doctorants et l'octroi de bourses d'études. Au fil des ans, une étroite collaboration s'est instaurée notamment avec des facultés universitaires de Lausanne, Rome et Strasbourg. La XV<sup>e</sup> Rencontre annuelle se tiendra le samedi 21 septembre 2013 au Manoir à Martigny sur le thème «Le radici e il mondo delle illusioni» (Les racines et le monde des illusions). Les textes intégraux des journées d'études sont publiés dans la collection «Perle culturali».

Merci de votre écoute.

Je voudrais dire que le Bureau s'est réuni ce matin, avec des discussions fournies mais très correctes et respectueuses, et que nous avons décidé de respecter la prise de position du premier vice-président sur les urgences. Donc, vendredi, vous pouvez déjà



prévoir d'autres choses pour l'après-midi, il n'y aura qu'une urgence. Mais, le Bureau a aussi décidé de traiter les urgences de manière tout à fait exceptionnelle vraiment à la session de novembre.

Merci.

Nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour.

### **Développements: Présidence**

#### **Entwicklungen: Präsidium**

1. Postulat du groupe UDC, par le député François Pellouchoud, concernant: avoir tous les textes des lois pour mieux travailler (13.05.2013) (6.0007)

Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat François Pellouchoud, betreffend vollständige Arbeitsgrundlagen (13.05.2013) (6.0007)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

#### **Logean Grégory, député, UDC:**

En son absence, mon collègue François Pellouchoud me demande de développer très brièvement son postulat.

Il demande simplement que lorsque des modifications législatives nous sont proposées, nous ayons aussi finalement les lois qui sont modifiées, pas seulement la loi dont nous discutons mais les autres lois qui en découlent où certains articles sont modifiés, donc lois dans l'intégralité. Je prends un exemple avec la loi sur l'école primaire où vous aviez la loi sur l'instruction publique de 1962 qui était également touchée. Alors, c'est vrai qu'on peut aller la rechercher nous-mêmes, c'est possible, mais, au vu du nombre important de dossiers et avec le Parlement sans papier, le groupe UDC pense qu'il est maintenant possible de mettre des liens dynamiques pour que, de manière très aisée et rapide, nous puissions avoir accès à l'ensemble des bases légales touchées par les différentes propositions de modification.

C'est donc pour cela qu'on vous demande de faire bon accueil à ce postulat et de laisser libre cours à la créativité toujours exemplaire de M. Petitjean pour pouvoir mettre en œuvre par la suite ce postulat.

Merci.

#### **La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat n'est donc pas combattu et il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

2. Motion du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, concernant la suppression d'une instance de recours en droit des constructions (16.05.2013) (6.0008)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Stéphanie Favre, betreffend Aufhebung einer Beschwerdeinstanz im Baurecht (16.05.2013) (6.0008)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

#### **Favre Stéphanie, députée, PLR:**

La révision de la loi et de l'ordonnance cantonale sur les constructions est planifiée pour 2014.

Osons la moderniser et lui donner des voies de droit plus rapides, plus efficaces.

Dans d'autres domaines, ce Parlement a déjà supprimé la voie de recours au Conseil d'Etat.

En matière de droit des constructions, la suppression de la voie de recours au Conseil d'Etat permettra au constructeur, et nous ne pensons pas seulement au promoteur mais aussi au citoyen ordinaire qui veut construire son logement principal ou rénover son mayen, d'éviter de perdre au minimum 6 à 8 mois en cas de recours.

Cette perte de temps engendre non seulement de l'énerverment de toute part, mais aussi des intérêts bancaires, des loyers supplémentaires.

Après l'acceptation de l'initiative Weber, il y a lieu de donner un peu d'air à nos entreprises du bâtiment. Ces 6 à 8 mois de gagnés seront bénéfiques aux entreprises et à leurs nombreux salariés.

C'est pourquoi je vous remercie de soutenir cette motion.

**La présidente:**

Merci Madame la députée.

Votre motion est combattue.

**Marchand-Balet Géraldine, députée, PDCC:**

S'il est vrai que le souhait d'accélérer la procédure de recours en matière de construction est louable, le moyen proposé ici de supprimer l'instance de recours au Conseil d'Etat, par son article 46, et d'aboutir directement au Tribunal cantonal n'est pas adapté et cela pour plusieurs raisons:

La première question à se poser quand on veut changer de système, c'est analyser la fiabilité du système. Actuellement, nous savons que 95% des décisions du Conseil d'Etat sont en force. Cela nous indique très clairement que le système actuel fonctionne.

Deuxième élément: En évitant la voie de recours au Conseil d'Etat, on prive les requérants et, par-là même, les communes de connaissances directes du territoire, des règlements, et on les prive surtout d'un appui pour aider à compléter et améliorer un dossier. Tous les spécialistes capables de statuer sur un dossier de construction se trouvent dans les services de l'Etat et non pas dans un tribunal. Il est inutile de vous rappeler qu'un dossier de construction nécessite l'analyse de nombreux offices, comme le feu, la protection civile, les forêts et le paysage, l'environnement, le SBMA, les routes et cours d'eau, etc. Ces informations spécifiques, ce type de compétences ne se trouvent pas dans les tribunaux. Alors, évidemment qu'avec ce nouveau système, le Tribunal cantonal devrait de toute manière, quasi-immanquablement, consulter formellement le Conseil d'Etat pour pouvoir instruire le dossier afin d'obtenir les informations nécessaires des spécialistes des services. Nous ne croyons donc pas à un raccourcissement de la procédure de cette manière.

Troisième élément: En éliminant la voie de recours vers le Conseil d'Etat, le Tribunal cantonal renverrait le dossier aux communes pour instruction. Cela engendrerait du travail supplémentaire pour les communes qui devraient certainement engager du personnel qualifié. Non, le groupe PDCC ne souhaite pas transférer des charges du canton vers les communes, ni instaurer une masse de travail supplémentaire de l'Administration cantonale vers le Tribunal cantonal. Le Tribunal cantonal serait littéralement noyé de dossiers, c'est une évidence que le temps de traitement serait beaucoup plus long.

Alors, sur le fond, qu'est-ce qu'on veut? Veut-on transférer des postes de l'Administration vers le Tribunal cantonal? Non, nous ne pensons pas que ce soit la volonté.

Pense-t-on à une économie financière? Certainement pas..., un salaire de juge est plus élevé qu'un salaire de juriste dans un service ou à la Chancellerie.

Le citoyen n'a rien à gagner, encore moins les communes. Bien au contraire, la procédure deviendrait plus lourde, plus longue et plus coûteuse.

Et nous perdrons vraiment cette étape de l'examen approfondi, de la connaissance du terrain et du pouvoir d'appréciation.

Il y a d'autres moyens pour accélérer les procédures mais en tout cas pas celui-ci.

Raison pour laquelle le groupe PDCC combat cette motion.

Je vous remercie de votre attention.

**Z'graggen Sonia**, députée, AdG/LA:

Le simple citoyen, et nous en faisons partie en tant qu'élus de ce canton, est de plus en plus souvent confronté à la compréhension et à l'application d'un nombre grandissant de lois et de règlements. Placé devant une situation nouvelle, parfois compliquée voire difficilement compréhensible, on serait parfois enclin à vouloir revendiquer des changements, voire des modifications importantes par souci notamment de simplification administrative.

La motion qui nous est soumise ce jour paraît *a priori* aller dans un sens favorable à cet esprit de simplification devant permettre à chacun de réaliser ses projets de construction dans les meilleurs délais. Or, nous ne devons pas oublier qu'à une situation de maître de l'ouvrage peut succéder celle moins facile de recourant et ainsi être confronté à une position qui soit moins favorable aux intérêts personnels.

Dès lors, compte tenu de la nécessité de disposer d'une législation cohérente quel que soit le secteur où elle doit être appliquée, notre canton a su définir et créer des textes de lois précisant que les décisions prises, notamment par les autorités communales, peuvent être susceptibles de recours en premier lieu au Conseil d'Etat. Il s'agit d'une cohérence administrative qu'il y a lieu de maintenir sans exception notable, la deuxième instance de recours étant généralement le Tribunal cantonal.

Ce principe d'application des procédures fait partie des droits fondamentaux des citoyens, et est reconnu et admis dans tous les cantons et dans tous les pays démocratiques.

Il n'est d'ailleurs pas certain, dans le cas présent, que le changement demandé par les motionnaires entraîne une accélération des procédures. En effet, le changement souhaité va entraîner une surcharge de travail du Tribunal cantonal avec une augmentation de cas à traiter. Il n'est, de plus, pas à démontrer qu'étant aujourd'hui dans une phase de limitation stricte de la dotation en personnel, cette surcharge serait difficile à assumer par le tribunal.

Dans ce contexte, le groupe AdG/LA ne soutient pas la motion présentée et vous prie de ne pas entrer en matière sur la modification législative demandée.

Merci de votre attention.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO:

Die von Frau Favre geforderten Zeitersparnisse sind sicherlich lobenswert. Wir denken jedoch, dass es nicht zu Ende gedacht ist wie unsere Vorredner.

Die Realität auf dem Terrain zeigt im Moment, dass zum Beispiel in der grössten Gemeinde im Oberwallis Brig 10-15% der Rekurse an den Staatsrat weitergeleitet werden und von diesen 20% an das Gericht gehen würden. Also die Realität ist, höchstens 2% von den Rekursen gehen an das Kantonsgericht.

Die Zeitersparnis, die man damit herausholen will, man müsste sich ja vorstellen, dass 5 oder 10% der Eingaben an das Gericht gehen; diese würden massiv überlastet. Man bräuchte auch weiterhin die Experten des Kantons, weil sie es beurteilen werden. Also es wird an den Kanton gehen. Es wird kaum ein Richter sagen, ob die Baubewilligungen oder die Bauvorschriften eingehalten werden. Das Ziel der Zeitersparnis sticht hier nicht.

Es gibt eine Überblausung des Kantonsgerichts. Wie sollen die Richter diese massive Ansammlung von Beschwerden bewältigen?

Aus diesem Grund ist die SVPO für eine Ablehnung.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Il est clair que, particulièrement en matière de constructions, il y a certains abus dans les recours mais la construction n'est quand même pas pour autant le seul domaine dans lequel il peut y avoir des abus.

Ce qui nous dérange dans cette proposition, dont les objectifs ont l'air plutôt sympathiques, c'est que pour un seul domaine, pour des motifs qu'on ne nous explique pas et qui probablement ne se justifient pas, on fait une exception au régime général, donc à l'organisation générale des autorités et des recours, qui est prévu dans presque tous les domaines par la loi sur la procédure et la juridiction administratives.

Je me rallie pour le surplus évidemment à peu près à tout ce qui a été dit, en particulier tout à l'heure par la députée Géraldine Marchand-Balet (des arguments quand même assez concrets) mais j'ajoute simplement le souci de ne pas en quelque sorte déstabiliser ou enlever de sa relative cohérence à notre ordre juridique. Si une réflexion doit se faire au sujet des voies de recours, elle doit être globale sur la loi sur la procédure et la juridiction administratives et non pas simplement ponctuelle sous le coup de l'émotion de la LAT et de l'initiative Weber dans un domaine particulier.

Donc, malheureusement, nous dirons non à cette proposition.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Cette motion étant combattue, nous votons...

Désolée, j'ai oublié de mettre ma carte; donc, ça ne fonctionne pas!

**Par 90 voix contre 31, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 6.0008 de la députée Stéphanie Favre.**

3. Postulat de la commission de gestion, par le président Narcisse Crettenand, concernant: organisation des départements, chaque quatre ans on recommence? (17.05.2013) (6.0009)

Postulat der Geschäftsprüfungskommission, durch den Präsidenten Narcisse Crettenand, betreffend Departementsaufteilung: alle vier Jahre aufs Neue? (17.05.2013) (6.0009)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Crettenand Narcisse**, député, PLR, président de la commission de gestion:

Dans le rapport de la commission de gestion concernant l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements du 1<sup>er</sup> mai 2009, dans les remarques finales, on pouvait déjà lire, je cite: «Certains membres de la commission de gestion regrettent les réorganisations successives qui semblent s'opérer selon des contingences liées aux personnalités des conseillers d'Etat, à leurs compétences ou à leurs affinités respectives alors que les synergies, l'efficacité et l'efficience devraient seules être déterminantes.»

Les conclusions du rapport de la commission de gestion concernant l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements du 1<sup>er</sup> mai 2013 disent notamment, je cite: «La thématique de la répartition des départements doit être impérativement intégrée dans la réflexion R21 et les travaux de la commission thématique des institutions et de la famille. Les questions se posent sur la liberté laissée ou non au Conseil d'Etat d'organiser,

chaque quatre ans, les départements et les services. De même, certaines incompatibilités motivées il y a quatre ans ne semblent plus actuellement être le cas aujourd'hui.»

Nous pensons effectivement que les réflexions d'une commission R21 ou IF, qui agit dans la sérénité et le calme, en prenant en compte les synergies, l'efficacité et l'efficience des différents services et domaines d'activité, devraient être à même de proposer les meilleures solutions pour l'organisation et la composition des départements de notre canton.

Dans certains cantons, l'organisation des départements est libre comme en Valais actuellement. Dans d'autres, elle est ancrée dans une loi. Et dans d'autres encore, elle est fixée dans la Constitution.

Par le postulat qui vous est proposé ici, la commission de gestion demande donc au Conseil d'Etat que la thématique de la répartition des départements soit impérativement intégrée dans la réflexion R21 et dans les travaux de la commission des institutions et de la famille.

Merci pour votre attention et pour votre soutien.

**Bruchez Jean-Daniel**, député, PDCB:

Le groupe PDCB a analysé avec toute l'attention requise le postulat 6.0009 de la commission de gestion concernant: «Organisation des départements, chaque quatre ans on recommence?».

Il ne serait pas correct de dire que le groupe PDCB a été pleinement satisfait de la dernière répartition des départements. Il reconnaît, par contre, la nécessité que la discussion ne sorte pas du cadre du Conseil d'Etat dont les cinq membres sont appelés à travailler, à collaborer et à la collégialité dès la décision de répartition prise.

Sur le principe, nous refusons de faire un pas dans une direction privant le Conseil d'Etat de cette prérogative essentielle à son bon fonctionnement ultérieur.

Rien n'empêchera la commission des institutions et de la famille ou la commission de gestion de réfléchir à l'opportunité du rapport de la commission de gestion sur la répartition.

Nous pourrions réfléchir à l'abrogation de la disposition légale exigeant ce rapport, mais ce n'est pas ce qui est proposé.

Pire, on voudrait alourdir le paquebot R21 avec la réflexion sur la répartition des départements. Il y avait, mardi dernier, une unanimité dans la salle pour dire que R21 ne devait pas s'alourdir encore et que, au contraire, il fallait y aller pas à pas pour éviter d'ajouter les mécontents et donner une chance au projet.

Si on comprend donc la perplexité de la commission de gestion s'étant livrée au curieux et frustrant exercice du rapport sur la répartition des départements, on ne peut suivre sa demande, ni sur la forme ni sur le fond.

C'est pourquoi nous vous demandons de classer, à ce stade, ce postulat.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter...

Je passe à nouveau la parole au député Narcisse Crettenand.

**Crettenand Narcisse**, député, PLR, président de la commission de gestion:

J'aimerais préciser que ce n'est pas simplement R21 qui devrait être consultée. Si c'est trop lourd, eh bien!, c'est trop lourd. Il y a aussi la commission des institutions et de la famille qui peut être consultée et donner son avis sur ce postulat.

Je pense que là, démocratiquement, ce ne devrait pas être une question qui devrait trop pénaliser cette commission thématique.

**La présidente:**

J'ai une demande de parole du député Edmond Perruchoud.

**Perruchoud Edmond, député, UDC:**

L'initiative de la commission est d'une grande pertinence. Il est une disposition constitutionnelle qui annonce une ordonnance. Rien ne dit que cette ordonnance soit périodique. Il s'agirait de mettre en place une ordonnance bien réfléchie, avec une répartition qui, pour l'essentiel, soit constante.

Je lis, et vous avez lu encore récemment, le Bulletin Officiel qui annonce, sur cinq ou six pages, la modification de l'appellation du département chargé du contrôle des fondations (Stiftungen). Il est inadmissible que, chaque quatre ans, on se livre à cet exercice.

La proposition de la commission de gestion est d'une grande intelligence.

**La présidente:**

Merci.

Nous allons donc voter.

**Par 73 voix contre 51 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 6.0009 de la commission de gestion par le député Narcisse Crettenand.**

Ce postulat est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**Traitements: Département des finances et des institutions (DFI)**

**Behandlungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)**

4. Postulat de la commission IF, par son président René Constantin, concernant la modification de l'ordonnance sur les fusions des communes (14.11.2012) (1.0002 anc. 1.253)

Postulat der Kommission IF, durch den Präsidenten René Constantin, betreffend Änderung der Verordnung über Gemeindefusionen (14.11.2012) (1.0002 ehem. 1.253)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

*Développement (2013.02)*

*Entwicklung (2013.02)*

*Réponse écrite du Conseil d'Etat*

*Schriftliche Antwort des Staatsrats*

**La présidente:**

Le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat.

**Schmid Manfred, Grossrat, CVPO:**

Zum Voraus ein kleiner Rückblick über die Fusionen im Wallis: Im Zeitraum vom 8. Juni 2005 bis Ende 2013 wurden bis heute 33 Millionen Mittel aufgewendet, um die Fusionen finanziell zu unterstützen. Die Kosten der Fusion wurden zwischen 2006-2009 mit 5% und 2010-2011 mit jeweils 10% des Finanzausgleichs gespeist und zwar je zur Hälfte durch den Kanton und die Gemeinden. Seit 2012 erfolgt die Speisung über das ordentliche Budget.

Die Überlegungen der Kommission, neue Kriterien zu schaffen, sind legitim. Überlegungen, die jedoch dahin zielen, die Grösse und Einwohnerzahl mit einzubeziehen, um zusätzliche Anreize zu schaffen, zielen aus unserer Sicht in die falsche Richtung. Auch

kleinere Gemeinden sollten die Chance behalten, fusionieren zu können. Eine ordentliche finanzielle Unterstützung muss auch hier möglich sein und auch bleiben.

Dass grosse Fusionen in der Vergangenheit keine Chance hatten, hat das Fusionsprojekt Visp klar aufgezeigt. Oft liegt der Fortschritt in kleinen Ansätzen, um erfolgreich zu sein, auch in der Fusionsfrage.

Die CVPO ist der Meinung, dass die Änderung des Artikels 5 nicht nötig ist und keine Anreize schaffen wird, ganz sicher nicht für die kleinen und kleinsten Gemeinden. Im Gegenteil, das Kriterium der Einwohnerzahl wird Fusionsprojekte bremsen und die gewährten Mittel fließen vermehrt in die Zentren, was die Randregionen weiter schwächen wird.

Fusionen müssen von unten kommen, von einer überzeugten Bevölkerung, unabhängig von Einwohnerzahlen, Statistiken und Geld. Nur so kann die Gemeindeautonomie, in der Frage einer möglichen Fusion, erhalten bleiben. Im Weiteren beeinflussen die finanziellen Auswirkungen des NFA II direkt schon heute negativ verschiedene Fusionsprojekte.

Das Postulat ist aus unserer Sicht verfrüht. Warten wir doch die Reform 21 ab, um zu einem späteren Zeitpunkt, das Thema neu zu diskutieren.

Geschätzte Damen und Herren, aus diesen Gründen lehnt die CVPO dieses Postulat klar ab und bittet um Ihre Unterstützung.

Danke.

**La présidente:**

Ce postulat, accepté par le Conseil d'Etat, est combattu.

Nous passons au vote.

**Par 71 voix contre 47, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.0002 de la commission des institutions et de la famille par le député René Constantin.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

5. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Francine Zufferey Molina et Patricia Constantin (suppl.), concernant: plus de délai pour la demande de révision de l'impôt à la source (15.11.2012) (1.0003 anc. 1.255)

Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine Zufferey Molina und Patricia Constantin (Suppl.), betreffend Fristverlängerung für den Antrag auf Revision der Quellensteuer (15.11.2012) (1.0003 ehem. 1.255)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

*Développement (2013.02)*

*Entwicklung (2013.02)*

*Réponse écrite du Conseil d'Etat*

*Schriftliche Antwort des Staatsrats*

**Constantin Patricia**, député (suppl.), AdG/LA:

Notre motion demandait un délai supplémentaire pour contester, réviser ou contrôler la retenue sur les salaires pour les personnes imposées à la source.

Toutefois, notre groupe, dans la réponse du Conseil d'Etat, note qu'un délai supplémentaire serait accordé aux contribuables ayant fait une demande de révision avant fin mars mais pour laquelle les documents manqueraient.

Nous serons attentifs à cet état de fait et, par conséquent, nous acceptons la réponse du Conseil d'Etat dans ce sens.

**La présidente:**

Merci Madame la députée (suppl.).

J'ai des demandes de parole...

**Voeffray Barras Chantal, députée (suppl.), PDCC:**

Cette motion demande en substance de modifier le délai de révision de l'impôt à la source.

Actuellement, le Service cantonal des contributions prend en compte les requêtes déposées jusqu'au 31 mars de l'année suivante, conformément à la loi fiscale valaisanne.

Une modification du délai cantonal serait contraire au principe d'harmonisation fiscale entre les cantons et la Confédération. Si le délai pour l'impôt fédéral n'était pas respecté, la taxation ne pourrait être revue pour cet impôt. Une révision de taxation uniquement pour les impôts cantonaux et communaux impliquerait, par ailleurs, une modification importante des programmes de taxation à la source.

Par ailleurs, les déductions accordées sont connues par le contribuable à la fin de la période fiscale concernée et certaines font l'objet d'une attestation ou de décomptes envoyés en début d'année par les banques et les assurances.

Comme pour tout contribuable imposé de manière ordinaire, si certaines pièces sont manquantes, un délai supplémentaire peut déjà être accordé aux recourants.

Pour les raisons précitées, notre groupe estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier la loi fiscale valaisanne pour fixer ce délai à fin juin.

Le groupe PDCC combat donc cette motion.

Merci pour votre attention.

**La présidente:**

Madame la députée (suppl.), la motionnaire a accepté la réponse du Conseil d'Etat qui est le refus de la motion.

Je pense ainsi qu'il n'est pas nécessaire de voter.

Est-ce que le député (suppl.) Konstantin Bumann veut quand même prendre la parole? Non.

Alors, je vous remercie.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous êtes d'accord? Oui.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

6. Motion du groupe PLR, par la députée (suppl.) Régine Pralong, concernant l'introduction de la dation dans la législation fiscale (16.11.2012) (1.0004 anc. 1.258)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Régine Pralong, betreffend Begleichung der Steuerschulden mit kulturellen Gütern (16.11.2012) (1.0004 ehem. 1.258)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

*Développement (2013.02)*

*Entwicklung (2013.02)*

*Réponse écrite du Conseil d'Etat*

*Schriftliche Antwort des Staatsrats*

**Sciamanna Patrick, Grossrat (Suppl.), SVPO:**

Ich möchte mich hier im Namen der SVPO-Fraktion gegen die Annahme dieser Motion aussprechen.

Die Begleichung der Erbschafts- und Schenkungssteuer mit kulturellen Gütern bringt unserer Meinung nach mehr Nachteile als Vorteile. So formuliert der Staatsrat in



seiner Antwort eine Ad-hoc-Kommission oder die Dienststelle für Kultur werde mit der Beurteilung des künstlerischen, historischen oder wissenschaftlichen Werts der kulturellen Güter und der Festlegung des Abgeltungswerts betraut. Dies führt zu einer finanziellen Mehrbelastung des Kantons respektive zu einer arbeitstechnischen Mehrbelastung der Dienststelle für Kultur.

Der Staatsrat schreibt zwar, dass es schlussendlich in der Kompetenz des Vorstehers des Finanzdepartements oder des Staatsrats liegt, die jeweilige Zahlung der Steuerschuld durch Kulturgüter zu genehmigen, dennoch müssten die jeweiligen Anfragen der Steuerpflichtigen stets geprüft werden.

Ein weiterer Punkt, der gegen die Begleichung der Erbschafts- und Schenkungssteuer mit kulturellen Gütern spricht, ist die Auswirkung auf die Liquidität des Kantons. Der Staat kann ja beispielsweise die Löhne der Mitarbeiter oder Lehrer auch nicht mit kulturellen Gütern bezahlen. In diesem Sinne ist eine gute Liquidität unerlässlich.

Diese Punkte sprechen gegen eine Annahme der Motion. Ich hoffe auf Ihre Unterstützung und danke für die Aufmerksamkeit.

**La présidente:**

Cette motion, acceptée par le Conseil d'Etat, est combattue.

Nous allons donc voter.

**Par 78 voix contre 41 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 1.0004 de la députée (suppl.) Régine Pralong.**

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

**Développements: Département des finances et des institutions (DFI)**

**Entwicklungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)**

7. Motion des députés Pascal Luisier, PDCB, et Nicolas Voide, PDCB, concernant la rémunération de la garantie de l'Etat du Valais envers la BCVs (13.05.2013) (1.0008)

Motion der Grossräte Pascal Luisier, PDCB, und Nicolas Voide, PDCB, betreffend Entschädigung der Garantie des Staates Wallis gegenüber der WKB (13.05.2013) (1.0008)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Luisier Pascal, député, PDCB:**

Comme vous le savez, la loi sur la Banque Cantonale du Valais prévoit que l'Etat garantit les engagements de la banque dans le cas où celle-ci ne serait plus en mesure d'y faire face.

Cette situation n'est pas unique et le canton du Valais s'inscrit ici dans la normalité de ce qui se fait ailleurs en Suisse. En effet, à l'exception des cantons de Vaud, de Genève et, depuis 2013, de Berne, toutes les autres banques cantonales bénéficient d'une garantie d'Etat.

Cette garantie de l'Etat peut être assimilée à une véritable garantie du droit à l'existence pour les banques cantonales. Ainsi, rien qu'en Suisse romande, les plans d'assainissement des banques cantonales du Jura en 1996, de Genève et du Valais en 2000 ou de la Banque Cantonale Vaudoise en 2002 sont autant d'exemples de cantons qui ont dû, à coup de milliards, voler au secours de leur banque.

Dans les faits, la garantie explicite de l'Etat améliore sensiblement la notation de solvabilité des banques cantonales et leur permet de lever des fonds sur les marchés interbancaires et obligataires à de meilleures conditions.

A titre d'exemple, en 2011, l'Institut Moody's a noté la solidité financière intrinsèque (autrement dit la solvabilité hors garantie de l'Etat) des banques cantonales zurichoises et saint-galloises par un piètre C+, soit à peine mieux qu'UBS, qui avait eu un C, et moins bien que Crédit Suisse, qui avait eu un B. Toutefois, en prenant en compte la garantie de l'Etat, la notation effective de ces deux établissements bancaires remonte de 4 à 5 points.

En l'espèce, on constate donc que la garantie explicite de l'Etat accordée à ces deux banques cantonales se traduit par un relèvement de la notation de leur solvabilité supérieur à celui découlant de la garantie implicite dont bénéficient UBS et Crédit Suisse.

On le voit, c'est donc en toute légitimité que ce Parlement peut se poser la question de la rémunération, par la BCVs, de la garantie de l'Etat.

Dans les cantons qui nous entourent et, à titre d'illustration, les montants suivants ont été versés en 2012 par les banques cantonales au titre de garantie d'Etat:

Jura	Fr. 633'000.-
Fribourg	Fr. 24'000'000.-
Neuchâtel	Fr. 1'272'000.-
Berne	Fr. 3'380'000.-

Les énormes écarts constatés entre les cantons s'expliquent par la grande disparité des formes juridiques des banques cantonales, organisées les unes en société anonyme pure, les autres en personne morale de droit public ou encore en établissement de droit public. Ils s'expliquent également par la hauteur de la participation de l'Etat au capital social des différentes banques cantonales et par le partage ou non du dividende avec des investisseurs tiers.

En Valais, le principe de la rétribution de la garantie d'Etat semble d'autant plus justifié au vu de la structure actuelle du capital-actions de la banque cantonale et de la teneur de l'article 8 des statuts qui prévoit, après un dividende de base de 5%, un dividende supplémentaire, dit dissocié, fort pénalisant pour l'actionnaire Etat du Valais.

Enfin, et pour être complet, il sied de relever que, cas échéant, la rémunération du risque interviendra vraisemblablement en amont du bénéfice net de la BCVs, c'est-à-dire au niveau des charges, ce qui provoquera *de facto* une diminution du montant à disposition de l'assemblée générale et susceptible d'être distribué aux actionnaires. Elle pourrait provoquer, mais de manière marginale toutefois, un affaiblissement des fonds propres de la banque qui ne devrait, cependant, pas connaître de difficulté à satisfaire aux critères de renforcement des fonds propres au sens des accords de Bâle III.

Pour terminer, les motionnaires se plaisent à souligner qu'ils ne sont pas les seuls à se préoccuper de cette question de la rémunération de la garantie d'Etat par la BCVs puisque la commission des finances a, entre-temps, mandaté l'Inspection cantonale des finances pour analyser de manière plus détaillée cette question et proposer un modèle de rémunération.

Au vu de ce qui précède et dans l'attente du rapport de l'Inspection cantonale des finances à ce sujet, je vous propose de soutenir cette motion au stade du développement.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre motion n'étant pas combattue, elle est transmise pour traitement au Conseil d'Etat.

8. Motion des députés Patrick Fournier, UDC, Pierre Contat, UDC, et Xavier Moret, PLR, concernant: porter en déduction de l'impôt annuel sur le bénéfice des personnes morales la moitié de l'impôt sur le capital payé par lesdites personnes morales l'année précédente (13.05.2013) (1.0009)

Motion der Grossräte Patrick Fournier, UDC, Pierre Contat, UDC, und Xavier Moret, PLR, betreffend Möglichkeit für die juristischen Personen, 50% der im Vorjahr bezahlten Kapitalsteuer von der jährlichen Gewinnsteuer abzuziehen (13.05.2013) (1.0009)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Le député Emmanuel Amoos demande la parole, pour combattre, je pense, mais je n'ai pas quelqu'un qui souhaite défendre cette motion...

**Fournier Patrick, député, UDC:**

Effectivement, nous avons déposé cette motion pour la simple raison que, en Valais, l'impôt sur le capital des sociétés est 477 fois plus élevé que l'impôt sur le capital des sociétés qui sont établies dans le canton d'Uri.

Donc, il nous semble qu'il est nécessaire de faire un geste pour réduire cet écart.

Cela dit, je tiens quand même à apporter deux précisions matérielles au sujet du texte qui a été déposé:

C'est que, d'une part, l'assiette fiscale ne change pas. Alors, prenons l'exemple de la Lonza, qui est chère à mon collègue Niklaus Furger qui est président de Viège et qui est membre de la commission des finances. Cela veut dire que, chaque année, vous avez des recettes fiscales qui sont établies sur la base des calculs de la valeur du capital et elles sont toujours garanties. Simplement, l'année suivante, au cas où la société devrait faire un bénéfice, elle pourrait déduire une partie de l'impôt sur le bénéfice avec ce qu'elle aurait payé comme impôt sur le capital, à savoir jusqu'à 50% de l'impôt sur le capital. Mais, le socle de base est absolument garanti. Donc, quoi qu'il en soit, il est certain que, au minimum, l'impôt sur le capital reste le même.

D'autre part, il faudrait aussi mettre en regard ce que peut représenter cette mesure. Alors, au final, ce serait moins de 10 millions. Pour mémoire, en 2012, la somme de l'impôt sur le capital qui a été payée était de 24,5 millions. Donc, dans le cas très improbable où toutes les sociétés réaliseraient un bénéfice, un bénéfice important qui serait nettement supérieur à la moitié de l'impôt sur le capital qu'elles auraient payé l'année précédente, dans ce cas de figure, l'économie ou, disons, le manque à gagner en termes de recettes fiscales pour l'Etat serait d'au plus 12,3 millions et, dans les faits, très certainement inférieur à 10 millions. Ce n'est somme toute pas si important, je dirai même marginal par rapport aux 3,3 milliards de budget de l'Etat.

En conclusion, je vous incite à supporter cette motion. Merci.

**Amoos Emmanuel, député, AdG/LA:**

«Equilibré grâce aux efforts consentis», titrait le communiqué de presse du président du Gouvernement, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, suite à la présentation du projet de budget 2014.

L'Etat du Valais est, aujourd'hui, sous pression pour préparer son prochain budget alors que notre canton n'est absolument pas en période de crise économique. De plus, les perspectives 2014 pour l'économie valaisanne restent positives, selon le rapport sur le PIB romand publié par l'Institut Créa.

Dans ces conditions économiques favorables, il est difficilement compréhensible de constater ces difficultés dans l'élaboration du budget.

De droite à gauche sur l'échiquier politique valaisan, tout le monde s'entend sur les modifications structurelles que devra affronter notre canton dès 2015. Diminuer encore les recettes fiscales de l'Etat nous mènerait dans une impasse.

Vous appelez à réduire les impôts pour les personnes morales avec comme argument l'arrivée massive de grands sièges d'entreprise à l'image du canton de Zoug. Je vous rétorque qu'agir de la sorte n'amènerait que très peu de nouvelles entreprises. En effet, la concurrence fiscale intercantonale est féroce et ne laisse que très peu de place à un canton périphérique et de montagne.

La mobilité des personnes morales et physiques est l'ingrédient essentiel du calcul fiscal en situation de concurrence intercantonale. Pourtant, au final, tout est question de dosage: il faut non seulement que cette mobilité soit avérée mais il faut surtout être sûr que les revenus fiscaux des contribuables attirés ou retenus par les baisses d'impôts compensent les pertes fiscales consenties pour les retenir; sinon, la facture peut se révéler salée.

Je rappelle, au passage, qu'il existe beaucoup d'autres facteurs d'attractivité qu'uniquement la fiscalité.

Afin d'éviter de spéculer sur la fiscalité ou de laisser place à l'émotion plutôt qu'à la raison, il est nécessaire de lancer une vaste étude sur la mobilité fiscale des personnes morales et physiques dans notre canton et aussi au niveau national.

J'invite ainsi tous les députés à lire les travaux de M. Marius Brülhart, professeur d'économie à HEC Lausanne, qui traitent abondamment de ce sujet.

Dans ces conditions et afin d'éviter de jouer au poker avec les finances cantonales, vous l'aurez bien compris, le groupe AdG/LA vous invite à refuser cette motion.

Je vous remercie pour votre attention.

**Clivaz Bruno**, député, PDCC:

Chacun aspire à payer moins d'impôts.

Paradoxalement, l'Etat est toujours plus sollicité pour répondre à nos besoins en matière d'équipement et de subventions.

Les temps sont difficiles pour les collectivités publiques tout comme pour bon nombre de nos PME touchées directement par des décisions fédérales récentes.

Et, pourtant, peut-on se payer le luxe de diminuer une fois de plus nos impôts et se priver de ressources nécessaires?

Certaines communes regrettent aujourd'hui des baisses précipitées d'impôts il y a quelques années et envisagent des adaptations vers le haut pour faire face à leurs besoins. Ce Parlement a pris également plusieurs décisions ces années passées allant dans le même sens.

Aujourd'hui, ces modifications n'ont pas déployé encore totalement leurs effets et les impacts sur les finances cantonales et communales sont à venir.

La préparation du budget 2014 a mis en évidence les difficultés pour trouver l'équilibre nécessaire et, pourtant, chaque département annonce des besoins accrus et utiles.

Aujourd'hui, nous pensons qu'il est nécessaire de développer une politique qui procure des emplois et de la valeur ajoutée à nos PME. Dans ce sens, les projets initiés par notre Parlement, comme le Campus HES-SO / EPFL Valais-Wallis, devraient apporter une réponse adéquate aux besoins de nos PME de l'ensemble du canton.

Le groupe PDCC estime qu'il est nécessaire d'examiner de manière globale tout ce qui peut améliorer les conditions fiscales de nos entreprises. Ainsi, pour cette motion, tout comme pour les trois autres qui suivent et qui demandent des modifications de notre loi fiscale, le groupe PDCC demande de transformer ces motions en postulats.

Je vous remercie de votre attention.

**Bruchez Jean-Daniel**, député, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance des motions 1.0009, 1.0010, 1.0011 et 1.0013, lesquelles demandent toutes des allégements fiscaux pour les entreprises, qu'elles soient des personnes morales ou des raisons individuelles.

Ces quatre interventions méritant, à nos yeux, le même sort, nous ne prendrons donc qu'une seule fois la parole à leur sujet.

La position de notre groupe peut se résumer en trois points:

- Ce n'est pas le moment opportun pour proposer de telles mesures en matière de fiscalité.
- Nous doutons de l'efficacité réelle des mesures proposées.
- Enfin, il ne semble pas y avoir véritablement une demande, au niveau des entreprises elles-mêmes, pour ce genre d'abattements fiscaux.

En effet, on l'a vu lors de l'établissement du budget cantonal 2014 et ceci ressort également clairement du plan quadriennal, les finances cantonales vont vers des années difficiles et il va falloir jouer serré pour respecter le double frein constitutionnel.

En outre, lors de la dernière législature, notre Parlement a déjà décidé de baisses fiscales pertinentes et ciblées. Il s'agit donc maintenant, en gestionnaires avertis des deniers de l'Etat, de mesurer l'impact réel de ces baisses avant d'en décider de nouvelles.

Par ailleurs, comme dit plus haut, nous avons de sérieux doutes quant à l'efficacité réelle et à la pertinence de certaines des mesures proposées. Nous ne sommes pas convaincus, par exemple, que la possibilité d'amortir des prises de participation et de créer des provisions pour investissements futurs, incite réellement l'entrepreneur à investir dans des sociétés nouvellement créées. Il nous semble qu'il s'agit, en l'espèce, de critères marginaux et non décisifs dans la prise de décision d'un entrepreneur.

Quant à l'imputation de la moitié de l'impôt sur le capital à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, il s'agit-là d'un outil de technique fiscale. De l'avis des entrepreneurs consultés, il n'y a pas une réelle demande de ce type d'instrument dans la pratique, ce qui peut expliquer que, lors de la dernière législature, cet objet ait été refusé par le plenum à deux reprises déjà.

Dès lors, seule une diminution du taux de l'impôt sur le capital des personnes morales pourrait, en des temps meilleurs, constituer une mesure réellement adaptée au tissu économique valaisan.

En conclusion, notre groupe demande à leurs auteurs la transformation de ces quatre motions en autant de postulats. Merci de votre attention.

**Fournier Patrick**, député, UDC:

Pour ce qui est de la motion 1.0009, les motionnaires acceptent de la transformer en postulat. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Monsieur le député Emmanuel Amoos, est-ce que vous acceptez la transformation de cette motion en postulat ou bien est-ce que vous la combattez aussi?

(...)

Donc, il y a vote.

**Par 96 voix contre 21 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.0009 transformée en postulat du député Patrick Fournier.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. Motion des députés Philippe Nantermod, PLR, Aron Pfammatter, CVPO, et Jean-Luc Addor, UDC, concernant: encourager l'innovation par la constitution de provisions (13.05.2013) (1.0010)

Motion der Grossräte Philippe Nantermod, PLR, Aron Pfammatter, CVPO, und Jean-Luc Addor, UDC, betreffend Innovationsförderung durch Rückstellungsbildung (13.05.2013) (1.0010)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Nantermod Philippe**, député, PLR:

Je m'exprime ici pour les motions 1.0010, 1.0011 et 1.0013.

Pour revenir sur des considérations générales – j'ai bien entendu mes collègues du PDC –, c'est vrai que le canton du Valais a des besoins importants, mais nous devons nous demander quels sont nos moyens avant de nous demander quels sont nos besoins.

Cet été, l'Office fédéral de la statistique a fait part de l'évolution du PIB des cantons romands. Le canton du Valais, avec l'imposition des entreprises et en particulier des grosses entreprises dont vivent beaucoup de PME, parmi les plus élevée de Suisse, a connu, en 2011, une récession de 0,7% de son PIB. Pendant la même période, le canton de Neuchâtel, qui a adopté une politique proactive de diminution d'impôts des personnes morales, a connu une augmentation de son PIB de 8,2%. C'est gigantesque comme différence.

En 2012, vu les comptes de l'Etat et la diminution des recettes fiscales liées à l'impôt sur le bénéfice, on peut craindre que la récession soit encore plus forte. Et, en 2013, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin vous expliquant que certaines initiatives pourraient encore accélérer la démarche.

Nous acceptons la transformation en postulats de ces trois motions afin de pouvoir continuer le travail.

J'aimerais quand même relever une petite chose par rapport aux motions 1.0010 et 1.0013 (nouvellement postulats). S'il est vrai que la situation pourrait être marginale, il s'agit ici d'appliquer à la création d'entreprises l'instrument mis en place par des conseillers d'Etat éclairés qui ont créé ce mécanisme d'amortissement des investissements mobiliers pour les entreprises, l'idée étant qu'une entreprise qui, avec son bénéfice, plutôt que de payer des impôts investit dans une nouvelle société, crée une start-up, à long terme, créera des richesses pour notre canton, des emplois et très certainement des recettes fiscales. Et là, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de doutes sur la question: les entrepreneurs qui prennent des risques dans notre canton pour notre canton ne peuvent aboutir au final qu'à leur échec ou au succès de toute la collectivité.

Voilà en ce qui concerne ces trois motions, je vous remercie de les accepter sous forme de postulats.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Vos trois motions (transformées en postulats) ne sont pas combattues et transmises au Conseil d'Etat pour traitement...

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA:

Non, j'aimerais simplement répéter que, pour les mêmes éléments que j'ai exprimés tout à l'heure, le groupe AdG/LA combat ces motions et bien sûr leur transformation en postulats.

Et si elles devaient être transformées en postulats, j'espère que les éléments que j'ai cités tout à l'heure, notamment cette étude sur la mobilité fiscale qui me paraît être le seul moyen raisonnable de réfléchir en termes de fiscalité, seront étudiés, je l'espère.

Merci.

**La présidente:**

Nous allons donc voter.

Nous allons voter, tout d'abord, sur la motion 1.0010 transformée en postulat.

**Par 111 voix contre 1 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.0010 transformée en postulat du député Philippe Nantermod.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

10. Motion du groupe PLR, par le député Philippe Nantermod, concernant: pour réduire l'impôt sur le capital des personnes morales (13.05.2013) (1.0011)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe Nantermod, betreffend Reduktion der Kapitalsteuer für juristische Personen (13.05.2013) (1.0011)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Nous votons sur cette motion transformée en postulat par son auteur.

**Par 96 voix contre 17 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.0011 transformée en postulat du député Philippe Nantermod.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. Motion des députés Philippe Nantermod, PLR, Jean-Luc Addor, UDC, et Aron Pfammatter, CVPO, concernant: encourager l'innovation par l'amortissement des titres (13.05.2013) (1.0013)

Motion der Grossräte Philippe Nantermod, PLR, Jean-Luc Addor, UDC, und Aron Pfammatter, CVPO, betreffend Innovationsförderung durch Beteiligungsabschreibung (13.05.2013) (1.0013)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Nous votons sur cette motion transformée en postulat par son auteur.

**Par 113 voix et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.0013 transformée en postulat du député Philippe Nantermod.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

12. Motion du groupe PLR, par le député Philippe Nantermod, concernant: soumettre les frontaliers à l'imposition à la source (13.05.2013) (1.0012)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe Nantermod, betreffend Quellenbesteuerung für Grenzgänger (13.05.2013) (1.0012)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Nantermod Philippe, député, PLR:**

Si cette motion n'est pas combattue, je crois qu'il n'est pas nécessaire de prendre la parole.

**La présidente:**

Cette motion n'est pas combattue – transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

13. Interpellation du groupe UDC, par le député Charles Clerc, concernant l'impact de l'initiative populaire «1:12 – pour des salaires équitables» sur les finances du canton et des communes (16.05.2013) (1.0014)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc, betreffend Auswirkungen der eidgenössischen Volksinitiative «1:12 – Für gerechte Löhne» auf die Kantons- und Gemeindefinanzen (16.05.2013) (1.0014)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole.

Monsieur le conseiller d'Etat, à vous de répondre.

**Tornay Maurice**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

Le groupe UDC relève que l'initiative populaire «1:12 – pour des salaires équitables» exige que le salaire le plus élevé dans une entreprise ne peut pas être plus de 12 fois supérieur au salaire versé le plus bas et pose un certain nombre de questions au Conseil d'Etat.

Afin d'alléger les débats, je ne reprends pas les questions mais, de manière très systématique, je vais répondre à celles-ci.

Réponse à la question 1

Le nombre de contribuables disposant d'un salaire supérieur à 500'000 francs est de 70 et celui de contribuables disposant d'un salaire supérieur à 580'000 francs est de 52 (période fiscale 2009). Nous ne pouvons pas affirmer que ces personnes seront touchées directement par l'initiative.

Réponse à la question 2

Une réduction des salaires à 580'000 francs au maximum entraînerait une perte fiscale de 7 millions pour le canton et autant pour les communes. Une réduction des salaires à 500'000 francs au maximum (deuxième variante que vous avez envisagée) entraînerait une perte fiscale de 8'100'000 francs.

Réponse à la question 3 qui concerne les assurances sociales

Le montant des cotisations sociales perdues serait de 5,7 millions si les salaires étaient limités à 580'000 francs et de 6,6 millions si les salaires étaient limités à 500'000 francs.

Réponse à la question 4

Le Conseil d'Etat est d'avis que cette initiative, en interférant dans l'autonomie contractuelle, va affaiblir la place économique suisse et réduire son attractivité en comparaisons internationales.

Réponse à la question 5

Le Conseil d'Etat est d'avis qu'un des risques de cette initiative est que les entreprises cherchent à s'affranchir de cette contrainte en sous-traitant, par exemple, certaines tâches, en délocalisant une partie de leurs activités ou en scindant leurs établissements pour que l'écart des salaires soit respecté.

Merci de votre attention.



14. Interpellation du groupe PLR, par le député Xavier Mottet, concernant: réellement numérique! (16.05.2013) (1.0015)

Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Xavier Mottet, betreffend: vollständig elektronisch! (16.05.2013) (1.0015)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole pour la réponse.

**Tornay Maurice**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

Volontiers, pour répondre au groupe PLR qui se demande s'il est possible de rédiger sa déclaration d'impôts en ligne, d'envoyer les pièces justificatives en format numérique, le contribuable devant toujours et encore imprimer la quittance de transmission, signer et faire parvenir à l'administration communale cette déclaration.

Alors, deux ou trois éléments de réponse par rapport à cette question.

Dès lors que l'article 124 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et l'article 132 de la loi fiscale valaisanne exigent la signature personnelle du formulaire de la déclaration d'impôts par le contribuable, cette signature est donc légalement nécessaire et implique un engagement du contribuable. C'est l'élément essentiel bien sûr, que le contribuable soit personne physique ou personne morale, cela ne change rien.

Il est vrai aujourd'hui que le contribuable peut envoyer la déclaration d'impôts, ses annexes, les pièces justificatives par Internet sous un format numérique mais, compte tenu de l'obligation de signer personnellement la déclaration d'impôts, le contribuable doit encore imprimer et signer une quittance qui récapitule et qui engage bien sûr sa déclaration.

La seule manière de supprimer cette dernière étape est que le canton du Valais mette en place l'infrastructure informatique nécessaire pour accepter la signature électronique et formalise cette possibilité dans la loi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en effet, la signature électronique qualifiée, basée sur un certificat qualifié émanant d'un fournisseur de service et de certification reconnu au sens de la loi du 19 décembre 2003 sur la signature électronique, est assimilée à une signature manuscrite.

La SuisseID est la première preuve d'identité électronique sécurisée en Suisse permettant à la fois une signature électronique valable juridiquement et une authentification sécurisée. Elle est disponible sous forme de carte à puce ou d'une clé USB. Elle est proposée par trois fournisseurs en Suisse. Ce service est bien entendu payant. Il faut compter entre 40 et 50 francs par année pour une durée de trois ans. A partir de 2016, c'est la carte d'identité qui pourrait être directement porteuse d'une identité numérique et électronique.

L'identification avec une signature électronique – et c'est ceci finalement qui est essentiel – est planifiée, sera en principe possible avec le programme que chacun connaît, VSTax en ligne et cela dès la période fiscale 2014.

15. Postulat du groupe PLR, par le député Xavier Mottet, concernant: qui vote? (16.05.2013) (1.0016)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Xavier Mottet, betreffend: Wer stimmt wirklich ab? (16.05.2013) (1.0016)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO:

Die briefliche Stimmabgabe hat sich mehr als bewährt. Bei den letzten Staatsratswahlen betrug die Stimmbeteiligung mit über 68% eine einmalige Quote und war ein voller Erfolg. Die grosse Mehrheit der Bürgerinnen und Bürger nutzt dabei die briefliche Stimmabgabe.

Selbstverständlich ist man auch hier vor Missbrauch nicht gänzlich gefeit. Etwa wenn jemand anders für den Berechtigten den Stimmausweis unterschreibt. Würde man nun aber ein Unterschriftenregister bei den Gemeinden schaffen, wäre dies mit erheblichem administrativem und auch finanziellem Aufwand verbunden, welcher angesichts der mutmasslichen Missbrauchsquote nie und nimmer gerechtfertigt wäre. Zudem würde das Personal schlichtweg überfordert. Jeder Notar oder Gemeindepräsident der regelmässig Unterschriften mittels Vergleich beglaubigt, weiss, wie unterschiedlich die Unterschriften ein und derselben Person sein können. So wird die Unterschrift eines jeden hier im Saal heute anders aussehen, als im Alter von 18. Jahren. Und wer schon einmal einen Armbruch hatte, der weiss, wie die Unterschrift mit der «falschen» Hand aussieht. Es kann nicht Aufgabe des Gemeindepersonals sein, Notar zu spielen oder gar die Stimmbürger zu überwachen. Vielmehr ist den Bürgern zu vertrauen, dass diese redlich und verantwortungsvoll genug sind, ihre eigene Stimmkarte zu unterschreiben.

Aus diesen Gründen bekämpft die SVPO-Fraktion das vorliegende Postulat.

Ich danke Ihnen.

**Mottet Xavier**, député, PLR:

Juste pour préciser à l'intervenant précédent qu'il est mentionné dans la conclusion et on ne parle pas de faire un registre ou de créer un monstre..., pas démocratique, mais un monstre administratif.

Nous demandons simplement au Conseil d'Etat de nous proposer un système permettant d'améliorer la sécurité et l'intégrité du vote par correspondance.

Donc, si on peut essayer d'améliorer et de sécuriser la démocratie dans notre pays, je pense que vous en serez toutes et tous satisfaits.

Merci de nous soutenir.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

C'est vrai que le vote par correspondance pose un certain nombre de problèmes de sécurité. Alors, peut-être, sans doute même, qu'il faut voir de quelle manière les résoudre.

Mais, le vote par correspondance pose surtout un problème, je dirai, civique: c'est que par rapport à l'ancien système ou au vote par correspondance qui est là pour résoudre les situations des personnes réellement empêchées de voter parce qu'elles doivent être à l'étranger, etc., incapables de se déplacer ou je ne sais quoi, donc la généralisation du vote par correspondance, quels que soient ses problèmes de sécurité, donne la possibilité de toutes sortes de manipulations. On peut aller faire voter des personnes âgées dans les homes, parfois dans des conditions discutables, on peut aller faire voter des proches, des amis. On connaît tous ces situations où on va récolter les enveloppes, on prend juste les cartes signées, etc. Voilà, ça c'est le principal problème du vote par correspondance au-delà de problèmes de sécurité.

Nous nous opposons à cette proposition parce que simplement nous sommes contre la généralisation du vote par correspondance. On ne va pas proposer autre chose maintenant, ce n'est pas le lieu, mais il faudra peut-être qu'on revienne à ce genre de réflexion.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

**Par 78 voix contre 28, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.0016 du député Xavier Mottet.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**16.** Interpellation du député Edmond Perruchoud, UDC, concernant la fiscalité des frontaliers français (17.05.2013) (1.0017)

Interpellation von Grossrat Edmond Perruchoud, UDC, betreffend Besteuerung der französischen Grenzgänger (17.05.2013) (1.0017)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Perruchoud Edmond, député, UDC:**

Je m'adresserai plus particulièrement au conseiller d'Etat Maurice Tornay. J'aimerais peut-être aller dans des citations. Je ne parlerai pas de bienheureux, je parlerai de Saint-Thomas. Lui a cru lorsqu'il a vu et lorsqu'il a touché. Et je terminerai ma demande, Monsieur le conseiller d'Etat Maurice Tornay, *verba volant scripta manent*. J'aimerais que le conseiller d'Etat mette sa réponse par écrit de manière circonstanciée afin que tout un chacun sache quelle est la situation des frontaliers.

Et si la France a un système fiscal qui est un enfer, ce n'est pas à la Suisse de ne pas essayer de leur offrir un bout de paradis. Lorsque la France va en guerre, propose d'aller en Syrie faire la guerre, ça coûte des millions par jour. Ne soyons pas dupes, pourquoi la France fait-elle cela? Tout simplement pour créer un écran de fumée afin que l'on ne voie pas les problèmes intérieurs extrêmement graves. Alors, ne soyons pas dupes.

Les chiffres que vous allez donner, Monsieur le conseiller d'Etat, éclaireront et ma lanterne et celles d'autres sans doute. Merci.

**Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:**

Quelques informations déjà à ce stade..., peut-être que ça me permettra d'atteindre celui de la sainteté, mais je me contenterai néanmoins d'être un bienheureux.

Afin que dans le cadre de cette séance, la réponse soit retranscrite, je vais donner quelques informations ici – ce qui ne m'empêchera pas bien entendu de vous transmettre la réponse rédigée sous forme écrite. Mais, pour des questions de procès-verbaux et de bulletins du Grand Conseil, je vais néanmoins donner une série d'informations sur les flux financiers enregistrés par le canton du Valais pendant ces 5 dernières années, flux relatifs à l'imposition des frontaliers français.

L'imposition des frontaliers travaillant en Valais est régie par un accord entre le Conseil fédéral suisse, qui agit au nom des cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura et le Gouvernement de la République française. Cet accord peut être dénoncé par chaque canton pour la fin de chaque année civile avec un préavis de 6 mois.

Cet accord pose le principe de l'imposition au lieu de résidence du frontalier mais prévoit une compensation financière de 4,5% de la masse totale des rémunérations brutes annuelles des travailleurs frontaliers. Cette compensation est une indemnisation des communes et des cantons frontaliers pour tenir compte des charges que ces travailleurs génèrent là où ils exercent leur activité. Cette compensation revient entièrement aux cantons, sans quote-part pour la Confédération. Il est à noter que le canton perçoit une commission de perception sur les montants reversés aux communes.

Alors quelques chiffres néanmoins.

Le Valais a perçu les montants suivants (j'arrondis les chiffres vu que vous aurez le détail):

2008	Fr. 2'900'000.-
2009	Fr. 2'960'000.-
2010	Fr. 3'030'000.-
2011	Fr. 3'750'000.-
2012	Fr. 4'100'000.-

Donc, des chiffres qui sont importants.

Il y a une deuxième partie dans votre interpellation qui dit: Selon l'article 15 du modèle de l'OCDE, les salaires, traitements et autres rémunérations similaires qu'un résident d'un Etat contractant reçoit au titre d'un emploi salarié exercé dans un autre Etat contractant ne sont imposables que dans ce dernier. L'article 17 alinéa 1 de la convention de double imposition entre la Suisse et la France a la même teneur. La question subsidiaire: Si l'accord n'était pas applicable, les frontaliers seraient imposés à la source conformément aux articles de la loi sur l'impôt fédéral direct (art. 91) et de la LHID (art. 35). Le taux moyen d'imposition à la source en Valais est de 7,11%. Les recettes d'impôts se répartissent: 42% pour le canton, 48% pour les communes et, finalement, 8,73% pour la Confédération.

Alors, dans cette situation-là, on doit constater, tout d'abord, qu'il faut interpréter les chiffres avec une certaine prudence du fait des activités saisonnières, d'une part, dans les secteurs du tourisme, de la restauration, du bâtiment et de l'agriculture, et du fait aussi, d'autre part, que les personnes seules sont surreprésentées dans la catégorie des personnes actuellement imposées à la source par rapport à l'ensemble de la population des frontaliers.

La masse salariale restant bien sûr identique, les impôts totaux que je vous ai donnés tout à l'heure ascendent à 16'760'000 francs. Ici, dans la deuxième variante, les impôts totaux ascenderaient à 26'490'000 francs.

Il faut relever que, suite à une décision du Tribunal fédéral du reste, les personnes imposées à la source peuvent prétendre – c'est une thématique que l'on a vue tout à l'heure – à une imposition ordinaire (faire valoir des déductions pour le troisième pilier, des déductions pour enfants, etc.) qui entraîne une réduction de l'impôt, mais pas seulement, surtout une charge de travail très importante.

Tous les cantons ont des accords particuliers concernant l'imposition des frontaliers. Dans tous les cas, la souveraineté fiscale est partagée entre les deux pays. Le canton de Genève impose les frontaliers à la source mais reverse une partie de ce prélèvement aux collectivités françaises.

A première vue, avec un tel système, notre canton serait financièrement perdant.

Voilà pour la réponse que, volontiers, je transmettrai à l'interpellateur sous forme écrite.

**17.** Postulat du groupe AdG/LA, par les députés Raymond Borgeat, Jean-Henri Dumont, Didier Fournier et Annick Clerc Bérod (suppl.), concernant des mesures incitatives pour soutenir les PME valaisannes: déductions fiscales et subventions (11.06.2013) (1.0019)

Postulat der AdG/LA-Fraktion, durch die Grossräte Raymond Borgeat, Jean-Henri Dumont und Didier Fournier sowie Grossrätin (Suppl.) Annick Clerc Bérod, betreffend Anreize zur Unterstützung der Walliser KMU: Steuerabzüge und Subventionen (11.06.2013) (1.0019)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA:

Par ce postulat, nous soumettons des propositions visant à soutenir les PME valaisannes en renforçant différentes mesures incitatives actuellement en vigueur et utilisées par de nombreux particuliers.

Je pense notamment aux déductions fiscales pour des rénovations et les frais d'entretien ainsi qu'aux subventions pour différents travaux. Notons d'ailleurs que les subventions ne concernent pas exclusivement les particuliers mais également les communes, des hôteliers, et cette liste n'est pas exhaustive.

Afin de venir en aide aux PME, nous proposons de lier les taux maximaux de subventionnement et de déduction fiscale à l'inscription des entreprises sur les listes permanentes. Ce qui signifie que la personne qui souhaite un subventionnement en plein devra mandater une PME inscrite sur ces listes. Dans la mesure où ces listes ne sont pas toujours un gage de sécurité optimal, il serait même judicieux d'améliorer ce concept et de favoriser l'accession à ces listes aux entreprises qui respectent les conventions collectives, un savoir-faire technique et la formation de nos apprentis.

Attention, il ne s'agit pas d'une demande de subventions supplémentaires ou d'une baisse d'impôts. Non, le groupe AdG/LA n'est pas incohérent. En effet, par ce postulat, nous ne demandons ni augmentation des subventions ni diminution des impôts. Nous demandons expressément d'analyser les possibilités d'adapter les taux des différents soutiens étatiques. Nous sommes conscients de la situation financière du canton du Valais. Nous ne voulons donc nullement augmenter l'enveloppe des subventions et des déductions fiscales. Au contraire, si les mesures que nous défendons sont mises en vigueur, elles pourraient contribuer à une non-dégradation des finances publiques. Lors de la dernière session, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay – presque bienheureux... – faisait appel à la conscience des Valaisans. Les citoyens doivent faire un effort pour consommer «entreprises valaisannes». Ces entreprises pourraient ainsi tendre vers une stabilisation de leur masse de travail et donc maintenir leur fiscalité. De plus, si nous arrivons à restreindre l'augmentation du taux de chômage, nous contribuerons également directement à une stabilité des caisses du canton.

En acceptant ce postulat, nous faisons d'une pierre deux coups. Nous soutenons les PME locales et nous apportons une aide implicite aux finances cantonales.

Au nom des PME, je vous remercie de soutenir ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **18. Lecture**

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte»

### **Lesung**

Beschluss betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»

*Tableau des amendements*

*Liste der Abänderungsvorschläge*

**Commission des institutions et de la famille**

**Kommission für Institutionen und Familienfragen**

**Präsidentin: Doris Schmidhalter-Näfen / Rapporteur: Anthony Lamon (suppl.)**

**La présidente:**

Monsieur le rapporteur, prenez place, s'il vous plaît.

(...)

M. le député (suppl.) Anthony Lamon n'est pas là?

Est-ce qu'il y a un rapporteur ad hoc qui est prévu?

(...)

Il n'y en a pas besoin..., me dit M. le président du Conseil d'Etat...

Ah!, il est là.

**Titre et considérants, adoptés.**

**Article 1**, adopté.

**Article 2**

*Propositions de modification 1 à 3:*

Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschläge 1 bis 3:*

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 2:**

**Veya Stéphane**, député (suppl.), PDCB, rapporteur ad hoc:

Trois propositions de modification ont été déposées. Les groupes SVPO, par le député Franz Ruppen, UDC, par le député Jean-Luc Addor, et AdG/LA, par le député German Eyer, proposent de modifier: «..., le Grand Conseil recommande le rejet de l'initiative» en «..., le Grand Conseil recommande l'acceptation de l'initiative».

La commission a rejeté cet amendement par 9 voix contre 3 et zéro abstention.

**Ruppen Franz**, Grossrat, SVPO:

Mit diesem Abänderungsantrag verlangen wir, dass der Grosse Rat dem Stimmvolk die Annahme der Initiative «Jede Stimme zählt» empfiehlt. Ich habe anlässlich der Eintretensdebatte vom Dienstag die Gründe dargelegt, die für eine Annahme dieser Initiative sprechen.

An dieser Stelle möchte ich kurz nochmals auf Folgendes hinweisen:

Das Bundesgericht hat in mehreren neuen Entscheiden festgehalten, dass ein natürliches Quorum von 10% (d.h. Wahlkreise mit mindestens 9 Sitzen) erforderlich ist, um den Grundsatz der Verhältnismässigkeit zu respektieren.

Der «Doppelte Pukelsheimer» ist eine Möglichkeit, um ein Proporzverfahren einzuführen, dass diesem Grundsatz Rechnung trägt. Dabei bleiben die heutigen Bezirke unangetastet und sie behalten ihre heutigen Grossratssitze gemäss Bevölkerungszahl. In mehreren Kantonen wird dieses Verfahren bereits erfolgreich angewendet.

Die Initiative «Jede Stimme zählt» bringt dem Wallis ein gerechtes und demokratischeres Wahlsystem, in dem tatsächlich auch jede Stimme zählt.

In diesem Sinne bitte ich Sie, diesen Abänderungsantrag zu unterstützen.

Ich danke Ihnen.

**Eyer German**, Grossrat, AdG/LA:

Ich habe es schon bei der Eintretensdebatte gesagt, die C-Familie von dieser Initiative zu überzeugen, ist Wasser in den Rotten getragen. Auch die neuesten Umfragen haben gezeigt, dass diese Initiative wohl keine Mehrheit in diesem Saal finden wird. Deshalb lasse ich es sein, noch einmal die Argumente aufzuführen, die für die Initiative sprechen; das hat im Übrigen Kollege Franz Ruppen eben gemacht.

Aber Politisieren ist vielfach auch ein bisschen vorausschauen und darum möchte ich noch einmal betonen, wenn eine Mehrheit in diesem Saal die Initiative ablehnt, wenn zweitens die Radikalen einen Antrag stellen für einen Gegenvorschlag zuhanden der thematischen Kommission, dann wird die AdG/LA-Fraktion diesem Antrag der Radikalen zustimmen, nämlich den Antrag unterstützen für einen Gegenvorschlag zuhanden der Kommission.

Danke schön.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Un certain nombre de choses ont déjà été dites; on ne va pas y revenir, sauf peut-être sur quelques points si vous le permettez.

D'abord, est-ce que le système proposé par notre initiative est compliqué?

Il est aussi compliqué ou pas plus compliqué que celui que connaissent, par exemple, les Zurichois. Est-ce que les Valaisans sont plus cons que les Zurichois? Je ne le crois pas.

Cette initiative, c'est un système qui permet d'espérer obtenir plus de pluralisme dans ce canton, de faire en sorte que la configuration de cette salle soit mieux représentative qu'aujourd'hui des véritables rapports de forces politiques dans le canton, c'est-à-dire que l'élection du Grand Conseil ne soit pas proportionnelle que sur le papier, comme elle l'est dans certains districts aujourd'hui, mais dans la réalité également.

Tout cela dans le respect des minorités. On a parlé beaucoup de minorités depuis le début de cette session. C'est un des domaines où ceux qui en parlent ont l'occasion d'en faire la démonstration dans un domaine important qui est celui de l'élection de ce Parlement.

Respect des minorités, respect de la diversité de ce canton. Quand on a élaboré le texte de l'initiative, on a veillé à éviter certains écueils. On a essayé d'éviter d'introduire des divisions entre le Haut-Valais et le Valais romand, entre les petits districts et les grands districts, entre les villes et la montagne.

Et puis, cette initiative, ce n'est pas une révolution, c'est une évolution parce qu'elle est respectueuse de certaines réalités que sont quand même les districts dans ce canton malgré tous les défauts que certains peuvent leur trouver.

C'est la raison pour laquelle j'appelle tous les vrais défenseurs des minorités à recommander au peuple valaisan l'acceptation de cette initiative. Merci.

**Volpi Fournier Marylène**, députée, Les Verts:

Ne serait-ce que pour le respect des gens qui ont signé cette initiative, on se doit ici de demander son soutien au plus large auditoire.

Mais, rien n'empêche qu'une commission puisse avoir le génie d'allier les objectifs qui étaient et qui sont toujours visés par «Chaque voix compte». Si le génie de cette commission – si on suit la proposition, et on le fera du côté des Verts, qui sera faite par les députés PLR – sera d'allier en même temps la création de cercles électoraux plus grands et pourquoi pas d'aller jusqu'à l'outrecuidance de proposer la suppression des districts et, en plus, d'introduire une double proportionnelle, eh bien!, bienvenue au génie de cette commission.

Merci de votre attention.

**Théoduloz David**, député, PDCC:

Je serai bref puisque tous les arguments ont déjà été évoqués lors du débat d'entrée en matière.

Pour le groupe PDCC, R21 doit rester maître à bord et le seul maître à bord. Nous en avons déjà parlé, même si le député Jean-Luc Addor considère qu'il n'y a aucune

complexité à la double proportionnelle, je crois qu'on a pu constater dans le cadre des différentes interviews – si vous les avez vues sur Canal 9 – que la double proportionnelle est complexe à expliquer et très certainement aussi complexe à appliquer.

Elle implique surtout – et nous l'avons déjà dit au moment du débat sur l'entrée en matière – que le choix du citoyen dans son district peut être contredit par la première répartition au niveau de la région socio-économique qui favorise le parti politique. Et ça c'est quelque chose qui ne peut absolument pas être contredit.

Nous sommes d'accord, il y a une double proportionnelle à Zurich, aucun problème, mais Zurich n'est pas le Valais. Et vous le savez, le citoyen aime souvent connaître la personne qu'il élit. Ce n'est peut-être pas systématiquement le cas à Zurich. On vote une liste, on vote un parti, mais on vote aussi une personne dans notre canton, et c'est encore un bienfait.

Dans ce contexte, nous vous proposons le rejet de l'initiative. Merci.

**Bregy Philipp Matthias**, Grossrat, CVPO:

Wenn Herr Eyer behauptet, Politik sei auch nach vorne schauen, dann muss Politik auch bedeuten, dass man hin und wieder nach links und nach rechts schaut.

Bis heute haben acht Kantone den «Doppelten Pukelsheimer» abgelehnt und diejenigen, die ihn eingeführt haben, sind keineswegs glücklich damit. Hier geht es also nicht um mehr Demokratie, sondern ebenso wie uns vorgeworfen wird, um plumpe Machtpolitik. Das beste Beispiel hat gestern SVP-Fraktionschef Andreas Glarner der Aargauer SVP geliefert. Er hat gesagt, er möchte lieber nie mehr diesen «Pukelsheimer» haben, denn am Abend der Wahl hätte niemand verstanden, wer, warum, wieso gewählt worden sei.

Meine Damen und Herren, wollen wir unserem Kanton ein Wahlsystem aufoktroieren, in dem der Wähler nicht mehr weiss, wen er wählt? Ich glaube nicht. Das Beispiel aus dem Kanton Aargau – sinnigerweise vom Fraktionschef der SVP geäußert – zeigt ganz klar, das System ist zu kompliziert, das System ist nicht geeignet und das System führt zu einer Destabilisierung.

In diesem Sinne ist für die CVPO klar, wir bleiben auf dem eingeschlagenen Pfad. Wenn schon Revisionen, dann mit der R21 und nicht mit einer punktuellen Lösung wie dieser Initiative.

**Léger Laurent**, député, PDCB:

Non, Monsieur le député Jean-Luc Addor, nous, les Valaisans, nous ne sommes pas plus cons que les Zurichois.

Et c'est quand même assez clair que quand on voit que les initiants n'arrivent pas à expliquer concrètement le système présenté, il est un peu difficile aux Valaisans de comprendre ce que veulent les initiants.

Monsieur le député German Eyer, je voudrais juste faire une remarque: il n'y a pas que la famille «C» qui est contre cette initiative, le groupe PLR est aussi contre.

Le groupe PDCB l'a dit lors de l'entrée en matière, un grand chantier de modernisation des institutions de la république et canton du Valais a été lancé par M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay.

Notre groupe estime que les citoyens valaisans ont le droit de s'exprimer dans un large débat démocratique sur l'ensemble des modernisations proposées.

C'est pourquoi notre groupe recommande aux citoyens valaisans le rejet de cette initiative et nous combattons cette initiative. Merci.

**Clausen Diego**, Grossrat, CSPO:

Ich glaube Argumente von unserer Seite für die Ablehnung wurden bereits genügend vorgetragen beim Eintreten.



Etwas zum Stichwort Pluralismus: Pluralismus ist ein schönes Wort, um sich hinter parteipolitischen Interessen verstecken zu können. Es geht doch hier rein um die Transparenz des Bürgers, um eine neue Grundverfassung, um ein Jahrhundertwerk, das wir schaffen wollen. Genau eben aus diesem Grund wollen wir das Projekt R21 vorantreiben, wo wir ja alle uns aktiv beteiligen können.

In diesem Sinne danke.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Juste quelques mots, si vous le permettez, pour répéter que si les Valaisans acceptent cette initiative, ils ne limiteront en rien la liberté de manœuvre (la leur au final et, d'abord, celle du Parlement) pour apporter à nos institutions les changements, les modernisations qu'elles méritent. Ils fixeront seulement un point particulier: celui de l'élection au Grand Conseil.

Deuxième point concernant mon excellent collègue Andreas Glarner, chef du groupe UDC du canton d'Argovie, ce n'est pas une surprise, on nous parle toujours de cela, mais c'est juste le symptôme d'une chose: que représente le groupe UDC au sein du Grand Conseil argovien? Largement plus que le nôtre ici. Notre amis Glarner tient finalement le discours des majoritaires. Voilà, c'est tout.

Donc, ici, les majoritaires ou presque encore majoritaires tiennent le discours dont ils ont l'habitude, c'est normal, comme le discours de mon ami Glarner est normal.

Et puis, pour terminer, je dirai simplement ceci: est-ce que le pluralisme n'est qu'un mot? Eh bien!, c'est justement pour qu'il ne soit pas qu'un mot qu'il faut soutenir, proposer aux Valaisans d'accepter l'initiative «Chaque voix compte».

**Bregy Philipp Matthias**, Grossrat, CVPO:

Ich danke Herrn Jean-Luc Addor. Er hat jetzt nämlich ganz klar unter Beweis gebracht, dass es nur um Machtpolitik geht, und ich möchte ihn daran erinnern, die SVP Aargau hat mit diesem System zwei Sitze gewonnen und sie möchte das System trotzdem nicht, weil es für den Bürger unverständlich ist.

Ich glaube damit ist alles in diesem Zusammenhang gesagt.

**Léger Laurent**, député, PDCB:

Je voudrais aussi remercier le député Jean-Luc Addor pour sa franchise puisqu'il vient d'exprimer clairement que c'est pour quelques calculs électoraux qu'en fait cette initiative a été déposée.

Je voudrais aussi pour les téléspectateurs et les citoyens valaisans dire que, en cas d'acceptation de cette initiative, tout le débat sur le maintien, la suppression ou le réaménagement des districts serait amputé, ce qui serait dommage dans cette Réforme 21.

Merci.

**La discussion est close.**

**La présidente:**

Nous passons au vote...

Monsieur le conseiller d'Etat, excusez-moi, j'ai oublié de vous passer la parole..., à la présidente de la commission en premier.

**Schmidhalter-Näfen Doris**, Grossrätin, AdG/LA, Präsidentin der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Ich möchte lieber nach der Abstimmung sprechen.

**Tornay Maurice**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

Tout a été dit par le Conseil d'Etat lors de l'entrée en matière. Comme quasiment chacun des intervenants a répété les arguments qui avaient été redonnés lors de l'entrée en matière déjà, je ne reviendrai pas là-dessus.

La position du Conseil d'Etat est claire. La position de la commission est également claire.

Je vous donnerai une seule et unique information: un contre-projet – puisqu'on en a entendu parler – ne peut être décidé que si l'initiative est refusée.

Alors, dire maintenant que l'on est pour l'initiative mais déjà annoncer que l'on est pour le contre-projet, c'est vouloir avoir et le chat et la souris! Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous votons.

Ceux qui suivent la commission qui propose le rejet de l'initiative appuient sur la touche verte.

Ceux qui souhaitent l'acceptation de cette initiative appuient sur la touche rouge.

Le vote est lancé.

(...)

**Rieder Beat**, Grossrat, CVPO:

Es wurde auf Deutsch völlig falsch übersetzt, was die Grossratspräsidentin angekündigt hat. Die Abstimmung ist zu wiederholen, und die Grossratspräsidentin hat nochmals die Anweisung zu geben, wie zu stimmen ist. Die Übersetzung war falsch.

**La présidente:**

La commission a toujours la priorité.

Donc, ceux qui suivent l'avis de la commission appuient sur la touche verte.

Ceux qui suivent l'avis des initiants appuient sur la touche rouge.

(...)

**Par 83 voix contre 40, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions 1 à 3.**

**Article 2, adopté.**

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Schmidhalter-Näfen Doris**, Grossrätin, AdG/LA, Präsidentin der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Bei der Eintretensdebatte vom Dienstag und bei der Debatte von heute haben wir alle Argumente der Befürworter und der Gegner gehört.

So wird von mehreren Parteien die Befürchtung geäussert, dass die Initiative das Reformprojekt R21 behindern könnte. Auch werde das Stimmvolk verunsichert, wenn mehrere Abstimmungen über das Wahlsystem innert kurzen Abständen durchgeführt würden. Darum raten diese Intervenienten erst das Projekt R21 abzuwarten. Zudem wird bemängelt, dass das Doppelproporzsystem keine streng proportionale Verteilung zwischen den Parteien innerhalb der Bezirke garantiert, weil die Initiative ein Proporzsystem sowohl auf regionaler wie auch auf Bezirksebene vorsieht und darin sehen die Gegner einen Widerspruch. Es wurde auch argumentiert, die Initiative sei nicht umsetzbar, es sei der falsche Zeitpunkt, sie sei zu kompliziert, sie sei falsch formuliert und widerspreche der Verfassung. Zudem handle es sich bei der Initiative um politisches Kalkül.

Die Argumente der Befürworter verweisen darauf, dass das Bundesgericht in den letzten Jahren in verschiedenen Entscheiden gesagt hat, dass ein Proporzsystem ein natürliches Quorum von mindestens 10% aufweisen müsste. Im Kanton Wallis haben wir 7 von 14 Wahlkreisen, die ein natürliches Quorum oberhalb der bundesgerichtlichen Grenze haben. Die Sprecher betonen, dass die Initiative laut Justizkommission und laut Dr. Schuhmacher Bundesrecht nicht verletze, gültig und umsetzbar sei. Zudem habe jeder Wähler das Recht, dass seine Stimme irgendwo gezählt werde. Es werden laut den Aussagen der Befürworter im neuen System nicht die neuen Parteien bevorteilt, sondern diese würden im aktuellen System benachteiligt. Die PLR hat schon zu diesem Zeitpunkt angekündigt, dass sie die Ausarbeitung eines Gegenentwurfs fordert.

Ob und wann die Volksinitiative zur Abstimmung kommt, hängt von verschiedenen Faktoren ab. Im Kommissionsbericht können Sie lesen, dass sich die Initianten flexibel zeigen und bereit sind, über einen Gegenvorschlag zu diskutieren. Gemäss Artikel 102 der Kantonsverfassung kann der Grosse Rat die Ablehnung oder die Annahme der Initiative empfehlen oder einen Gegenvorschlag ausarbeiten. Sollte der Grosse Rat beschliessen, der Initiative einen Gegenentwurf gegenüberzustellen, so berät er über den Gegenentwurf gemäss Verfassung in zwei ordentlichen Sessionen.

In der gestrigen Kommissionssitzung wurde der Antrag auf Annahme der Initiative abgelehnt. Die CVP kündigte an, dass sie in Zukunft zu diesem Geschäft und auch zur R21 jeweils einen Minderheitsbericht erstellen wird. Laut Artikel 39 des Reglements des Grossen Rats ist das durchaus legitim. Dieser Entscheid hat wohl weniger mit der Präsidentin zu tun, wie das der Fraktionschef der CVPO antönte, sondern viel eher mit der Tatsache, dass in der Kommission IF – Gott sei Dank! – alle bis auf 13 zählen können.

Ich danke allen Fraktionen und den Mitgliedern des Grossen Rats, die sich für die Initiative am Dienstag und auch heute geäussert haben. Zudem bedanke ich mich bei allen an dem Geschäft beteiligten Personen, dem Departementsvorsteher, seinem Stab, dem Parlamentsdienst, dem Berichterstatter und den Mitgliedern der Kommission.

**Tornay Maurice**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

Les bonnes manières ne doivent absolument pas quitter cette salle et j'aimerais, à mon tour, remercier la présidente de la commission, le rapporteur – souvent volant du reste – de cette commission et l'ensemble des membres pour le travail relatif à cette initiative qui a été traitée par la commission des institutions et de la famille. Merci à chacune et à chacun des membres pour l'engagement dans cette commission et M<sup>me</sup> la présidente en premier.

Merci.

**Ainsi décidé par 84 voix contre 37 en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 septembre 2013.**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*

**Claivaz Christophe**, député, PLR:

Conformément à ce que notre groupe a annoncé mardi lors de l'entrée en matière, nous demandons, via une **motion d'ordre**, à ce que le Parlement se prononce sur la proposition, au vu du vote précédent qui refuse l'initiative, de charger la commission des institutions et de la famille de rédiger un contre-projet selon l'article 118 alinéa 3 de la LOCRP. Le contre-projet suivra le processus législatif prévu à l'article 119 de la même loi.

Notre groupe ne revient pas sur les arguments exposés mardi (c'est pour cela que je ne me suis pas exprimé lors de la discussion sur les amendements tout à l'heure) selon lesquels nous ne pouvions pas soutenir le texte déposé par les initiants mais que, motivant la proposition du contre-projet, on espère que la commission intégrera les propositions que nous avons relevées mardi.

Nous prenons acte de la quasi profession de foi du président du Gouvernement dans la présentation du calendrier de travail de R21. Si nous pouvons saluer la volonté de mettre les bouchées doubles, pour le moment, R21 est une coquille vide et nous ne sommes en possession d'aucun texte législatif précis sur lequel nous pourrions statuer.

Le contre-projet rejoindra peut-être la proposition issue de R21 et, comme l'a exprimé la députée Marylène Volpi Fournier tout à l'heure, peut-être du génie viendra de cette commission et un contre-projet qui satisfera la majeure partie de ce Parlement et des citoyens en votation populaire.

Nous ne voulons pas dans ce cas jeter l'eau du bain et le bébé en même temps. C'est pour cela que nous vous demandons de soutenir cette demande de contre-projet présentée par la motion d'ordre que le groupe PLR vous soumet à l'instant.

Merci pour votre attention.

**Théoduloz David**, député, PDCC:

Je l'ai dit tout à l'heure, pour le groupe PDCC, R21 est le projet phare et le seul qui devrait exister.

Nous venons maintenant de refuser de soutenir cette initiative à une majorité du Parlement.

Nous devrions essayer de nous mettre dans le contexte d'une initiative qui sera de toute façon soumise au peuple, d'un contre-projet qui serait également soumis au peuple, plus une proposition R21 qui serait encore soumise au peuple.

Il est clair que nous arrivons avec un flou artistique qui, de nouveau, ne nous permettra que difficilement de donner des explications à la population.

Nous comprenons, cependant, le souci du groupe PLR et avons entendu également les propositions qui sont faites.

Il est, pour nous, difficilement admissible de considérer que R21 soit une coquille vide. R21 doit d'abord faire l'objet d'une consultation et ensuite également passer devant la commission des institutions et de la famille, comme vous le savez tous.

Dans ce contexte-là et pour nous, nous considérons toujours et encore que R21 prendra la globalité et que la proposition d'initiative ou de contre-projet reviendra à une seule et unique question à régler.

Vous avez entendu tout à l'heure le député Jean-Luc Addor sur cette question et je pense que c'était relativement significatif.

Aujourd'hui, notre groupe est partagé: d'un côté, il n'a pas envie de ce contre-projet et, d'un autre côté, une partie du groupe s'abstiendra très certainement.

Merci de votre attention.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Plusieurs des collègues qui se sont exprimés depuis le début de la semaine sur la question l'ont dit et répété: l'initiative ne sera en tout cas pas retirée aussi longtemps que nous n'aurons pas sous les yeux un texte prêt à être voté comme «Chaque voix compte» qui serait de nature à nous convaincre que ça va dans la bonne direction, dans la direction d'un changement, vers une vraie proportionnelle, vers plus de pluralisme dans ce canton.

Cela dit, prenant acte du résultat du vote précédent sur le fond de l'initiative, ce qui l'emporte maintenant pour nous, UDC, sur la question de savoir s'il faut un contre-projet ou pas, c'est la question de savoir qui veut vraiment de vrais changements dans le mode d'élection du Grand Conseil.

Et on voit bien quand même dans cette salle et on l'a vu aussi dans la prise de position du Conseil d'Etat, qui n'est pas si ancienne que ça, dans le cadre du recours au Tribunal fédéral (le recours avait été déposé par le comité d'initiative «Chaque voix compte»), on ne sent pas un grand souffle de changement (c'est un euphémisme). Encore une fois, ce qui l'emporte pour nous aujourd'hui, c'est finalement l'intention de changer.

Je ne sais pas si le contre-projet saura éviter les écueils que nous avons essayé d'éviter avec le texte de «Chaque voix compte» mais, pour le motif que je viens d'indiquer, c'est-à-dire pour finalement donner l'impulsion à un vrai changement, le groupe UDC soutiendra l'idée de charger la commission des institutions et de la famille d'élaborer un contre-projet.

**Léger Laurent**, député, PDCB:

D'où est venu le souffle du changement, Monsieur le député Jean-Luc Addor? Je ne veux pas dire de la part de votre conseiller d'Etat puisque je ne l'ai pas vu depuis trois jours..., mais de la part de M. le conseiller d'Etat Maurice Tournay, qui fait quand même partie de notre parti.

Donc, je ne peux pas laisser dire ici dans cette salle et aux citoyens valaisans que le souffle du changement est le fait des minoritaires car ce n'est pas vrai.

Nous sommes pour un changement et aussi – nous l'avons dit – nous sommes pour une réforme globale de nos institutions.

Vous avez pu prendre note à l'entrée en matière que nos groupes de la famille «C» sont aussi favorables à ces changements.

Les modifications des structures institutionnelles du canton et les modifications des arrondissements électoraux constituent l'un des points les plus sensibles de la réforme proposée par M. le conseiller d'Etat Maurice Tournay.

A ce stade, la proposition des initiants de «Chaque voix compte», dont on a discuté tout à l'heure, ainsi que la proposition d'un contre-projet ne sont pas les seules voies uniques possibles. Il existe plusieurs autres modèles qui peuvent être étudiés et proposés durant la période de consultation et durant les débats démocratiques futurs.

Alors, une partie de ce Parlement voudrait-elle bloquer ces réflexions? A nous de voir.

Pour nous, le projet phare dans l'étude de ces structures reste, à nos yeux, la réflexion de R21.

L'initiative fera déjà perdre un certain temps à la démarche. La proposition d'un contre-projet allongerait encore les délais en bloquant provisoirement la réflexion sur d'autres modèles potentiels et limiterait le choix entre ces deux propositions, dont la seconde (le contre-projet) n'aurait pas été issue d'une réflexion démocratique plus globale, telle qu'elle pourrait l'être dans le cadre de R21.

Nous pensons que cette prolongation de délai et cette limitation du large débat démocratique, qui serait le fait du PLR à qui nous laissons la pleine responsabilité, ne sont pas une bonne chose.

Notre groupe, aujourd'hui, est partagé. C'est pourquoi une partie de notre groupe, dans un esprit de cohérence dans le cadre de R21, ne soutiendra pas un contre-projet et une autre partie s'abstiendra.

Merci.

**Rieder Beat**, Grossrat, CVPO:

Die CVPO hat auch liberale Geister, aber sie kann dem Vorschlag der liberal-radikalen Fraktion nicht viel abgewinnen.

Einen Gegenvorschlag zur Initiative auszuarbeiten, wenn sie gleichzeitig die Möglichkeit haben, im Rahmen der Kantonsverfassungsrevision R21 ihre Ideen einzubringen – hier sehen wir einen absoluten Widerspruch.

Nichts was sie in der R21 diskutieren können, können sie in ihrem Gegenvorschlag diskutieren. Sie haben die Möglichkeit, im Rahmen der Revision der Kantonsverfassung viel umfassender, viel globaler diese Details der Wahlrechte im gesamten Zusammenhang mit der Kantonsverfassung zu diskutieren. Was sie uns vorschlagen, ist, dass man ein Herzstück der Revision der Kantonsverfassung herausreisst und in einem separaten Verfahren evaluiert und schlussendlich zur Abstimmung bringt. Damit tragen Sie die Verantwortung, wenn das gesamte R21-Projekt gefährdet wird und zusammenstürzt. Weil wer hat dann noch Interesse, an einer Revision der Kantonsverfassung, wenn sie bereits vorweg einen der wichtigsten Punkte separat diskutieren wollen?

Wir lehnen daher diesen Gegenvorschlag ab. Die Mitglieder der radikalen Partei waren auch in der ausserparlamentarischen Kommission der R21 und hatten dort die Möglichkeit, ihre Ideen einzubringen.

Ich danke Ihnen.

**Clausen Diego**, Grossrat, CSPO:

Wir haben drei Punkte, die mittlerweile auf dem Tisch liegen:

- Wir haben die Initiative, die so oder so vor das Volk gehen wird, mit dem Fokus, das Wahlsystem zu hinterfragen.
- Wir haben nun eben diesen Gegenvorschlag, der sich mit der Initiative befassen muss und letztendlich auch wiederum mit dem Wahlsystem. Wie bereits mein Vorredner Beat Rieder gesagt hat, wir reissen hier ein Herzstück heraus mit rein parteipolitischen Interessen.
- Gegenüber dem haben wir die R21, als eine reine, effektive, wirkliche Verfassungsrevision. Ein Jahrhundertwerk, welches mitunter dieses Wahlsystem mit in Betracht zieht.

Also einerseits reden wir hier von Grundsätzen der Demokratie und andererseits von rein parteipolitischen Interessen, welche sich hinter einem Pluralismus, wie Herr Addor gesagt hat, versteckt.

Die Verfassungsrevision R21 ist ja gut aufgegleist. Die Vernehmlassungen werden stattfinden, die Arbeitsgruppe hat getätigt; es sollen nun zwei Lesungen stattfinden. Die Kommission steht vor ihrer Arbeit. Vorgesehen wäre eine Umsetzung auf das Jahr 2017. Dieses Datum scheint wohl sehr fragwürdig zu werden, wenn wir jetzt eben noch diesen Gegenvorschlag auf dem Tisch haben.

Ich verstehe die Haltung der PLR nicht, weil sie sich wirklich in diesem Projekt R21 aktiv über alles miteinbringen können und nicht nur dieses rein parteipolitische Wahlsystem aufgreifen.

Zum Stichwort Transparenz-Übersicht: Wer hat denn jetzt zu diesem Zeitpunkt überhaupt noch die Übersicht? Die Initiative läuft vor (ich wiederhole mich), die Arbeitsgruppe R21 sollte ihre Arbeit abgeschlossen haben, die Vernehmlassungsfrist wird auflaufen, die Kommission sollte nun tätig werden, der Gegenvorschlag liegt vor, ohne zu

wissen, was genau dieser beinhaltet. Wohin wird uns das führen, um eine neue Basis für die Kantonsverfassung zu schaffen, die für die nächsten hundert Jahre zählen sollte?

In diesem Sinne des Vorantreibens des Projekts R21 und vor allem um mehr Transparenz zu schaffen gegenüber dem Bürger und überhaupt um so wenig Verwirrung zu schaffen, sind wir dagegen. Wir sehen schon jetzt, dass die Initianten sich für den Gegenvorschlag der Minderheiten einsetzen, ohne genau zu wissen, was dieser beinhaltet. Die Verwirrung ist jetzt schon perfekt!

Ich danke Ihnen und in diesem Sinne sind wir für Ablehnung auch dieses Gegenvorschlags.

**Eyer German**, Grossrat, AdG/LA:

Also die Verwirrung ist absolute nicht perfekt, wie es mein Vorredner gesagt hat. Ich jedenfalls habe die Übersicht und den Überblick über dieses Dossier.

Je reviens sur la souris et le chat. Là, le conseiller d'Etat a raison, je suis d'accord avec cette expression, mais... was ich auch noch betonen möchte, wir vom Initiativkomitee halten selbstverständlich an der Initiative fest. Wir sind aber bereit, und in der Politik muss man ab und zu auch flexibel sein, Herr Clausen, sobald dass ein Projekt auf dem Tisch liegt mit einem Text, darüber zu diskutieren und zu befinden, ob wir unsere Initiative aufrechterhalten oder ob wir sie zurückziehen, ob wir einem Gegenentwurf zustimmen, so wie es auch auf nationaler Ebene üblich ist.

Ich nehme erfreut davon Kenntnis, dass in den Reihen der C-Familie Unterwallis doch eine gewisse Flexibilität besteht, dass es Kreise gibt, die ganz offensichtlich für den Gegenvorschlag sind – das freut mich. Ihr zeigt die notwendige Flexibilität im Gegensatz zu den Kollegen im Oberwallis, die dort ein bisschen festgefahren sind.

Wie ich gesagt habe, wir von der AdG/LA-Fraktion unterstützen den Antrag der Radikalen, damit die thematische Kommission einen Gegenvorschlag ausarbeitet.

Danke schön.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Juste quelques mots pour rebondir sur les inquiétudes manifestées par notre collègue Laurent Léger qui s'inquiète de ce que si la commission des institutions et de la famille devait être chargée d'élaborer un contre-projet, nous n'ayons pas la possibilité de mener une réflexion suffisamment large, etc.

J'aimerais calmer ses inquiétudes. Au sein de cette commission, les représentants des partis de la famille «C» sont majoritaires. Alors, on a vu (comme l'a relevé le député German Eyer à l'instant) quelques signes d'ouverture de la part du PDCB et du PDCC. Eh bien!, je suis très curieux et très impatient de voir au sein de cette commission, au sein de laquelle le PDC est majoritaire, les premiers signes de cette ouverture.

**Tornay Maurice**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

Le Conseil d'Etat a une ligne, le Conseil d'Etat est clair et le Conseil d'Etat s'y tient et s'y tiendra.

Ce que j'aimerais dire ici, c'est que nous avons expressément renoncé à un contre-projet (vous pouvez relire notamment la page 2 du message) et, encore plus expressément, nous avons renoncé à un contre-projet sur la notion de circonscription électorale car, pour nous, cette notion de circonscription électorale était englobée bien sûr dans cette sorte de contre-projet indirect qu'est R21, que nous menons au pas de charge. Nous ne changerons pas.

Deuxième élément: La commission des institutions et de la famille elle-même (vous pouvez, le cas échéant, relire le rapport) n'a pas souhaité ou n'a pas amené cette thématique sur la table, donc, à défaut, on peut dire qu'elle n'a pas souhaité introduire un contre-projet.

Ce que j'aimerais dire aussi ici, c'est que le but du contre-projet, c'est de maintenir la pression sur le Conseil d'Etat, voire lui donner du souffle. Nous n'en avons pas besoin de cette pression, du souffle toujours, oui, mais de la pression, nous n'en avons pas besoin. Ce n'est pas une profession de foi, Monsieur le député Christophe Claivaz, c'est un clair et juste calendrier, que l'on risque fortement de devoir déplacer avec la notion de contre-projet.

Bien sûr que vous entendez donner à la commission des institutions et de la famille de devoir échafauder des contre-propositions concrètes, eh bien!, on peut raisonnablement imaginer que cela prendra du temps. Et nous aimerions ici, au nom du Gouvernement, réfuter d'ores et déjà, et de manière claire, une quelconque responsabilité dans le fait qu'on ne tiendra pas le calendrier et le processus qui sont prévus.

Et puis, j'aimerais aussi dire ici très clairement que, à quelque part, le processus de R21, et je l'ai, est suspendu, si ce n'est bien sûr le chapitre 1 qui est des plus importants et qui est relatif à la problématique des circonscriptions électorales, qui est ce premier point, ce premier étage de la fusée R21 avec le traitement de l'initiative «Chaque voix compte». Eh bien!, aujourd'hui, on a le projet global R21 qui doit forcément donner des lignes directrices sur une des problématiques les plus chaudes de R21, c'est-à-dire les circonscriptions électorales. Vu les variantes qu'il y a sur le marché – si vous me permettez l'expression –, je ne vois pas comment nous pourrions aller mener une consultation demandant, avec tout le respect que l'on doit aux personnes consultées, de se déterminer sur à peu près tout et encore sur à peu près rien. Ce n'est juste pas possible. Nous ne pourrions donc pas mener une consultation alibi sur les circonscriptions électorales en parallèle à des travaux que le Grand Conseil va mener. C'est une réalité bien entendu qui s'impose et aux uns et aux autres.

Alors, voilà ce que je veux dire à ce stade au nom du Gouvernement, c'est très simple, nous avons une ligne qui est claire, nous nous y tenons et nous vous invitons également à suivre la ligne du Conseil d'Etat. Merci de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le président du Conseil d'Etat.

Nous allons donc voter.

Ceux qui souhaitent soutenir la proposition du groupe PLR d'élaborer un contre-projet à l'initiative «Chaque voix compte» appuient sur la touche verte.

Ceux qui refusent l'élaboration d'un contre-projet appuient sur la touche rouge.

Le vote est lancé.

(...)

**Par 68 voix contre 46 et 15 abstentions, l'élaboration d'un contre-projet est demandée à la commission des institutions et de la famille.**

Je remercie tous les membres de la commission ainsi que le rapporteur pour leur disponibilité et leur travail.

**19. Lecture**

Décision concernant la création d'un Campus universitaire à Sion, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif

**Lesung**

Beschluss über die Schaffung des universitären Campus in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit



*Base de travail:*  
*Nouveau texte de la commission*  
*Tableau des amendements*

*Arbeitsgrundlage:*  
*Neuer Text der Kommission*  
*Liste der Abänderungsvorschläge*

**Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports**  
**Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport**  
**Président: Joachim Rausis / Rapporteur: Julien Dubuis**

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Juste une information pour tout le monde en préambule.

Comme il y a passablement d'amendements qui reviennent sur le même sujet, autant au niveau du crédit-cadre que du crédit d'objet, qui demandent la modification de «Campus universitaire à Sion» en «Campus universitaire du Valais» ou «Campus universitaire principalement à Sion», la commission s'est penchée sur la question.

Je vous lis ce qu'on a décidé.

En préambule et suite aux diverses remarques effectuées lors de l'entrée en matière, la commission a d'abord ouvert le débat sur une proposition du groupe PDCB et du groupe UDC demandant de ne pas faire figurer une localisation précise pour le campus dans les deux projets de décision afin de laisser possible une éventuelle évolution dans d'autres régions du canton. Ce campus est créé pour toutes les Valaisannes et tous les Valaisans. Donc, on peut parler de «**Campus Valais-Wallis**».

La discussion a, ensuite, porté sur le terme «universitaire» donné au campus. La commission a conclu qu'il n'y a pas uniquement des activités universitaires dans ce projet de campus et donc on peut considérer les termes de «Campus Valais-Wallis».

**Titre**

*Propositions de modification 1 et 2:*  
Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschläge 1 und 2:*  
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion au titre:**

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

La proposition 1 du groupe PDCB et la proposition 2 du groupe UDC sont retirées au profit d'une nouvelle formulation proposée par la commission qui est la suivante: parler de «Campus Valais-Wallis» autant dans les articles du crédit-cadre que dans les articles du crédit d'objet.

Nouvelle proposition acceptée à l'unanimité des membres de la commission.

Ce que je vous propose de faire pour la suite, c'est de ne plus traiter des amendements 3, 4, 7, 11 et 13 puisqu'ils auront déjà été traités si vous acceptez cette proposition de la commission.

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère ainsi que la nouvelle proposition de la commission est acceptée.

**Titre**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

## **Article 1**

*Propositions de modification 3 à 6:*

Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschläge 3 bis 6:*

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 1:**

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Les amendements 3 et 4 ayant été retirés au profit de la nouvelle proposition de la commission, qui a été acceptée, nous pouvons passer à l'amendement 5.

Cet amendement 5 des groupes CSPO, CVPO et SVPO a été traité par la commission conjointement avec les amendements 9 et 12 car ces derniers découlent justement de cet amendement.

Décision de la commission: refusé (une voix pour, 9 contre et 3 abstentions).

L'argument est que, actuellement, il n'y a aucune réflexion menée sur la création d'une formation supérieure bilingue en soins infirmiers dans le Haut-Valais. Donc, on ne peut pas exiger cela dans ce projet.

**Imesch-Studer Irmia**, Grossrätin, CSPO:

Trotz dem negativen Entscheid der Kommission ist die CSPO auch weiterhin für die Schaffung einer zweisprachigen Spital-assoziierten Hochfachausbildung Pflege Oberwallis.

Tatsache ist, die Nachfrage nach Gesundheitsfachpersonen steigt weiter, Tatsache ist, auch zum Beispiel in der Alterspflege müssen 20% der Pflegenden eine Ausbildung der Tertiärstufe aufweisen und Tatsache ist, im Oberwallis ist ein zunehmender Mangel an Pflegefachkräften der Tertiärstufe absehbar, denn diese berufsbegleitende Weiterbildung zur Tertiärstufe wird im Oberwallis nicht angeboten.

Was ist die Quintessenz, meine Damen und Herren? Die Oberwalliserinnen und Oberwalliser gehen in die Deutschschweiz für diese Ausbildung, durch den Schichtbetrieb ist ein Pendeln fast unmöglich und die Jugendlichen bauen sich in der Deutschschweiz ihr Beziehungsnetz auf und kommen leider sehr oft nicht wieder zurück ins Wallis zum Arbeiten. Der Bedarf an Pflegefachkräften in unserer Region kann nur über Absolventen der Höheren Fachschule und der Fachhochschule zusammen gedeckt werden. Das ist Tatsache.

Darum verlangt die CSPO die Abstimmung und hofft auf Ihre Unterstützung.

Danke.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO:

Ich werde nicht wiederholen, was meine Kollegin gesagt hat. Ich werde vor allem auf die Kritik der Kommission eingehen oder was uns Herr Staatsrat Cina gestern gesagt hat.

Die Frucht ist nicht reif! Der Gesundheitscampus in Sitten mit der genau gleichen Thematik ist ebenfalls nicht reif. Also haben wir zwei unreife Früchte im Korb. Wir sprechen davon, dass wir die jungen Talente im Wallis halten wollen – ja nun, im Oberwallis können sie ja dann nach Bern gehen. Wir sprechen davon, und das ist ganz klar im Gegensatz zu dem, was in den Medien steht, wir unterstützen den Gesundheitscampus. Wir wollen nur, dass zwei unreife Früchte gleich behandelt werden und der Staatsrat gibt uns ja recht. Wir müssen die Ausbildung der jungen Leute neu überdenken.

Aus diesem Grund bitte ich Sie, dass Sie dem Antrag stattgeben und danke Ihnen vielmals.

**Bregy Philipp Matthias**, Grossrat, CVPO:

Wir brauchen nicht nur Lehrstühle, wir brauchen vor allem volle Krankenschwesterzimmer.

Wir haben ein Problem mit Leuten, die am Bett behandeln. Der Vorschlag von CSPO, SVPO und CVPO, der hier auf dem Tisch liegt, zielt in diese Richtung. Und wenn wir das Geld nicht heute brauchen, wie bereits mehrmals angetönt, dann können wir zumindest reservieren, damit die Zukunft der Pflegenden am Bett gesichert ist, damit es unseren Patienten schlussendlich besser geht. Statt nur Lehrstühle, auch volle Schwesternzimmer!

**Perroud Bruno**, député (suppl.), UDC:

L'UDC du Valais romand se montre sceptique au sujet de l'étape 4 du projet EPFL/HES-SO avec le déplacement de l'école de santé sur le site de l'hôpital de Sion.

L'UDC approuve cette localisation près de l'hôpital de Sion de cette école de soins infirmiers. Toutefois, nous constatons avec regret que la commission de pilotage, dirigée par M. Charles Kleiber, nommée en juin 2012 par le Conseil d'Etat, n'a toujours pas présenté de plan de développement sur le site de Sion comme annoncé dans le message concernant le campus.

Le Grand Conseil se trouve avec une proposition de construire une école HES de soins infirmiers centralisée à Sion sans connaître le contenu réel de la localisation prévue de ces bâtiments et sans connaître les éventuelles synergies qui pourraient être développées avec l'hôpital.

D'un côté, ce Parlement suit la proposition du Conseil d'Etat, par la commission, de refuser d'intégrer cette école de soins dans le Haut-Valais, sans connaître le résultat du master plan prévu sur Sion.

Pour l'UDC, il y a un manque d'équité vis-à-vis de la minorité linguistique et surtout une absence de vision politique cohérente pour combler le manque de personnel infirmier en Valais.

Pour rappel, on refuse chaque année, et ça fait déjà quatre ans qu'on en discute, l'entrée à l'école des soins infirmiers à Châteauneuf à plus de 80 jeunes.

Et, de l'autre côté, le RSV a 40% de son personnel infirmier qui est étranger, ce qui représente 650 personnes.

Est-ce cela le développement économique du Valais?

Par cet amendement, les signataires espèrent garder la filière de formation de soins infirmiers dans le Haut-Valais. En regroupant cette formation ES et la formation HES existant déjà sur le Valais, cela permettrait, avec une mesure rapide, de renforcer la formation des soins dans le Haut-Valais et surtout de maintenir cette formation de soins dans le Haut-Valais et ainsi éviter le déplacement sur Sion. En effet, actuellement, la masse critique de ces étudiants n'est pas suffisante.

Nous voulons également avoir un hôpital avec des disciplines centralisées bilingues.

Il nous paraît donc opportun et adéquat, pour maintenir cette formation dans le Haut-Valais, de regrouper la HES et les écoles ES de façon bilingue sur ce site haut-valaisan afin de leur garantir des infirmières car si ces infirmières ne sont pas formées sur le Haut-Valais, elles risquent difficilement de descendre sur Sion et se retrouveront plutôt formées du côté de Berne ou de Thoun. Et le danger que nous aurons au niveau de nos hôpitaux, c'est la perte de ce personnel soignant infirmier dans le Haut-Valais, donc la faiblesse de l'hôpital haut-valaisan pour la suite pour donner des soins.

Nous avons, par cet amendement, l'opportunité de donner un message politique fort. Je sais que le Conseil d'Etat, lors de sa séance d'hier, a pris connaissance du dossier. Je sais également que les informations au niveau de la construction de 6 millions sont détaillées et expliquées par le chef du service de la formation ainsi qu'au niveau de la HES.

Je demande au Parlement d'apporter une vision claire et cohérente pour la formation de nos jeunes et je demande au Parlement d'être aussi cohérent pour soutenir la formation dans le Haut-Valais et pour soutenir l'hôpital du Haut-Valais.

Merci.

**La présidente:**

Le président de la commission ne souhaitant pas s'exprimer, je passe directement la parole au chef du département.

**Cina Jean-Michel**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich habe bereits in der Eintretensdebatte die Problematik dargelegt, dass diese beiden Projekte, d.h. die Verlagerung der Fachhochschule Gesundheit hier in Sitten von Gravelone auf das Areal des heutigen Spitals Sitten, dass diese Absicht ganz klar definiert wurde, dass bereits Überlegungen gemacht wurden, wie viel das kostet. Man hat den Grundsatzentscheid im Staatsrat bereits gefällt, dass man das unterstützen will und aus diesem Grund wurde dieses Projekt auch in den Rahmenkredit aufgenommen mit den entsprechenden Zahlen, mit der entsprechend gefestigten Absichtserklärung. Und jetzt ist im Vergleich zu diesem Projekt, das jetzt in den letzten Wochen eine gewisse Aktualität erhalten hat und jetzt von den Oberwalliser Fraktionen und zum Teil von der SVP Unterwallis angestossen wird. Hier sind die Grundlageüberlegungen noch nicht gemacht, die Basis wurde nicht konsultiert. Die beiden Departementschefs Gesundheit und Bildung haben diese Absicht oder diese Studie, diese Vorstudie, diese Überlegungen noch nicht gemacht. Darum sind es in der Tat zwei Projekte, die beide noch nicht 100 prozentig reif sind, aber diese beiden Projekte haben einen unterschiedlichen Reifegrad.

Das Projekt hier in Sitten, der Verlagerung von der Fachhochschule auf das Areal des Spital Sittens, ist zehnmals ausgereifter, weil hier die Grundsatzüberlegungen, die Absicht, bereits gemacht wurden und deshalb wurde es in den Rahmenkredit aufgenommen.

Beim anderen Projekt ist eben ein unterschiedlicher Reifegrad. Hier bestehen überhaupt noch keine grundsätzlichen Überlegungen. Und diese müssen Sie uns zugestehen, auch wenn der Staatsrat die Absicht, oder den Wunsch hat und die Anliegen ernst nimmt, dass man die vertieft. Man könnte höchstwahrscheinlich dieses Projekt sogar in der Kompetenz des Staatsrats umsetzen; das braucht nicht mal den Willen des Grossen Rats hierzu. Aber geben Sie uns die Zeit, das wirklich detailliert zu studieren und dann wirklich die Grundlagen aufzuarbeiten und beide Departementschefs und auch der Gesamtstaatsrat anerkennen das Grundanliegen, dass man diese Ausbildung anstrebt und damit den Fachhochschulstandort Fachhochschule Gesundheit in Visp oder den Spitalstandort mit dem Ausbildungsstandort im Bereich Gesundheitswesen im Oberwallis stärken will.

Diese Absicht besteht, aber diese beiden Projekte sind unterschiedlich. Wenn man heute bereits Zahlen hört, ich glaube 6'300'000 Franken... Diese Zahlen kommen von irgendwo her. Die Überlegungen sind noch nicht gemacht. Und vergessen Sie eines nicht: Ein Rahmenkredit gibt uns nicht die Möglichkeit, das Geld auszugeben. Nicht der Rahmenkredit gibt uns die Möglichkeit, das Geld auszugeben. Erst der Objektkredit gibt uns die Möglichkeit, das Geld auszugeben oder der Budgetkredit. Und in diesem Sinne braucht es auch für das Spitalprojekt oder die Verlagerung der Fachhochschule Gesundheit von Sitten auf das Areal des Spitals Sitten einen Objektkredit. Wenn Sie dann immer noch – und das ist wirklich eine Bitte – bis zu diesem Objektkredit diese Fachschule Gesundheit nicht haben, dann können Sie dann immer noch den 4. Objektkredit ablehnen, weil hier braucht es dann nochmals Ihre Zustimmung. Sie haben ein Pfand in der Hand, lieber Oberwalliser! Weil dieser 4. Objektkredit heute ja nicht beschlossen wird. Sie können dann sagen, wir sind bereit, diesem 4. Objektkredit zuzustimmen, wenn wir dann unsere Fachschule im Oberwallis

haben. Sie haben also ein Pfand, aber das hat nichts zu tun mit dem Rahmenkredit. Trennen Sie diese beiden Dinge, weil wenn Sie heute zum Rahmenkredit Nein sagen, dann sagen Sie zu allem Nein, dem gesamten Paket. Und wenn wir keine Mehrheit in diesem Ratssaal haben, dann ist das gesamte Projekt für die nächsten 10 Jahre am Boden. Und wer dann hierfür die Verantwortung übernehmen will, der soll dann aufstehen und mir in die Augen schauen und der Walliser Bevölkerung in die Augen schauen.

Also das ist der Grundsatz – ein wichtiger Entscheid. Sie geben heute nichts aus der Hand. Die beiden Departementschefs haben klar signalisiert, dass sie diese Fragestellung prüfen wollen. Sie wollen dies aber gründlich tun. Sie wollen das Ihnen auch entsprechend darlegen.

Je ne vais pas traduire en français parce que je sais que les traductrices et traducteurs savent bien traduire. Monsieur le député (suppl.) Bruno Perroud, je crois que vous avez entendu la traduction. Les arguments sont clairs pour ne pas intégrer maintenant cette question dans ce crédit-cadre. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons ainsi voter l'amendement 5.

**Par 62 voix contre 45 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 des groupes CSPO, CVPO et SVPO.**

Le projet de la commission a ainsi été retenu par cette Assemblée.

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Alinéa 2 nouveau

Proposition 6 du groupe PDCB

Décision de la commission: refusée (2 pour, 11 contre et zéro abstention).

L'argument est le suivant après discussion avec le service: Lors des discussions avec l'EPFL, cette dernière a mis des prérequis techniques et de localisation pour l'implantation de ses activités.

Concernant le pôle hydraulique, ces prérequis se trouvent être réunis à Sion sur les deux terrains retenus dans la zone de Chandoline. Reste à déterminer lequel de ces deux terrains va être choisi.

**Maret Marianne**, députée, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance avec une grande satisfaction du fait que son amendement proposant de remplacer «Campus à Sion» en «Campus du Valais» a non seulement été retenu mais amélioré en «Campus Valais-Wallis» par la commission.

Merci et bravo.

Rassuré par ce signal fort à l'ensemble du canton, nous imaginons que cette nouvelle ouverture permettra aux décideurs de choisir de manière objective sur l'ensemble du territoire cantonal les emplacements les plus adéquats afin que notre «Campus Valais-Wallis» soit totalement efficient.

De ce fait, nous retirons notre amendement. Merci.

**La discussion est close.**

**Article 1**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

## **Article 2**

*Propositions de modification 7 à 10:*

Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschläge 7 bis 10:*

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 2:**

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Proposition 7 du groupe PDCB: retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission.

Proposition 8 du groupe UDC: comme vous avez refusé la proposition 5, elle n'a plus lieu d'être.

Proposition 9 des groupes CSPO, CVPO et SVPO: même argument que tout à l'heure, cette proposition n'a plus lieu d'être.

Proposition 10 du groupe UDC: retirée.

**Perroud Bruno**, député (suppl.), UDC:

Concernant l'amendement 8, en fait, il y a une différence puisque l'on demande la suppression de l'étape 4, ce qui est différent que d'ajouter 6 millions à l'étape 4.

Effectivement, l'UDC, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'est pas très satisfaite du contenu de l'étape 4 qui n'a rien à voir avec l'EPFL puisque c'est la HES santé qui se déplacerait de Gravelone sur Sion. Nous n'avons pas d'éléments supplémentaires pour cautionner cela.

Et le Parlement ne veut pas que l'on prenne en considération les besoins de formation en soins infirmiers pour les Haut-Valaisans.

Il nous paraît donc cohérent de dire non à cette étape 4.

Cependant, selon les déclarations de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, nous allons retirer cet amendement et nous allons déposer une motion demandant que les soins infirmiers, au niveau du Haut-Valais, soient maintenus avec la création d'une école ES qui pourra garantir une masse suffisante d'étudiants dans cette école.

L'amendement 8 est donc retiré et nous allons suivre le dossier sous une autre forme. Merci.

**(Cf. intervention de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina ci-après.)**

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Je m'excuse de la rapidité.

Alors, je reviens à la proposition 9 des groupes CSPO, CVPO et SVPO.

Décision de la commission: refusée (un pour, 9 contre et 3 abstentions).

Même argumentaire que tout à l'heure.

Proposition 10 du groupe UDC: retirée.

**La discussion est close.**

**Article 2**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

### **Article 3**

*Propositions de modification 11 et 12:*  
Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschläge 11 und 12:*  
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 3:**

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Proposition 11 du groupe PDCB: déjà traitée – modification du nom par «Campus Valais-Wallis», acceptée.

Proposition 12 des groupes CSPO, CVPO et SVPO: refusée (un pour, 9 contre et 3 abstentions).

Même argumentaire que tout à l'heure.

**Article 3**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

### **Article 4**

*Proposition de modification 13:*  
Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschlag 13:*  
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Proposition 13 du groupe PDCB: déjà traitée – retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission.

**Article 4**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

### **Article 5**

*Proposition de modification 14:*  
Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschlag 14:*  
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Proposition 14 du groupe PDCB: retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission.

Décision de la commission: acceptée à l'unanimité.

L'argumentation est la suivante: En cas de développement futur de l'EPFL et de la HES-SO, d'autres communes que celles actuelles pourraient devenir siège et elles devraient contribuer selon la législation en vigueur par souci d'équité.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le rapporteur a tellement bien fait le travail que je n'ai pas eu l'occasion de prendre juste position sur ce que le député (suppl.) Bruno Perroud a dit.

Le député (suppl.) Bruno Perroud, à juste titre, a fait preuve d'une grande intelligence parce qu'il a retiré sa **proposition 8**. Quelle était sa proposition? (J'aimerais bien que les Haut-Valaisans écoutent parce que c'est important; je vous expliquerai après pourquoi c'est important.) Lui, il a voulu lier, il a dit: il faut enlever le projet 4 du crédit-cadre parce qu'on n'a pas soutenu la proposition des groupes du Haut-Valais pour intégrer l'école

supérieure pour les soins infirmiers ou pour les infirmières. Et ce qu'il a proposé, c'est de faire une motion. C'est juste. C'est un bon réflexe.

Also er hat gesagt, wenn das Grundanliegen jetzt nicht in den Rahmenkredit hineinkommt, dann mache er eine Motion und verlange über eine Motion die Schaffung dieser Fachschule. Und das ist eigentlich der richtige Weg, weil das gibt uns dann die Möglichkeit, uns auch mit dieser Frage auseinander zusetzen. Jetzt ist aber vielleicht auch klug, wenn die Oberwalliser Fraktionen diese Motion selbst einreichen, sonst wird die SVP Unterwallis dann das Oberwallis vertreten – das ist ja sehr louable, c'est très louable qu'un député (suppl.) du Valais romand soutienne le Haut-Valais, mais ce serait peut-être intelligent de déposer cette motion. Cela nous donnerait l'occasion de bien examiner, de bien établir les faits, et cela vous amènerait aujourd'hui à dire oui à ce crédit-cadre parce que vous auriez la motion en réserve. Ihr habt dann die Motion als Reserve und haltet so den Druck auf den Staatsrat aufrecht, dass dieses Anliegen, das ja berechtigt und richtig ist... aber was auch klar ist (das sage ich auch noch), der Standort Fachhochschule Gesundheit in Visp steht heute nicht zur Debatte. Es ist nicht vorgesehen, den im Rahmen des Projekts Campus, so wie es im Rahmenkredit vorgeschlagen wurde, jetzt zu verlagern. Es ist tatsächlich klar, dass man vielleicht wenn man eine Fachschule da anhängt, die kritische Masse erhöht, aber diese Diskussion muss noch geführt werden.

**La présidente:**

Normalement, je ne repasse pas la parole après le conseiller d'Etat à un député, mais j'ai une demande de parole de la part du député Patrick Hildbrand..., est-ce que c'est déjà pour le débat final ou bien?

Non, alors je vous donne la parole brièvement.

**Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO:**

Ich bin mir bewusst, dass wir nicht mehr nach dem Staatsrat reden dürfen.

Ich danke, dass ich die kurze Gelegenheit habe, Ihnen zu danken, dass Sie uns vorschlagen, dass wir die Motion machen sollen, auch wenn wir nicht einverstanden sind mit der Beurteilung des Reifegrads. Wir haben die Motion gerade eingereicht; sie ist schon auf dem Tisch.

Aber vielen Dank für Ihren Hinweis.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Nous allons revenir à l'article 5.

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer?

Non, ce n'est pas le cas.

**Article 5**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

**Articles 6 à 8**, adoptés.

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi décidé par 93 voix et 21 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 septembre 2013.**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*



## 20. Lecture

Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus universitaire à Sion

### Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus in Sitten

*Tableau des amendements*

*Liste der Abänderungsvorschläge*

**Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports**

**Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport**

**Président: Joachim Rausis / Rapporteur: Julien Dubuis**

**Dubuis Julien**, député, PLR, rapporteur:

Sept amendements ont été déposés.

Les propositions 1, 2, 3, 4, 5 et 7 portent sur la modification du nom «Campus universitaire à Sion» en «Campus Valais-Wallis»; donc, cela a déjà été traité.

La proposition 6 a été retirée.

**La présidente:**

Je remercie M. le rapporteur.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet?

Ce n'est pas le cas.

**Titre**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

**Considérants**, adoptés avec la nouvelle proposition de la commission.

**Article 1**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1.

**Articles 2 à 4**, adoptés.

**Article 5**, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi décidé par 104 voix et 16 abstentions, tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 septembre 2013.**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*

**Rausis Joachim**, député, PDCB, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Nous voici parvenus au terme du processus parlementaire. A l'issue de ces débats, je souhaite souligner deux points particulièrement importants:

Premièrement, le «Campus Valais-Wallis», puisque c'est son nom officiel dès aujourd'hui, est un projet qui concerne toutes les Valaisannes et tous les Valaisans. Foin de régionalisme exacerbé. L'ensemble des partenaires impliqués, soit le pôle EPFL Valais-Wallis, la HES-SO Valais-Wallis, la fondation The Ark travailleront au développement de tout le canton. Je n'oublie pas la ville de Sion qui a la chance d'héberger la grande partie du

campus et j'espère que la convention réglant les modalités de sa participation financière sera très bientôt signée. Le président de la ville ne disait-il pas dans une interview récente que «l'arrivée de l'EPFL à Sion aura sans doute encore plus d'impact qu'à l'époque la création de la Haute école d'ingénieurs en termes de nouveaux emplois et de dynamique d'affaires».

Deuxièmement, les craintes et interrogations sur le financement de ce projet et l'importance des montants engagés. Il est important de rappeler que le vote d'un crédit-cadre n'équivaut pas à un chèque en blanc de 356 millions donné sans autre au Conseil d'Etat. Bien au contraire, ce Parlement gardera la main au travers des futurs crédits d'objet et du vote des crédits budgétaires. De même, le prélèvement sur le fonds des investissements du 21<sup>e</sup> siècle se limitera à 42,5 millions sur les 356 millions de l'ensemble du projet. Je rappelle également que la commission des finances, qui a assisté aux débats de la commission EFCS, n'a pas jugé nécessaire de produire un rapport sur ce dossier, preuve sans doute que le montage financier ne porte pas à question. Reste l'aspect de la localisation de l'effort financier consenti par le canton. Là encore, les retombées escomptées de ce campus doivent profiter directement ou indirectement à l'ensemble du Valais.

En conclusion, je tiens à adresser mes vifs remerciements à l'ensemble des partenaires impliqués dans l'étude de ce projet et qui ont participé à nos travaux: MM. Philippe Gillet et Marc-André Berclaz pour l'EPFL, M. François Seppey et M<sup>me</sup> Anne Jacquier-Delaloye pour la HES-SO Valais-Wallis, M. Jean-Claude Villettaz, délégué cantonal au projet de campus – jeune retraité – qui a mené ce dossier depuis ses débuts, M. Marcel Maurer, président de la ville de Sion, M. Claude Roch qui avait présenté les grandes lignes du projet à la commission quelques jours avant sa retraite politique et bien entendu M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, président de la délégation du Conseil d'Etat au Campus Valais-Wallis ainsi que ses collaborateurs.

Un merci spécial à notre efficace mais parfois trop rapide rapporteur Julien Dubuis ainsi qu'à Benoîte Moulin du Service parlementaire.

Le projet de Campus Valais-Wallis est maintenant lancé et nous souhaitons bon vent aux différents partenaires dans cette aventure qui donnera, nous en sommes persuadés, un nouvel élan à notre canton, un élan ambitieux, visionnaire et rassembleur.

Merci de votre attention.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

A moi de vous remercier vous, les députés et députées, pour la confiance que vous nous accordez pour la réalisation de ce projet. C'est un signe important.

Hier, c'était un projet gouvernemental, ambitieux, visionnaire et rassembleur.

Aujourd'hui, par votre soutien et par le fait qu'il n'y en ait aucun qui ait refusé ce projet, ce projet devient aussi un projet du Parlement valaisan pour la population valaisanne, donc un projet du Parlement ambitieux, visionnaire et rassembleur.

Merci de cette confiance.

Il est évident que c'est un projet qui va évoluer. Il est évident qu'on va vous informer régulièrement de l'avancement de ces travaux. A travers les crédits d'objet, vous avez la mainmise sur ce projet. Et vous aurez toujours, aussi à travers les discussions budgétaires que l'on aura chaque année, dans les contrats de prestations, l'occasion de poser toutes les questions sur l'avancement de ce projet.

Encore un grand merci pour ce soutien au nom du Gouvernement valaisan.

Et j'espère, un jour, aussi pouvoir le dire: un grand merci de la population valaisanne à votre égard car c'est un moment important, c'est un investissement important, on prépare le Valais de demain.

Merci de ce soutien.

Je profite aussi pour remercier les collaboratrices et collaborateurs.

C'est le moment aussi de dire un merci à Claude Roch, ancien conseiller d'Etat, qui, avec le Gouvernement, a fait avancer ce dossier avec Jean-Claude Villettaz et avec d'autres personnes, et avec le soutien de votre commission et de son président.

Alors, un grand merci.

## 21. Première lecture

Modification du décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais

### **Erste Lesung**

Änderung des dringlichen Dekrets über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau

*Tableau des amendements*

*Liste der Abänderungsvorschläge*

**Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement**

**Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt**

**Präsident: Stefan Zurbruggen / Rapporteur: Raymond Borgeat**

**Titre et considérants**, adoptés.

**Articles 1 à 4**, adoptés.

### **Article 5**

*Proposition de modification 1:*

Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschlag 1:*

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA, rapporteur:

Alinéa 4

Proposition 1 du député Raymond Borgeat: acceptée.

La commission a longuement débattu au sujet de cet amendement.

Si certains considéraient que l'amendement cherche trop à régler le marché vitivinicole, une analyse détaillée du contexte du décret est nécessaire. En effet, la motion, déposée il y a plus d'une année, demandant de réactiver le blocage-financement des vins du Valais stipule clairement que ce sont les vigneronnes qui doivent être les bénéficiaires de ce décret.

Pour les vendanges 2012, l'IVV avait défini un prix indicatif de rachat du raisin. Dans la situation actuelle, rappelons que l'IVV a, pour cette année, fixé une fourchette indicative d'achat du raisin. Je prends l'exemple du fendant, cette fourchette est de 2 fr. 60 à 3 fr. 20 le kg. Le contexte du décret est totalement différent. Si l'Etat accepte de fournir une caution pour un prix bas à 2 fr. 60 pour le fendant par exemple, nous ne pouvons plus réellement parler de soutien aux vigneronnes. Avec cet amendement, l'Etat n'interdit pas à un encaveur d'acheter le raisin à un prix de 2 fr. 60, mais il ne cautionne un emprunt à ce niveau-là, il ne cautionne l'emprunt qu'à partir de 2 fr. 90 qui est la moyenne entre 2 fr. 60 et 3 fr. 20 qui sont les deux éléments de la fourchette.

C'est donc réellement pour soutenir les vigneronnes que la commission a accepté de fixer le prix moyen de la fourchette IVV comme prix de référence.

Le résultat du vote est le suivant: 7 pour, 3 refus et 2 abstentions.

**La présidente:**

Merci Monsieur le rapporteur.

Cette décision de la commission n'est pas combattue.

Cette proposition est ainsi considérée comme acceptée.

**Article 5**, adopté avec la proposition 1 du député Raymond Borgeat à l'alinéa 4.

**Articles 6 à 20**, adoptés.

**La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

**Zurbriggen Stefan**, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Ich nahm nicht an, dass es da noch grosse Wortmeldungen gibt und erlaubte mir, zu meinem Schlusspurt anzusetzen und möchte Sie bitten, mich auf den Schlussgang zu nehmen.

Danke schön.

**Giroud Willy**, député, PLR:

J'aimerais, tout d'abord, déposer une motion d'ordre pour revenir au point 4 de l'ordre du jour d'hier...

Non, blague mise à part, je vais quand même faire mon **débat final d'hier** comme j'ai été privé de parole et, ensuite, je reviendrai sur le texte du blocage-financement.

Si je salue les efforts qui ont été entrepris par le Service de l'agriculture et notamment par l'Office des paiements directs pour nous proposer ce crédit d'engagement pour le cofinancement des paiements directs pour la **PA 14-17** en ce qui concerne la mise en place de projets nous permettant d'obtenir de Berne des montants précieux pour l'agriculture de notre canton, je regrette vivement l'écologisation de l'agriculture dans la PA 14-17 aux dépens de la productivité et de l'auto-provisionnement.

Comme il a été longuement question d'initiative ce matin, je vais vous faire part d'une nouvelle. Dans ce sens, l'Union suisse des paysans décidera, cet automne, du lancement d'une initiative populaire intitulée «Réduire les pertes de terres cultivables – augmenter la sécurité alimentaire». Décision sera prise le 20 novembre prochain par l'assemblée des délégués de l'USP. Si celle-ci s'avère positive, je vous demande d'ores et déjà, Chères et Chers collègues, de soutenir cette initiative et de participer activement à la récolte des signatures. En effet, du succès de cette initiative dépendra l'orientation de la politique agricole 2018 et future.

En ce qui concerne le blocage-financement, je suis extrêmement satisfait que le décret modifié ait abouti et j'espère qu'il sera, en 2013, utilisé par les acteurs de la branche. Si cela ne devait pas être le cas, je pense qu'il serait, dès lors, inutile de reconduire ce décret en 2014. Merci pour votre attention.

**La discussion est close.**

**La présidente:**

Monsieur le président de la commission, vous ne souhaitez pas vous exprimer.

Je passe ainsi la parole à M. le conseiller d'Etat..., qui ne souhaite pas non plus s'exprimer...

Nous allons donc passer au vote.

**Le décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (modification) est adopté par 96 voix en première lecture, tel que ressorti des délibérations.**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*

**Zurbriggen Stefan**, Grossrat, CVPO, Président der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Ein grosser Wurf ist uns gelungen, innert kürzester Zeit so etwas auf die Beine zu stellen. Und was mich am meisten freut, Sie haben toll eingeschlagen bzw. haben dieses Bedürfnis erkannt und unterstützt.

Ich möchte nun allen Beteiligten danken, die sich in irgendeiner Art und Weise einbrachten, um ein gutes Gesetz zu erarbeiten. Mein spezieller Dank gilt Herrn Jean-Michel Cina, dem Departementsvorsteher, und seiner Dienststelle. Dem Parlamentsdienstchef Claude Bumann danke ich persönlich und natürlich auch seinem tollen Team, das mir bei meiner ersten Aktion als Kommissionspräsident tatkräftig zur Seite gestanden ist. Selbstverständlich danke ich auch Ihnen, liebe Kolleginnen und Kollegen, und unserem Berichterstatter, der es fertig gebracht hat, doch tatsächlich einen Abänderungsantrag einzureichen und erst noch durchzubringen.

Nichtsdestotrotz, anhand des Resultats mit 96 zu null beantrage ich, geschätzte Frau Präsidentin, dies in einer einzigen Lesung durchzuführen.

**La lecture unique est acceptée par 102 voix.**

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je profite aussi de remercier la commission pour l'excellence de son travail et surtout je profite – et je le dis haut et fort – de remercier les collaboratrices et collaborateurs qui a préparé le texte de ce décret puisque vous avez déposé au mois de juin une motion urgente et, trois semaines après, le texte était déjà envoyé au Grand Conseil. Trois semaines pour faire ce texte, pour faire le message, pour passer cette décision au Conseil d'Etat, je crois que cela mérite d'être relevé. Alors, je remercie ces personnes, qui sont aujourd'hui aussi à la tribune, pour leur engagement et leur travail. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Merci aussi à M. le président et aux membres de la commission ainsi qu'à M. le rapporteur.

## **22. Première lecture**

Modification de la loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité

### **Erste Lesung**

Änderung des Gesetzes über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen

*Tableau des amendements*

*Liste der Abänderungsvorschläge*

**Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement**  
**Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt**  
**Präsident: Stefan Zurbriggen / Rapporteur: Raymond Borgeat**

**La présidente:**

Nous avons une proposition de supprimer cette loi.

**Variante 1 et variante 2**

*Propositions de modification 1 et 2:*

Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschläge 1 und 2:*

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion:**

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 1

Le groupe PLR propose d'abroger la loi.

Proposition 2

Il y a une deuxième proposition émanant également du groupe PLR qui est de biffer les articles 1 à 22.

La commission a traité globalement ces deux propositions.

En modifiant sa loi cantonale en écho de la loi fédérale, le Valais marque clairement la volonté de définir quelques spécificités valaisannes, et je ne parle pas de «valaisannerie». Cette volonté est d'améliorer le contexte sécuritaire et qualitatif d'activités sportives. Les spécificités portent notamment sur les professeurs de sports de neige et les accompagnateurs de randonnée, anciennement appelés accompagnateurs de montagne.

En ce qui concerne spécifiquement les professeurs de sports de neige, il est nécessaire de considérer notamment que même si le domaine est sécurisé par les remontées mécaniques, l'activité en tant que telle doit être sécurisée par la personne qui exerce son activité commerciale.

Au sujet des accompagnateurs de randonnée, le contexte est encore plus pointu. En effet, même si un chemin pédestre est balisé, la personne qui vend ses services doit faire en sorte que la sécurité de ses clients soit optimale.

Dans ces deux cas, l'activité doit être assurée par le professionnel de l'accompagnement.

La commission a donc, à l'unanimité des 12 personnes présentes, rejeté les deux amendements du groupe PLR.

**Nantermod Philippe**, député, PLR:

Tout d'abord, j'aimerais adresser mes remerciements à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina qui m'a dit hier que j'étais la voix libérale de ce Parlement et cela me fait toujours plaisir parce que, de votre bouche, je le prends comme un compliment.

A moi de vous renvoyer un autre compliment: non seulement votre intervention de 2000 a abouti à l'adoption d'une loi par les Chambres fédérales mais aussi d'une ordonnance.

Et je regrette que la commission n'ait pas lu l'ordonnance parce que, si vous l'aviez lue, vous auriez vu que la loi fédérale s'applique aussi aux accompagnateurs de randonnée; c'est l'article 1 lettre c qui le dit. Elle s'applique d'ailleurs aussi aux moniteurs d'escalade; c'est l'article 1 lettre b qui le dit, que vous avez pourtant ajouté dans la loi.

Nous le voyons ici, pour ces cas-là, contrairement à ce qui est affirmé dans le message du Conseil d'Etat et dans le rapport de la commission, ces activités sont couvertes par la Confédération. Je crois donc qu'il convient de lire les lois, mais aussi les ordonnances qui vont avec.

Deuxième chose, en ce qui concerne les professeurs de ski sur les pistes balisées, pourquoi la Confédération a-t-elle sorti les professeurs de ski sur les pistes balisées? Il faut, tout d'abord, rappeler une petite chose. On nous dit qu'il s'agit de «valaisanneries» ou de spécificités valaisannes. Mais, si la Confédération a fait une loi sur les guides de montagne et sur les autres professions à risques en montagne, ce n'est pas pour les cantons de Bâle-Ville, de Soleure ou de Schaffhouse. C'est bien pour les cantons alpins comme le nôtre. Eh bien!, si les professeurs de ski ne sont pas inclus dans cette loi, c'est parce que nous ne parlons pas de la responsabilité contractuelle des professeurs de ski ici. Cette responsabilité contractuelle, elle, est réglée par le code des obligations aux articles 97 et suivants. Nous parlons ici de la responsabilité des risques liés aux dangers naturels et à ce qui peut se passer en montagne. Or, sur les pistes de ski, ce qui se passe, eh bien!, la responsabilité n'est pas du fait des professeurs de ski, elle est du fait des remontées mécaniques. C'est la loi fédérale qui le dit. Alors, voulons-nous vraiment faire porter une responsabilité supplémentaire aux professeurs de ski sur les pistes? Je ne suis pas persuadé que ce soit une bonne solution. La sécurité, Mesdames et Messieurs, et si vous lisez la loi, l'ordonnance et le rapport de la commission qui vont avec, vous vous rendrez compte qu'elle est totalement assurée par la loi fédérale.

Alors, oui, notre loi cantonale a le but de promouvoir la qualité. Je ne reviendrai pas sur ce débat. Hier, je l'ai déjà dit, je ne crois pas que la qualité se décrète, la qualité est un fait d'entrepreneur, de gens qui veulent faire avancer notre canton.

En ce qui concerne la concurrence internationale que vous avez relevée, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, c'est vrai. Cependant, dans tous les domaines du droit, il se trouve que les lois suisses ne sont pas les lois françaises, ni les lois autrichiennes, et l'accord de libre-circulation des personnes prévoit des règles de coordination très strictes à ce sujet. Mais, à vous écouter, nous devrions adopter toutes les lois qui règlent les professions en France pour que les Suisses ne soient pas désavantagés.

Aussi, au nom du groupe PLR, je maintiens la demande d'abrogation de la loi et, si elle devait ne pas être acceptée, j'invite la commission à faire bien attention, à bien lire l'ordonnance pour la deuxième lecture.

Merci beaucoup.

**La discussion est close.**

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Oui, c'est vrai, j'ai adressé ce compliment, mais ça va être une charge pour vous, c'est-à-dire que chaque fois que vous ferez, à l'occasion, des propositions ou des amendements que, moi, je ne considérerai pas comme des propositions libérales, je vais vous rappeler que je vous l'avais dit. Alors, vous avez maintenant une grande responsabilité parce qu'il se pourrait que, moi, je fasse des propositions et que, de temps en temps, j'aie l'impression d'avoir été plus libéral que peut-être le groupe libéral-radical. Alors, je vais garder cela en mémoire durant cette législature et puis, à l'occasion, je vous rappellerai cette lourde charge que vous avez reçue par ma bouche – si on peut le dire ainsi.

Voilà, les arguments, on les a donnés déjà hier sur cette question.

Nous pensons clairement qu'assurer en particulier un enseignement qui soit un gage de sécurité, car donné par des personnes formées pour les sports de neige, y compris sur les pistes, demande qu'on maintienne cette loi, ainsi que pour reconnaître à sa juste valeur la profession d'accompagnateur de randonnée. Mais, vous avez raison, vous avez

bien lu l'ordonnance..., mais peut-être ne l'avez-vous pas encore lue de manière si précise parce que la réglementation dans l'ordonnance ne concerne, selon ma mémoire, que le fait des randonnées d'hiver de VT3, c'est une sorte de labellisation des risques ou de sécurité pour ces sorties..., comment appelle-t-on cela?... à raquettes – heureusement qu'on a le président des guides valaisans qui est à la tribune, qui écoute bien et qui me souffle cet élément! Mais, ce n'est que cet élément-là qui est concerné par l'ordonnance fédérale, de mémoire, et ça mérite quand même d'avoir cette reconnaissance pour les accompagnateurs ou les moniteurs de randonnée en Valais.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de maintenir cette législation valaisanne.

Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

**Par 71 voix contre 34 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions 1 et 2 du groupe PLR défendues par le député Philippe Nantermod.**

Vous avez ainsi refusé d'abroger cette loi.

Nous continuons.

**Titre et considérants, adoptés.**

I

**Loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité du 11 octobre 2007**

**Titre (nouveau: *Loi sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque*), adopté.**

**Article 2**

*Propositions de modification 3 à 5:*

Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschläge 3 bis 5:*

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 2:**

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA, rapporteur:

Alinéa 2

Proposition 3 du groupe UDC

Il est proposé de biffer la lettre c: professeur de sports de neige sur et hors du domaine skiable.

La quintessence de cet amendement permet de tirer un très net parallèle avec ceux du groupe PLR, que nous venons d'écarter. En effet, la volonté est réellement de définir un cadre légal pour les professeurs de sports de neige. Le Valais veut justement définir une loi pour ces spécificités.

Par souci de cohérence, la commission a, à l'unanimité des 12 personnes présentes, rejeté cet amendement.



**Doyen Ariane**, députée, UDC:

Au nom du groupe UDC, nous maintenons la proposition 3 déposée par le député Eric Jacquod, à savoir la suppression à l'alinéa 2 lettre c de «professeur de sports de neige sur et hors du domaine skiable».

Trop vouloir réglementer, c'est risquer d'imposer des formations et des coûts pour beaucoup d'organismes de sorties à ski.

Le risque que nous fait courir cette loi, si elle n'est pas modifiée dans ce sens, c'est que bon nombre d'organismes y seront soumis sans aucune véritable raison.

De plus, notre tourisme a besoin d'être facilité plutôt qu'entravé.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Dans les faits, on a déjà pris indirectement, à travers le vote sur la proposition du groupe PLR qui voulait abroger cette loi parce qu'elle dépasse justement sur deux aspects la législation fédérale, c'est-à-dire notre législation cantonale actuelle dépasse sur deux aspects, soit les moniteurs de randonnée, soit les professeurs de sports de neige sur les pistes, les exigences de la législation fédérale. Alors, sur ces éléments, ces deux propositions ont le même objectif finalement et on a eu ce vote.

Cependant, j'aimerais quand même dire que la législation valaisanne a fait ses preuves. Selon notre approche, l'approche du Conseil d'Etat, il n'y a pas lieu de revenir en arrière sur un système qui s'est bien établi, qui nous amène aussi à assurer une formation pour les professeurs de sports de neige et pour les moniteurs de randonnée.

Pour toutes ces raisons, je vous propose et vous demande de refuser cette proposition du groupe UDC. Merci.

**Par 87 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC défendue par la députée Ariane Doyen.**

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA, rapporteur:

Alinéa 2

Proposition 4 du groupe UDC

La philosophie est la même, il est proposé de supprimer la lettre d: accompagnateur de randonnée.

Dans ce cas encore, cet amendement va à l'encontre de la volonté de développer la sécurité et la qualité des activités sportives à risques. Cette fois, c'est la profession d'accompagnateur de randonnée qui est concernée. Rappelons quand même que ce n'est pas le balisage des chemins qui fait qu'un professionnel ne soit pas tenu à prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de son client. J'insiste, c'est vraiment la notion du professionnel qui fait de l'accompagnement.

Une fois de plus, par souci de cohérence, la commission a, à l'unanimité des 12 personnes présentes, rejeté cet amendement.

**Doyen Ariane**, députée, UDC:

Au nom du groupe UDC, nous maintenons la proposition 4 déposée par le député Eric Jacquod, à savoir la suppression à l'alinéa 2 lettre d de «accompagnateur de randonnée».

L'expression «accompagnateur de randonnée» est trop vague. Non défini ou défini de façon floue, son exercice peut, dès lors, couvrir aussi bien toute randonnée pédestre, balade en raquettes à neige, balade en VTT, etc.

Si cette profession propose la découverte du milieu montagnard sous bien des aspects: naturalistes, patrimoniaux et humains, alors, on peut s'interroger sur le caractère astreignant de cette loi.

**Cina Jean-Michel**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Il y a un élément que j'aimerais rappeler: c'est dire que cette législation est astreignante. C'est quelque chose qui existe déjà aujourd'hui. Les Valaisans le connaissent et je n'ai jamais eu de reproche ou de demande de la branche ou que la branche ait considéré cette législation comme astreignante.

Alors, la branche est contente, elle soutient cette législation, il faut prendre note de cela.

Je n'aimerais pas que le message passe dans la population de dire que c'est quelque chose d'astreignant.

**Par 88 voix contre 26, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4 du groupe UDC défendue par la députée Ariane Doyen.**

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA, rapporteur:

Alinéa 3

Proposition 5 du groupe UDC

La commission considère que cette proposition d'adjonction résulte du fait que l'alinéa 1 de l'article 2 ne soit pas repris dans le message. Je me permets donc de le citer:

«<sup>1</sup> Sont soumises à la présente loi les prestations offertes à titre commercial dans les sports et activités qui présentent des risques élevés pour leurs pratiquants, pour des tiers ou pour l'environnement et ne sont pas réglées dans un autre cadre.»

Il est donc clairement inutile de définir une exception pour les associations à but non lucratif. Ces dernières ne sont, par définition, pas concernées par cette loi qui ne prend en compte que les activités commerciales.

Il semble qu'il y aurait une contradiction dans les termes si on acceptait cet amendement.

Cet amendement a donc été refusé à l'unanimité de la commission, soit par 11 voix et une abstention.

**Doyen Ariane**, députée, UDC:

Au nom du groupe UDC, nous proposons l'ajout de cette phrase qui permet une meilleure compréhension de la loi et donne ainsi la possibilité à des bénévoles, c'est-à-dire des non-professionnels d'agir au sein de sociétés sportives, d'écoles et autres.

C'est également une manière d'éviter des coûts absurdes à des sociétés qui ne sauraient survivre financièrement sans tous ces volontaires, en définitive, volontaires au service de notre jeunesse.

**Par 91 voix contre 24, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe UDC défendue par la députée Ariane Doyen.**

**Article 2**, adopté.

**Article 5 et article 6**, adoptés.

**Article 10**, abrogé.

## **Article 12**

*Proposition de modification 6:*  
Voir tableau des amendements

*Abänderungsvorschlag 6:*  
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 12:**

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA, rapporteur:

Alinéa 2

Proposition 6 du groupe SVPO

L'auteur de la proposition demande de modifier la loi pour laisser la possibilité d'augmenter le montant de couverture de l'assurance des professionnels des activités sportives dites à risques. La loi fédérale fixe le montant d'assurance à 5 millions. Le porter à 10 millions, comme le prévoit la loi valaisanne actuelle, constituerait une distorsion entre les personnes qui exercent en Valais et celles qui exercent dans un autre canton. De plus, durant les 40 dernières années, il n'y a pas eu de cas de sinistre qui ont nécessité une couverture de l'ordre de 5 millions. Les guides ne sont clairement pas en situation de sous-couverture. Finalement, ces professionnels ont, de plus en plus, de difficultés de trouver des compagnies qui les assurent pour un risque de 10 millions. Ce serait donc encore une entrave supplémentaire pour ces professions de vouloir porter cette couverture à 10 millions.

La commission a donc refusé cet amendement par 11 voix et une abstention.

**Fux Sandro**, Grossrat (Suppl.), SVPO:

Wir insistieren, über unseren Änderungsvorschlag abzustimmen zu lassen.

Die Bundesgesetzgebung sieht eine untere Limite von 5 Millionen Franken Versicherungssumme vor, d.h. wir haben Spielraum reichlich nach oben. Wenn man die Versicherungssumme nun bei 10 Millionen beliesse, so stünde dies nicht im Widerspruch zu diesem Bundesgesetz.

Danke.

**Cina Jean-Michel**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Es handelt sich hier wirklich nur um eine Mindestvorschrift, d.h. jeder kann über diese Versicherungssumme hinaus sich versichern lassen. Diese 5 Millionen sind wirklich nur eine Mindestgrenze, die verlangt wird und jeder Bergführer oder jede Unternehmung, die in diesem Bereich aktiv ist, kann darüber hinausgehen, so dass sich diese Vorschrift eigentlich nicht aufdrängt. Ich gehe aber dieses Mal davon aus, dass alle anderen, die vorher eigentlich in eine andere Richtung gestimmt haben, dieses Mal diesen Vorschlag bekämpfen werden, weil hier ist ja eigentlich eine Entwicklung festzustellen, die in die andere Richtung geht, d.h. eine Flexibilisierung nach unten.

**Par 103 voix contre 11 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6 du groupe SVPO défendue par le député (suppl.) Sandro Fux.**

**Article 12**, adopté.

**Article 15 et article 17**, adoptés.

II, adopté.

III, adopté.

**La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

## **Débat final:**

**Nantermod Philippe**, député, PLR:

Si le groupe PLR a proposé de supprimer cette loi, il va de soi, par contre, que, dans la mesure où nous avons une loi, autant qu'elle soit adaptée à la nouvelle législation fédérale.

Et nous soutiendrons naturellement cette modification en l'état. Merci.

**Wellig Diego**, Grossrat, CSPO:

Es freut mich, dass wir ein Gesetz über die Bergführer und Skilehrer annehmen können; die Mehrheit ist hier dafür.

Zwei, drei Punkte: Die Wanderleiter sind auch im Frühling unterwegs, die Sicherheit ist nicht immer gewährleistet. Es werden steinharte Schneefelder überschritten und gequert und da gibt es die meisten Unfälle. Also ist die Ausbildung, die Sicherheit der Gäste in den Vordergrund zu stellen.

Zu den 10 Millionen muss ich sagen, es ist schade, dass man das im Wallis nicht will, aber wenn die ganze Schweiz leider nur 5 Millionen nimmt. Es muss nicht zu einer Katastrophe führen, dass man die 5 Millionen ausschöpft, sondern wie ich gestern schon gesagt habe, zwei, drei Staatsräte an das Seil nehmen und wenn die dann verunglücken und der Bergführer überlebt, dann wird das sehr teuer. Wir haben ja die Pensionskassen in der vorherigen Session dementsprechend angepasst...

Die Skilehrer auf der Piste. Meine Damen und Herren, die meisten Unfälle passieren auf der Piste. Wenn jemand hinter einer Kuppe mit seiner Skigruppe unterrichtet oder bei der Liftraversierung passieren Unfälle und die Skilehrer sind verantwortlich. Auch hier ist das Risiko relativ gross und es ist eine wichtige und grosse Aufgabe, eine gute Ausbildung zu leisten.

Ich danke für das Vertrauen in das Gesetz und für die Arbeit der Kommission.  
Herzlichen Dank.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Nous comprenons bien que les professionnels de la branche soient en faveur de cette loi parce qu'avec toutes ces dispositions tatillonnes qui, à notre sens, vont au-delà des exigences de la loi fédérale, elle nous conduit tout droit vers un monopole à peu près complet des professionnels. Et c'est une situation qui nous paraît indésirable socialement et pas nécessaire pour assurer la sécurité des personnes qui doivent recourir à ce type de services.

C'est la raison pour laquelle nous allons refuser cette loi.

**La discussion est close.**

**La présidente:**

Ni le président de la commission ni le chef du département ne désirent s'exprimer avant le vote.

**La loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (modification) est adoptée par 100 voix contre 13 en en première lecture.**

*Vote nominal*

*Namensabstimmung*

**Zurbriggen Stefan**, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Es liegt mir am Herzen, danke schön zu sagen und zwar all jenen, die sich eingesetzt haben, um meiner Meinung nach ein gutes Gesetz auf die Beine zu stellen.

Es hat mich auch riesig gefreut, dass sich die Fraktionen so intensiv mit diesem wichtigen Gesetz, wo es doch um die Sicherheit geht, auseinander gesetzt haben.

Und wenn wir gerade beim Titel über das Gesetz vom Bergführerwesen und Anbieten weiterer Risikosportaktivitäten sind, bin ich auch der Meinung, dass es richtig ist, nach diesem Resultat mit 100 zu 13 das Risiko auf mich zu nehmen und hier eine Abstimmung für eine einzige Lesung zu verlangen. Ich danke.

**La présidente:**

Le président de la commission nous demande de traiter ce projet de loi en une seule lecture. Nous votons.

**La lecture unique est acceptée par 100 voix contre 18 et une abstention.**

Je vous remercie et vous souhaite un excellent appétit. Les débats reprendront à 14 h 15.

**La séance est levée à 12 h 30.**

## Séance de relevée du jeudi 12 septembre 2013

Présidence: Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, AdG/LA.

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Ordre du jour:

### Développements: Département de la formation et de la sécurité (DFS)

### Entwicklungen: Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)

1. Interpellation du groupe UDC, par le député Grégory Logean, concernant hooligans  
SFC: 1 – Justice: 0 (13.05.2013) (3.0012)  
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Grégory Logean, betreffend Servette-Hooligans: 1 – Justiz: 0 (13.05.2013) (3.0012)
2. Interpellation du groupe PLR, par la députée (suppl.) Florence Couchepin Raggenbass, concernant le tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice: réorganisation ou sanction? (13.05.2013) (3.0013)  
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Florence Couchepin Raggenbass, betreffend Bezirksgericht Martigny-Saint-Maurice: Neuorganisation oder Sanktion? (13.05.2013) (3.0013)
3. Interpellation du groupe AdG/LA, par les députés Jean-Henri Dumont, Didier Fournier et Bernard Oberholzer, concernant le DFS: Le mensonge comme méthode de communication? (13.05.2013) (3.0014)  
Interpellation der AdG/LA-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri Dumont, Didier Fournier und Bernard Oberholzer, betreffend Lügen als Kommunikationsmethode? (13.05.2013) (3.0014)
4. Interpellation du groupe UDC, par le député Grégory Logean, concernant IUKB: Des théories fumeuses aux frais des contribuables? (13.05.2013) (3.0015)  
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Grégory Logean, betreffend IUKB: Fragwürdige Theorien auf Kosten der Steuerzahler? (13.05.2013) (3.0015)
5. Motion du groupe UDC, par les députés Grégory Logean, Eric Baldini, Flavien Sauthier (suppl.) et Nadine Reichen (suppl.), concernant: pour une meilleure transparence en matière de naturalisations (13.05.2013) (3.0016)  
Motion der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Grégory Logean, Eric Baldini und Flavien Sauthier (Suppl.) sowie Grossrätin (Suppl.) Nadine Reichen, betreffend: Für mehr Transparenz in Sachen Einbürgerungen (13.05.2013) (3.0016)
6. Interpellation du député (suppl.) Alexander Allenbach, CSPO, concernant: le département peut-il refuser d'appliquer les décisions du Parlement? (13.05.2013) (3.0017)  
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO, betreffend: Kann das Departement sich weigern, Beschlüsse des Parlaments umzusetzen? (13.05.2013) (3.0017)
7. Postulat du groupe UDC, par les députés Bruno Perroud (suppl.) et Alexandre Cipolla (suppl.), concernant une tarification adaptée pour les transports en hélicoptère (16.05.2013) (3.0018)  
Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Bruno Perroud (Suppl.) und Alexandre Cipolla (Suppl.), betreffend angemessene Tarife für Helikoptereinsätze (16.05.2013) (3.0018)
8. Motion du groupe PLR, par le député Bernard Rey, concernant: pour lutter contre le hooliganisme (16.05.2013) (3.0019)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey, betreffend Bekämpfung des Hooliganismus (16.05.2013) (3.0019)

9. Postulat des députées Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Jennifer Näpfl (suppl.), AdG/LA, concernant: exposition itinérante (16.05.2013) (3.0020)  
Postulat der Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Jennifer Näpfl (Suppl.), AdG/LA, betreffend Wanderausstellung (16.05.2013) (3.0020)
10. Postulat du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Rosina In-Albon, concernant: interdictions de périmètre pour les requérants d'asile délinquants (16.05.2013) (3.0021)  
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, betreffend Rayonverbote für kriminelle Asylanten (16.05.2013) (3.0021)
11. Postulat du groupe PLR, par les députés Xavier Mottet, Fabien Girard (suppl.) et Philippe Nantermod, concernant des JO durables en Valais: une chance unique? (16.05.2013) (3.0022)  
Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Xavier Mottet, Fabien Girard (Suppl.) und Philippe Nantermod, betreffend nachhaltige Olympische Spiele im Wallis: eine einmalige Chance? (16.05.2013) (3.0022)
12. Interpellation du groupe PDCC, par les députés Beat Eggel, Grégoire Dussex et David Théoduloz, concernant: une nouvelle candidature olympique pour le Valais? (16.05.2013) (3.0023)  
Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Beat Eggel, Grégoire Dussex und David Théoduloz, betreffend neue Walliser Olympiakandidatur? (16.05.2013) (3.0023)
13. Motion du groupe CSPO, par le député Urban Furrer, concernant: lutter contre les causes de la violence et non contre les symptômes (17.05.2013) (3.0024)  
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban Furrer, betreffend Ursachen von Gewalt und nicht Symptome bekämpfen (17.05.2013) (3.0024)
14. Interpellation des députés Denis Liand (suppl.), AdG/LA, Gaël Bourgeois, AdG/LA, Jérémie Pralong, AdG/LA, et Julien Délèze (suppl.), AdG/LA, concernant: les apprentissages en Valais sont-ils en forme? (17.05.2013) (3.0025)  
Interpellation der Grossräte Denis Liand (Suppl.), AdG/LA, Gaël Bourgeois, AdG/LA, Jérémie Pralong, AdG/LA, und Julien Délèze (Suppl.), AdG/LA, betreffend Lehrabschluss und Einstieg ins Berufsleben (17.05.2013) (3.0025)
15. Interpellation du groupe PDCB, par les députés Stéphane Veya (suppl.), Xavier Fellay (suppl.) et Nicolas Voide, concernant: Un conseil de la magistrature aux calendes grecques? (17.05.2013) (3.0026)  
Interpellation der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Stéphane Veya (Suppl.), Xavier Fellay (Suppl.) und Nicolas Voide, betreffend: Wird der Justizrat auf den Sankt-Nimmerleins-Tag verschoben? (17.05.2013) (3.0026)
- Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)**  
**Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)**
16. Postulat des députés Raymond Borgeat, AdG/LA, et Annick Clerc Bérod (suppl.), AdG/LA, concernant des données fiables pour connaître l'état de notre territoire (13.05.2013) (4.0026)  
Postulat von Grossrat Raymond Borgeat, AdG/LA, und Grossrätin (Suppl.) Annick Clerc Bérod, AdG/LA, betreffend verlässliche Raumplanungsdaten (13.05.2013) (4.0026)

17. Postulat du groupe PDCC, par le député Jean-Claude Savoy, concernant les prêts NPR pour les infrastructures touristiques en régions de montagne (13.05.2013) (4.0027)  
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Claude Savoy, betreffend NRP-Darlehen für die Tourismusinfrastrukturen in den Bergregionen (13.05.2013) (4.0027)
18. Postulat des députés Jérémie Pralong, AdG/LA, Julien Délèze (suppl.), AdG/LA, et Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, concernant: osons créer des zones d'habitation à loyers modérés (13.05.2013) (4.0028)  
Postulat der Grossräte Jérémie Pralong, AdG/LA, Julien Délèze (Suppl.), AdG/LA, und Célestin Tamarcaz (Suppl.), AdG/LA, betreffend Schaffung mietgünstiger Wohnzonen (13.05.2013) (4.0028)
19. Postulat des députés Jérémie Pralong, AdG/LA, Julien Délèze (suppl.), AdG/LA, Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, et Florian Alter, AdG/LA, concernant une production agricole durable, qui s'engage dans l'agriculture biologique (13.05.2013) (4.0029)  
Postulat der Grossräte Jérémie Pralong, AdG/LA, Julien Délèze (Suppl.), AdG/LA, Célestin Tamarcaz (Suppl.), AdG/LA, und Florian Alter, AdG/LA, betreffend nachhaltige Landwirtschaftsproduktion im Zeichen der Bio-Landwirtschaft (13.05.2013) (4.0029)
20. Postulat du groupe PDCC, par le député Sidney Kamerzin, concernant une révision du Règlement sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (RAIE) (13.05.2013) (4.0030)  
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Sidney Kamerzin, betreffend Revision des Reglements über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (13.05.2013) (4.0030)
21. Motion du groupe PDCB, par les députés Marianne Maret et Nicolas Voide, concernant une solution concrète pour les emplacements dédiés aux gens du voyage (16.05.2013) (4.0031)  
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret und Grossrat Nicolas Voide, betreffend konkrete Lösung in Sachen Aufenthaltsplätze für Fahrende (16.05.2013) (4.0031)
22. Postulat du groupe PLR, par le député Charles-Albert Gillioz, concernant le coupage d'un vin, une notion dépassée (16.05.2013) (4.0032) **retiré par l'auteur le 30.08.2013**  
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Charles-Albert Gillioz, betreffend Weinverschnitt – ein überholter Begriff (16.05.2013) (4.0032) **vom Autor am 30.08.2013 zurückgezogen**
23. Postulat du groupe PLR, par les députés Narcisse Crettenand, concernant revaloriser les forces hydrauliques à accumulation (16.05.2013) (4.0033)  
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend Aufwertung der Wasser-Speicherkraftwerke (16.05.2013) (4.0033)
24. Postulat du groupe PDCC, par le député (suppl.) Fabien Schafteitel, concernant la race d'Hérens, élevage «agri-culturel» (16.05.2013) (4.0034)  
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien Schafteitel, betreffend Eringerrasse: für eine «agrokulturelle» Zucht (16.05.2013) (4.0034)



25. Interpellation du groupe AdG/LA, par le député (suppl.) Gilbert Truffer, concernant Matterhorn Valley AG (17.05.2013) (4.0035)  
Interpellation der AdG/LA-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, betreffend Matterhorn Valley AG (17.05.2013) (4.0035)
26. Motion des députés Stefan Zurbriggen, CVPO, Egon Furrer, CVPO, et Beat Rieder, CVPO, concernant: taxes de séjour du ressort des destinations (17.05.2013) (4.0036)  
Motion der Grossräte Stefan Zurbriggen, CVPO, Egon Furrer, CVPO, und Beat Rieder, CVPO, betreffend Kurtaxen in der Kompetenz der Destinationen (17.05.2013) (4.0036)
27. Postulat du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder, concernant: initiative sur les résidences secondaires: une directive / ordonnance pour ouvrir la voie! (17.05.2013) (4.0037)  
Postulat der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder, betreffend Zweitwohnungsinitiative: Wegleitung / Verordnung soll Weg leiten! (17.05.2013) (4.0037)
- Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**
- Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**
28. Postulat du groupe CVPO, par le député Andreas Zenklusen, concernant: signalisation routière sur la route du Simplon (13.05.2013) (5.0013)  
Postulat der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Andreas Zenklusen, betreffend Strassensignalisation Simplonstrasse (13.05.2013) (5.0013)
29. Postulat du groupe CVPO, par le député Andreas Zenklusen, concernant: signalisation routière sur la route cantonale Viège – Sierre (13.05.2013) (5.0014)  
Postulat der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Andreas Zenklusen, betreffend Strassensignalisation Kantonsstrasse Visp – Siders (13.05.2013) (5.0014)
30. Motion du groupe UDC, par le député Grégory Logean, concernant la construction: 10 ans de prescription, c'est bien assez! (13.05.2013) (5.0015)  
Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Grégory Logean, betreffend Baugesetz: Eine Verjährungsfrist von 10 Jahren reicht völlig! (13.05.2013) (5.0015)
31. Motion du groupe CVPO, par le député (suppl.) Rainer Studer, concernant: fouilles archéologiques – un exercice d'économie? (13.05.2013) (5.0016)  
Motion der CVPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, betreffend archäologische Ausgrabungen - eine Sparübung? (13.05.2013) (5.0016)
32. Interpellation du groupe CSPO, par le député Philipp Schnyder, concernant: ordre et égalité de traitement sur les routes cantonales (17.05.2013) (5.0017)  
Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Schnyder, betreffend Ordnung und Gleichbehandlung auf Kantonsstrassen (17.05.2013) (5.0017)
33. Interpellation du groupe CSPO, par le député Diego Clausen, concernant le contournement de Viège (17.05.2013) (5.0018)  
Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen, betreffend Umfahrung Visp (17.05.2013) (5.0018)
34. Interpellation du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant la prolifération des zones humides et des culicidés (17.05.2013) (5.0019)  
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod, betreffend Wildwuchs der Feuchtgebiete und Stechmücken (17.05.2013) (5.0019)

### **La présidente:**

Je voudrais, avant de commencer, remercier notre technicien Jean-Philippe Dubuis qui a su réparer la panne informatique pendant que nous mangions.

Merci Jean-Philippe!

*(Applaudissements)*

M. le président du Conseil d'Etat étant absent, on a interverti les objets à l'ordre du jour et nous commençons les travaux de cet après-midi par les interventions concernant le DFS.

### **Développements: Département de la formation et de la sécurité (DFS)**

#### **Entwicklungen: Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)**

1. Interpellation du groupe UDC, par le député Grégory Logean, concernant hooligans SFC: 1 – Justice: 0 (13.05.2013) (3.0012)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Grégory Logean, betreffend Servette-Hooligans: 1 – Justiz: 0 (13.05.2013) (3.0012)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

### **Logean Grégory, député, UDC:**

Une honte! Voilà qui résume bien ce qui s'est produit lors du match Sion – Servette en avril dernier. Honteux, non seulement le comportement de hooligans genevois mais également et surtout l'attitude de la justice ainsi que la passivité de la ministre en charge du dossier au moment des faits. Cette dernière n'avait-elle pas le droit mais aussi et surtout le devoir de veiller à ce que la police puisse assumer sa mission de maintien de l'ordre de manière active et efficace.

Pour rappel, un casseur genevois a été écroué à la prison des Iles pour avoir démolé le WC des toilettes du stade, avant d'être relâché peu de temps après sous la pression de quelques hooligans du Servette FC qui, en riposte, avaient pris un wagon CFF en otage, empêchant le train de partir.

Céder de la sorte est un message de faiblesse de la justice valaisanne qui perd, dans la manœuvre, une partie de sa crédibilité face aux auteurs de violences.

L'argument de sécurité publique avancé par le procureur ne tient pas. C'est même tout le contraire. La décision de relâcher cette crapule réduit à néant le travail déjà difficile des policiers. «Nos hommes aimeraient pouvoir aller au contact avec ces gens qui empêchent un train de partir» déclarait l'un d'entre eux dans le Nouvelliste du 6 avril dernier avant d'ajouter: «Quant au hooligan arrêté puis relâché, c'est une honte.»

Monsieur le conseiller d'Etat, Chers collègues, ce qui est encore plus regrettable, c'est que la police avait les moyens et surtout les capacités d'agir pour mettre fin à cette prise d'otages. Au lieu de cela, elle a dû se contenter d'observer et d'encadrer cette scène. Cela semble signifier qu'il suffit de se montrer menaçant et déterminé pour faire plier les autorités.

Pourquoi les forces de l'ordre n'ont-elles pas reçu les directives leur permettant de rétablir la situation? Pourquoi le procureur se rabaisse-t-il à négocier avec ces agitateurs alors que la police avait encore une fois les moyens de faire le ménage?

Cette affaire met en lumière la faiblesse de la justice face à des crapules qui croient pouvoir faire la loi chez nous mais elle met surtout en exergue le manque de courage du pouvoir exécutif qui devrait donner des directives précises à ce sujet et surtout laisser la police agir et faire son travail de maintien de l'ordre au lieu de la brider en la réduisant au rang de spectatrice.

Il est temps que le monde politique ouvre les yeux et corrige le tir pour mettre fin à l'impunité inadmissible dont bénéficient les auteurs de troubles.

Face à la criminalité, une réponse s'impose: celle de la fermeté.

Merci de votre attention.

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Le député auteur de l'interpellation se réfère aux événements qui sont intervenus pendant et après le match présumé à hauts risques opposant le FC Sion au FC Servette en avril 2013.

La réponse du Conseil d'Etat prend en compte la détermination de M. le procureur général, détermination donnée de manière générale et qui n'entre pas dans le domaine couvert par les procédures judiciaires en cours. La réponse à la première question donnera l'occasion de rétablir les faits dans leur contexte et permettra de répondre plus brièvement aux cinq autres questions.

Alors, comment est-ce que je me positionne? Disons que je réponds un peu pour M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten qui m'a précédé et qui était en charge à ce moment-là.

L'interpellation est une demande d'explication à l'adresse du Conseil d'Etat selon le texte clair de l'article 112 alinéa 1 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.

Pour ce motif, je vais donc répondre au nom du Gouvernement, donc j'expose la position du Gouvernement dans cette affaire dans sa totalité.

Le jour du match, le procureur de permanence compétent, en l'occurrence le premier procureur du Valais central Olivier Elsig, a participé de sa propre initiative à l'ensemble de l'opération de police mise en place à partir du rapport de 13 heures. De l'arrivée des supporters servettiens jusqu'à 1 heure du matin, il a assuré personnellement la présence d'un représentant du ministère public sur place, conformément à la pratique qu'il a définie.

Pendant la rencontre, le procureur présent a dirigé la cellule d'enquête et procédé sur place à l'audition des personnes interpellées, en l'occurrence au nombre de trois. Toutes les décisions ont été prises par le magistrat, après concertation avec le chef d'opération de la police cantonale et avec le responsable du maintien de l'ordre. La décision d'arrêter provisoirement un supporter genevois a été prise au stade, après audition de la personne concernée par la cellule d'enquête.

A la gare CFF, des hooligans genevois (quelques dizaines) ont refusé de prendre différents trains, avant de bloquer un convoi. Il s'agit d'un convoi ordinaire qui entre en gare sur voie 3, occupé par des usagers ordinaires ne posant aucun problème. En l'espèce, ce sont eux qui ont joué le rôle d'otages. D'autres usagers n'ayant rien à voir avec les troubles se trouvaient sur le même quai, en partance pour Sierre et le Haut-Valais. Un cordon de police a été mis en place pour les protéger.

Le blocage de ce train a entraîné celui de la gare avec, pour les particuliers qui se trouvaient dans les trains et sur le quai, de très importants risques de débordements.

Au vu de cette situation et des risques d'émeute considérables à la gare et en ville – des supporters de l'autre camp rôdaient aux alentours, prêts à en découdre – et dans l'impossibilité de mettre à l'écart les auteurs de troubles, le procureur Elsig a décidé de lever l'arrestation provisoire opérée précédemment. Cette décision relevait de ses compétences et responsabilité.

C'était la seule décision envisageable pour lui et les responsables de la police. En effet, la personne interpellée avait été identifiée en tant qu'auteur s'en étant pris à des biens matériels. Elle allait être dénoncée et poursuivie pénalement. Il y avait donc à mettre dans la

balance, d'un côté une arrestation qui n'avait plus de raison d'être juridique et judiciaire, de l'autre le risque de voir les casseurs s'activer et provoquer des dommages matériels considérables et des lésions corporelles graves.

Dans les strictes limites du principe de la séparation des pouvoirs, le Gouvernement ne saurait reprocher au premier procureur du Valais central la décision prise, vous comprendrez bien.

Deuxième question: Ne s'agit-il pas d'un message catastrophique envoyé aux hooligans, etc.?

Procéder à une pesée des intérêts publics et privés en présence, après avoir acquis la certitude que la personne prévenue de dommages à la propriété allait être pénalement poursuivie, n'est pas un aveu de faiblesse. C'est appliquer le principe constitutionnel de proportionnalité.

Troisième question: La cheffe du département n'avait-elle pas le droit, mais aussi le devoir de veiller à ce que la police assume sa mission de maintien de l'ordre de manière active et efficace ?

La décision d'arrestation provisoire, puis de libération, a été prise par le procureur exclusivement. En pareil cas, et même s'il s'agissait d'une décision concertée, la compétence de la police est inexistante. Il en va de même pour M<sup>me</sup> la cheffe du département, voire pour le Conseil d'Etat *in corpore*. Là, c'est clair que les responsabilités sont clairement définies. C'est du ressort du procureur.

Ensuite, pourquoi est-ce qu'on n'a pas reçu les ordres nécessaires pour aller au contact des individus qui empêchaient le train de partir ? Qui porte la responsabilité de cette regrettable passivité?

Lors de tels événements, la présence simultanée de fauteurs de troubles et de citoyens respectables réduit la marge d'intervention de la police qui doit privilégier des solutions pragmatiques. Elle doit se garder d'être, par son action, un élément déclencheur de violences encore plus graves.

Il n'était pas possible de mettre fin au blocage du train sans risquer que les hooligans s'en prennent violemment aux usagers présents à l'intérieur et sur les quais, ainsi qu'au convoi lui-même et aux infrastructures de la gare, par jets de pierres de ballast qui ont d'ailleurs volé ce soir-là. Les effectifs policiers importants à disposition ont permis de sécuriser les lieux et d'éviter qu'un drame ne survienne.

Ensuite, il est question de plusieurs matchs au stade de Tourbillon d'ici à la fin de la saison..., bon, la fin de la saison, c'est derrière nous maintenant, mais est-il admissible que ce scénario puisse se répéter (parlons du futur)?

Les moyens à mettre en œuvre à l'occasion de rencontres sportives présumées à hauts risques en termes de débordements alimentent régulièrement les débats politiques et médiatiques. C'est très cher. Cela coûte passé 2 millions à la commune de Sion, à l'Etat du Valais et au FC Sion réunis, c'est passé 2 millions pour les 18 matchs de championnat.

Les actes de hooliganisme sont monnaie courante, hélas! Tant que l'arsenal judiciaire fédéral ne sera pas adapté, ces problèmes perdureront.

Le Gouvernement souligne que le concept de gestion de matchs à hauts risques mis sur pied en Valais a fait ses preuves en Suisse car il a permis d'éviter tout débordement grave générant des blessés. Il faut dire que l'on n'a, depuis un certain temps, plus ce genre de problèmes à Sion. Il est à noter que les matchs du FC Sion génèrent les plus grandes affluences de supporters en Suisse romande..., enfin, généraient... parce que, ces derniers temps, il semblerait qu'il y ait une regrettable absence et donc moins de violences. Avec des effectifs plus limités que certains de ses homologues romands, la police cantonale est néanmoins toujours parvenue à maintenir l'ordre. C'est quand même 130 policiers chaque fois, en plus les 38 du FC Sion et les 12 policiers communaux. Donc, il faut voir quand même ce que cela représente.

A la suite de cet incident fâcheux, quelles mesures le département concerné entend-il prendre?

Alors, là, c'est vous qui allez prendre une décision importante, cela a déjà passé en commission.

Le Conseil d'Etat entend proposer au Grand Conseil, cet automne encore, d'adhérer au concordat révisé instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. Ce sera soumis au mois de novembre. La principale innovation consistera dans le régime de l'autorisation préalable pour les matchs de football et de hockey de la division supérieure permettant de réglementer les arrivées de spectateurs, d'introduire des contrôles d'identité plus poussés et de définir des mesures de sécurité dans les stades. Il y a aussi le catalogue des violences qui est étendu. Donc, il y a différentes mesures. En commission, cela a passé à l'unanimité. Ce sera donc soumis au mois de novembre à cette Chambre.

Voilà un peu ce qui est prévu et on verra si ces moyens-là s'avéreront efficaces pour juguler ce problème.

Merci de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Grégory Logean, vous voulez reprendre la parole sur cet objet?

**Logean Grégory**, député, UDC:

Oui, très brièvement.

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour ces explications.

On remarque que dans le cas qui nous occupe ici, ce sont aussi des questions décisionnelles qui ont posé problème. La police, semble-t-il, voulait intervenir. Je ne sais pas si elle pouvait ou ne pouvait pas.

Alors, pourquoi ne pas faire une sorte de «Plan gitans», où là vous avez de manière relativement rapide et efficace introduit une procédure pour savoir à qui il faut se référer, de manière rapide et efficace. Pourquoi ne pas le prévoir aussi en parallèle au futur concordat intercantonal contre le hooliganisme, pourquoi ne pas prévoir de telles mesures aussi contre le hooliganisme?

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Face à une foule déchaînée... et j'ai assisté une fois à l'arrivée des Zurichoïses, avec cette organisation en tribu, avec un berger, il a un bâton du berger, c'est lui qui dirige la tribu, c'est très proche du néolithique..., désolé, c'est comme cela..., oui, chamanique... et donc ils sont organisés pour, effectivement, semer le trouble, et ils sont extrêmement efficaces et violents.

Alors, évidemment, nous, on essaie de maintenir le cadre. Vous savez, 130 policiers par rapport à des milliers, et ces quelques auteurs de troubles ne sont peut-être que 50, 80 mais s'ils créent la panique dans la foule, on peut avoir des morts, uniquement parce que des gens se font écraser par une foule en panique.

Donc, ce n'est quand même pas aussi facile que ça. Il faut une fois avoir assisté, je vous invite à venir une fois parmi les forces de police lorsque ça se passe, et vous regardez ce que cela représente, du vécu, et là vous vous rendez compte quand même qu'il vaut mieux y aller au scalpel qu'à la tronçonneuse parce qu'on risque de faire plus de dégâts que de bien!

**La présidente:**

Le député Serge Métrailler me demande la parole.

**Métrailler Serge**, député, PDCC, président de la commission de justice:

Oui, merci Madame la présidente.

Je parle en ma qualité de président de la commission de justice.

J'aimerais juste rassurer le député Grégory Logean.

Tout d'abord, les faits que vous avez relevés et qui proviennent des journaux ne sont pas les véritables faits.

La commission de justice, aussi est très fortement interpellée par cette situation, qui a auditionné les responsables, à savoir le commandant de la police, le chef d'intervention et le procureur Elsig, fera un rapport et se rendra sur place, le dimanche 22 septembre pour assister à toute la procédure, de la donnée d'ordres du matin jusqu'à la fin de la manifestation, pour se rendre compte. Et, à la fin, nous vous ferons un rapport pour vous expliquer très clairement quels étaient les faits, comment ça s'est passé, pour qu'on évite de parler de choses qui ont été relatées dans la presse et qui ne correspondent absolument pas à la réalité.

Par contre, je peux vous dire que c'est la guerre, effectivement, comme on l'a entendu, on se croirait en stratège.

Merci de votre attention.

(...)

*(Brouhaha dans la salle – pas de micro.)*

2. Interpellation du groupe PLR, par la députée (suppl.) Florence Couchepin Raggenbass, concernant le tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice: réorganisation ou sanction? (13.05.2013) (3.0013)

Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Florence Couchepin Raggenbass, betreffend Bezirksgericht Martigny-Saint-Maurice: Neuorganisation oder Sanktion? (13.05.2013) (3.0013)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Rouiller Flavien**, député (suppl.), PLR:

Le 13 avril dernier, le Nouvelliste relayait dans sa une, sur une demi-page avec photo, les plaintes de greffières et d'employés du tribunal du district de Martigny à l'encontre de deux juges, plaintes qui auraient été traitées et, partant, réglées par une réorganisation du personnel du tribunal des districts de Martigny et de Saint-Maurice. Quatre jours plus tard, un entrefilet en fond de page 10 donnait la position du Tribunal cantonal. Celui-ci atténuait clairement les propos et les sous-entendus du premier article. Pourtant, si le premier papier a frappé les esprits, le second est pour ainsi dire passé inaperçu.

Il serait dommageable pour l'image de nos institutions de laisser croire que nos magistrats sont au-dessus des lois et que la parole des plaignants est malmenée.

Le groupe PLR est surpris de la faible visibilité laissée à la parole du Tribunal cantonal par notre quotidien. Il estime qu'une clarification est nécessaire, qui devrait établir s'il s'agit bien d'une réorganisation plutôt que d'une sanction. C'est l'objet de cette interpellation.

Le groupe PLR aimerait donc savoir ce que pense entreprendre le département.

Merci de votre attention.

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

La députée auteure de l'interpellation se réfère à la presse quotidienne pour demander si la justice valaisanne est au-dessus des lois et si la parole des victimes a été suffisamment entendue.

Le doute sur un dysfonctionnement de la justice doit être levé. Se basant sur une détermination de M. le président du Tribunal cantonal, le Conseil d'Etat entend présenter la réalité des faits avant de répondre aux questions soulevées dans l'interpellation.

Le 28 janvier 2013, des collaboratrices du tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice ont signalé un mauvais climat de travail et des remarques dénigrantes.

Dix jours plus tard environ, les mesures d'investigation étaient entreprises. Les 4 et 11 mars 2013, les collaboratrices ont été entendues par le secrétaire général du Tribunal cantonal et la responsable de la consultation sociale de l'Etat du Valais durant plusieurs heures.

Les faits établis sont les suivants (on parle vraiment des faits tels qu'ils ont eu lieu):

- il n'y a eu aucune allégation de mobbing et/ou d'un quelconque geste ou propos à caractère sexuel (on peut donc déjà exclure cela d'après les investigations);
- les juges avaient de grosses divergences d'opinions (ça arrive même chez les juristes, paraît-il...) et ne s'entendaient guère, ce qui détériorait le climat de travail et avait des répercussions négatives sur leurs collaboratrices (c'est plutôt une affaire de personnes d'après ce que l'on a compris);
- les juges n'étaient pas convenus de certaines modalités de la gestion des ressources humaines, dont l'emploi n'était pas optimal;
- des propos dépréciatifs étaient un facteur supplémentaire de la détérioration du climat de travail.

Voilà les faits.

Maintenant, est-ce que l'affaire en restera à ce stade?

Conformément aux priorités qui s'imposaient, le Tribunal cantonal a adopté les mesures de réorganisation propres à rassurer l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice. Les transferts sont, à ce jour, intervenus. D'autres mesures d'investigation ont été menées en relation avec des comportements individuels, qui n'ont pas présidé à la détérioration du climat de travail.

Est-ce que la nouvelle réorganisation offre des garanties nécessaires assurant que les relations conflictuelles soient réglées?

Les transferts décidés le 12 avril 2013 par la Cour plénière du Tribunal cantonal tendaient à garantir l'efficacité du tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice. A la suite de leur mise en œuvre, les risques liés aux relations conflictuelles exposées par les collaboratrices de cette autorité sont supprimés (on a simplement séparé les deux parties en bisbille).

En cas de récurrence, quelles sont les options du Tribunal cantonal?

Les mesures ordonnées sont propres à prévenir le risque de récurrence (puisque l'on les a séparés, on ne devrait normalement plus se taper dessus). Les personnalités incompatibles ont, en effet, été séparées.

Confronté à des événements analogues, le Tribunal cantonal, en tenant notamment compte de la situation personnelle de l'intéressée, peut, sur la base de la loi sur l'organisation de la Justice et du règlement d'organisation des tribunaux valaisans faire les choses suivantes:

- lancer des investigations préliminaires et, le cas échéant, ouvrir une procédure disciplinaire;

- lancer des investigations préliminaires et, le cas échéant, ouvrir une procédure administrative formalisée (donc, cela va plus loin);
- user de ses compétences de gestion des unités juristes, notamment en matière d'attribution des postes de juge en les répartissant selon son appréciation des besoins à couvrir.

Voilà les mesures à disposition, c'est l'arsenal.

Comment envisage-t-on de rétablir la réputation des personnes non incriminées dont une partie est également concernée par ces mutations?

Les rocades sont intervenues avec l'accord des magistrats transférés, notamment de ceux qui n'œuvraient pas au tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice. Après avoir pris connaissance de l'article publié dans le Nouvelliste du 13 avril dernier, en particulier son titre: «Deux juges de Martigny coupables de gestes déplacés» (ce qui ne correspond pas à la réalité), le Tribunal cantonal a rédigé un rectificatif publié le 16 avril suivant. Il n'envisage pas de mesures supplémentaires à cet égard.

Voilà ce que je peux vous en dire. Merci.

- 3.** Interpellation du groupe AdG/LA, par les députés Jean-Henri Dumont, Didier Fournier et Bernard Oberholzer, concernant le DFS: Le mensonge comme méthode de communication? (13.05.2013) (3.0014)

Interpellation der AdG/LA-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri Dumont, Didier Fournier und Bernard Oberholzer, betreffend Lügen als Kommunikationsmethode? (13.05.2013) (3.0014)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Dumont Jean-Henri**, député, AdG/LA:

Je remercie d'abord le chef du département de nous avoir rappelé, tout à l'heure, ce qu'était une interpellation car il est clair que les députés qui déposent des interpellations ne sont pas au courant de ce qu'ils font.

Cela dit, je tiens simplement ici à clarifier un point.

Cette interpellation était une interpellation urgente lorsqu'elle a été déposée. Elle est typiquement la nécessité d'une urgence puisqu'elle tenait compte de l'actualité, de l'imprévisibilité et d'avoir une réponse ou une réaction immédiate.

Il se trouve que l'urgence étant passée, cette interpellation n'a plus lieu d'être et je la **retire** au nom du groupe AdG/LA.

Par contre, j'invite le Bureau quand même à vérifier, à choisir et à valider les urgences non pas en fonction de critères politiques mais en fonction des critères qui figurent au sein du règlement du Grand Conseil. Merci.

- 4.** Interpellation du groupe UDC, par le député Grégory Logean, concernant IUKB: Des théories fumeuses aux frais des contribuables? (13.05.2013) (3.0015)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Grégory Logean, betreffend IUKB: Fragwürdige Theorien auf Kosten der Steuerzahler? (13.05.2013) (3.0015)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Logean Grégory**, député, UDC:

En abordant le sujet du genre, les salutations d'usage deviennent un vrai casse-tête. Faut-il dire: Madame ou Monsieur la présidente, Mesdames les conseillers d'Etat, Monsieur la conseillère d'Etat? Alors, pour rester «Gender compatible», je me contenterai de la formule suivante: Chers collègues.



Comme vous vous en souvenez très certainement, l'IUKB a organisé, en mai dernier, un colloque sur l'orientation sexuelle des enfants et la théorie du genre. Cette dernière est une théorie sociologique et militante qui affirme que l'identité sexuelle n'est qu'une construction culturelle et l'hétérosexualité qu'une simple construction sociale. Il n'y a plus de petits garçons et de petites filles; il y a des «on», car les pronoms «il» ou «elle» sont sexués. En Allemagne, certaines crèches utilisent déjà le pronom neutre «es» en lieu et place des pronoms masculin et féminin «er» et «sie». Et, demain, nos enfants ne liront plus «Les trois mousquetaires» dans les écoles mais plutôt «Papa porte une robe», «Mademoiselle Zazie a-t-elle un zizi?», «Tango a deux papas» ou encore «Frédéric et Frédérique ou sans façon d'être un garçon ou une fille».

Je tiens à préciser que je n'ironise pas. Ces livres existent et sont même recommandés en France par le principal syndicat d'enseignants du primaire, le SNUipp.

Nous en prenons malheureusement le chemin.

Comme le relevait également dans le Nouvelliste notre collègue Jérôme Buttet, qui siège d'ailleurs ici: «Choisir cette philosophie du genre comme thème d'un colloque financé en partie par le contribuable valaisan est des plus contestables. Ne laisser aucune place à des représentants du mode de vie qu'une très grande majorité des citoyens de ce canton considère comme le modèle à pérenniser est tout simplement inadmissible.»

Pour rappel, ce colloque a vu les interventions d'orateurs tous acquis à la théorie du genre, pour la plupart issu des milieux LGBT, dont Kevin Jennings, le directeur exécutif de la fondation Arcus, dont le but est de défendre – tenez-vous bien – je cite «l'égalité LGBT ainsi que la protection et la conservation des grands singes».

Le colloque de l'IUKB a été notamment co-organisé avec le Conseil de l'Europe, dont voici quelques passages de l'annexe à la Recommandation CM/Rec 2010-5 des normes dudit conseil: «Chapitre 22: Les Etats membres devraient prendre toutes les mesures appropriées pour garantir qu'une personne transgenre puisse épouser une personne de sexe opposé à son nouveau sexe. Chapitres 26 et 27: Il est mis en avant l'intérêt supérieur de l'enfant pour recommander l'adoption pour les couples de même sexe. Chapitre 32: Il faut promouvoir l'orientation sexuelle ou l'identité de genre en fournissant des informations à ce sujet dans les programmes scolaires et le matériel pédagogique» (à ce sujet, j'attire particulièrement l'attention sur la question 5 de mon interpellation au Conseil d'Etat, dont je me réjouis d'avoir la réponse tout à l'heure). Pour la bonne bouche: «Chapitre 36: Les procédures de changement de sexe doivent être remboursées par l'assurance-maladie de base», ce qui est déjà malheureusement plus ou moins le cas, même ici en Suisse.

En complément aux questions posées dans mon interpellation, que je ne vais pas inutilement relire ici, mais dans l'attente imminente des réponses, je me permets d'interpeller le Conseil d'Etat également sur le colloque du 1<sup>er</sup> octobre prochain. En effet, l'IUKB a décidé d'en remettre une couche, soit le 1<sup>er</sup> octobre prochain, sur la théorie du genre avec l'organisation d'un nouveau colloque intitulé «La poupée de Thimothée et le camion de Lison».

De toute évidence, cet institut nage en plein délire égalitariste en persistant à nier les réalités biologiques, avec une volonté affichée d'imprégner le corps enseignant de théories fumeuses aux frais du contribuable.

Bref, l'IUKB, par ses activités, est nuisible à notre canton et sa fermeture ne devrait pas être tabou, surtout lorsque l'on sait que l'Etat a déboursé 2,5 millions en 2012 pour 18 étudiants valaisans sur 92. Cela représente tout de même une facture de 138'000 francs par étudiant valaisan.

Merci de votre attention.

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Après un examen ô combien approfondi, le Gouvernement peut fournir les éléments de réponse suivants:

D'abord, un montant symbolique de 1'000 francs a été alloué en décembre 2012 par mon prédécesseur, M. Claude Roch, à cette époque chef du département de l'éducation, de la culture et du sport.

Le caractère scientifique et international de la manifestation, de même que la qualité et la renommée des intervenants, notamment, ont représenté, en l'espèce, des motivations pour le DECS. En outre, ce colloque a constitué un prolongement et un complément à la recherche menée par l'Hôpital du Valais en 2012: «Prévention de la détresse existentielle des jeunes valaisans et valaisannes en orientation sexuelle: Etat de la situation en Valais». Cette étude s'inscrit dans les priorités définies dans le programme-cadre en promotion et prévention de la santé 2011-2014 du Conseil d'Etat.

Réponse à la question suivante:

Considérant que la requête de l'IUKB était adressée au DECS et compte tenu du montant relativement modeste octroyé, le chef du département, conformément aux dispositions légales en vigueur, a pu prendre cette décision sans que le Conseil d'Etat soit informé. Le Gouvernement tient à préciser aussi que, selon les informations en sa possession, ce colloque n'a aucunement fait référence à ladite «théorie du genre».

Aucune prétendue «théorie du genre», qui ne présente d'ailleurs pas de caractère scientifique, n'est développée dans les écoles valaisannes, à notre connaissance du moins. A l'avenir non plus, une telle démarche n'est pas prévue. Par contre, dans ce contexte, l'objectif des autorités scolaires consiste à lutter contre les discriminations ou l'irrespect des enfants, des jeunes et des adultes, quels qu'en soient les motifs. En effet, l'une des caractéristiques de l'Etat de droit, c'est d'avoir créé le concept de citoyen. Quelles que soient leur provenance, race, couleur de peau, préférence sexuelle ou appartenance clanique, tous les citoyens sont égaux devant la loi et protégés dans leur dignité. De cela, on ne discute pas.

Un institut universitaire reconnu tel que l'IUKB jouit de la liberté académique. De manière générale, les sujets des colloques et séminaires scientifiques doivent s'inscrire dans les thèmes de recherche prioritaires de l'IUKB, à savoir principalement les droits de l'enfant, le tourisme ainsi que l'inter et la transdisciplinarité.

Réponse à la question suivante:

Les programmes définis entre le Département de la formation et de la sécurité et les partenaires qui dispensent l'éducation sexuelle dans les classes (que les parents peuvent refuser) ne prévoient aucunement la diffusion de «théorie du genre», tel que semble le sous-entendre l'auteur de l'interpellation.

Enfin, s'agissant des affirmations du directeur de l'Institut Universitaire Kurt Bösch, M. le Professeur Philipp D. Jaffé, celles-ci n'engagent que son auteur. Il n'appartient pas au Conseil d'Etat de se prononcer ou de porter un jugement de valeur sur cette déclaration.

Quant à la dernière question, celle qui concerne le colloque qui sera organisé au mois d'octobre, l'Etat du Valais ne mettra pas un centime pour soutenir cette manifestation.

**5.** Motion du groupe UDC, par les députés Grégory Logean, Eric Baldini, Flavien Sauthier (suppl.) et Nadine Reichen (suppl.), concernant: pour une meilleure transparence en matière de naturalisations (13.05.2013) (3.0016)

Motion der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Grégory Logean, Eric Baldini und Flavien Sauthier (Suppl.) sowie Grossrätin (Suppl.) Nadine Reichen, betreffend: Für mehr Transparenz in Sachen Einbürgerungen (13.05.2013) (3.0016)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Logean Grégory**, député, UDC:

Comme vous le savez déjà, près de 40'000 personnes sont naturalisées chaque année en Suisse et, en 2011, près de 2'000 étrangers ont été naturalisés dans notre canton. Lors de la seule session de mai dernier, le Grand Conseil a statué en bloc sur plus de 600 demandes de naturalisation.

Cependant, aucune statistique ne permet de pouvoir évaluer la pertinence de notre politique en la matière.

Face à un nombre aussi important de naturalisations, combien de personnes naturalisées vivent-elles aux dépens de nos œuvres sociales? Combien d'entre elles grossissent-elles les chiffres de la criminalité? Tant de questions sans réponse, ce qui laisse planer un doute sur le sérieux des procédures de naturalisation.

Cette crainte est d'autant plus légitime au regard des statistiques sur la population étrangère en Suisse et en Valais: 45% des chômeurs sont des étrangers et près de 50% d'entre eux sont à la charge de l'assurance sociale. Sans parler des chiffres de la criminalité: plus de 70% de la population carcérale est étrangère. On peut ainsi se demander ce qu'il en est des personnes fraîchement naturalisées.

C'est pourquoi, afin de garantir toute la transparence nécessaire et de pouvoir agir sur la base de données précises, il est essentiel de tenir des statistiques particulières pour les personnes naturalisées. La population a le droit d'être informée de manière exacte sur le taux d'abus réel impliquant cette catégorie de personnes.

Cette motion est, par ailleurs, en totale adéquation avec une proposition émise par le nouveau conseiller d'Etat en charge du dossier qui, lors d'une conférence de presse le 30 juillet 2008, exigeait que les communiqués aux médias concernant des criminels spécifient clairement s'il s'agit d'un Suisse, d'un étranger ou d'un fraîchement naturalisé. Selon sa proposition, les naturalisés devaient figurer dans les statistiques sociales et criminelles particulières.

Ainsi, en cas d'acceptation de votre part, nul doute que la mise en œuvre de cette motion débouchera sur des données précises permettant de mieux cerner le problème et de pouvoir, ensuite, prendre les mesures politiques qui s'imposent afin d'éviter que certaines brebis galeuses ne nuisent à l'ensemble des personnes étrangères ou naturalisées. C'est d'ailleurs très certainement pour cela qu'une bonne partie des étrangers parfaitement intégrés réclament un tour de vis dans ce domaine.

Chers collègues, n'oublions pas que la citoyenneté suisse est plus qu'une simple procédure administrative. C'est un acte qui exige une implication totale et une responsabilité citoyenne forte... Un peu d'attention, s'il vous plaît! Devenir Suisse signifie devenir une partie du souverain dans un Etat souverain. En ce sens, une naturalisation doit toujours constituer l'aboutissement d'une intégration réussie et en aucun cas n'être réduite au rang d'étape de celle-ci.

La mise sur pied de la statistique demandée par la présente motion n'est autre que le moyen permettant de vérifier si ce principe essentiel est bel et bien appliqué dans la réalité du terrain.

Merci de votre attention et de votre soutien.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

**Ganzer Stéphane**, député, PLR:

S'il est rassurant pour certains de différencier le bon Suisse du mauvais, le groupe PLR ne peut cautionner cette illusoire manie de vouloir traquer la sève originelle d'une nation au travers de la statistique.

La statistique, un domaine dans lequel l'UDC a démontré à maintes reprises ses capacités toutes relatives à l'analyse. (Souvenez-vous de ses projections sur l'augmentation du nombre de musulmans en Suisse..., finalement supérieures à 100% de la population du pays.) Généreuse science du chiffre qui permet, avec un peu d'imagination mais beaucoup d'extrapolation, la légitimation scientifique de tous les fantasmes politiques.

Décidés à la traque citoyenne, les motionnaires se proposent donc de mesurer l'efficacité de nos politiques intégratives à l'aune du nombre d'ouvriers licenciés, de rentiers AI ou d'infractions commises par des naturalisés. Pour votre gouverne, Chers motionnaires, en tant que moi-même naturalisé, il m'est arrivé de ne pas respecter les limitations sur l'autoroute, d'avoir cassé une vitre à l'école primaire de Veyras en 1982 ou de parler un peu fort en rentrant du Tohu-Bohu ou, ce week-end sans doute, lors de la Marche des cépages.

Chers collègues UDC, l'intégration a ceci d'inconfortable pour vos desseins: c'est qu'elle fonctionne dans notre pays, grâce aux clubs sportifs, aux associations de quartier, à nos écoles et à nos entreprises notamment. Elle fonctionne surtout grâce à ces centaines de naturalisés que notre Parlement accepte et valide par son vote, comme en mai dernier, et pour lesquels vous n'avez pas daigné appuyer sur le bouton vert. Votre conseiller d'Etat ici présent semble, pour sa part, avoir davantage saisi l'importance et la flamme qui habite ces citoyens fiers et conscients des privilèges et des devoirs inhérents à l'octroi de la nationalité.

Il n'y a pas de faux ou de vrais Suisses. Il y a des citoyens qui parfois tombent au chômage ou s'y complaisent, d'autres qui contribuent au succès et au dynamisme de nos entreprises et d'autres qui y végètent. Il y a aussi des rentiers AI meurtris et d'autres qui préfèrent ça à leur travail. Mais il n'y aura jamais, Chers collègues, un fonctionnaire de l'Etat qui pourra, avec honnêteté et rigueur intellectuelles, prétendre mesurer notre politique d'intégration en comptant le nombre de naturalisés au chômage ou en prison car, à ce moment-là, un autre fonctionnaire, lui aussi engagé par l'Etat à grands frais pour fouiner dans des fichiers Excel, lui rétorquera qu'il a déniché des naturalisés managers, médecins, artistes, députés ou, pire encore, plus patriotes et fiers de leur passeport qu'un Waldstätten ou qu'un Hérensard homophobe.

En voulant faire la différence, comme indiqué dans votre motion, vous dénaturez le passeport à croix blanche au travers d'une illusoire différenciation de ses détenteurs. Vous attendez à la sphère privée en voulant doter le canton d'une bureaucratie lourde et fouineuse dans le but d'une erronée et illusoire évaluation de l'intégration.

Une fois de plus, Chers collègues UDC, après nous avoir proposé sans succès l'obligation du crucifix en classe, l'hymne national obligatoire à l'école ou l'armée aux frontières face au «printemps arabe», vous nous invitez à vous suivre dans votre projet d'un Disneyland autoritaire et ultraconservateur.

Le groupe PLR ne vous y suivra point. Nous lui préférons une Suisse prospère et ouverte, un Etat dans lequel les naturalisés sont un motif de fierté et non de suspicion.

Chers collègues du Grand Conseil, cette motion mérite un bon coup de rouge, mais en appuyant sur le bon bouton.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**Pralong Jérémie**, député, AdG/LA:

Pour quatre raisons concrètes, le groupe AdG/LA s'oppose à cette motion.

Pour la forme d'abord. Une motion est une modification législative. Or, ce texte propose d'ajouter des statistiques au rapport sur les naturalisations. Le groupe AdG/LA ne peut donc pas accepter ce texte présenté sous cette forme, lequel aurait dû être déposé soit sous forme de postulat, soit sous forme d'interpellation.

La stigmatisation ensuite. Ce texte demande de catégoriser les personnes faisant recours au processus de naturalisation. On demande des statistiques. On veut pointer du

doigt les personnes bénéficiaires d'assurances sociales, dans le seul but de stigmatiser cette frange de la population, d'en tirer des pourcentages douteux. Or, cette proposition vient d'un parti friand de chiffres, friand de populisme et friand de manipulations dont l'unique objectif est de jouer avec des pourcentages afin de créer un faux débat et attiser la haine et le racisme au sein de la population valaisanne. Cette motion est donc nocive et néfaste pour l'ensemble du canton.

L'égalité de traitement en troisième lieu. Si nous voulons réaliser une distinction de traitement entre les naturalisés et les Suisses de naissance pour les futurs Suisses, le groupe AdG/LA est persuadé qu'il faudrait également réaliser cette distinction dans l'ensemble de la société valaisanne, au sein de cette salle également, du Parlement et du Conseil d'Etat, au sein des institutions, au sein des écoles et j'en passe.

En dernier lieu, la remise en question du travail accompli par les commissions chargées des naturalisations. En effet, cette motion remet en question tout le travail effectué par les différentes commissions communales et cantonales responsables des naturalisations, lesquelles effectuent un travail exemplaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe AdG/LA demande à ce Parlement de refuser cette motion, laquelle est présentée dans une mauvaise forme, possède un fond populiste et stigmatisant, ne respecte pas l'égalité de traitement et remet en question nos institutions et leur fonctionnement.

Merci pour votre attention.

**Woeffray Johann**, député (suppl.), PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance de la présente motion et a été choqué.

L'aboutissement de ce texte reviendrait à créer une distinction entre, pour reprendre les termes des motionnaires, les «Suisses de naissance» et les «naturalisés», soit en quelque sorte des confédérés de premier choix d'un côté et des confédérés de second choix d'un autre côté, ce qui, aux yeux de notre formation, est intolérable et scandaleux.

Une fois encore, l'UDC propose de traiter les symptômes et non le mal. En effet, il est plus facile de charger l'Administration cantonale d'établir des statistiques, statistiques chères à cette fraction politique, que de prendre enfin ses responsabilités et de fournir le travail qui s'impose, en intégrant par exemple la sous-commission de naturalisation et en étudiant, de ce fait, les demandes de manière plus approfondie, en traitant ce qui leur semble être le problème à la racine.

Se pose aussi la question de l'utilité de cette statistique. Une fois les chiffres connus, qu'allons-nous en faire? Rien, si ce n'est pointer du doigt une partie de la population et renforcer le sentiment de haine envers l'autre.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCB combat vigoureusement cette motion.

Merci de votre attention

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Cela m'amuse un peu, d'abord, de voir qu'il y a des sujets qui laissent ce Parlement de marbre et d'autres qui soulèvent des applaudissements ou de grandes réprobations, etc.

Il y a des sujets qu'on traite ici (point). C'est la première chose.

Le professeur Ganzer me permettra, moi qui avais appuyé en son temps sur le bouton vert, ce qui m'autorise à dire quand même une ou deux choses dans le domaine des naturalisations, à dire qu'il n'y a pas de tabou. Donc, on met le doigt par-là sur quelques réalités, particulièrement dans le domaine de la criminalité.

Alors, après, il y a deux politiques: il y a la politique des trois singes (je n'ai pas besoin de vous décrire les trois statuettes) et puis il y a la politique de ceux qui veulent savoir ce qui se passe dans notre société.

C'est simplement ce qui est demandé.

**Volpi Fournier Marylène**, députée, Les Verts:

C'est une fille d'Italie, une fille habituée aux «combinazione» qui vous parle, une fille naturalisée par un Parlement d'antan qui vous parle, eh bien!, une fille qui ne serait pas d'accord d'entendre et je n'aurais jamais voulu entendre ce que j'ai entendu dans cette salle.

Mais, statistiquons, statistiquons donc!

Mais, j'attends du groupe UDC alors qu'il dise oui aux différentes demandes de personnel supplémentaire pour l'Office des statistiques... qui ferait peut-être des statistiques qui les surprendraient.

Statistiquons donc!

Merci de refuser cette motion.

**La présidente:**

Merci Madame la députée.

Je donne la parole au député Grégory Logean.

**Logean Grégory**, député, UDC:

Je ne peux rester sans répondre aux attaques et même aux propos diffamatoires que mon parti et moi-même avons été la cible durant ce débat.

Monsieur le député Stéphane Ganzer, vous êtes simplement malhonnête.

Défendre la citoyenneté suisse en demandant simplement de jouer la transparence en matière de naturalisation ne relève en aucun cas du racisme ou de la xénophobie, mais simplement du bon sens.

Je vous rappelle que la minorité des étrangers parfaitement intégrés demande elle-même un durcissement en la matière. C'est précisément les politiques qui prônent le laxisme, comme vous tous plus ou moins ici, dans ce domaine, qui sont quelque part coresponsables du discrédit qui peut être jeté sur la communauté étrangère. Beaucoup d'étrangers intégrés, je l'ai dit, souhaitent justement durcir cela et adhèrent à l'UDC pour cette raison.

Finalement, j'aimerais aussi revenir sur ce qui a été dit sur les notions de «Suisse naturalisés» et «Suisse de naissance», je crois que cette motion ne laisse la place à aucune ambiguïté possible. «Suisse naturalisés», ce sont simplement les personnes qui sont devenues Suisse au terme d'une procédure de naturalisation. Pour toutes les autres, c'est évidemment «Suisse de naissance» qui s'applique. Encore une fois, le but de cette motion n'est autre que de mettre sur pied un outil statistique en toute transparence afin de savoir ce qu'il en est réellement dans le terrain de notre politique de naturalisation.

Et je terminerai en vous posant une simple question: vous peignez une situation si rose, si merveilleuse; alors, pourquoi craindre ces chiffres s'ils devaient vous donner raison?

Merci.

**Delaloye Olivier**, député, PLR, président de la sous-commission des naturalisations:

J'aimerais juste prendre la parole en tant que président de la sous-commission des naturalisations.

J'aurai quand même une remarque à faire.

M<sup>e</sup> Jean-Luc Addor mentionne qu'il n'y a pas de tabou au niveau de l'UDC ou au niveau du Parlement. Donc, je suis président de cette sous-commission. Cela fait deux législatures maintenant que je fais partie de la commission de justice et, cette année, j'ai pu prendre la présidence de la sous-commission des naturalisations. Je suis quand même surpris, cela fait deux législatures, qu'aucun UDC membre de la commission de justice n'ait voulu intégrer la sous-commission des naturalisations.

Donc, je n'aurai qu'une phrase à dire: lorsqu'on ne connaît pas, on se tait.  
Merci.

**La présidente:**

Je repasse encore une fois la parole, mais vraiment très courte, au député Grégory Logean.

**Logean Grégory**, député, UDC:

Très brièvement, Monsieur le député Olivier Delaloye.

Il y a une chose que l'on ne connaît pas, souvenez-vous, la dernière session, quand nous avons traité les 600 et quelques demandes de naturalisation, la plupart d'entre vous prenaient déjà leur serviette, prêts à partir, vous avez naturalisé en bloc des gens sans connaître, sur leurs simples noms et prénoms, et combien d'entre eux sont-ils intégrés? Certainement très peu.

**La présidente:**

Voilà, cette motion étant largement combattue, nous allons voter...

Le député Olivier Delaloye redemande la parole.

**Delaloye Olivier**, député, PLR, président de la sous-commission des naturalisations:

Je m'inscris en faux.

Une fois, l'UDC a eu droit à la parole. Il y a eu une suspension de séance pour un dossier qui devait être traité en interne. Donc, cela ne veut pas dire que les députés votent les yeux fermés. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Donc, nous allons voter.

**Par 95 voix contre 20, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.0016 du député Grégory Logean.**

6. Interpellation du député (suppl.) Alexander Allenbach, CSPO, concernant: le département peut-il refuser d'appliquer les décisions du Parlement? (13.05.2013) (3.0017)

Interpellation von Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO, betreffend: Kann das Departement sich weigern, Beschlüsse des Parlaments umzusetzen? (13.05.2013) (3.0017)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Allenbach Alexander**, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Dieses Parlament hat mehrmals verlangt, dass es den Schulleitungen zu überlassen sei, ob der Unterricht in der zweiten Landessprache in heterogenen oder homogenen Halbklassen zu erfolgen hat. Im Walliser Bote vom 20. August 2013 konnte man kürzlich nachlesen, dass die Organisation des Sprachunterrichts in heterogenen Halbklassen auf OS-Stufe praktisch nicht durchführbar ist, da zu grosse Kompetenzunterschiede der Schülerinnen und Schüler vorliegt.

Gut, das Departement wird sich bei der Beantwortung dieser Frage auf die Artikel 23 bis 25 des OS-Gesetzes berufen, die davon sprechen, dass die OS in heterogenen Klassen geführt werden sollen. Hier steht aber nichts vom Spezialfall Halbklassen.

Selbst dem damaligen Departement war anscheinend die Sache nicht ganz geheuer, wurde doch beim Gesetzesentwurf klar darauf hingewiesen, dass der Unterricht in Halbklassen heterogen zu erfolgen hat – dieser Zusatz «heterogen» wurde aber bei der Gesetzgebung von Parlament bewusst herausgestrichen. Zudem fordert das Departement in seinen Weisungen vom Januar 2011 die Schulen auf, den Unterricht in Halbklassen heterogen zu führen. Wenn das Gesetz in dieser Frage also klar wäre, bräuchte es ja diese Hinweise gar nicht.

Werte Kolleginnen und Kollegen, schon klarere Gesetzesartikel wurden in neuester Zeit durch das Departement durchaus zum Wohle der Schule ausser Kraft gesetzt. Hier bei diesem Problem steht der Gesetzesartikel auf äusserst wackligen Füßen und das sofortige Umsetzen des gescheiterten und klaren Willens des Parlaments wäre somit durchaus denkbar und problemlos und würde der Lehrerschaft ihre Arbeit wesentlich erleichtern.

Nur noch ein kleiner Hinweis: Der Begriff «Halbklassen» existiert in den Enzyklopädiën gar nicht.

Besten Dank für Ihre Ausführungen.

**Freysinger Oskar**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Ja, diese Problematik wurde schon angerissen in der früheren Legislatur. Jetzt ist das Problem, dass da der Legislaturwechsel inzwischen passiert ist und dass es für das Schuljahr 2013/2014 einfach nicht mehr möglich war, sich damit zu befassen.

Eine weitere Bemerkung: Ich habe ja Schulklassen besucht. Es gibt schon grosse regionale Unterschiede. Scheinbar haben die Oberwalliser grosse Mühe mit diesen heterogenen Klassen, während zum Beispiel besonders in Martinach die Sache ganz anders aussieht – die scheinen das gut zu finden.

Nun, ich habe mich damit befasst, wir haben es uns angeschaut. Wir können Ihnen versichern, dass für 2014/2015 die ganze Sache neu angeschaut wird. Da ja die Tendenz jetzt ist, dass man nicht mehr so zentralistisch die ganze Sache führt, sondern sich irgendwie – so weit wie möglich und da wo es wirklich nützlich ist – eher den lokalen Gegebenheiten anpasst. Das wäre jetzt ein Bereich. Ich meine, ob jetzt da zum Beispiel im Oberwallis eher homogene Klassen betrieben werden, dort wo heterogene erwünscht sind eher heterogene. Passen wir uns doch den Gegebenheiten und den Wünschen der betreffenden Bevölkerung an. Das stört mich wirklich nicht.

Wir werden in dem Sinne etwas ausarbeiten, aber für dieses Schuljahr ist es leider gelaufen, da kann ich nichts mehr machen.

7. Postulat du groupe UDC, par les députés Bruno Perroud (suppl.) et Alexandre Cipolla (suppl.), concernant une tarification adaptée pour les transports en hélicoptère (16.05.2013) (3.0018)

Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Bruno Perroud (Suppl.) und Alexandre Cipolla (Suppl.), betreffend angemessene Tarife für Helikoptereinsätze (16.05.2013) (3.0018)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Cipolla Alexandre**, député (suppl.), UDC:

Un petit-fils d'immigré italien va vous exposer brièvement un postulat demandant une tarification adaptée pour les transports en hélicoptère.



En date du 16 décembre 2008, le Conseil d'Etat a adopté une décision fixant les tarifs en cas d'interventions par hélicoptère en cas de catastrophes ou de situations extraordinaires.

La décision susmentionnée détermine une tarification à l'heure selon les modèles d'hélicoptère utilisés en cas de survenance d'un événement.

Or, aucun critère, tel que le nombre de places, la charge utile, la capacité de transport d'eau lors de la lutte contre les incendies, n'a été retenu. Par exemple, en cas d'incendie, de petits hélicoptères transportant peu d'eau sont mieux rémunérés qu'un hélicoptère transportant plus d'eau et plus rapide pour arriver sur le lieu du sinistre.

En conclusion, il paraît nécessaire de remodeler ces règles.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat:

- de revoir les critères définissant les types d'hélicoptères qui devraient intervenir en priorité, notamment en tenant compte de leur rapidité, du nombre de places, de la charge utile et de leur capacité de transport d'eau en cas d'incendie;
- de fixer des critères de tarification sous l'angle de l'économicité en lien avec l'efficacité, l'efficacité de l'acheminement des secours et/ou transports en cas de catastrophes.

Je vous remercie pour le soutien que vous allez apporter à ce postulat.

**La présidente:**

Merci.

Ce postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

- 8.** Motion du groupe PLR, par le député Bernard Rey, concernant: pour lutter contre le hooliganisme (16.05.2013) (3.0019)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey, betreffend Bekämpfung des Hooliganismus (16.05.2013) (3.0019)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Rey Bernard**, député, PLR:

Un membre du groupe PLR qui demande, par une motion, de créer une nouvelle loi, eh oui!, tout arrive.

Je ne vais pas vous faire un historique ou un descriptif du hooliganisme. Chacune et chacun dans cette salle ont en tête des images précises de ce phénomène. Des bandes d'excités, sous prétexte de soutien à un club sportif, viennent visiter des villes en laissant des traces bien visibles sur des bâtiments et des commerces, et portent très souvent atteinte à l'intégrité corporelle des personnes.

Et, pendant ce temps, que fait la police? Elle ne fait que ce qui lui est permis d'être fait, c'est-à-dire qu'elle ne peut que s'interposer entre les groupes rivaux, canaliser à distance les déplacements des supporters en évitant toute action irritante afin que ceux-ci s'en aillent au plus vite en faisant le moins de dégâts possible.

En fait, en Valais, la police fait très bien son travail, mais juste dans le cadre que je viens de citer.

En bon français, en fait, elle s'interpose entre deux groupes de casseurs et c'est elle qui ramasse les coups la plupart du temps.

La police en a marre; les commerçants en ont marre; les clubs sportifs en ont marre; les vrais supporters en ont marre. En bref, tout le monde en a marre..., seuls les casseurs continuent à s'en donner à cœur joie dans l'impunité la plus totale.

Il est donc temps et même urgent que cela cesse.

C'est pourquoi nous demandons, par cette motion, de créer une loi sur le hooliganisme, loi qui devrait porter sur les points mentionnés dans le texte que vous avez sous les yeux et que je ne vais pas répéter ici. Merci donc de votre soutien à ce texte.

**Allenbach Alexander**, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Die CSPO ist der Meinung, dass diese Motion überflüssig ist.

Hat doch die Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektoren am 2. Februar 2012 einstimmig beschlossen, das kantonale Hooligan-Konkordat, welches 2010 in Kraft getreten ist, zu verschärfen. Diese Verschärfung entspricht genau den Forderungen des Motionärs. Der Kanton Wallis muss also nur noch dieses Konkordat umsetzen. Wie Herr Freysinger das vorher gesagt hat, soll ja das im November vor das Parlament kommen.

Somit finden wir diese Motion eigentlich nicht nötig. Danke.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

On vient d'entendre un motif en tout cas pour lequel cette motion, cette proposition n'est pas nécessaire, mais il y en a quand même quelques autres.

Déjà on mélange là-dedans allègrement toutes sortes de genres: la réglementation sportive, les règles de procédure pénale, etc., tout cela pour aboutir à une espèce de loi d'exception. Donc, on est en Turquie. Je crois que c'est l'anniversaire..., je ne me souviens plus comment s'appelle le palais du Gouvernement à Santiago du Chili mais enfin je veux dire, c'est Pinochet, ce sont les lois d'exception, le couvre-feu, tous aux abris, etc. parce que..., non, c'est complètement exagéré.

Les interdictions de périmètre, etc., il y a toutes sortes de mesures qui sont déjà autorisées et qui sont du ressort des clubs et des instances sportives.

Il y a encore un autre problème qui se pose, c'est que, sous prétexte de lutte contre le hooliganisme..., moi, j'ai juste un abonnement du Club des 1000, donc de temps en temps je lance quelques fumigènes discrètement, mais en principe je me tiens assez tranquille. Bon, c'est vrai qu'il y a quelques supporters à peu près normaux.

Ce qui me dérange dans ce dont on nous parle ici, c'est qu'on veut instaurer une espèce de régime d'exception. On va traiter maintenant les supporters de foot pire que les criminels, les vrais criminels, ceux dont s'occupent vraiment les autorités de poursuite pénale.

Est-ce que c'est ça qu'on veut?

Alors, moi, je crois aussi que, maintenant, il faut revenir sur terre. Donc, il y a effectivement quelques mesures à prendre, mais il faut garder un petit peu le sens de la proportionnalité.

Il me semble que cette motion va clairement trop loin, trop loin en particulier par rapport à certaines choses qui sont déjà en route. Et moi, je ne peux pas adhérer à ce genre de proposition.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Le député Bernard Rey a redemandé la parole.

**Rey Bernard**, député, PLR:

Oui, quelques corrections matérielles.

Tout d'abord, je remarque que le groupe CSPO paraît beaucoup plus enclin à accueillir des hooligans en Valais que des chercheurs dans les EPFL. Cela ne me réjouit pas.

Ensuite, je vais faire une citation – j’aime bien citer les gens de leur vivant, cela les met en valeur –, je cite: «Il est temps que le monde politique s’impose.» Cette citation a été faite le 12 septembre 2013, c’est-à-dire aujourd’hui, à 14 h 17, par mon collègue Grégory Logean. Alors, je crois que cette motion vous donne la possibilité que le monde politique s’impose.

Quant à la proposition qui a été faite par mon collègue Alexander Allenbach à propos du concordat, j’ai toujours appris que «un tiens vaut mieux que deux tu l’auras». Je serai prêt à retirer ma motion au stade du traitement si le concordat est mis en force mais, pour l’instant, on n’a rien sous la main.

Je pense ainsi que ma motion est le meilleur moyen de faire quelque chose pour régler ce problème et je vous invite à la soutenir.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

En fait, le seul point positif de cette motion, c’est que, dans un cas particulier, mais justement c’est un régime d’exception comme en Turquie un peu ou au Chili ou je ne sais pas où.

Enfin, le seul point positif, un des seuls, c’est qu’elle interdit la dissimulation du visage. Alors, on y reviendra.

**La présidente:**

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Par 61 voix contre 56 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.0019 du député Bernard Rey.**

9. Postulat des députées Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Jennifer Näpfli (suppl.), AdG/LA, concernant: exposition itinérante (16.05.2013) (3.0020)

Postulat der Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Jennifer Näpfli (Suppl.), AdG/LA, betreffend Wanderausstellung (16.05.2013) (3.0020)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Schmidhalter-Näfen Doris**, Grossrätin, AdG/LA:

Unter dem Namen der Reichskriegsflagge wurden unmenschliche Verbrechen begangen. Die Geschichte des deutschen Kolonialismus ist von Blut getränkt. Die Reichskriegsflagge dient heute den Neonazis als Kampf- und Erkennungszeichen. Man kann und man muss aus der Geschichte lernen.

Es wäre mehr als sinnvoll, wenn neutrale Experten eine Ausstellung zu diesen beiden Themen zusammenstellen würden. Eine Ausstellung, die an allen Fachhochschulen, Gymnasien, Berufs- und Orientierungsschulen gezeigt würde.

Und eigentlich ist unser Postulat in der Zwischenzeit schon überholt und müsste erweitert werden. Neu müssten im gleichen Zug auch der Balkankrieg und Srebrenica thematisiert werden.

Danke.

**Fournier Yves**, député, PLR:

L’objet incriminé est un drapeau du Deuxième Reich qui, pour mémoire, a pris fin en 1918. Même si l’aigle impérial a parfois servi d’étendard entre les années 1933 et 1935 et dans la Kriegsmarine, eh bien!, ce n’est clairement pas le drapeau nazi.

La Linke Allianz fait allusion au colonialisme allemand. Alors, elle oublie sans doute que le colonialisme fut un drame planétaire. Pillage, viols, meurtres ne sont pas une exclusivité du Deuxième Reich. Bien au contraire, l'Allemagne – et de nombreux historiens vous le rediront – du début du XX<sup>e</sup> siècle s'est montrée à bien des titres plus clémentes que ses concurrents.

Si la Linke Allianz envisage de son propre chef d'initier une exposition, elle devra aussi aborder les drames générés par les colonisateurs français, britanniques, italiens, portugais ou belges.

Avec ce postulat, la Linke Allianz aura tout juste réussi à raviver le souvenir de cette maladresse.

Pour le surplus, le groupe PLR vous invite à refuser ce postulat onéreux et inadéquat.

**Ecoeur Frédéric**, député (suppl.), PDCB:

Au vu de la conclusion de ce postulat, le groupe PDCB dit stop à la prolifération des fausses bonnes idées qui sont imposées à nos institutions.

Arrêtons d'imposer toujours plus de contraintes à nos écoles et laissons-les gérer leurs programmes déjà bien chargés.

De plus, ce postulat engendre des coûts pour des experts neutres, ce qui n'est pas compatible avec notre rigueur dans les dépenses.

Et, enfin, il n'y a pas de certitude pouvant démontrer qu'une exposition itinérante puisse chasser les mauvaises pensées.

Au vu de ce développement, le groupe PDCB refuse ce postulat et vous invite à en faire de même. Merci de votre soutien.

**Kuonen Urs**, Grossrat, CVPO:

Ich traute meinen Augen nicht, als ich dieses Postulat lesen musste, ja, werte Kolleginnen und Kollegen, lesen musste. Eine Wanderausstellung in unserem Kanton schien mir zuerst sehr sinnvoll.

Aber unter welchen Umständen und Hintergründen diese Wahl propagiert wird, ist doch, eher nicht, für unser herrliches Wandergebiet unter der 13-Sterne-Flagge als geeignet zu betrachten.

Die Aufgaben dieses Parlaments, so scheint es mir, sind noch nicht für alle klar. Es ist da, um die Rahmenbedingungen für die Regierung unseres Kantons festzulegen, also Gesetze zu entwickeln, nach denen die Bürgerinnen und Bürger gemeinsam leben können und die der Staatsrat so auch umzusetzen hat.

In die operative Ebene einzugreifen, ist wahrlich nicht unsere Aufgabe.

So erübrigt sich auch dieses Postulat, in dem detailliert Leistungen gefordert werden, die in diesem Parlament nichts zu suchen haben. Oder sollten wir etwa als Besserwisser jedes Jahr den professionell geführten Dienststellen und Schulen vorschreiben, wer, was, wann und wo auszustellen und zu kommunizieren hat? Die ehemaligen oder heute neuen Bundesländer lassen grüssen...

Ich frage mich, was für ein Frust hinter diesen angereichten Wörtern stecken musste, die uns, so glaube ich jedenfalls, die Schrecken des Krieges darlegen sollten. Wie wir alle wissen, gibt es leider heute noch zu viele schändliche Verbrechen an Völkern, die auch unter verschiedenen Flaggen und Vorwänden getarnt nicht des Ruhmes wert sind. Wir brauchen hier keinen Startschuss zu Kriegsschauplätzen vor den Schulen, sondern eher die Ausbildung innerhalb der Schulen, damit sich die Geschichte nicht wiederholt.

Leider masst man sich hier an, sich eines Postulats zu bedienen, um eventuell politische Vorteile gegenüber einer anderen Partei zu schaffen. Dies ist nicht gerade lobenswert.

Ich möchte mit meinem Votum den Lehrinstituten Wanderausstellungen nicht vorenthalten, aber es ist nicht unsere Aufgabe, die Themen vorzuschreiben, sondern es muss den Schulen selbst überlassen sein, sich deren Gestaltung anzunehmen.

Aus diesem Grund lehnt die CVPO dieses Postulat ab und empfiehlt auch dem Parlament die Ablehnung. Danke.

**Jacquod Eric**, député, UDC:

C'est avec le plus vif intérêt que le groupe UDC s'est penché sur l'objet de ce postulat. Nous ne pouvons, néanmoins, que nous y opposer car l'accepter serait faire outrage aux enseignants d'histoire de ce canton, tout en entraînant des coûts aussi élevés qu'inutiles. Je ne reviendrai pas sur le détail. On a eu d'excellents cours d'histoire.

Néanmoins, ce postulat met le doigt sur un problème épineux qui semble régner, lui, au sein de cette noble Assemblée: une grave méconnaissance de l'histoire et une confusion temporelle au sujet de faits historiques.

Je vais donc profiter de cette occasion pour essayer de vous amener quelques précisions historiques et linguistiques pouvant peut-être remplacer cette onéreuse exposition itinérante. Sans entrer dans des détails, je tiens quand même à préciser que je connais des Camerounais, et on apprend toujours l'allemand au Cameroun parce que le souvenir des atrocités commises par les méchants Allemands sont, pour beaucoup, un agréable souvenir aux rapports amicaux entretenus par les gentils colonisateurs vainqueurs de 1918 qui, entre nous soit dit, opèrent toujours au Cameroun maintenant.

Tout d'abord, en allemand comme en français, il y a une différence entre 2 et 3. Le Deuxième Reich, das zweite Reich, n'est donc pas la même chose que das dritte Reich. Et en histoire, on ne parle en principe pas de zweite Reich mais de monarchie impériale. La monarchie impériale qui a vu sa fin en 1918 était le fait d'un empereur et d'un pouvoir bourgeois et noble. Le fait de compter les Reiche a d'ailleurs été inventé par M. Hitler qui voulait s'inventer une justification historique alors qu'il avait cassé avec les traditions de son pays. On peut dire que Hitler avait fait du passé table rase. Son régime était, lui, basé sur une idéologie, donc déconnecté de la réalité, le nazisme qui, comme chacun le sait, est l'abréviation usuelle National Socialisme. Idéologie qui, avec l'aide et le concours de bien d'autres idéologues, je ne citerai que M. Djougachvili, plus connu sous le nom de Staline, chef de l'union des républiques socialistes soviétiques, de M. Mao Tsé-toung, initiateur de la voie chinoise vers le socialisme et de bien d'autres camarades (Pol Pot, Ho chi Minh et j'en passe) a fait des centaines de millions de morts sur notre planète au point que Gengis Kahn et Tamerlan passent pour des enfants de chœur.

Donc, il n'y a pas grand-chose à voir historiquement et sociologiquement entre le socialisme national de M. Hitler et la croix de la monarchie impériale allemande.

Mais, restons en Valais, et comme il semble que certains membres de notre noble Assemblée confondent certains symboles et drapeaux, je me permets encore deux précisions:

Les croix gammées du chœur de l'église de St-Pierre-de-Clages ont été peintes il y a plus de 600 ans. Même si le maître d'œuvre est connu comme étant le «comte rouge», il ne s'agit donc pas de l'œuvre de néonazis ni de paléonazis ou protonazis, selon les dernières études historiques qui ont été faites.

La croix noire dans un rond blanc sur fond rouge de la très belle armoirie de la commune de Eischoll est une croix de Saint-Maurice. Maurice était un militaire de carrière africain émigré dans le Bas-Valais, donc certainement pas socialiste nationaliste. Un postulat pour obliger cette commune à fusionner avec une autre pour voir disparaître cette armoirie est donc inutile.

Refusons donc ce postulat mais profitons d'étudier l'histoire – alors, on peut profiter, il y a d'excellentes expositions dans la salle des pas perdus – car, effectivement, l'histoire est très riche d'enseignements. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant largement combattu, nous votons.

**Par 95 voix contre 12 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.0020 de la députée Doris Schmidhalter-Näfen.**

Ce postulat est ainsi éjecté au niveau du développement.

- 10.** Postulat du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Rosina In-Albon, concernant: interdictions de périmètre pour les requérants d'asile délinquants (16.05.2013) (3.0021)

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, betreffend Rayonverbote für kriminelle Asylanten (16.05.2013) (3.0021)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**In-Albon Rosina, Grossrätin (Suppl.), CSPO:**

Bremgarten hat Wellen geworfen. Das dort ausgesprochene Rayonverbot ist aber nicht mit unserer Forderung vergleichbar. In Bremgarten wurde ein generelles Rayonverbot, d.h. für alle Asylanten ausgesprochen, unsere Forderung bezieht sich nur auf die kriminellen Asylanten.

Das Ausländergesetz regelt auf eidgenössischer Ebene, dass der betreffende Kanton einer Person derartige Auflagen machen kann.

Rayonverbote für kriminelle Asylanten sind kein Einzelfall. Bereits in mehreren Kantonen wurden derartige Verbote ausgesprochen. So existiert zum Beispiel in Basel ein individuelles Rayonverbot für auffällige Asylanten, welche sich im Empfangszentrum befinden. Für Asylsuchende aus anderen Kantonen, die gegen das Ausländergesetz verstossen, d.h. die öffentliche Sicherheit und Ordnung gefährden, wird mit einer Ausgrenzung verboten, sich zum Beispiel in der Stadt Basel aufzuhalten. Diese Massnahme wird insbesondere zur Bekämpfung von Drogenhandel und Eigentumsdelikten angewandt. In Basel sind dies jährlich ca. 200 Asylanten, die von diesen Ausgrenzungen betroffen sind. Im Wiederholungsfall würden fehlbare Asylbewerber in Ausschaffungshaft genommen.

Die Statistiken zeigen auch, dass die Verstösse gegen das Ausländergesetz, sprich illegale Einwanderung und illegaler Aufenthalt, im Jahr 2012 in der Schweiz um 26% gegenüber 2010 zugenommen haben. Es zeigt sich auch, dass sich bei Straftaten gegen das StGB die Zahl der Beschuldigten aus der ständigen Wohnbevölkerung bei Schweizer Staatsangehörigen kaum verändert und dass sie bei ausländischen Staatsangehörigen nur leicht zugenommen hat. Gestiegen ist jedoch die Zahl der Beschuldigten aus dem Asylbereich und aus der nichtständigen Wohnbevölkerung.

Durch die Eröffnung des NEAT-Basistunnels hat sich die Erreichbarkeit des Wallis drastisch gesteigert. Die Verstösse gegen das Betäubungsmittelgesetz haben sich in Visp seit 2010 verdreifacht.

Habt ihr gewusst, dass in Visp auf 1'000 Einwohner mehr Verstösse gegen das Betäubungsmittelgesetz zu verzeichnen sind als in Zürich? Gemäss Bundesamt für Statistik verzeichnete Visp 2012 auf 1'000 Einwohner 46 Verstösse, zum Vergleich in Zürich «nur» deren 30, in Sitten 17 und Martigny 16.

In Visp sind die Bewohner der Kleegärten äusserst besorgt. Kinder, Jugendliche und auch Frauen wagen sich abends bei Dunkelheit nicht aus dem Haus. Ein Rayonverbot für kriminelle Asylanten und vermehrte Kontrollen durch die Polizei oder Sicherheitsfirmen würden etwas Beruhigung schaffen.

Übrigens hat gestern der Ständerat bei dem Gegenvorschlag zur Pädophilen-Initiative ein Kontakt- und Rayonverbot für verurteilte Pädophile verankert.

Probleme sind auch bei uns vorhanden – Lösungen müssen gesucht werden.  
Vielen Dank.

**Lehner Elisabeth**, députée, PLR:

Le groupe PLR reconnaît la nécessité de surveiller les centres d'asile. Un concept de sécurité global doit être élaboré pour les lieux concernés.

Mais – car il y a bien un «mais» –, soit les requérants d'asile sont des délinquants, dans ce cas ils doivent être pris en charge par le pouvoir judiciaire, voire enfermés ou même expulsés, soit ils ne sont pas des délinquants et, dans ce cas, les périmètres de sécurité sont discriminatoires.

Comment le groupe CSPO prévoit-il de permettre à la population de distinguer un requérant délinquant d'un autre? Faut-il le tatouer? Est-ce qu'une mesure pour isoler les requérants d'asile – en exemple Bremgarten –, n'y a-t-il pas un risque de renouveler le tollé de la presse nationale et internationale du mois d'août dernier? Qui participe aux coûts pour la mise à disposition de forces de sécurité?

Tout autant de questions, alors, vous l'aurez compris, le groupe PLR vous invite à refuser ce postulat.

Merci pour votre attention.

**Truffer Gilbert**, Grossrat (Suppl.), AdG/LA:

Das vorliegende Postulat rennt offene Türen ein, verdreht Sachverhalte und ist rechtlich nicht umsetzbar.

Sie reden von Verstössen gegen das Betäubungsmittelgesetz, die zunehmen, Sie reden von Verstössen gegen das Ausländergesetz, die zunehmend sind und münzen alles ab auf die Asylfrage. Asylzentren werden schon heute regelmässig von der Polizei kontrolliert. Das Postulat verlangt also Massnahmen, die bereits bestehen.

Die Kriminalität im Wallis hat zugenommen. So wie die statistische Auswertung im Postulat dargestellt wird, will sie glauben machen, dass die Zunahme alleine auf einen Anstieg der Kriminalität von Asylanten zurückzuführen sei. Das wird wohl kaum der Fall sein. Sie verdrehen hier Tatsachen mit Vermutungen. Betreffend Rayonverbote in Bremgarten haben die Erfahrungen gezeigt, dass die gesetzliche Grundlage fehlt. Und ich möchte an meine Vorrednerin anschliessen: Wie wollen Sie Delinquenten von Nicht-Delinquenten unterscheiden? Mit dem verlangten Sicherheitskonzept schiessen Sie weit über das Ziel hinaus!

Wie ich schon vorgängig gesagt habe, werden die Asylzentren regelmässig von der Polizei kontrolliert. Fehlbare Asylanten werden zur Rechenschaft gezogen und müssen die entsprechenden Konsequenzen tragen.

Mit Sicherheit ist es so, dass die Asylpolitik zurzeit für die Schweiz eine grosse Herausforderung darstellt. Wenn verschiedene Kulturen aufeinander treffen, dann entstehen Reibungszonen und Ängste in der Bevölkerung. Leider verhalten sich nicht alle Hilfesuchenden so, wie sie es sollten – das stimmt. Das sind aber die Wenigsten von ihnen. Wir sollten aber das Ziel, nämlich das der Hilfeleistung, nicht aus den Augen verlieren. Und vor allem sollten wir das Thema Asyl nicht missbrauchen, um sich Wählerstimmen zu sichern und auf das Züglein der SVP aufzusteigen. Vielen Dank.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Je constate qu'il n'y a eu ni applaudissements ni huées...

Malgré tout, on touche-là à un problème réel et je dois vous présenter nos excuses, c'est que nous aurions pu avoir l'idée avant le groupe CSPO, eh bien!, non, c'est le groupe CSPO qui en a eu l'idée avant nous, et pourquoi? Tout simplement parce que l'objet de cette intervention touche à des problèmes réels.

On a parlé de soutien. La question qui se pose est toute simple: qui devons-nous soutenir d'abord? Est-ce que ce ne sont pas nos propres concitoyens? Poser la question, c'est y répondre.

Nous soutenons bien entendu cette intervention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

**Par 66 voix contre 52 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.0021 de la députée (suppl.) Rosina In-Albon.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. Postulat du groupe PLR, par les députés Xavier Mottet, Fabien Girard (suppl.) et Philippe Nantermod, concernant des JO durables en Valais: une chance unique? (16.05.2013) (3.0022)

Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Xavier Mottet, Fabien Girard (Suppl.) und Philippe Nantermod, betreffend nachhaltige Olympische Spiele im Wallis: eine einmalige Chance? (16.05.2013) (3.0022)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole...

Je passe la parole à la députée (suppl.) Fabienne Mabillard.

**Mabillard Fabienne**, députée (suppl.), Les Verts:

Je m'exprime pour combattre le postulat du groupe PLR et je donne également l'avis des Verts sur l'interpellation du groupe PDCC qui suivra le traitement de ce postulat.

Ce matin, dans cette salle, nous avons porté sur les fonts baptismaux un vrai projet du XXI<sup>e</sup> siècle novateur, rassembleur et résolument avant-gardiste.

Ici, nous sommes face à un projet qui sent les relents du réchauffé, voulant mettre un baume antiseptique sur une plaie identitaire et/ou économique.

Mais, le Valais est-il malade? Les diagnostics des différents médecins de cette salle seront différents mais il est, à coup sûr, certain que le remède proposé n'est pas, pour Les Verts, celui adéquat pour soigner les problèmes identitaires ou économiques de notre canton.

Véritable arlésienne, la volonté de se lancer dans une nouvelle candidature valaisanne aux JO d'hiver pourrait prêter à sourire si elle n'en disait long sur l'incapacité de certains milieux à imaginer de nouvelles solutions pour l'avenir de notre canton.

C'est méconnaître totalement le fonctionnement du CIO que de croire à un retour à des jeux à taille humaine, respectueux des intérêts des populations locales et de l'environnement.

C'est méconnaître les rapports de force et les intérêts géopolitiques au sein du CIO que de croire que la Suisse a une chance d'être choisie pour accueillir les JO.

Inutile de perdre de l'énergie pour un combat perdu d'avance et, plus important, qui ne constitue pas un projet pertinent pour notre canton.

La question qui se pose est, en effet, de savoir si l'organisation des JO serait une bonne chose pour le Valais. La réponse des Verts est non:



- non parce qu'organiser des JO signifie aujourd'hui devoir réaliser de nouvelles infrastructures sportives dont l'utilisation post-olympique se révélera un désastre financier comme en témoignent les nombreux exemples de villes et régions ayant accueilli les JO;
- non car le gigantisme de l'événement ne cadre pas avec l'image que nous voulons donner du Valais touristique;
- non car les investissements se feraient pour renforcer la saison d'hiver, les sports de neige alors même que ce marché est mature, voire déclinant dans les Alpes et que c'est sur la saison d'été qu'il faudrait porter désormais nos efforts et accroître nos parts de marché.

Le Valais a de gros défis devant lui mais Les Verts refusent ce discours visant à faire croire encore une fois aux Valaisannes et aux Valaisans, comme lors de la candidature 2006, que l'organisation des JO résoudra comme par miracle tous les problèmes du canton.

Ce postulat doit être refusé car les JO ne constituent pas une réponse pertinente aux défis du tourisme valaisan, que le Valais n'a de toute évidence aucune chance de les obtenir et que temps, énergie et argent doivent être mis dans d'autres projets porteurs comme le campus Valais-Wallis. Merci de votre attention.

**Mottet Xavier**, député, PLR:

Je ne reviendrai pas sur les conséquences pour l'économie valaisanne des votations relatives à la LAT et à la Lex Weber.

Peut-on aujourd'hui se permettre le luxe de ne pas étudier un projet rassembleur permettant d'améliorer nos infrastructures d'intérêt public, de donner une impulsion à l'hôtellerie et d'offrir une promotion mondiale?

Il faudra bien un jour qu'un dossier de candidature redevienne à taille humaine, intégrant le développement durable cher à nos collègues Verts.

Ce dossier pourrait justement être celui du Valais.

**Fournier Patrick**, député, UDC:

L'expérience montre que, hormis des pertes et des dettes pour nos enfants, pour les décennies qui vont suivre, les JO d'hiver n'ont jamais apporté des bénéfices pour la région qui les organisait, non seulement à long terme mais également à court terme, comme l'a démontré le cas d'Albertville où les hôtels étaient vides à 60% durant la période des jeux.

En conséquence, laissons donc aux autres le soin d'organiser des JO d'hiver et, pour cela, le groupe UDC vous recommande de refuser le postulat du groupe PLR. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

**Par 64 voix contre 36 et 14 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.0022 du député Xavier Mottet.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

- 12.** Interpellation du groupe PDCC, par les députés Beat Eggel, Grégoire Dussex et David Théoduloz, concernant: une nouvelle candidature olympique pour le Valais? (16.05.2013) (3.0023)

Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Beat Eggel, Grégoire Dussex und David Théoduloz, betreffend neue Walliser Olympiakandidatur? (16.05.2013) (3.0023)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je vous passe la parole, Monsieur le conseiller d'Etat.

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Je pense que je vais un peu refroidir la forme olympique de ce Parlement par la réponse du Gouvernement à l'interpellation du groupe PDCC.

En effet, il faut compter pour des Jeux Olympiques d'hiver un budget global d'infrastructures et de fonctionnement de quelque 3,5 milliards de francs. Avons-nous les moyens de consacrer un tel montant à ce projet? Lors du choix des Grisons par Swiss Olympic, la candidature commune Genève-Vaud-Valais a été refusée. Que dire dès lors d'une candidature uniquement valaisanne? Une candidature valaisanne ne semble avoir aucune chance réelle d'aboutir, voire de passer le premier écueil constitué par Swiss Olympic.

Après l'échec cuisant en votation populaire des Grisons 2022 et compte tenu du tournus informel (mondialisation oblige) entre les différents continents, une prochaine candidature de la Suisse pour des JO d'hiver n'est pas envisageable avant 2030, voire 2034. Dès lors, l'attribution des JO ne se ferait qu'en 2023 ou 2027. Vous imaginez un peu...

Une candidature de la Suisse pour les JO 2022 est-elle encore possible? D'après toutes les remarques et observations faites depuis l'annonce d'une première initiative de ce type, cela paraît utopique. Nous ne voyons pas Swiss Olympic reprendre un tel risque dans une démarche qui devrait être bouclée en quelques mois alors que, d'habitude, elle demande plusieurs années d'intense travail et un budget d'environ 50 millions de francs. Je vous rappelle que les Grisons ont quand même dépensé 60 millions de francs rien que pour la candidature qui a échoué.

Alors, la suite des opérations, puisque vous venez d'accepter le postulat du groupe PLR, eh bien!, la HES va faire une étude. Merci.

**13.** Motion du groupe CSPO, par le député Urban Furrer, concernant: lutter contre les causes de la violence et non contre les symptômes (17.05.2013) (3.0024)

Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban Furrer, betreffend Ursachen von Gewalt und nicht Symptome bekämpfen (17.05.2013) (3.0024)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Furrer Urban**, Grossrat, CSPO:

Mittwoch, 15. Mai 2013 – wir waren mitten in der Maisession – eine 19-jährige Frau in der Blüte ihres Lebens wird von einem Mann, der vor 13 Jahren wegen Entführung, Vergewaltigung und Mord zu einer Freiheitsstrafe von 20 Jahren verurteilt worden war und sich noch immer im Strafvollzug befand, ermordet.

Diese schreckliche Tat berührte mich persönlich und als damaliges Mitglied der Kommission für öffentliche Sicherheit dermassen, dass ich mich noch am selben Abend an den Schreibtisch setzte und diese Motion schrieb.

Auch wenn in den Medien und in unseren Kreisen in der Zwischenzeit Gras hierüber gewachsen ist, die Familie von Marie wird diesen Tag nie vergessen und stellt sich unter anderem die Frage: Wieso macht die Politik nichts?

Ich will hier nicht noch einmal auf die einzelnen Punkte eingehen, diese könnt Ihr der Motion entnehmen.

Potentiell gefährliche Personen mit meist psychisch bedingten und suchtkranken Verhaltensauffälligkeiten werden vermehrt ambulant behandelt. Im zunehmend anonym gehaltenen Lebensstil der Allgemeinheit findet sich auch die Anonymität der Einzelpersonen.

Immer öfter weisen die sich selbst überlassenen Menschen eine aussergewöhnliche Gewaltbereitschaft auf und gefährden durch ihr aggressives Verhalten die Bevölkerung.

Wir sind zwar sensibilisiert, dass etliche Gewalttaten im Alkoholrausch verübt werden, dass jedoch eine Vielzahl illegaler Drogen Rauschzustände und damit ein hohes Aggressivitätsrisiko auslösen, wird von uns noch zu wenig wahrgenommen. Die Studie von Dr. Killias zeigt dies deutlich auf.

Beispiele gibt es zu viele: Im vergangenen Januar in Daillon in unserer nächsten Umgebung; wie eingangs erwähnt der Mord an der jungen Frau in Payerne; die Mörder des Studenten in Locarno; der Mörder von Lucie im Kanton Aargau; der Massenmörder Breivik usw.

Mit dieser Motion beauftrage ich den Staatsrat, Massnahmen zu ergreifen und die nötigen gesetzlichen Anpassungen vorzunehmen, welche zum Schutz der Bevölkerung und zur Bekämpfung von Gewalt dienen sollen. Sozialbehörden, Ärzte und Psychiater sollen verhaltensauffällige, gewaltbereite, suchtkranke, also potentiell gefährliche Personen registrieren. Die Polizei soll im zweckdienlichen Rahmen auf diese Register zugreifen können.

Ich bitte Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, diese Motion zu unterstützen. Hilft sie, vielleicht ein Verbrechen zu verhindern, dann hat sie ihre Wirkung allemal gebracht.

Ich danke.

**Ogay-Cretton Sandra**, députée (suppl.), PDCB:

La motion présentée «lutter contre les causes de la violence et non contre les symptômes» peut nous paraître séduisante dans un premier abord. La forme mise dans le texte nous laisse pourtant perplexes:

La création d'une banque de données concernant les personnes potentiellement dangereuses, qui plus est avec photo pour faciliter l'identification, nous fait penser à un nouveau modèle de fiches.

Comment définir une personne potentiellement dangereuse? Les personnes atteintes d'une maladie psychique sont-elles un danger pour la population? Où se situe la limite entre la maladie sans dangerosité et la maladie qui peut entraîner un risque pour l'entourage?

Selon quels critères objectifs peut-on inscrire une personne dans une banque de données et, en vertu de quelles compétences, les autorités sociales peuvent-elles décider de dénoncer une personne?

A quel moment dit-on qu'une personne est livrée à elle-même et qu'elle menace la population? Selon quels critères?

Afin de réintégrer la société, cette motion demande qu'un médecin fournisse une attestation de succès après la thérapie. Cela relève de l'utopie. Qui accepterait de cautionner un tel document?

Dans la conclusion, il est stipulé que les autorités sociales doivent signaler à la police les personnes représentant un comportement suspect afin qu'elles soient enregistrées. Que veut dire le mot suspect? Quand peut-on considérer qu'une personne est suspecte?

Nous tenons aussi à soulever le fait que la concrétisation d'une banque de données de ce type paraît fortement illusoire. La définition des critères devient très aléatoire et dépendra de l'appréciation d'un médecin ou d'une autre instance médicale.

Le groupe PDCB pourrait accepter ce texte mais uniquement à condition qu'il soit transformé en postulat.

Suite à ces remarques, le groupe PDCB demande la transformation de cette motion en postulat. Si la forme de motion est maintenue, le groupe PDCB combattra le texte.

Merci de votre attention.

**Lehner Elisabeth**, députée, PLR:

Cette motion nous fait penser au film «Minority Report». Elle est d'une grande violence car elle prétend protéger la population, éliminer les risques, sécuriser la société à n'importe quel prix, en pratiquant une suspicion généralisée de cette même population.

On cherche à légiférer sur la peur de ce qui pourrait advenir de la perception d'un danger potentiel, évalué par des autorités pénales médicales. Donc, que signifient les termes «dangers potentiels»? Un employé stressé? Un mari alcoolisé? Un élève agressif?

Le texte conclut en prétendant que les autorités scolaires ou médicales signalent à la police les individus présentant un comportement suspect. C'est un glissement sémantique. Il ne suffit plus de représenter un danger; il suffit d'avoir un comportement suspect.

Qui évaluera la normalité d'un comportement? Selon quels critères? Qui contrôlera et décidera de la dangerosité et du comportement suspect?

Combien de temps, les personnes à risque seront-elles fichées?

Qui constituera, alimentera et diffusera la banque de données? A quelles fins?

N'y aura-t-il pas de risque de débordement? Une petite réminiscence de l'affaire des fiches? Le risque d'intrusion dans la vie privée?

Quels seront les critères de réussite d'une thérapie? Les conditions de sortie d'un internement?

Le risque est grand d'attenter aux libertés individuelles et à la présomption d'innocence.

Vous l'aurez compris, une fois de plus, le groupe PLR vous invite à refuser cette motion.

Merci pour votre attention.

**Clerc Bérold Annick**, députée (suppl.), AdG/LA:

La motion soumise par l'UDC est plus que problématique sur bien des aspects, dont ceux-ci:

En voulant créer un registre des personnes, je cite «présentant un comportement suspect, prêtes à faire usage de la violence, dépendantes», elle met en péril le secret médical et le secret de fonction.

En réduisant les causes de la violence à la maladie psychique et aux personnes dépendantes aux drogues illégales, elle stigmatise et criminalise de façon inadmissible toute une frange de notre population fragilisée par la maladie. Toute personne dangereuse n'est pas atteinte de troubles psychiques ou de dépendance et toute personne malade psychiquement ou dépendante n'est pas *ipso facto* une personne dangereuse. De surcroît, l'état de dangerosité d'une personne n'est pas nécessairement un état permanent.

En insinuant que les personnes dépendantes ou présentant des troubles du comportement liés à des causes psychiques ne doivent pas bénéficier de traitement ambulatoire et doivent être traitées uniquement en milieu fermé jusqu'à un succès total, elle met à mal toute une politique d'insertion sociale et de réhabilitation.

En prenant en otage un drame tel que celui survenu à Daillon et les problèmes psychiques du coupable, elle occulte un vrai problème dans la violence, celui de la disponibilité des armes. Comme la motion cite le professeur Martin Killias, relevons que ce dernier indique que, dans le déclenchement de la violence, c'est la disponibilité des armes qui joue un rôle principal et non l'agressivité.

Je rappelle également que même une personne en bonne santé peut se révéler dangereuse suite à un événement déclencheur imprévisible.

S'attaquer aux causes de la violence, oui, mais alors s'attaquer à l'enchevêtrement de causes que sont la précarité, le désœuvrement, l'exclusion, la maltraitance familiale et conjugale, la libéralisation de la consommation d'alcool chez les jeunes, la banalisation de la violence dans notre société.

Le groupe AdG/LA vous demande de rejeter cette motion.  
Merci de votre attention.

**La présidente:**

Merci.

Il y a une demande de transformer cette motion en postulat et il y a un combat.

**Furrer Urban**, Grossrat, CSPO:

Erstaunt und auch ein bisschen wehmütig, muss ich zur Kenntnis nehmen, dass gerade Frauen hier nicht bereit sind, ein Werkzeug zu schaffen, welches eventuell einmal der Prävention für ein Verbrechen dienen kann.

Hoffentlich müssen wir uns nie mit der Frage auseinandersetzen, warum die Polizei nicht vorher eingeschritten ist und Präventionsmassnahmen getroffen hat, wenn wiederum ein Verbrechen dieser Art verübt wird.

Meine Befürworter haben ihr Bestes gegeben und waren bereit, die Motion zu unterstützen – mehr können Sie und ich hier leider nicht tun. Ich bin nicht bereit, aus den genannten Beweggründen meine Motion in ein Postulat umzuwandeln. Mein Motto ist zwar: Ein Onkel, der etwas Gutes mitbringt, ist besser als eine Tante, die bloss Klavier spielt. Ich höre hier Klavier und bin für die Motion.

Gleichwohl wie die Abstimmung nun ausgehen wird, bitte ich den Staatsrat, meine Anregungen ernst zu nehmen und wenn dies nicht in Stein gemeisselt wird, sollten die nötigen Vorkehrungen allemal getroffen werden. Danke.

**La présidente:**

Je repasse la parole à la députée (suppl.) Annick Clerc Bérode.

**Clerc Bérode Annick**, députée (suppl.), AdG/LA:

J'ai commis un impair: cette motion n'a pas été déposée par l'UDC mais par le CSPO. Pardon à mes collègues UDC cités.

**La présidente:**

Merci.

Nous allons donc voter.

**Par 71 voix contre 37 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.0024 du député Urban Furrer.**

**La présidente:**

Je profite de saluer la venue de M. Philipp Müller, président du parti libéral-radical suisse à la tribune, accompagné du encore président du parti libéral-radical valaisan.

*(Applaudissements)*

**14.** Interpellation des députés Denis Liand (suppl.), AdG/LA, Gaël Bourgeois, AdG/LA, Jérémie Pralong, AdG/LA, et Julien Délèze (suppl.), AdG/LA, concernant: les apprentissages en Valais sont-ils en forme? (17.05.2013) (3.0025)

Interpellation der Grossräte Denis Liand (Suppl.), AdG/LA, Gaël Bourgeois, AdG/LA, Jérémie Pralong, AdG/LA, und Julien Délèze (Suppl.), AdG/LA, betreffend Lehrabschluss und Einstieg ins Berufsleben (17.05.2013) (3.0025)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

## **La présidente:**

Je vous passe la parole, Monsieur le conseiller d'Etat.

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

En ce qui concerne les ruptures ou résiliations de contrats d'apprentissage, le canton du Valais n'échappe, hélas, pas à la tendance romande et latine en la matière.

En effet, depuis plusieurs années, même si ce chiffre est heureusement stabilisé après une forte progression au début des années 2000, nous avons environ un millier de ruptures de contrats par année, principalement au cours des trois premiers mois de la formation, soit durant la période d'essai, dans plus de 150 professions différentes.

Les causes principales des ruptures annoncées sont les suivantes:

- les conflits au sein de l'entreprise entre l'apprenti et le formateur, principalement dus à des manquements de la part de l'apprenti
- les changements dans l'entreprise (faillites ou cessation d'activité)
- une réorientation du jeune à la suite d'un mauvais choix professionnel.

Ce dernier point représente environ un tiers des cas recensés.

Les effets de la loi sur le cycle d'orientation de 2009 et l'intensification des stages en entreprise devraient porter leurs fruits dès 2014/2015 et ainsi contribuer à la diminution de ce chiffre.

Pour ce qui est des autres ruptures de contrats, elles n'échappent pas à l'évolution de notre société de consommation où la valeur générale de tout contrat, conclu entre deux parties, n'est définitivement plus scellée ou inscrite dans le marbre, qu'il s'agisse d'actes d'achats, de ventes, de biens divers ou du mariage, par exemple.

Le fait que le nombre de ruptures soit désormais stable, voire en légère régression, est positif, sans nous rassurer complètement. C'est pourquoi nous avons mis en place avec le seul et unique inspecteur du Service de la formation professionnelle, les commissaires de branche ainsi que les commissaires communaux de formation professionnelle, un système d'alerte qui nous permet d'intervenir le plus tôt possible pour désamorcer les situations potentiellement conflictuelles pouvant déboucher sur une résiliation.

Le SFOP tient à jour une liste des ruptures de contrats annuelle avec leurs causes et la liste des professions concernées. Il apparaît peu d'écarts majeurs d'une année à l'autre ou de professions plus touchées que d'autres, proportionnellement au nombre d'apprentis en formation. Là, on n'a pas constaté de différence.

En 2012, il y a eu 1'071 résiliations contre 1'154 en 2009, avec environ 200 apprentis de moins formés, ce qui réduit le pourcentage de ruptures. Donc, il y a quand même là une diminution mais est-ce que le trend va tenir? Cela, on ne peut pas vous le dire. On va essayer de faire, à travers nos mesures de détection précoce, le nécessaire.

Ce nombre de résiliations n'est pas sans poser de problèmes et génère, tant pour le Service de la formation professionnelle que pour les entreprises formatrices, des démarches administratives supplémentaires.

Cependant, depuis plusieurs années, nous constatons également que la grande majorité des apprentis, ayant résilié leur contrat d'apprentissage, retrouve une nouvelle place dans la même profession au cours des jours et des semaines qui suivent leur rupture de contrat. C'est plutôt rassurant.

Nous n'observons pas de différences significatives pour les jeunes qui suivent leur formation hors canton, la rupture étant essentiellement liée à des problèmes rencontrés en entreprise.

Le SFOP tient à disposition les statistiques annuelles de résiliation de contrats avec, depuis quelques années, les causes de résiliation qui ont été introduites au niveau suisse. Une analyse comparative est effectuée chaque année pour vérifier qu'il n'y ait pas de

secteurs d'activité plus problématiques que d'autres et pour s'assurer que les ruptures dues à une erreur d'orientation soient sensiblement en baisse.

**15.** Interpellation du groupe PDCB, par les députés Stéphane Veya (suppl.), Xavier Fellay (suppl.) et Nicolas Voide, concernant: un conseil de la magistrature aux calendes grecques? (17.05.2013) (3.0026)

Interpellation der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Stéphane Veya (Suppl.), Xavier Fellay (Suppl.) und Nicolas Voide, betreffend: Wird der Justizrat auf den Sankt-Nimmerleins-Tag verschoben? (17.05.2013) (3.0026)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole.

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

C'est un serpent de mer... (*interrompu*)..., excusez-moi!

**La présidente:**

Excusez-moi!

Monsieur le député (suppl.) Stéphane Veya, vous avez la parole.

**Veya Stéphane**, député (suppl.), PDCB:

Excusez-moi, Monsieur le conseiller d'Etat.

En réponse à une motion demandant d'instaurer un conseil de la magistrature, il y a de cela trois ans déjà, le Conseil d'Etat s'est engagé à examiner plus avant les questions relatives à la création d'un conseil de la magistrature et à déposer un rapport et des propositions sous forme de projet de révision constitutionnelle et de projet de loi.

Alors que notamment l'association faïtière des avocats valaisans pousse dans cette direction depuis plusieurs années, nous sommes étonnés du silence radio du Gouvernement et attendons avec grande impatience sa réponse, ne serait-ce que pour que ce débat ait lieu enfin devant la Chambre du peuple et qu'un choix définitif puisse être pris en connaissance de cause.

Merci pour votre attention.

**La présidente:**

Merci et alors maintenant vous avez la parole, Monsieur le conseiller d'Etat.

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Considérez-vous comme salués et je commence tout de suite.

L'Ordre des avocats du canton du Valais demande l'instauration d'un conseil de la magistrature depuis plus de six ans déjà.

Le Conseil d'Etat évoque pour la première fois l'institution d'un conseil de la magistrature fonctionnant comme «autorité de nomination et de surveillance de tout ou partie des magistrats de l'ordre judiciaire» dans un message daté du 25 juin 2008.

Le Grand Conseil, suite à un avis de droit du professeur Etienne Grisel, invite le Conseil d'Etat, en 2009, à le renseigner sur le projet Justice 2015 qui doit intégrer le conseil

de la magistrature. Le Conseil d'Etat informe alors le Grand Conseil, dans les planifications intégrées pluriannuelles, sur sa volonté de présenter au Parlement les bases constitutionnelles et législatives d'un conseil de la magistrature.

Le Projet Justice 2015 qui prévoit l'examen en profondeur de l'organisation judiciaire doit porter, outre le conseil de la magistrature, sur les points suivants:

- l'organisation territoriale des tribunaux de première instance et leur spécialisation
- l'éventuelle instauration de tribunaux spécialisés, tels le tribunal de la famille, le tribunal civil social du bail et du travail, le tribunal du commerce
- les juridictions communales que sont le juge de commune et le tribunal de police
- le statut du Conseil d'Etat en qualité d'autorité de recours ordinaire en droit administratif (rien que ça).

Malgré le retard pris sur le projet Justice 2015, le Conseil d'Etat n'est pas resté inactif. Il a chargé un groupe de travail d'élaborer un avant-projet de révision constitutionnelle relatif aux droits fondamentaux et libertés individuelles (décision du Conseil d'Etat du 6 octobre 2010). Constatant, je cite: «l'existence d'un lien étroit entre l'énoncé des droits fondamentaux et les mécanismes garantissant le respect et la mise en œuvre de ces droits fondamentaux», le Conseil d'Etat, par décision du 13 avril 2011, a étendu le mandat du groupe de travail à l'élaboration d'une base constitutionnelle à l'institution d'un conseil de la magistrature. Dans son rapport final du 30 juin 2011, le groupe de travail propose un article 65bis nouveau de la Constitution cantonale traitant du conseil de la magistrature, qui répond à la lettre et à l'esprit de la motion 2.074 du 9 mars 2010 des groupes AdG, PDCB et PLR.

Le Département de la formation et de la sécurité a préparé un projet de message destiné à introduire le débat en opportunité sur l'article 65bis nouveau de la Constitution cantonale instituant le conseil de la magistrature. Dans le même temps, il a proposé la révision de l'article 39 de la Constitution cantonale traitant de l'élection des procureurs, pour donner suite à la motion 2.250 de la commission de justice concernant une procédure simplifiée pour l'élection des procureurs extraordinaires.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet de message dans ses séances des 19 juin et 28 août 2013. Il a demandé des études complémentaires. Le débat en opportunité sur l'élection des procureurs et l'institution du conseil de la magistrature est donc reporté à 2014.

#### **La présidente:**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour...

Monsieur le député Serge Métrailler, vous avez la parole..., excusez-moi, je n'avais pas vu que vous aviez appuyé.

#### **Métrailler Serge, député, PDCC, président de la commission de justice:**

En application de notre règlement et de son article 141 alinéa 4, je demande l'ouverture du débat car la réponse à cette interpellation ne me satisfait pas et je pense ne vous satisfait pas non plus.

En effet, la commission de justice a également reçu une réponse. Il faut savoir que dans un 110 mètres haies, il y a beaucoup de haies et on le fait en 13 secondes. Il semble que, dans ce dossier, ce soit le 3'000 mètres steeple ou je ne sais trop quoi.

Et j'aimerais que, à défaut de nous lire, le Conseil d'Etat nous entende et peut-être dans ce débat en lui disant que ça ne va pas, qu'il convient d'aller plus vite.

Puisque tous les groupes étaient d'accord sur ce conseil de la magistrature, appuyé par les professionnels, je n'arrive pas à comprendre qu'on demande encore des études complémentaires complémentaires.



De surcroît – car la commission de justice a des sources aussi – il semblerait qu'un projet définitif soit déjà sur la table et qu'il serait prêt à être discuté.

En conséquence, si tel est le cas, pourquoi ne faisons-nous pas confiance à ce Parlement, à la commission de justice, pour traiter des différentes propositions et enfin aboutir dans ce long dossier?

En conclusion, je demande qu'on puisse ouvrir le débat pour que vous puissiez également, vous, dire ce que vous pensez de ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

**La présidente:**

Il y a une demande d'ouverture du débat; nous allons donc voter.

**Par 86 voix contre 22 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir le débat.**

**Addor Jean-Luc, député, UDC:**

On sait maintenant officiellement, ne serait-ce que par la commission de justice, que ça fait quelque chose comme deux ans qu'un projet, que beaucoup de gens appellent de leurs vœux, les interpellateurs l'ont dit, il y a notamment l'Ordre des avocats valaisans (bon, ce n'est pas grave, ce n'est pas important si les avocats le demandent), il y a juste plusieurs groupes de ce Parlement qui le demandent (ça non plus, ce n'est peut-être pas très important), maintenant, après une expertise, après un groupe de travail présidé par un expert renommé valaisan, qui connaît nos institutions mais qui connaît bien le droit constitutionnel, on voudrait encore faire deux expertises ou je ne sais pas trop quoi..., non, maintenant ça suffit.

Alors, je pense qu'il y a exactement deux solutions: soit le Conseil d'Etat prend l'engagement d'avancer, soit moi je demande que ce soit le Parlement qui avance tout seul, et puis il y a quelques moyens pour cela, et puis il y en a en tout cas un peut-être tout simple, sauf erreur il y a, dans pas très longtemps, une séance de la commission des institutions et de la famille et si le Conseil d'Etat refuse de prendre aujourd'hui ici devant nous maintenant l'engagement d'avancer, eh bien!, je demande ici maintenant à la commission des institutions et de la famille (elle aura du boulot, je suis d'accord, il y aura déjà le contre-projet pour l'élection du Grand Conseil, mais ce n'est pas grave, ce sont des questions importantes), moi je demande donc qu'on charge la commission des institutions et de la famille de se saisir de ce projet que, finalement... alors, je ne sais pas comment il faut dire: est-ce que le Conseil d'Etat refuse de le lui transmettre ou est-ce qu'il le lui cache?

**Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:**

Un bref rappel.

L'Alliance de gauche réclame depuis longtemps ce conseil de la magistrature. Il s'agit vraiment d'apporter des solutions, notamment aux problèmes lancinants de la politisation de la justice et de la politisation de certaines élections au sein des organes de la justice. Il s'agit aussi d'avoir un organe qui puisse être décisionnel pour ce qui concerne directement la justice. Et je crois qu'il suffit d'attendre, maintenant nous voulons que ça avance.

Alors, ce que nous souhaitons, nous, c'est que le département et le Conseil d'Etat s'engagent à faire avancer ce dossier rapidement. Ce que, nous, nous souhaitons, c'est que la commission de justice non pas soit saisie de ce projet, puisque ce projet doit venir du Gouvernement, mais fasse et utilise tous les moyens possibles à sa disposition pour que le Gouvernement fasse enfin son travail sur cette question et avance sur cette question qui est importante.

Et nous espérons trouver rapidement des solutions qui pourront trouver certainement, nous l'espérons, un consensus au sein de ce Parlement.

Merci.

**Volpi Fournier Marylène**, députée, Les Verts:

Nous pouvons essayer de faire pression, nous pouvons donner des mandats à différentes commissions, je crois que le président de la commission de justice a été très clair, ce projet existe, il faut qu'il vienne devant le Parlement, ce projet existe avec beaucoup d'examens qui ont été faits de-ci, de-là, pour savoir si le Tribunal en veut ou n'en veut pas, si le Parlement en veut, nous l'avons vu la dernière fois lors du dépôt de cette motion qui a été soutenue à l'unanimité de ce Grand Conseil.

Je crois qu'il n'y a plus de tergiversations à avoir. Les différents justiciables du canton ont droit à ce conseil de la magistrature. La dépolitisation des élections des différents magistrats dans ce canton sera une très bonne chose. Demain matin, nous referons l'exercice encore une fois avec toujours et encore cette politisation. Eh bien!, cela doit maintenant cesser.

Je crois que l'Ordre des avocats nous l'a dit et redit. C'est quand même des oreilles que l'on doit tendre vers une profession qui veut exercer le mieux possible son mandat et, également au sein des tribunaux, il n'y a pas qu'une seule voix qui se fait entendre, le conseil de la magistrature pourrait être également quelque chose qui satisferait un bon nombre d'entre eux.

Eh bien!, maintenant, le Parlement doit en discuter. Les amendements du projet que le Gouvernement a sur sa table pourraient avoir lieu ici dans une discussion démocratique et, ensuite, le conseil de la magistrature pourrait être porté sur les fonts baptismaux... bien avant 2015, s'il vous plaît.

Merci.

**La discussion est close.**

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Bon, en l'état des choses et en toute collégialité, je ne peux vous dire qu'une chose: je transmettrai fidèlement vos paroles au Conseil d'Etat et nous débattons. Et nous verrons la suite qui sera donnée à ce dossier.

**Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)**

**Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)**

**16.** Postulat des députés Raymond Borgeat, AdG/LA, et Annick Clerc Bérode (suppl.), AdG/LA, concernant des données fiables pour connaître l'état de notre territoire (13.05.2013) (4.0026)

Postulat von Grossrat Raymond Borgeat, AdG/LA, und Grossrätin (Suppl.) Annick Clerc Bérode, AdG/LA, betreffend verlässliche Raumplanungsdaten (13.05.2013) (4.0026)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Clerc Bérode Annick**, députée (suppl.), AdG/LA:

Les statistiques sont là pour appréhender une réalité. Si elles se basent souvent sur une modélisation, donc produisent une approximation de cette réalité, elles ne doivent ni la

travestir ni la biaiser. Les débats liés aux votations sur l'initiative Weber et sur la LAT ont mené la vie dure aux statistiques. Les chiffres brandis par les opposants et par les partisans n'étaient, comme souvent, que rarement convergents.

Les résultats de ces votations digérés, il est maintenant plus que temps que des statistiques fiables soient développées et mises sur la table afin de pouvoir mener une politique d'aménagement de notre territoire qui soit cohérente et qui respecte les lois votées. Le Valais, après avoir longtemps larmoyé, doit saisir l'occasion de se montrer novateur dans l'élaboration de sa politique territoriale. Dans le cadre de l'application de la LAT, notre canton va réellement bénéficier d'une large marge de manœuvre; il pourra alors faire valoir ses arguments auprès de la Confédération.

Notre canton vit un développement démographique important et, avec des projets tels que le campus EPFL Valais-Wallis, son attractivité va être augmentée. L'estimation des besoins futurs en zones habitables, mais aussi en zones industrielles et en zones commerciales, déjà sujette de façon inhérente à des fluctuations aléatoires, doit au moins pouvoir se baser sur des données de qualité, actualisées et précises, aussi exhaustives que possible. Il est donc indispensable d'élaborer un inventaire statistique complet et régulièrement mis à jour, qui comprenne par exemple, pour chaque commune, la surface des zones à bâtir utilisées et celle des zones non utilisées, la surface des zones équipées et celle des zones non équipées.

Avec une connaissance approfondie de l'état de notre territoire, le canton pourra analyser les besoins locaux spécifiques et tracer, avec l'aide des communes, un chemin menant au développement harmonieux de notre canton, en préservant un équilibre entre valeur paysagère et promotion immobilière. A notre connaissance, le chef du département concerné, a initié une démarche allant dans le sens de ce postulat.

Pour tracer une exploitation intelligente de notre territoire, nous vous demandons de soutenir ce postulat.

Merci de votre attention.

**Daniel Emonet**, député, PDCB:

Conclusion: «Mettons-nous à table pour rechercher un équilibre entre la promotion immobilière et le maintien de la valeur paysagère de notre canton.»

Oui, Chers collègues, je viens de lire la conclusion du postulat de la députée (suppl.) Annick Clerc Bérod et de son collègue, le député Raymond Borgeat.

Comme si nous ne nous étions jamais inquiétés de cet équilibre et que nous n'avions, jusqu'à ce jour, cherché que le profit à tout prix dans la promotion immobilière sans nous soucier du bien-être de nos citoyennes et citoyens et du paysage de notre canton.

A en croire les postulants, les données actuelles sur l'état de notre territoire ne sont pas fiables alors que, pour l'ensemble des élus cantonaux et communaux, l'aménagement du territoire représente une constante priorité pour penser le futur et ce futur ne peut se construire sur des estimations.

Nous sommes donc convaincus qu'à la suite de deux diktats de la population suisse, tous les conseils communaux auront à cœur de se pencher rapidement sur les mesures à prendre dès les textes légaux connus, ce qui n'est pas actuellement le cas. Rappelons que l'aménagement du territoire est toujours du ressort des communes.

Pour notre groupe, il appert que ce postulat n'est qu'un ajout bureaucratique coûteux et inutile. Il s'interroge également sur la faisabilité et le but de remonter vingt ans en arrière pour analyser l'évolution du rapport résidences principales, secondaires et hôtellerie, parahôtellerie. Il y a vingt ans, peut-être un citoyen a-t-il construit un chalet qu'il a peut-être vendu trois ans après à quelqu'un qui avait une résidence secondaire et qui lui-même après a posé les papiers parce qu'il voulait en faire une résidence principale..., bonjour.

Par contre, nous sommes entièrement d'accord sur vos propos, je cite: «Force est de constater que l'émotif prend souvent le dessus par rapport au rationnel», tant il est vrai que, soit pour l'initiative Weber soit pour la LAT, nous en avons fait l'amère expérience.

Aujourd'hui, je vous propose de passer directement au rationnel en refusant ce postulat.

Merci pour votre attention.

**Lauber Anton, Grossrat, CSPO:**

Jedem hier im Saal ist wahrscheinlich die ganze Problematik, ja ich würde sagen Dramatik, mit den Auswirkungen der RPG-Revision sowie der Abstimmung über die Zweitwohnungsinitiative bekannt. Grundsätzlich hat dieses Postulat seine Berechtigung – bloss der Zeitpunkt ist sehr unglücklich gewählt. Es herrscht eine Umbruchstimmung, ein Aufbruch macht sich bemerkbar und die einzige Sicherheit ist die Unsicherheit. Viele Bauprojekte werden bekämpft, viele werden zurückgestellt. Die Hotellerie weiss nicht, wie zukünftige Projekte geplant und finanziert werden können. Zurzeit laufen die Vernehmlassungen bis zum 20. Oktober dieses Jahres.

Nun, laut den Anträgen der beiden Gesuchsteller soll genau dies der Staatsrat parallel ohne eidgenössische Grundlagen erarbeiten. Die Verordnungen und Gesetze sind in der Vernehmlassung. Das Inkrafttreten ist umstritten: voraussichtlich nicht vor 2015 oder 2016. Auch ist ungewiss, ob diese rückwirkend gelten oder nicht. Betreffend die Äusserungen über das Verhältnis Erstwohnungen / Zweitwohnungen hängt es ab, ob der Artikel 12 Variante B Ziffer 3 in der neuen Verfassung zum Tragen kommt. Dieser besagt, dass eine Umnutzung einer am 11. März 2012 zu Erstwohnungszwecken genutzten Wohnung zur Zweitwohnung der Bewilligungspflicht unterliegt und nur in Todesfällen oder Zivilstandsänderungen umgenutzt werden darf.

Der Zonenplan liegt in der Hoheit jeder Gemeinde und diese sind zuständig für die Umsetzung der einschlägigen RPG-Auflagen. Dieser bestimmt die Bauflächen und die Erschliessung dieser ist Sache der Gemeinden. Weiter erhalten die Kantone bis spätestens nach Inkrafttreten des neuen RPG den Auftrag, innert 5 Jahren den kantonalen Richtplan zu erarbeiten, welcher aufzeigen soll, wie in Zukunft die Gemeinden mit Bauland umgehen sollen.

Also warum der Zeit vorgreifen? Es ist besser zu agieren, als zu reagieren, aber in diesem konkreten Fall nützt es mehr, abzuwarten bis entschieden ist und dann an die Umsetzung zu gehen. Sonst laufen wir Gefahr, die Aufgaben doppelt zu machen. Wichtig wäre hier, dass der Staatsrat und die berechtigten Einsprecher sich einsetzen, gegen den Artikel 12 der Variante B in Bern zu intervenieren. Auch ist wichtig, dass sich im Rahmen der Wichtigkeit des Tourismus, der Staatsrat sich für die Förderung der Hotellerie ausspricht.

Deshalb bekämpft die CSPO dieses Postulat.

Ich danke.

**Kamerzin Sidney, député, PDCC:**

Est-ce que les Valaisannes et les Valaisans ne devront pas subir déjà suffisamment les conséquences de la révision de la LAT et de la Lex Weber sans qu'il faille encore accélérer la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions?

S'agissant de la Lex Weber, les conséquences sont immédiatement perceptibles. Il y a une multitude de Valaisannes et de Valaisans qui veulent construire aujourd'hui leurs résidences principales et la fondation Helvetia Nostra fait opposition tout simplement à ces projets et en exigeant, pour le retrait de ses oppositions et de ses recours, le versement d'une somme d'argent.

Je crois donc que le résultat est immédiatement perceptible et il n'est pas nécessaire d'engager des coûts supplémentaires et des démarches supplémentaires pour favoriser l'application de la Lex Weber en Valais.

S'agissant de la LAT, comme l'a très justement souligné mon collègue Daniel Emonet, ce sont les communes qui sont chargées d'appliquer le mandat de la loi fédérale, d'une part, et, d'autre part, l'ordonnance sur l'aménagement du territoire qui va fixer la planification et les modalités d'exécution de la LAT qui sera discutée aux Chambres fédérales d'ici à la fin de l'année, respectivement en 2014.

Il n'appartient pas au Valais d'engager des coûts supplémentaires et d'anticiper encore l'application d'une loi fédérale qui sera suffisamment pénible pour les Valaisannes et les Valaisans en temps voulu.

Donc, je vous invite tout simplement à respecter les délais qui sont prévus dans la loi fédérale, ceux-ci sont suffisamment clairs et seront encore précisés dans l'ordonnance d'application. Je vous invite ainsi à rejeter purement et simplement ce postulat. Merci.

**Dumont Jean-Henri**, député, AdG/LA:

Les bras m'en tombent...

Les critiques que nous avons eues, que nous avons subies et qui émanaient aussi de ce Parlement lors de la votation sur la Lex Weber et sur la LAT, c'était que nous n'avions pas suffisamment anticipé et que nous n'avions notamment pas suffisamment anticipé à Berne.

Tout ce que nous demandons ici, vu les résultats des votations, c'est, cette fois, de se donner les moyens de pouvoir anticiper, d'avoir les moyens statistiques sur des éléments importants qui nous seront de toute façon évidemment utiles à l'avenir et qui ne feront pas doublon puisque ces éléments-là serviront par la suite.

A moi, les bras m'en tombent, de refuser de pouvoir être une fois proactifs, d'être prêts à réagir rapidement, de prendre directement des mesures qu'on pourrait déjà prendre en avance pour certaines, et s'il faut attendre, eh bien!, nous serons prêts le moment venu.

Mais, je ne comprends pas cet attentisme généralisé et cette volonté de vouloir subir, je dis bien de vouloir subir uniquement les directives et le droit fédéral sans anticiper sur les conséquences. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

**Par 73 voix contre 29 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.0026 du député Raymond Borgeat.**

17. Postulat du groupe PDCC, par le député Jean-Claude Savoy, concernant les prêts NPR pour les infrastructures touristiques en régions de montagne (13.05.2013) (4.0027)

Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Claude Savoy, betreffend NRP-Darlehen für die Tourismusinfrastrukturen in den Bergregionen (13.05.2013) (4.0027)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Savoy Jean-Claude**, député, PDCC:

Toute demi-mesure dans le domaine du tourisme et des infrastructures éloigne quasi-définitivement notre canton touristique – rappelons-le – des grandes destinations alpines.

Les crédits NPR sont taris pour la région du Valais central. Cela fait que, actuellement, les demandes ne peuvent plus être satisfaites et que des sociétés de remontées mécaniques sont en situation difficile.

Je crois qu'il est important de garder quelques chiffres en tête.

Aujourd'hui, l'enneigement mécanique, c'est un million de francs par kilomètre.

Une dameuse des neiges, une Ratrack, comme on l'appelle, c'est entre 350'000 et 450'000 francs suivant son équipement.

Un télésiège à arbalètes, tout simple, c'est un million de francs le kilomètre.

Un télésiège débrayable, ça peut aller de 8 millions à 10 millions de francs.

Une télécabine (par exemple Télé Vercorin), c'est 15 millions.

Un téléphérique (exemple Grimentz), c'est 30 millions, naturellement y compris les travaux de génie civil.

Quatre sociétés au moins actuellement du Valais central sont en difficulté à cause du manque de fonds. Il s'agit de Télé Mont-Noble, de Télé Thyon, de Grimentz et de CMA SA.

Qu'est-ce que nous demandons?

Deux propositions:

- que les remboursements des crédits NPR soient réaffectés directement aux prêts NPR et
- évidemment, il faut frapper à Berne.

Il y en aurait peut-être une troisième, à laquelle nous n'avons pas pensé lorsque nous avons déposé ce postulat, c'est de dire: est-ce qu'on pourrait emprunter au fonds des grandes infrastructures pour permettre à ces sociétés de mettre à niveau leurs équipements?

On peut naturellement gloser sur le fait de savoir si le tourisme d'hiver est important ou pas. Des stations sont sorties du tourisme d'hiver (Abondance par exemple) et elles en sont revenues plus rapidement qu'elles n'en étaient sorties.

Les entrées sur un domaine skiable comme Crans-Montana, c'est 600'000 entrées par année. C'est donc, par définition, 600'000 personnes au moins qui viennent en station pour skier.

Et même le Valais des villes, que suggère notre éminente collègue, la députée Marylène Volpi Fournier, skie dans les stations. Le Valais des villes va aussi skier ailleurs. Il va skier en Autriche, il va skier en Italie, il va skier en France. Et lorsqu'il va dans les autres pays ou régions, en général, il s'extasie de la qualité du domaine skiable.

Donc, nous demandons que le Gouvernement prenne ce dossier à bras-le-corps, qu'il n'élude pas la question, comme il l'a fait récemment dans une rencontre au début du mois d'août, et que ce dossier devienne très très important. Il en va de l'avenir des régions de montagne, qui ont d'ailleurs déjà bien des difficultés. Merci de le soutenir.

Merci de votre précieuse attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Gouvernement pour traitement.

**18.** Postulat des députés Jérémie Pralong, AdG/LA, Julien Délèze (suppl.), AdG/LA, et Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, concernant: osons créer des zones d'habitation à loyers modérés (13.05.2013) (4.0028)

Postulat der Grossräte Jérémie Pralong, AdG/LA, Julien Délèze (Suppl.), AdG/LA, und Célestin Tamarcaz (Suppl.), AdG/LA, betreffend Schaffung mietgünstiger Wohnzonen (13.05.2013) (4.0028)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Pralong Jérémie**, député, AdG/LA:

Le Valais, tout comme le reste de la Suisse, vit une crise sur les prix des logements.

Chaque année, dans les grandes villes, les prix des logements augmentent de manière vertigineuse au plus grand plaisir des propriétaires mais à la plus grande frayeur de tous les locataires.

D'autres cantons, comme Zoug, ont utilisé une technique solide afin de pallier la spéculation du marché de l'immobilier. Cette réglementation prévoit dans le canton de Zoug la création de zones d'habitations pour revenus modestes. Celles-ci permettent ainsi de mettre à disposition de la population des habitations à des prix abordables.

Ce postulat demande que de telles zones soient intégrées au plan directeur cantonal et dans le plan urbanistique des communes concernées. Certains d'entre vous vont peut-être crier qu'on piétine l'autonomie communale. Eh bien!, non, ce n'est pas le cas car de telles modifications se feraient en concertation avec les communes concernées, lesquelles verraient rapidement de grands avantages à changer leurs plans de zones. De plus, certains terrains cantonaux stratégiquement bien placés pourraient être utilisés pour ce type de zones – «stratégiquement bien placés» veut dire des terrains ayant un lien fort avec la vie urbaine et avec l'activité des quartiers plus aisés afin de pouvoir mixer les différentes classes de population. Finalement, dans le cas où les terrains seraient privés, il serait possible d'offrir une compensation financière afin que personne ne soit lésé.

Ce postulat ne va donc pas créer de ghetto car il permettra à des gens à revenus modestes d'intégrer des quartiers stratégiquement bien placés et d'ainsi se mélanger à différentes classes sociales.

Ce postulat ne va pas à l'encontre de l'autonomie communale car il permet aux communes de s'exprimer et de donner leur avis.

Ce postulat ne va pas péjorer la valeur des terrains et être néfaste pour les privés car il prévoit des compensations.

Finalement, ce postulat offre la possibilité de stopper la spéculation immobilière, laquelle, après avoir envahi l'arc lémanique, est en train de s'introduire en Valais.

Merci d'avance de votre soutien.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

**Ruppen Franz**, Grossrat, SVPO:

Die SVPO-Fraktion bekämpft dieses Postulat, mit welchem die Schaffung sogenannt mietgünstiger Wohnzonen gefordert wird.

Es handelt sich hier um einen massiven Eingriff in den liberalen Wohnungsmarkt und um einen Eingriff ins private Grundeigentum. Es ist der Bauherr, der das Investitionsrisiko trägt. Er soll also auch entscheiden können, was er aus seiner Parzelle machen will. Eine Annahme dieses Postulats würde den Boden entwerten und potente Investoren aus dem Wohnungsmarkt vertreiben.

Die Eigentumsrechte sind bei diesen «Zonen für preisgünstigen Wohnraum» massiv unter Druck. Besser wäre es, beim Bauen auf eine höhere Verdichtung zu setzen. Eigentümerfreundliche Massnahmen setzen nämlich auf Anreize zur höheren Ausnützung bestehender Bauzonen. Ein grösseres Angebot an Wohnraum wirkt dabei dämpfend auf die Mietpreisentwicklung.

Diese sogenannten «Zonen für preisgünstigen Wohnraum» sind eigentümerfeindlich und wirken investitionshemmend. Und der Kanton Wallis kann es sich nach der Annahme der Zweitwohnungsinitiative und des Raumplanungsgesetzes nicht mehr leisten, weitere Eingriffe ins private Grundeigentum zuzulassen.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, dieses Postulat abzulehnen.  
Ich danke Ihnen.

**Furrer Egon**, Grossrat, CVPO:

Per Gesetz Wohnzonen zu schaffen, in denen Wohnungen entstehen sollen, die mit keinem überflüssigen Luxus ausgestattet sind, ist nicht die Aufgabe der Politik.

Es ist nicht die Aufgabe der Politik, sich hier in die Marktwirtschaft einzumischen. Der Markt wird die Nachfrage regeln; er soll bestimmen, was für Wohnräume bereit zu stellen sind. Lassen wir den Wettbewerb spielen.

Die Leute und Unternehmer im Wallis, welche Wohnräume bauen und anbieten, werden das nötige Gespür haben, ob der Markt nach Luxus, sprich z. B. nach geräumigen, luxuriösen 5½ Zimmerwohnungen und mehr oder eher nach günstigen 4½ Zimmerwohnungen schreit. Sie tragen auch das Risiko.

Im Übrigen haben wir in den meisten Gemeinden, in den alten Dorfteilen, sehr einfache und günstige Wohnungen, die seit Jahren nicht zu vermieten sind, weil sie gerade eben keinen Luxus anbieten.

Wir, die CVPO, bekämpfen dieses Postulat, weil wir dagegen sind, dass alles per Gesetz geregelt werden soll, weil wir wollen, dass der Markt und der Wettbewerb funktionieren. Wir benützen den roten Knopf!

**Nantermod Philippe**, député, PLR:

J'ai d'abord cru, en lisant votre postulat, Monsieur le député, qu'il s'agissait du modèle socialiste d'une énième pirouette pour faire passer les communes qui connaissent plus de 20% de résidences secondaires sous la fameuse barre.

Mais non, il s'agit bien d'intervenir dans les communes, sur leur territoire et de violer l'autonomie communale.

Contrairement à ce que vous prétendez, Monsieur le député – et il vous faudrait pour cela un petit cours de droit..., je ne veux pas me prendre pour Edmond Perruchoud mais quand même – s'exprimer et donner son avis n'est pas la définition de l'autonomie communale. L'autonomie communale sous-tend une certaine indépendance et une certaine marge de manœuvre pour les communes qui va bien au-delà d'une procédure de consultation.

Vous demandez d'intégrer dans le plan directeur des zones à bâtir pour les HLM. J'aimerais vous informer que le plan directeur n'est pas un fourre-tout mais pas non plus un plan généralisé d'affectation, et les communes restent compétentes en la matière. Nous nous fâchons quand Berne nous pique des compétences; je me fâche quand le canton en pique aux communes.

Vous parlez d'utiliser des terrains communaux. Vous parlez de définir des critères de construction. Vous parlez même d'une statistique d'un prix moyen qui a très peu de sens dans un canton qui connaît plein de communes différentes, de tailles différentes et de milieux sociaux différents.

Bref, votre projet, Monsieur le député, est, à mon avis, complètement contraire à l'autonomie communale, contraire à notre système et ne mènera rien de plus qu'un peu plus de bureaucratie dans notre canton.

Je vous remercie de le rejeter.



**Beytrison Anne-Marie**, députée (suppl.), PDCB:

Le groupe PDCB a analysé avec toute l'attention requise ce postulat.

Nous avons déjà une caudèle suffisante de zones définies dans le plan d'aménagement du territoire. Alors pourquoi en créer une nouvelle? Utilisons déjà celles existantes.

En créant une nouvelle loi pour des zones d'habitation à loyers modérés, je ne suis pas juriste mais je rejoins entièrement ce qu'a dit le député Philippe Nantermod, nous allons tout à fait contre l'autonomie communale.

De plus, avons-nous vraiment envie de rassembler les citoyens par quartier d'après leurs revenus et leurs possibilités de payer un loyer élevé ou non? Nous pensons justement que cela va créer des ghettos; c'est le problème dans nos communes. Je ne pense pas qu'on ait envie d'arriver à cela.

Laissons vraiment nos communes gérer le mélange de tous les citoyens, de tous âges et de toutes situations confondus.

C'est pourquoi le groupe PDCB vous demande de classer ce postulat à ce stade.

Merci de votre écoute.

**Savoy Jean-Claude**, député, PDCC:

Le postulat déposé par nos collègues députés Jérémie Pralong, Julien Délèze (suppl.) et Célestin Tamarcaz (suppl.) visant à obliger la mise en place de zones d'habitations à loyers modérés part d'un bon sentiment, et il peut paraître peu porteur, y compris politiquement, de s'y opposer. Peu porteur aussi pour le président de la bourgeoisie de Chermignon qui s'exprime ici, bourgeoisie qui a déjà construit deux immeubles de 13 appartements et qui a en projet encore un immeuble destiné à des personnes qui ont peut-être moins de moyens.

Les communes seraient donc amenées à déterminer une part de leurs zones à bâtir destinées à la construction d'habitations à loyers modérés.

Le postulat parle de standards, de standards plus simples. Donc, ce sont des gens qu'on mettrait dans des habitations – alors qu'on sait que, aujourd'hui, la moyenne est de 35 mètres carrés par habitant – plus simples, peut-être même pas aux normes Minergie.

On parle des communes, toutes les communes, les communes de plaine, les communes du Valais de la plaine, les grandes communes, les communes de montagne, les communes dès 10'000 habitants.

On en revient donc à l'idée du plan parce que, finalement, c'est quelque chose que nos amis de gauche aiment bien. Où les communes placeront-elles de telles zones? Quelle devra être la taille de ces zones? Seront-elles réservées à des locataires seulement? Seront-elles ouvertes à des propriétaires? Parlant encore d'immeubles de location, encore faut-il qu'il y ait des investisseurs pour de tels projets. Et là, reconnaissons-le, à part dans les grandes agglomérations de la plaine et dans les villes, il n'y a pas de risque, pas de chance non plus que quelqu'un vienne investir dans l'immobilier de location en régions de montagne, hors locations touristiques s'entend.

Dernier élément: Voulons-nous vraiment mettre en évidence et exposer dans des quartiers qui lui sont réservés la part de notre population qui est d'un niveau socio-économique moins favorisée? Ce n'est pas l'idée, ce n'est pas l'idéal du groupe PDCC à propos de la mixité sociale, que la gauche soutient en général.

Nous invitons donc la représentation cantonale à rejeter ce postulat parce qu'il est inapplicable dans les faits, parce que les communes connaissent mieux que le canton les besoins de leur population et sont mieux à même de les satisfaire.

Merci de votre patiente attention.

**Clerc Charles**, député, UDC:

Par ce postulat, le groupe AdG/LA veut ou souhaite résoudre un problème en s'attaquant aux effets et non aux causes.

Les causes d'un prix élevé ne sont pas le fait, que ce soient les investisseurs hors canton qui viennent avec, je vous le rappelle, un apport de capitaux investir en Valais. La valeur d'un bien immobilier mis en location est influencée par divers éléments.

Le prix du terrain d'abord: votations, référendum sur la modification de la LAT avec les conséquences que l'on connaît sur notre canton, la valeur des terrains. La gauche suisse a soutenu massivement cette modification.

Le coût de construction: la Suisse est le pays où on est obligé de construire le plus cher. Toutes ces prescriptions ajoutées, modifiées (environnement, bruit, énergie et j'en passe), on a le droit de le dire, ont une influence sur le prix de construction et donc sur le prix de location.

Que nous propose ce postulat?

Tout d'abord, une spoliation des terrains, cela n'est pas étonnant de la part de la gauche. On commence à avoir l'habitude de ses attaques contre la propriété privée, la LAT, l'imposition des successions et j'en passe.

Ensuite, de nouvelles exigences supplémentaires dans la construction, donc augmentation des coûts de construction alors que c'est justement vers l'objectif contraire que l'on devrait tendre si l'on veut une baisse de prix.

Pour l'UDC, commençons tout d'abord par une limitation de la bureaucratie, ensuite – et c'est là l'élément essentiel pour l'UDC – l'important est de se concentrer sur les causes et non sur les effets. La forte augmentation de la population qui provoque cette pression sur l'offre et sur la demande est due, en partie du moins, à une immigration non contrôlée. C'est pour cela que je veux vous inviter, Chers amis de gauche, à soutenir l'initiative UDC pour le contrôle de l'immigration.

Merci de combattre ce postulat.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

**Par 94 voix contre 14 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.0028 du député Jérémie Pralong.**

**19.** Postulat des députés Jérémie Pralong, AdG/LA, Julien Délèze (suppl.), AdG/LA, Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, et Florian Alter, AdG/LA, concernant une production agricole durable, qui s'engage dans l'agriculture biologique (13.05.2013) (4.0029)

Postulat der Grossräte Jérémie Pralong, AdG/LA, Julien Délèze (Suppl.), AdG/LA, Célestin Tamarcaz (Suppl.), AdG/LA, und Florian Alter, AdG/LA, betreffend nachhaltige Landwirtschaftsproduktion im Zeichen der Bio-Landwirtschaft (13.05.2013) (4.0029)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Pralong Jérémie**, député, AdG/LA:

Vous l'avez compris en lisant ce postulat sur l'agriculture biologique dont nous discutons aujourd'hui, le Valais n'est pas le plus mauvais élève en termes de production biologique mais peut mieux faire. «Peut mieux faire» signifie qu'en tant que canton visionnaire et moderne, nous nous devons de privilégier les domaines d'activités qui

permettront de protéger notre environnement et éduqueront nos enfants et nos petits-enfants à une nourriture saine.

Ce postulat ne veut pas péjorer l'agriculture traditionnelle ou mettre au pilori les exploitants qui ne voudraient pas se mettre à l'agriculture biologique.

Ce postulat a, en effet, pour unique objectif de développer de manière concrète l'agriculture biologique et ainsi d'assurer un futur plus sain pour nos enfants et nos petits-enfants.

Ce postulat demande d'encourager l'agriculture biologique en définissant une stratégie cantonale via trois points: faire un état de la situation de la production biologique, réaliser un plan stratégique et d'actions concrètes pour le développement de l'agriculture biologique et, finalement, mettre sur pied un agenda.

Les futurs consommateurs bio ainsi que les futurs exploitants vous remercient déjà de votre soutien.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

**Jacquod Eric, député, UDC:**

La production biologique est une manière de produire qui se veut proche de la nature. En cela, elle est à favoriser et elle l'est, notamment à travers des paiements directs fédéraux plus élevés et avec des prix aux producteurs en principe aussi plus élevés.

Mais, cette manière de produire n'est pas la seule à revendiquer une proximité avec la nature. On peut citer la production intégrée ainsi que de nombreux autres labels.

Il n'est donc pas du rôle de l'Etat de favoriser un label par rapport à un autre. Les producteurs doivent pouvoir choisir leur mode de production, sans compter que les mesures préconisées par ce postulat coûteront aux contribuables, sans aucune garantie d'effets positifs sur l'agriculture valaisanne. D'ailleurs, si le bio est souvent boudé par les producteurs, bien qu'en montagne notamment ses exigences sont souvent de toute façon respectées, c'est que la production bio est liée à une terrible bureaucratie. S'il fallait encourager ce type de production, ce serait surtout au niveau de la limitation de cette bureaucratie qu'il faudrait agir.

Le groupe UDC vous demande donc de refuser ce postulat. Merci.

**Eggel Dominic, Grossrat, CVPO:**

Wollen wir, dass der Staat sich in den Markt einmischt? Nein! Die Erfahrungen haben gezeigt, dass die Identifikation eines Produkts mit einer Region von grosser Bedeutung ist. Ob es sich um ein Bioprodukt handelt oder nicht, ist oftmals eher zweitrangig. Zudem sind die Anforderungen an die Bioproduktion derart hoch, dass die Wirtschaftlichkeit oft nicht gegeben ist. Im Weiteren macht eine Umstellung auf Bio auch nur dann Sinn, wenn der Landwirt sich auch als Biolandwirt fühlt und nicht mit Staatsgeldern dazu gedrängt wird.

Aufgrund der heutigen Anforderungen an die Betriebe wird schon auf einem ökologisch hohen Niveau produziert. Die neue AP 2014-2017 wird in diesem Bereich noch mehr verlangen. Darum ist es wichtig, dass nicht der Kanton entscheidet, ob er Bioprodukte bzw. das Bioland Wallis will, sondern der Konsument. Ist die Nachfrage der Konsumenten da, verbunden mit einer wirtschaftlichen Perspektive, so wird eine allmähliche Umstellung der Landwirte automatisch erfolgen.

Aus diesem Grund bekämpfen wir dieses Postulat.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

**Par 58 voix contre 36 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.0029 du député Jérémie Pralong.**

- 20.** Postulat du groupe PDCC, par le député Sidney Kamerzin, concernant une révision du règlement sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (RAIE) (13.05.2013) (4.0030)

Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Sidney Kamerzin, betreffend Revision des Reglements über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (13.05.2013) (4.0030)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole.

On considère ainsi que ce postulat n'est pas combattu – il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

- 21.** Motion du groupe PDCB, par les députés Marianne Maret et Nicolas Voide, concernant une solution concrète pour les emplacements dédiés aux gens du voyage (16.05.2013) (4.0031)

Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret und Grossrat Nicolas Voide, betreffend konkrete Lösung in Sachen Aufenthaltsplätze für Fahrende (16.05.2013) (4.0031)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Maret Marianne, députée, PDCB:**

Par cette motion, le groupe PDCB tente d'apporter des solutions concrètes à la problématique des emplacements dédiés aux gens du voyage.

Notre canton se doit, en vertu de sa fiche de coordination A4/2, de régler les problèmes de stationnement des gitans.

Jusqu'à ce jour, qu'a fait notre plenum pour tenter d'avancer de manière proactive dans ce dossier? Rien, si ce n'est de palabrer, en réaction à des événements tels que celui de Collombey.

Précisément, c'est pour éviter que des campements sauvages ne se perpétuent que cette motion vous est proposée.

Quelle commune, Mesdames et Messieurs, quelle commune va se proposer spontanément pour créer un emplacement pour l'accueil des gens du voyage? Poser la question, c'est y répondre. Les municipalités paient un préciput lorsqu'elles sont choisies pour accueillir une école cantonale, un tribunal, etc. L'inverse n'existe pas, à notre connaissance.

Dès lors, nous avons la totale conviction que seul le canton peut régler ce problème en prévoyant des places d'accueil, soit sur des terrains appartenant au canton, soit sur des terrains dont il pourrait faire l'acquisition. En sa qualité de propriétaire, il en assumerait également la gestion tant en termes de sécurité qu'en termes d'entretien.

Accepter cette motion, c'est permettre de trouver enfin des sites, c'est faire en sorte que la commune de Martigny ne soit plus la seule et unique bonne élève en la matière. A ce

sujet, il y a fort à parier que si notre plenum ne soutient pas cette motion, la commune de Martigny supprime son emplacement dédié aux gens du voyage.

Soyons clairs: on ne règle pas les problèmes en ne proposant pas de nouveaux emplacements pour les gens du voyage, on les fuit avec pour conséquence, d'une part, l'irrespect de la fiche de coordination qui a force de loi, ne l'oublions pas et, d'autre part, nous cautionnerions le fait que les gens du voyages installent des campements sauvages.

Ne soyons pas naïfs, supprimer les emplacements ne dissuadera pas ces personnes de venir dans notre canton. Observons ce qui se passe dans les cantons qui ne sont pas dotés de places dédiées, la situation est clairement plus compliquée qu'ailleurs.

Cette motion, qui a pour objectif de modifier la fiche de coordination, permettrait de gérer correctement et de manière plus organisée la venue des Roms, puisque ce sont toujours les même acteurs, en particulier la police cantonale, qui assument la situation. Les campements sauvages prennent au dépourvu les municipalités concernées qui se voient dépassées par la problématique.

Vu sous un autre angle, la pilule serait clairement moins difficile à avaler pour les communes avec une notion de propriété et de gestion cantonales.

Refuser cette motion, c'est refuser d'essayer de trouver des solutions, mais cela ne dissuadera en rien les gens du voyage de venir chez nous.

Merci pour votre écoute.

**La présidente:**

Merci Madame la députée.

Cette motion n'étant pas combattue, elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

- 22.** Postulat du groupe PLR, par le député Charles-Albert Gillioz, concernant le coupage d'un vin, une notion dépassée (16.05.2013) (4.0032) **retiré par l'auteur le 30.08.2013**

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Charles-Albert Gillioz, betreffend Weinverschnitt – ein überholter Begriff (16.05.2013) (4.0032) **vom Autor am 30.08.2013 zurückgezogen**

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Ce postulat a été retiré par son auteur le 30 août 2013.

- 23.** Postulat du groupe PLR, par les députés Narcisse Crettenand, concernant revaloriser les forces hydrauliques à accumulation (16.05.2013) (4.0033)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend Aufwertung der Wasser-Speicherkraftwerke (16.05.2013) (4.0033)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Crettenand Narcisse, député, PLR:**

Par le passé, le prix de l'énergie électrique connaissait une importante variation de valeur entre les heures de pointe et les heures creuses. L'énergie hydroélectrique à accumulation était donc mise en valeur en turbinant aux heures de pointe. Cette différence de prix entre les heures creuses et les heures de pointe permettait également de rentabiliser le pompage-turbinage.

Depuis la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, puis celle de Fukushima, un certain nombre de pays européens, en particulier l'Allemagne, ont réorienté leur politique énergétique. Les énergies éolien et photovoltaïque en particulier ont été encouragées par des mesures incitatives, tout comme en Suisse d'ailleurs.

L'arrivée massive de production décentralisée sur les réseaux pose des problèmes dans l'équilibre de ceux-ci avec des risques de black-out soit à cause de la surproduction, soit à cause de la surconsommation.

Dans ce contexte, l'énergie hydraulique à accumulation recèle une très grande valeur pour le réglage des réseaux mais, paradoxalement, du fait entre autres de ces grandes productions d'énergies éolien et photovoltaïque, le prix de l'énergie a perdu, en quelques années, près de la moitié de sa valeur.

Cette situation de baisse de prix avait déjà été connue, il y a une vingtaine d'années – souvenez-vous les fameux ZINA, investissements non amortissables –, puis, la situation est redevenue normale.

Le pompage-turbinage est le système qui a le meilleur rendement pour les grandes accumulations d'énergie électrique. L'hydraulique à accumulation recèle une importance majeure pour l'équilibre des réseaux électriques.

Le paradigme en matière énergétique a changé. On peut bien se lamenter sur les énergies solaire et éolienne allemandes, pas si largement subventionnées que ça finalement comparées aux énergies fossiles soutenues aussi par les subventions directes des Etats. L'Agence internationale de l'énergie évalue ces subventions aux énergies fossiles à 650 milliards de dollars par année. Il est aussi à relever le fait qu'une part importante de l'électricité (plus du 80% en Europe) est produite à partir de matières premières non renouvelables.

Grâce au dynamisme allemand en matière d'énergie renouvelable, le prix de l'énergie solaire est passé en quelques années de près d'un franc le kWh aujourd'hui à moins de 15 centimes pour les grandes installations, donc ce qui est aussi plutôt positif pour notre canton qui connaît un ensoleillement 20% supérieur aux autres régions de notre pays.

Autre élément pénalisant pour notre énergie hydroélectrique: nous sommes dans la voie de sortie du nucléaire et nos cinq réacteurs atomiques sont encore toujours en fonction.

Par ce postulat, le groupe PLR demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des instances fédérales compétentes afin que celles-ci reconnaissent la valeur de l'hydroélectricité à accumulation comme de l'énergie de réglage, avec une plus-value correspondante.

Merci pour votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**24.** Postulat du groupe PDCC, par le député (suppl.) Fabien Schafeitel, concernant la race d'Hérens, élevage «agri-culturel» (16.05.2013) (4.0034)

Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien Schafeitel, betreffend Eringerrasse: für eine «agrokulturelle» Zucht (16.05.2013) (4.0034)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Schafeitel Fabien, député (suppl.), PDCC:**

Le Valais est fait d'images fortes, ces images qui sont à la fois nos porte-drapeaux à l'extérieur et notre fierté intérieure.

A l'heure de l'accès immédiat à l'information et à la dispersion des images, nous devons de garder un œil attentif sur ce que nos aînés nous ont laissé et qui est le ciment de notre canton.

La race d'Hérens, à l'instar d'autres images et symboles, fait partie de notre ciment cantonal et se doit d'être reconnue en ce sens.

Nous pouvons évidemment nous poser la question de la légitimité de ce postulat alors que le monde agricole va subir de profonds changements. Cependant, gardons à l'esprit que ce qui est perdu dans la culture ne se retrouve plus.

Mettre autour d'une table les différents acteurs qui animent cette race et maintiennent ses spécificités au gré des multiples combats de reines ainsi que lors des alpages estivaux et les autorités cantonales ayant trait à la culture et à l'agriculture n'est pas anodin. C'est vouloir reconnaître le caractère spécifique de cette race ainsi que son ancrage indubitable dans le paysage socio-culturel valaisan.

Si le but final est bien sûr sa reconnaissance au patrimoine, le but premier est réellement une prise de conscience de ce qu'elle apporte tant à l'image du Valais qu'à son rayonnement culturel, la prise de conscience que ces éleveurs qui par leur travail et leur passion perpétuent un mode de fonctionnement ancestral et maintiennent la qualité de nos paysages, l'attrait de nos belles campagnes.

La reconnaissance de cette particularité induira forcément une fierté et un encouragement aux éleveurs d'Hérens, qu'ils le soient à titre de passionnés ou de professionnels.

Il est évident que ce postulat ne veut en aucun cas prêter les autres élevages et les autres races bovines ou ovines. Il n'a de but que le maintien et la pérennité des élevages d'Hérens, petits ou grands, qui font la richesse de notre paysage tant culturel que simplement montagnard.

Merci de votre attention et, si vous me le permettez, nous comptons vachement sur vous!

**La présidente:**

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**25.** Interpellation du groupe AdG/LA, par le député (suppl.) Gilbert Truffer, concernant Matterhorn Valley AG (17.05.2013) (4.0035)

Interpellation der AdG/LA-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, betreffend Matterhorn Valley AG (17.05.2013) (4.0035)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole.

**Cina Jean-Michel**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich glaube, der Intervenient hat recht zu warten, weil ich ihm alle Auskünfte geben werde, die er sich wünscht, so dass er dann am Schluss nicht mehr viele Fragen zu diesem Dossier hat.

Das Projekt Matterhorn Valley Hotels ist eine Kooperationsinitiative von sieben Familienhotelbetrieben in Grächen, welche im Jahre 2003 durch den Walliser Hotelierverband, in Anlehnung an die Konzentrationsprozesse bei den Bergbahnen, lanciert

wurde. Im Jahre 2009 wurde das Projekt Matterhorn Valley Hotels mit dem Tourismuspreis «MILESTONE» in der Kategorie herausragendes Projekt ausgezeichnet. Die Initiative hat in der Schweizer Ferienhotellerie aufgrund der Kooperationsintensität auch heute noch Pilotcharakter und dient bei anderen Kooperationsprojekten (z. B. im Lötschental) als Vorbild.

Das Projekt der Matterhorn Valley Hotels AG besteht aus verschiedenen Modulen, welche während dem Projektverlauf parallel umgesetzt wurden. Eines dieser Module war die Nachfolgeregelung von Betrieben, die keinen Nachfolger in den eigenen Reihen hatten. Aus diesem Grund wurden von der Matterhorn Valley Hotels AG solche Betriebe ohne eigene Nachfolger dazu gemietet und weitergeführt mit dem Ziel, dass in der Tourismusstation Grächen keine geschlossenen Hotels stehen.

Es hat sich dann aber gezeigt, dass diese Mietbetriebe vor allem im Personalbereich kostenmässig zu stark zu Buche schlagen. Nach dieser Feststellung wurde versucht, diese Hotelbetriebe an die Eigentümer zurückzugeben. Da aber mit den Eigentümern langjährige Mietverträge abgeschlossen wurden und sie die Hotelbetriebe nicht zurücknahmen respektive keine einvernehmliche Lösung gefunden werden konnte, blieb der Matterhorn Valley Hotels AG keine andere Lösung, als den Konkurs anzumelden, um die Weiterführung der übrigen Module des Projekts Matterhorn Valley Hotels nicht zu gefährden.

Es ist festzuhalten, dass die übrigen Module des Projekts durch Matterhorn Valley Franchise GmbH erfolgreich weitergeführt werden.

Nun zu den präzisen Fragen des Interpellanten:

1. Die Unterstützung erfolgte durch Bund und Kanton in Form von A-fonds-perdu-Beiträgen, Subventionen basierend auf dem Tourismusgesetz und später basierend auf der Neuen Regionalpolitik und Innotour.
2. Die Gelder wurden der Matterhorn Valley Hotels AG aufgrund von detaillierten Gesuchen, sogenannten Projektskizzen für die Umsetzung der entsprechenden Module und Massnahmen zweckgebunden gewährt. Nach jeder Projektphase wurde ein detaillierter Schlussbericht erstellt und beim Kanton eingereicht.
3. Bei A-fonds-perdu-Beiträgen werden keine Sicherheiten verlangt. Die Kontrolle erfolgt über die Dokumentation der umgesetzten Projekte (Projektphasen) und realisierten Massnahmen (Teil- und Schlussberichte).
4. Das Projekt wurde bei Gesamtkosten von insgesamt 940'000 Franken vom Kanton mit einem Betrag von 221'000 Franken unterstützt; das sind 23,5% der Gesamtkosten. Den selben Betrag hat der Bund über das SECO zur Unterstützung bezahlt.
5. An die Matterhorn Valley Hotels AG wurden keine Darlehen ausbezahlt.  
Ich glaube, die Ausführungen waren sehr umfassend und detailliert.

- 26.** Motion des députés Stefan Zurbriggen, CVPO, Egon Furrer, CVPO, et Beat Rieder, CVPO, concernant: taxes de séjour du ressort des destinations (17.05.2013) (4.0036)

Motion der Grossräte Stefan Zurbriggen, CVPO, Egon Furrer, CVPO, und Beat Rieder, CVPO, betreffend Kurtaxen in der Kompetenz der Destinationen (17.05.2013) (4.0036)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Zurbriggen Stefan, Grossrat, CVPO:**

So vielfältig und unterschiedlich der Tourismus in unserem Kanton ist – und ich sage bewusst «in unserem Kanton», denn das betrifft das Unterwallis, das Mittelwallis und genauso das Oberwallis – so unterschiedlich sind auch die Erwartungshaltung des Gastes in diesen verschiedenen Regionen.



Wir sind der festen Überzeugung, dass wir mit dem Anpassen des Kurtaxensatzes ein tolles Instrument haben, um den unterschiedlichen Bedürfnissen in den Walliser Destinationen gerecht zu werden. Der Gast soll profitieren können. Seine Erwartungshaltung ist je nach Region verschieden und dementsprechend müssen auch unterschiedliche Leistungen mit der Kurtaxe finanziert werden. So gelingt es uns, Rahmenbedingungen zu schaffen, die erstens den heutigen Anforderungen entsprechen und zweitens die Staatskasse nicht belasten. Wann gab's das schon?

Es ist eine grosse Chance für die Tourismusdestinationen in dieser spannenden Zeit, mit noch interessanteren Angeboten auf dem hart umkämpften Markt brillieren zu können. Valais/Wallis Promotion wird das Seine dazu beitragen müssen.

Endlich, könnte man meinen, sollte dieser grosse Wurf gelingen.

Die Gemeindeautonomie bzw. die Autonomie der Tourismusdestinationen darf nicht touchiert werden. Alleine die lokalen Akteure entscheiden über den Kurtaxen-Betrag. Hierbei und das scheint uns ganz, ganz wichtig, gerade für kleinere Destinationen kann der Betrag so angesetzt werden, wie er von den direkt Betroffenen als angemessen gewertet wird. Es gibt auch keine Grenze nach unten.

Die City Tax oder die Kurtaxe ist heute weltweit ein bestens eingeführtes und wirkungsvolles Instrument und unumstritten. Die Höhe der Taxen variiert je nach Angebot und Erwartungshaltung der Gäste – wie bereits gesagt – sehr stark. Die Kurtaxe ist in jedem Fall für den Gast und nicht für Marketingaktivitäten oder sonstige PR-Aktionen vorzusehen.

Kommt hinzu, dass wir mit dieser Gesetzesänderung den Beherbergern die einmalige Chance bieten, die Kurtaxe endlich und auch überall zu exkludieren und auf den Nutzniesser abzuwälzen. Die Marge verändert sich.

Sie sehen, liebe Kolleginnen und Kollegen, ein Instrument, das dem Konsumenten, den Gästen und somit auch unseren Feriendestinationen dient, ohne unsere Kasse zu belasten. Haben Sie schon mal eine solche Gesetzesänderung gutheissen können?

Lasst euch bitte auch nicht verunsichern von unfairen und sachlich nicht richtigen Aussagen, wie jetzt muss der Gast 8, 9 oder 10 Franken zahlen. Das ist gelogen! Das ist nicht korrekt und nicht sauber argumentiert. Keine Destination wird solche Auswüchse dulden und solche Beträge festlegen, wenn nicht die entsprechende Gegenleistung garantiert und gewünscht wird. Wir Touristiker wissen nur allzu gut, und sonst haben wir es spätestens in den letzten Jahren gelernt, dass der Köder schlussendlich dem Fisch und nicht dem Fischer schmecken muss.

Ich danke Ihnen und bitte Sie, diese Motion zu unterstützen. Es ist ein Zeichen des Vertrauens in einen Wirtschaftszweig, der auch heute immer noch leidet. Zeigen wir unseren Goodwill. Wir können jetzt beweisen und zeigen, dass man auf uns als Staat auch im Tourismus als verlässlichen Partner zählen kann. Ich danke.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

**Logean Grégory, député, UDC:**

Pour le groupe UDC, cette motion est un signal négatif à l'encontre de nos hôtes que nous cherchons à attirer, dans un marché extrêmement concurrentiel, dans notre beau Valais.

Une taxe de séjour à 10 francs – c'est tout de même le plafond proposé par le texte – peut représenter plus de 10% du prix de la nuitée et même au-delà suivant les cas.

Chers collègues, n'oublions pas qu'avec la crise de l'euro, nos hôtels souffrent d'une situation déjà très difficile et doivent souvent se battre pour survivre.

Pour le groupe UDC, il ne faut pas se tromper de cible. Ce n'est pas en taxant et, par-là, en dissuadant les touristes de venir séjourner chez nous, que nous allons aider le tourisme. En agissant ainsi, nous le plombons.

Vous l'aurez compris, nous combattons ce texte. Merci.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO:

Der Tourismus ist ein Sorgenkind. Das bestreitet niemand. Dies hat teilweise mit den schwachen Währungen des Auslands zu tun und teils sicher auch mit strukturellen Mängeln.

Wenn die Vertreter der CVPO nun aber allen Ernstes denken, dem Tourismus würde es etwas nützen, wenn die Obergrenze der Kurtaxe ganz einfach von 2 Franken 50 auf 10 Franken angehoben wird, dann irren sie gewaltig und wollen buchstäblich den Teufel mit dem Beelzebub austreiben.

Ein zweiwöchiger Skiurlaub könnte sich für den Touristen so auf einen Schlag um über 100 Franken verteuern – ein erheblicher Standortnachteil für das Wallis! Und das ist richtig gerechnet, Herr Zurbriggen: Von 2 Franken 50 auf 10 Franken gibt eine Differenz von 7 Franken 50, mal 14 Nächte gibt 105 Schweizer Franken.

Umso erstaunlicher, dass dieser Vorschlag aus den gleichen Kreisen kommt, die in jüngster Zeit immerzu vorgaben, sich gegen neue oder höhere Abgaben zu stellen. Man wäre besser beraten, vorerst die Ergebnisse des Walliser Tourismusgipfels abzuwarten, bevor man einen solchen unüberlegten Schnellschuss vornimmt.

Eine höhere Kurtaxe nützt den Walliser Tourismusdestinationen nicht, sie schadet ihnen.

Deshalb bekämpft die SVPO-Fraktion die vorliegende Motion.

**Zurbriggen Stefan**, Grossrat, CVPO:

Zwei Anmerkungen: Ich stelle fest, dass es immer wenn es um den Tourismus geht, jeder ein Profi ist. Ich stehe tagtäglich mit den Gästen in Kontakt, bin in der Regel vor denen auf den Knien und bediene sie mit hervorragendem Schuhwerk. Ich kenne die Bedürfnisse, ich bin ein Tourismusprofi, und ich bin auch Beherberger. Und ich sage Ihnen jetzt – ich habe das vorher schon gesagt – zu Händen von Herrn Logean, es geht nicht darum, den Betrag auf 8, 9 oder 10 Franken festzulegen. Das Angebot ist entscheidend.

Und zu Ihnen Herr Graber, ich kann auch ein bisschen rechnen. Sie haben aber verkannt, dass ich gesagt habe, dass die Angebote dementsprechend angepasst werden können. Wenn Sie heute zum Beispiel mit einer Bergbahn für 30 Franken auf den Hügel fahren und wieder zurück und den aber in der Kurtaxe inkludiert haben, wo die Kurtaxe 5 Franken beträgt, dann habe ich eine wahre Angebotssteigerung angeboten und dann bin ich nicht der Hotelier, der einfach für das Übernachten 5 oder 6 Franken verlangen will.

Meine Damen und Herren, wir haben hier die einmalige Chance – und wir müssen die nutzen –, ein Instrument zu schaffen, das niemand etwas kostet, ganz bestimmt nicht den Staat. Und jeder Gast ist bereit, für ein tolles Angebot einen angemessenen Betrag zu bezahlen. Keine Destination wird 8, 9 oder 10 Franken verlangen, wenn sie das Angebot nicht dementsprechend anbieten kann. Dann haben wir nämlich keine Gäste mehr oder solche von der SVP...

Ich bitte um Unterstützung für unseren Antrag.

**La présidente:**

Le député Grégory Logean a redemandé la parole.

**Logean Grégory**, député, UDC:

Oui, très brièvement.

J'ai entendu une chose très intéressante: que l'introduction de la taxe est quelque chose qui ne coûterait rien..., c'est la première fois que je vois des taxes qui ne coûtent rien.

Et encore une fois, je vous recommande de rejeter ce texte.

**La présidente:**

Cette motion étant maintenue, nous votons.

**Par 68 voix contre 27, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 4.0036 du député Stefan Zurbriggen.**

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

**27.** Postulat du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder, concernant: initiative sur les résidences secondaires: une directive / ordonnance pour ouvrir la voie! (17.05.2013) (4.0037)

Postulat der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder, betreffend Zweitwohnungsinitiative: Wegleitung / Verordnung soll Weg leiten! (17.05.2013) (4.0037)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Bregy Philipp Matthias**, Grossrat, CVPO:

Abgesehen von einigen Linken war ich der Meinung, dass im Kanton Wallis niemand den Franz Weber und seine Initiative gutheisst. Heute musste ich lernen, dass der neue Despot im Bildungsministerium, der neue Angestellte des Staats Wallis, auch schreit: Es lebe Franz Weber! Ein aufrechter Mensch.

Meine Damen und Herren, ich weiss nicht, ob ein aufrechter Mensch derjenige ist, der behauptet, wenn es keine Lösungen gebe, dann solle man halt Selbstmord begehen. Wir lassen uns nicht auf dieses Niveau nieder. Wir wollen Lösungen, wir müssen proaktiv sein, und wir müssen Leuten wie Franz Weber endlich und ein für alle Mal entgegenwirken.

Aus diesem Sinne fordert die CVPO ein für alle Mal, dass der Staatsrat nun sich dieser Verordnung annimmt, die Begriffe definiert und im Bereich der Zweitwohnungsproblematik vorwärts macht. Wir alle haben die Zahlen in der letzten Zeit gehört. Die Arbeitslosenzahlen steigen massiv an, kleine Unternehmungen müssen ihre Existenz aufgeben, grosse ihre Arbeiter entlassen. So geht es nicht, meine Damen und Herren!

Ich bitte den Staatsrat, hier die nötigen Massnahmen zu ergreifen und danke Ihnen für die Unterstützung.

**Eyer German**, Grossrat, AdG/LA:

Die Fraktion AdG/LA bekämpft das vorliegende Postulat und dies aus einem einfachen Grund:

Die Ausarbeitung des Gesetzes und der Verordnung nach Annahme der Initiative Weber ist auch Aufgabe des Bundesrats und des eidgenössischen Parlaments. Das weiss jeder Sekundarschüler nach den ersten paar Unterrichtsstunden im Staatskundeunterricht. Wenn die Postulanten jetzt – notabene während dem die Vernehmlassung zum eidgenössischen Gesetz läuft – ein einseitiges Vorpellen des Kantons mit einer eigenen Verordnung verlangen, ist das:

1. rechtsstaatlich völlig neben den Schuhen,
2. nichts anderes, als den Bürgerinnen und Bürgern Puderzucker in die Augen zu streuen und

3. würde sich das Wallis einmal mehr lächerlich machen in der ganzen Schweiz.

Im Dossier Raumplanung und in der Umsetzung der Initiative Weber gibt es die Schlupflochvariante. Die Postulanten setzen offensichtlich auf die Variante Schlupflöcher, um Gesetz und Initiative zu umgehen. Es gibt zum anderen die Variante, mit kreativen Lösungsvorschlägen die anstehenden Probleme zu regeln.

Wir von der SP haben verschiedene Vorschläge bei den zuständigen Stellen eingespiessen, wie beispielweise die Definition von Zweitwohnungen, nach welcher, unserer Ansicht nach, leer stehende Wohnhäuser, aber auch Ökonomiegebäude in Ortskernen nicht unter den Begriff Zweitwohnung fallen und demnach auch umgebaut werden können.

Flennen und jammern bringt uns nicht weiter, deshalb ist das Postulat abzulehnen und auch wenn eine Mehrheit in diesem Saal das Postulat annehmen würde, würde das nichts bringen. So ehrlich müssen wir sein.

**Delaloye Olivier**, député, PLR:

Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant les projets de loi et d'ordonnance d'application de la Lex Weber.

Légiférer au niveau cantonal en pleine procédure de consultation, comme le demande le postulat, sera considéré comme une provocation par la Berne fédérale, ce qui serait contreproductif.

De surcroît, l'ordonnance, telle que demandée, va à l'encontre de la jurisprudence récente du Tribunal fédéral.

Le groupe PLR est d'avis que le canton du Valais doit faire entendre sa voix dans le cadre de la procédure de consultation et non pas en édictant une ordonnance cantonale dans la précipitation.

C'est pourquoi nous combattons ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

**Bregy Philipp Matthias**, Grossrat, CVPO:

Ich bin erfreut, dass man sich in der Sekundarschule bereits jetzt mit der Zweitwohnungsproblematik auseinandersetzt, möchte aber trotzdem an Herrn Eyer sagen, es gibt Möglichkeiten im Kanton gewisse Regelungen zu treffen. Wir haben die Aufgabe als Parlament, diese Möglichkeiten wahrzunehmen. Das ist weder gegen den Vorschlag, der auf Bundesebene ausgearbeitet wird, noch irgendeine Provokation.

In diesem Sinne sind wir das unserem Kanton schuldig, dass wir die Dinge proaktiv angehen, und diese Lösung, die wir treffen können, auch treffen. Und ich bin überzeugt, wenn wir ja sagen, dann helfen wir unserem Kanton. Dritte Sekundarschule hin oder her.

**La présidente:**

Ce postulat étant combattu, nous votons.

**Par 55 voix contre 34 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.0037 du député Philipp Matthias Bregy.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**

**Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

28. Postulat du groupe CVPO, par le député Andreas Zenklusen, concernant: signalisation routière sur la route du Simplon (13.05.2013) (5.0013)

Postulat der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Andreas Zenklusen, betreffend Strassensignalisation Simplonstrasse (13.05.2013) (5.0013)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Madame Mischa Imboden vous avez la parole.

**Imboden Mischa**, Grossrat (Suppl.), CVPO:

Merci Monsieur...

*(Gelächter)*

Es kommt nicht sehr oft vor, dass wir hier Entscheidungen treffen, welche ein Problem lösen können, ohne dabei zu höheren Kosten zu führen. Mit dem Postulat von Andreas Zenklusen bezüglich der Strassensignalisation an der Simplonstrasse ist dies jedoch der Fall.

Der Simplon ist ein wichtiger Teil auf der Nord-Süd-Achse und dadurch stark frequentiert. Das ist kaum zu ändern und die Strasse ist auch sehr gut ausgebaut. Früher war es denn auch so, dass sich dem Autofahrer immer wieder Möglichkeiten boten, die langsam fahrenden Lastwagen an übersichtlichen Stellen zu überholen.

Allerdings wurden in der letzten Zeit, wohl aus übertriebenen Sicherheitsüberlegungen, bewährte und bestehende Überholmöglichkeiten aufgehoben und die Signalisation mit einer durchgehenden Sicherheitslinie ersetzt.

Unserer Ansicht nach haben diese Beschränkungen keineswegs eine Erhöhung der Verkehrssicherheit gebracht. Im Gegenteil, die heutige Situation führt dazu, dass sich genervte Autofahrer nach einer kilometerlangen Lastwagenpolonaise an einer der wenigen und verkürzten Überholstellen zu unüberlegten und lebensgefährlichen Manövern hinreissen lassen.

In diesem Sinne fordern wir den Staatsrat dazu auf, eine Überprüfung der Signalisation auf der Simplonstrasse zu veranlassen. Da es sich um eine Nationalstrasse handelt, ist das ASTRA zuständig. Aber es ist doch Aufgabe des Kantons, auf die bestehenden Probleme hinzuweisen.

Es geht hier keineswegs darum, Tempoexzesse zu legalisieren. Fakt ist aber, dass die Passstrasse tagtäglich Arbeits- oder Schulweg für eine Vielzahl von Leuten am Simplon ist.

Ich bitte Sie, mit uns zusammen dieses Postulat zu unterstützen.

Je vous remercie.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député (suppl.). Veuillez excuser mon erreur de tout à l'heure..., je pense que la fatigue commence à se faire sentir.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

- 29.** Postulat du groupe CVPO, par le député Andreas Zenklusen, concernant: signalisation routière sur la route cantonale Viège – Sierre (13.05.2013) (5.0014)  
Postulat der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Andreas Zenklusen, betreffend Strassensignalisation Kantonsstrasse Visp – Siders (13.05.2013) (5.0014)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Imboden Mischa**, Grossrat (Suppl.), CVPO:

Dass wir im Oberwallis auf neue Strassen warten müssen, ist nichts Neues. Dass wir aber bestehende Strassen im Winter nicht benutzen dürfen, grenzt an Schildbürgerturn.

Ich darf Ihnen hiermit ein zweites Postulat zu einer Verkehrsfrage von meinem Kollegen Andreas Zenklusen vorstellen und weiss, dass ich mich jetzt damit wahrscheinlich als Raser oute oder zumindest den Eindruck hinterlasse.

Solange die Autobahn noch nicht realisiert ist, und das dürfte doch noch das eine oder andere Jahr dauern, ist das Oberwallis zumindest auf einen möglichst reibungslosen und flüssigen Verkehr auf der Strecke zwischen Visp und Siders angewiesen.

Leider ist es aber so, dass in den Wintermonaten praktisch sämtliche Überholmöglichkeiten auf diesem Abschnitt aufgehoben werden.

Es geht uns auch hier nicht darum, Rennstrecken zu eröffnen oder das Rasertum zu fördern. Wir sind einfach der Überzeugung, dass diese Massnahmen nichts zur Verkehrssicherheit beitragen. Was macht es für einen Sinn, eine gut ausgebaute Doppelspurstrecke im Winter zu sperren?

In diesem Sinne bitten wir Sie, mit uns zusammen den Staatsrat dazu aufzufordern, die Beschränkungen auf der Strecke Visp – Siders während den Wintermonaten aufzuheben.

Vielen Dank.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

- 30.** Motion du groupe UDC, par le député Grégory Logean, concernant la construction: 10 ans de prescription, c'est bien assez! (13.05.2013) (5.0015)  
Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Grégory Logean, betreffend Baugesetz: Eine Verjährungsfrist von 10 Jahren reicht völlig! (13.05.2013) (5.0015)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Logean Grégory**, député, UDC:

En matière de remise en état des lieux, l'article 51 alinéa 5 de la loi cantonale sur les constructions prévoit une prescription absolue de 30 ans dès l'achèvement des travaux. Malgré le fait que l'usage de ce délai de 30 ans doit être commandé par des «intérêts publics impératifs», la Commission cantonale des constructions, plus communément appelée la CCC, applique de manière quasi-systématique la prescription absolue de 30 ans à la place du délai usuel de 10 ans également prévu dans le même article.

Ainsi, pour prendre des exemples très concrets et réels, voici quelques situations pour le moins cocasses:

- Celle d'un Valaisan qui a dû démonter une petite piste de pétanque et son barbecue après 14 ans.

- Celle d'une Valaisanne qui en mettant à l'enquête un velux se voit contrainte de démolir une partie des petites modifications opérées il y a près de 20 ans sur son chalet.

Dans les faits, la situation actuelle incite certains propriétaires à renoncer à mettre à l'enquête les modifications qu'ils souhaitent réaliser sur leur construction dans la crainte de se voir rattraper par ce qui a pu être fait il y a 30 ans sur ladite construction. Cela crée, par conséquent, une insécurité bien réelle, notamment dans le cadre d'héritage et simplement lors de l'achat d'un bien immobilier.

Pour mettre un terme à la confusion entre les deux délais de prescription (10 ans et 30 ans) et estimant qu'une prescription de 10 ans est largement suffisante en matière de construction, le groupe UDC vous invite à réserver bon accueil à cette motion.

Merci de votre attention

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

**Penon Jean-Pierre, député, PLR:**

A première vue, l'auteur de cette motion donne l'impression de vouloir simplifier un article de loi, ce qui ne serait pas pour déplaire au groupe PLR.

Mais, en réalité, la demande de modifier l'alinéa 5 de l'article 51 Procédure de remise en état de la loi cantonale sur les constructions veut que cette motion soit hostile pour les collectivités publiques (canton et communes) en limitant leurs possibilités d'agir dans des dossiers qui contreviennent au droit des constructions.

Cette motion se veut, par contre, propice à celui qui viole ce même droit des constructions.

Pour illustrer mes propos, je prends l'exemple d'une construction ne respectant pas la distance à une route de moyenne importance. Dans une situation respectant le droit des constructions, la commune peut autoriser, par dérogation, la construction en faisant inscrire au registre foncier une mention de droit public lui permettant, à la commune, par la suite, d'exiger la remise en état en tout temps si besoin était pour une modification du tracé de la route. Dans une situation n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation de construire, avec cette motion, une remise en état ne pourrait plus être ordonnée après 10 ans, même si la collectivité publique faisait valoir la notion d'intérêt public impératif.

C'est pourquoi le groupe PLR vous propose de classer cette motion au stade du développement. Nous maintiendrons ainsi des prérogatives de la Commission cantonale des constructions en cas de défense des intérêts publics impératifs au-delà du délai de 10 ans, surtout s'il y a eu violation du droit des constructions.

Merci pour votre attention et pour classer cette motion au stade du développement.

**Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:**

Ceci ne va pas vous surprendre, mais le groupe AdG/LA s'oppose aussi à cette motion pour des éléments très simples: D'abord, il s'agirait simplement d'un détournement de l'intention du législateur puisque si on ne respecte pas les délais, ça veut dire qu'une construction illégale pourrait être maintenue puisque le délai d'exigence de la remise en état serait dépassé.

Or, la question qu'on doit se poser, si j'en crois l'intervention même du motionnaire, c'est: alors que seuls des intérêts publics impératifs doivent commander de passer d'une prescription de 10 à 30 ans, pourquoi la quasi-majorité de ces demandes dépasse les 10 ans? Eh bien!, simplement parce que, avec notre cadre législatif, avec les multiples

possibilités de recours, le délai de 10 ans n'est pas suffisant et que, simplement, pour appliquer la loi et faire appliquer la loi, il faut plus de 10 ans.

Alors, Monsieur le député Grégory Logean, je vous invite simplement à proposer une autre motion dans laquelle vous demandez de monter à 20 ou à 30 ans le délai normal d'application de la loi.

Merci.

**Schafeitel Fabien**, député (suppl.), PDCC:

Un arrêt du Tribunal fédéral qui fixe à 30 ans la durée de prescription pour les intérêts publics impératifs, donc des violations graves, l'Office fédéral du développement territorial qui recommanderait une durée plus longue de prescription, les multiples jurisprudences qui vont dans le sens contraire de cette motion: en résumé, cette motion est contreproductive et va à l'encontre de tout bon sens.

Le groupe PDCC, pour cette raison, recommande son refus.

**De Rivaz Charles**, député (suppl.), PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance de cette motion et, après l'avoir étudiée en détail, ne peut l'accepter.

En matière de remise en état des lieux, l'article 51 alinéa 5 de la loi cantonale sur les constructions prévoit une prescription relative de 10 ans dès l'achèvement des travaux et une prescription absolue de 30 ans. La différenciation des délais doit garantir la sauvegarde de l'intérêt public, souvent plus long à se manifester qu'un intérêt privé.

Modifier cet article de loi en réduisant systématiquement ce délai à 10 ans nuirait à l'intérêt public qui, aux yeux du groupe PDCB, est d'une importance capitale.

Si la Commission cantonale des constructions se réfère systématiquement au délai de 30 ans, comme relevé par les motionnaires, c'est parce que les dossiers en question violent systématiquement l'intérêt public.

Au final, pour celui qui n'a rien à se reprocher et qui a construit avec toutes les autorisations requises, le délai importe peu puisqu'il ne sera jamais inquiété par cette procédure.

C'est pourquoi le groupe PDCB vous invite à refuser cette motion au stade du développement.

Merci de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je redonne la parole au député Grégory Logean pour une brève correction matérielle.

**Logean Grégory**, député, UDC:

Merci.

Je serai assez bref.

J'ai entendu les arguments et je laisserai les différents opposants expliquer aux nombreux Valaisans ayant déjà eu à subir le zèle excessif de la Commission des constructions en la matière. Je précise aussi que j'ai été, durant 4 ans, responsable des autorisations de construire à Hérémece et que même les membres de la commission partageaient une analyse allant dans ce sens.



Je me permets encore un complément à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Le code pénal prévoit les prescriptions suivantes, puisqu'on parle des délais de prescription: 7 ans pour les délits, à savoir les infractions passibles de prison de moins de 3 ans, 15 ans pour les crimes, à savoir les infractions passibles de plus de 3 ans de prison, et 30 ans pour les infractions passibles de la prison à vie.

Alors, du point de vue des délais de prescription, voulons-nous persister à laisser la construction d'un barbecue, d'une piste de pétanque ou d'un velux au même niveau que les pires crimes?

Le groupe UDC qui a fait son choix vous invite encore une fois à soutenir cette motion.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Cette motion étant combattue, nous passons au vote.

**Par 86 voix contre 17 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 5.0015 du député Grégory Logean.**

**31.** Motion du groupe CVPO, par le député (suppl.) Rainer Studer, concernant: fouilles archéologiques – un exercice d'économie? (13.05.2013) (5.0016)

Motion der CVPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, betreffend archäologische Ausgrabungen – eine Sparübung? (13.05.2013) (5.0016)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Studer Rainer, Grossrat (Suppl.), CVPO:**

Ich habe diese Motion eingereicht, weil ich an einer Ausgrabungsstätte im Oberwallis festgestellt habe, dass dieser viel zu wenig und nur beschränkt Beachtung geschenkt wurde.

Mir ist es schleierhaft, dass man so wertvolle Funde aus der früheren Eisenzeit (ca. 1'000 Jahre v. Chr.), welche zum Teil noch sehr gut erhalten waren, einfach so vernachlässigen kann. Dies sind doch wertvolle Zeugen unserer Vergangenheit und dürfen nicht einfach unter den Teppich, ja unter das Haus gewischt werden.

Der Gegensatz ist, dass man an anderen Orten im Kanton, wo archäologische Funde viel weiter vom Verwesungsprozess vorgeschritten waren, die finanziellen und fachlichen Ressourcen gefunden hat. Dieser Missstand kann doch nicht sein!

Es ist mir klar, im Moment sind die finanziellen Mittel des Kantons nicht gerade im Überfluss vorhanden. Aber es gibt da sicher eine Möglichkeit, die zugesprochenen Beiträge in diesem Metier gleichmässig auf die drei Kantonsteile Oberwallis, Mittelwallis und Unterwallis zu verteilen, sofern Funde gemacht werden. Es muss doch möglich sein, hierzu eine vernünftige Lösung zu finden.

Um dies zu erreichen, benötigen wir eine gesetzliche Grundlage, die gesetzlichen Rahmenbedingungen, welche dieses Vorhaben stützen sollen.

In diesem Sinne danke ich für eure Einsicht und eure Unterstützung.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je donne la parole au député Patrick Fournier qui combat votre motion.

**Fournier Patrick**, député, UDC:

Les tombes du passé sont-elles capitales pour le Valais du futur?

Si le groupe CVPO est encore aux tombes du néolithique, nous à l'UDC du Valais romand, nous préférons nous intéresser au XXI<sup>e</sup> siècle.

Des fouilles archéologiques, il y en aura toujours, même dans 1'000 ans. Et si on alloue suffisamment de moyens à ce secteur, on peut imaginer que, dans quelques décennies, certains fonctionnaires de l'administration de ce segment iront même chercher des vestiges du parti radical haut-valaisan.

C'est pourquoi les membres UDC de la commission des finances vont proposer de réduire drastiquement ce budget lors de la prochaine analyse du budget au sujet des fouilles archéologiques.

En outre, il est totalement absurde de vouloir lier les subventions à l'aspect géographique. Prenons un exemple: imaginons que l'on mette 10 millions de recherche sur le Groenland et 5 millions sur la Grèce. Eh bien!, je suis prêt à parier beaucoup d'argent que vous n'allez pas trouver deux fois plus de ressources archéologiques au Groenland qu'en Grèce même si vous mettez deux fois plus de moyens. Donc, pour tout esprit raisonnable, cet argument ne tient pas.

En conclusion, le groupe UDC vous recommande d'enterrer cette motion, de l'enterrer avec les tombes que l'on va découvrir par inadvertance. Merci.

**Gillioz Charles-Albert**, député, PLR:

S'il est évident que nombre de citoyens de ce monde n'hésitent pas à dépenser sans compter pour tenter de connaître leur avenir, alors que la voyance s'avère un exercice profondément controversé, il en est d'autres de bien plus réalistes, raisonnables et éclairés, à l'exemple de notre collègue Rainer Studer, à s'intéresser au développement de la lecture du passé par le biais de l'archéologie.

En ce sens, je ne puis que cautionner sa démarche car nul ne saurait être insensible à la nécessité d'une conservation de son patrimoine.

Mais, là où nos esprits divergent, c'est assurément sur la méthode.

En principe, lorsqu'une découverte archéologique est réalisée, le service approprié procède à un cheminement pouvant conduire au blocage d'un chantier en raison de l'importance de la découverte ou d'un simple suspens lorsqu'il ne s'agit que d'en inventorier les composantes avant de recouvrir le tout après avoir prélevé les éléments essentiels.

Il est clair que si nous devons tout conserver, nous aurions déjà dû évacuer la ville de Martigny et celle de Saint-Maurice.

La mise à jour d'une tombe à Aven sur la commune de Conthey, tout comme la découverte d'un bout de flèche en cristal de roche dans un ître sis sur un alpage de la commune de Bagnes permettant notamment de remonter la présence humaine à plus de 7'000 à 8'000 ans av. J.-C. n'ont pas été suivies d'une demande de dérogation au principe usuel. Personne n'a crié au loup, sollicitant par-là même un soutien financier exceptionnel. A l'instar d'autres communes, celle de Bagnes développe elle-même des budgets d'études et de recherches lorsqu'elle le juge utile.

Certes, il est vrai que dans l'Évangile selon Saint-Mathieu, chapitre 7, il est écrit: «Demandez et vous recevrez» mais, tout de même, il ne s'agit ni du même contexte ni d'en faire usage à toutes les occasions.

Vous l'aurez compris, Chers collègues, notre groupe est attentif à l'importance de l'archéologie mais s'oppose à cette motion pour le moins inappropriée.

Merci de votre attention.

**Fellay Xavier**, député (suppl.), PDCB:

Nous voici confrontés à une motion déposée par le groupe CVPO concernant une augmentation des moyens financiers à disposition des fouilles archéologiques et/ou leur répartition différente à travers le canton.

Nous avons, au groupe PDCB, un infini respect pour les découvertes qui ont eu lieu à Oberstalden. Nous en avons tout autant pour les traces des époques préhistoriques ainsi que pour les recherches liées aux périodes romaine, burgonde ou médiévale disséminées à travers tout le canton et qui présentent un intérêt scientifique et culturel évident – je me permettrai de souligner l’aspect culturel vu que tous les membres de ce Parlement ne semblent pas le partager.

Cela dit en préambule.

Notre collègue, le député (suppl.) Rainer Studer demande apparemment une augmentation des fonds à disposition de l’archéologie. Pour cette augmentation de fonds, je me permettrai une seule question à un groupe qui a toujours été attentif à la bonne santé des finances cantonales, ce dont nous nous réjouissons: quel autre poste du budget souhaitez-vous réduire pour compenser cette dépense supplémentaire?

En plus et surtout, un autre élément semble être au centre de la présente motion, ce qui nous gêne fondamentalement, à savoir l’exigence d’une attribution supplémentaire de moyens en faveur d’une région administrative et donc, forcément, au détriment des deux autres régions administratives.

Le groupe PDCB refuse que l’archéologie serve de terrain de jeux pour ouvrir un front régionaliste dans un domaine qui doit rester essentiellement de nature scientifique.

Nous avons un canton avec un service compétent en matière d’archéologie; il lui appartient, sous la supervision du Conseil d’Etat, d’effectuer les choix difficiles, avec les moyens qui lui paraîtront toujours trop limités, sur des bases scientifiques et en tenant compte des impératifs extérieurs.

Et, puisque l’on parle d’archéologie d’importance cantonale, permettez-moi de revenir sur un élément qui a été souligné par le député du groupe PLR ayant parlé avant moi, c’est le cas de la commune de Bagnes qui, très récemment, s’est intéressée à l’histoire et à la préhistoire de ses alpages. Elle souhaitait faire connaître son patrimoine culturel, qui est aussi celui du Valais tout entier. N’ayant pas obtenu de moyens de la part des fonds cantonaux à disposition, plutôt que de le regretter, elle a pris la décision elle-même d’agir et a intégralement assumé un financement.

Il n’est pas question que cette attitude devienne la règle générale bien entendu, cela étant, cette mentalité me paraît bien plus positive et constructive que celle qui consiste à jouer aux vases communicants de façon arbitraire entre les diverses régions du canton.

Vous l’aurez compris, le groupe PDCB combat dès lors cette motion en raison, d’une part, des contraintes financières liées au budget cantonal et, d’autre part, d’une conception de la répartition des fonds publics sur une base strictement régionaliste qui nous semble remonter, tout comme les groupes de supporters de M. Freysinger du début de l’après-midi, au néolithique.

Merci de votre attention.

**Gaillard Stéphane**, député, PDCC:

Si l’intention du groupe CVPO et de notre collègue Rainer Studer, au travers de leur motion, semble louable, le groupe PDCC ne peut se rallier à leur conclusion demandant d’instaurer une base réglant précisément la répartition des fonds alloués à l’archéologie entre les différentes régions de notre canton.

En effet, la tâche du département est de répartir les moyens financiers à sa disposition afin de répondre aux priorités des différents chantiers archéologiques annoncés, tout en continuant l’exploitation et la publication des recherches en cours.

Pour que les budgets disponibles soient utilisés de manière rationnelle et cohérente, en aucune manière la situation géographique du site ne doit primer sur l'urgence ou l'importance scientifique de la découverte.

Chers collègues, nous devons laisser au département la liberté d'attribuer ces fonds en fonction des besoins des sollicitations imposées par les chantiers et non pas selon une clé de répartition et un quota arbitraire entre le Haut, le Centre et le Bas-Valais.

Quant à la demande des motionnaires d'octroyer davantage de moyens financiers à l'archéologie, cette Assemblée sera à même d'en décider lors de l'établissement du prochain budget.

Je vous demande donc de bien vouloir suivre le groupe PDCC et de rejeter cette motion au stade du développement.

Merci de votre écoute et de votre soutien.

**Dumont Jean-Henri**, député, AdG/LA:

Merci, Cher collègue Rainer Studer.

Par votre motion, simplement vous mettez en avant ce que l'Alliance de gauche dit depuis des années, pour ne pas dire depuis des législatures: L'archéologie valaisanne est sinistrée. L'archéologie valaisanne n'a juste pas les moyens de ses besoins. L'archéologie valaisanne n'a juste pas les moyens de remplir le cadre légal imposé à notre canton, tant au niveau de la législation fédérale qu'au niveau de sa propre législation cantonale.

Oui, merci, Monsieur le député (suppl.) Rainer Studer, de nous donner raison.

C'est pour cela que, nous, nous n'intervenons non pas pour contrer la motion mais pour vous demander de la transformer en postulat parce que, contrairement à mes préopinants, demander que simplement on redistribue, ça ne jouera pas, il manquera toujours de l'argent. Il en manquera toujours parce qu'avec les découvertes à Saint-Maurice et d'autres découvertes – moi, je peux vous dire que dans l'archéologie, il y a des bureaux d'études qui étaient sur des dossiers importants et qui ont licencié leur personnel à la fin juin, voire fin juillet. Donc, cela veut dire que du travail, il y en a. Il y en a dans le cadre des exigences légales et que notre canton ne remplit plus ses exigences légales.

Alors, je vous demande de transformer votre motion en postulat pour qu'on puisse l'assouplir, pour qu'on ne puisse surtout pas répartir la manne actuelle mais augmenter ces éléments, et j'engage tous mes confrères parlementaires, lors du vote sur le budget, à enfin prendre en compte de manière sérieuse la problématique de l'archéologie et à donner les moyens à notre chef de département de pouvoir assumer les responsabilités légales qui sont celles du département par rapport aux législations cantonale et fédérale. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Je redonne la parole au député (suppl.) Rainer Studer.

**Studer Rainer**, Grossrat (Suppl.), CVPO:

Ja ich spüre, es weht ziemlich ein rauer Wind gegen diese Motion, aber ich möchte noch eine Klarstellung anbringen, die ich vorher schon erwähnt habe. Ich will ausdrücklich gesagt nicht mehr Mittel in diesem Moment. Es geht hier um eine Umverteilung. Es sind Mittel gesprochen im Budget, aber die werden nicht regulär verteilt. Das ist die Klarstellung.

**Im Weiteren möchte ich die Motion in ein Postulat umwandeln.**

**La présidente:**

Je pense que votre postulat est quand même combattu, donc nous allons voter.

**Par 53 voix contre 48 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au niveau du développement, la motion 5.0016 transformée en postulat du député (suppl.) Rainer Studer.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**32.** Interpellation du groupe CSPO, par le député Philipp Schnyder, concernant: ordre et égalité de traitement sur les routes cantonales (17.05.2013) (5.0017)

Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Schnyder, betreffend Ordnung und Gleichbehandlung auf Kantonsstrassen (17.05.2013) (5.0017)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole.

Je vous passe la parole, Monsieur le conseiller d'Etat, pour la réponse.

**Melly Jacques**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Benützung des öffentlichen Eigentums wird durch das Strassengesetz geregelt, welches zwischen Gemeingebrauch und Sondergebrauch unterscheidet.

Der Gemeingebrauch ermöglicht einem jeden das öffentliche Eigentum gemäss dessen Zweckbestimmung unentgeltlich und ohne besondere Erlaubnis zu benutzen.

Der Sondergebrauch bedarf einer Bewilligung, gewährt durch das zuständige Departement oder einer Konzession, gewährt durch den Staatsrat. Bewilligungen und Konzessionen können an Bedingungen geknüpft, mit Auflagen versehen und zeitlich befristet werden. Für deren Gewährung wird durch den Staat eine Gebühr erhoben.

Die meisten Gesuche zur Benutzung des öffentlichen Eigentums betreffen Flächen für Parkplätze. Der Begünstigte einer entsprechenden Bewilligung oder einer Konzession erhält ein exklusives Recht zum Parkieren seines Fahrzeugs.

Parkplätze mit freier Benutzung entlang der Strassen, auf öffentlichem Eigentum, sind vorhanden. Diese Plätze wurden durch den Kanton oder die Ortsgemeinde ausgebaut. Deren Benutzung ist Gemeingebrauch, was bedeutet, dass dort jeder sein Fahrzeug unter Berücksichtigung der geltenden Bedingungen parkieren kann. An gewissen Orten und unter Inkasso der diesbezüglichen Gebühr, wurde der Gemeinde, welche die Installation von Parkometern wünschte, eine Bewilligung erteilt. Örtlich wurden zwischen Kanton und Gemeinden früher vereinbarte Übereinkommen nicht gemäss den heute gültigen Anforderungen abgeschlossen. Die Regelung dieser Fälle wird im Rahmen des nachstehend umschriebenen Vorgehens gehandelt.

Auf dem Kantonsboden entlang der Kantonsstrassen stellt die Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau regelmässig gesetzeswidrige oder missbräuchliche Benutzungen fest. Mit dem Ziel, diese missbräuchlichen Benutzungen zu bereinigen, hat die Dienststelle ab dem 1. Januar 2013 eine laufende systematische Kontrollkampagne gestartet. Das Bestreben zur Harmonisierung und das durch die Dienststelle eingeleitete Verfahren wird durch das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt als angemessen erachtet.

Das vorgesehene Programm berücksichtigt einen angemessenen Einsatz von Personal, zumal die Dienststelle nicht über spezifisches Personal für diesen Typ von Inspektionen verfügt. Die Aufgaben des Baus, der Bewirtschaftung und des Unterhalts der Strassen behalten ihre Priorität.

**33.** Interpellation du groupe CSPO, par le député Diego Clausen, concernant le contournement de Viège (17.05.2013) (5.0018)

Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen, betreffend Umfahrung Visp (17.05.2013) (5.0018)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole.

Monsieur le conseiller d'Etat, je vous la cède pour la réponse.

**Melly Jacques**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Das Beschwerdeverfahren ist Bestandteil unseres demokratischen Rechtsstaats. Jedes Unternehmen, das bei einer Arbeitsvergabe nicht berücksichtigt wurde, kann innert 10 Tagen gegen die Zuschlagsverfügung des Staatsrats eine Beschwerde einreichen.

Wie können solche Einsprachen überhaupt zustande kommen?

Beschwerden werden von den nicht berücksichtigten Unternehmen eingereicht. Mit der Beschwerde können Rechtsverletzungen und die Überschreitung oder Missbrauch des Ermessens oder die unrichtige oder unvollständige Feststellung des Sachverhalts durch die Vergabebehörde geltend gemacht werden. Konkret rügen die nicht berücksichtigten Unternehmungen oft, dass ihre Angebote gegenüber dem berücksichtigten Angebot falsch und deshalb zu tief bewertet worden seien. Weiter wird versucht, das berücksichtigte Angebot «herunterzuwerten», etwa indem dessen Referenzen, die Eignung oder sonstige technische Angaben bezweifelt werden. Manchmal wird auch versucht, technische Mängel der Ausschreibung aufzuzeigen und so eine Neuausschreibung und Neuvergabe zu bewirken.

Im vorliegenden Fall richtete sich die Beschwerde nicht gegen die Arbeitsvergabe sondern gegen den Ausschluss einer Unternehmervariante im Vergabeverfahren. In der Zwischenzeit ist das entsprechende Kantonsgerichtsurteil rechtskräftig und das Vergabeverfahren kann weitergeführt werden. Die entsprechende Arbeitsvergabe sollte in Kürze erfolgen.

Liegt es an der Unklarheit der Ausschreibungen?

In wie weit die Ausschreibungsunterlagen unklar sind, wird je nach Partei unterschiedlich wahrgenommen. Schlussendlich ist es immer eine Frage der Anbieter bzw. des Marktes, wie diese bzw. dieser die Unterlagen des Auftraggebers, sprich Bauherrn, beurteilt. In erster Linie steht für den Anbieter der Erhalt des Auftrags im Vordergrund. Das Ziel des Bauherrn ist es, die Leistungen so auszuschreiben, dass diese vollständig sind, um das Bauwerk zu erstellen.

Wie sehen die konkreten Zahlen bzw. Termine nun aus?

Die Arbeiten in den beiden Tunnelröhren des Tunnels Eyholz verlaufen gemäss Bauprogramm. Nach dem Erstellen des Werkleitungskanals und dem Betonieren des Innenrings erfolgt noch der Innenausbau. Dieser umfasst neben den Arbeiten für die Betriebs- und Sicherheitsausrüstung auch den Oberflächenschutz des Innenrings sowie die Belagsarbeiten mit den dazugehörigen Signalisationsarbeiten. Wie bereits mehrmals kommuniziert, erfolgt die geplante Eröffnung des Tunnels Eyholz 2018/2019. Aufgrund des aktuellen Arbeitsfortschritts kann dieser Termin eingehalten werden.

**34.** Interpellation du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant la prolifération des zones humides et des culicidés (17.05.2013) (5.0019)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod, betreffend Wildwuchs der Feuchtgebiete und Stechmücken (17.05.2013) (5.0019)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole de la part de l'interpellateur.

Monsieur le conseiller d'Etat, je vous la cède pour la réponse.

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Nous finissons la journée dans un nuage de moustiques!

L'interpellateur souligne qu'une série de zones humides a été créée ces dernières années dans la plaine du Rhône et il craint que ces biotopes ne favorisent l'évolution des moustiques avec tous les problèmes y relatifs.

En plus, la question est posée de savoir s'il n'y a pas d'autres possibilités de compensations écologiques avec moins de conséquences concernant la perte de terrains agricoles.

Il faut dire que les aménagements de biotopes humides dans la plaine du Rhône ont été faits, dans la plupart des cas, je dirai même dans la presque totalité des cas, dans le cadre de mesures de compensation liées à des grands projets. Quelques petits étangs ont été creusés sur demande de pêcheurs ou de privés. Ces aménagements sont soumis à des procédures d'autorisation de construire. Lors des mises à l'enquête publique, nous n'avons jamais eu d'intervention concernant le problème des moustiques.

Le site de Pouta Fontana est un cas spécial où une lutte biologique contre les moustiques est pratiquée depuis les années quatre-vingts avec le soutien de l'Etat du Valais.

Alors, aux questions posées par l'interpellateur, je peux répondre comme suit:

Il est tenu compte de l'aspect de la prolifération des moustiques dans le cadre des autorisations d'aménagement des biotopes humides mais, dans la plupart des étangs de la plaine du Rhône, il ne s'agit pas d'eaux stagnantes mais de milieux qui font partie d'un réseau hydrologique. Donc, c'est une eau vive et, pour cette raison, le risque de prolifération de moustiques est extrêmement faible.

Concernant le moustique tigre, les informations que l'on a concernant cette espèce mettent aussi en évidence que des flaques, des ornières, des abreuvoirs, des empreintes de pas de bétail peuvent également et très souvent être attractifs et favorables à sa reproduction.

L'aménagement des biotopes humides dans la plaine du Rhône correspond, comme je l'ai dit, dans la plus grande partie des cas, à une mesure de compensation légale due à un impact technique comme la destruction d'une partie d'une zone humide. Selon la jurisprudence et la pratique actuelle, la destruction d'un biotope humide doit être compensée dans la même région et par le même type de biotope, ce qui limite les possibilités de solutions plus pragmatiques souhaitées par l'interpellateur.

Concernant, enfin, la surface transformée en zones humides dans notre canton depuis 10 ans, le projet le plus important était la revitalisation du marais d'Ardon-Chamoson avec environ un hectare de surface en eau.

Mais les biotopes humides dans la plaine du Rhône entre Obergoms et le lac Léman, si on fait abstraction de quelques sites comme Finges, Pouta Fontana ou les Mangettes à Monthey, restent extrêmement peu étendus et sont rares.

Mon département privilégie, dans le cadre des mesures entreprises, la revitalisation des biotopes existants mais fortement dégradés..., de même que l'ambiance dans cette salle

à l'heure où on va terminer..., de manière à en faire des milieux de vie équilibrés dans lesquels d'autres espèces, comme les oiseaux, les batraciens et d'autres insectes agissent en prédateurs des moustiques.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne soirée.

**La présidente:**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je remercie les courageux qui sont restés jusqu'à la fin des débats.

Je vous souhaite une bonne soirée et à demain matin.

Merci.

**La séance est levée à 18 heures.**



## Séance du vendredi 13 septembre 2013

*Présidence:* Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, AdG/LA.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

### *Ordre du jour:*

1. Election d'un procureur / Wahl eines Staatsanwalts
2. Prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire / Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts  
**Traitement: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**  
**Behandlung: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)**
3. Postulat du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder, concernant le RSV, clarifier les chiffres régionaux (15.11.2012) (2.0005 anc. 1.257)  
Postulat der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder, betreffend GNW – regionale Zahlen auf den Tisch (15.11.2012) (2.0005 ehem. 1.257)  
**Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**  
**Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)**
4. Motion des députés Grégory Logean, UDC, François Pellouchoud, UDC, et Marylène Moos (suppl.), UDC, concernant les bâtiments publics: offrir le choix entre l'animation artistique et des mesures d'efficacité énergétiques (13.05.2013) (2.0009)  
Motion der Grossräte Grégory Logean, UDC, und François Pellouchoud, UDC, sowie Grossrätin (Suppl.) Marylène Moos, UDC, betreffend öffentliche Gebäude: Wahl zwischen Kunst und Energieeffizienz (13.05.2013) (2.0009)
5. Postulat des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, et Niklaus Furger, CVPO, concernant: prestations intersites (transversales), qu'en est-il du Haut-Valais? (13.05.2013) (2.0010)  
Postulat der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, und Niklaus Furger, CVPO, betreffend standortübergreifende (transversale) Leistungen, wo bleibt das Oberwallis? (13.05.2013) (2.0010)
6. Interpellation de la députée Véronique Coppey, PDCB, concernant les centres médicaux, quels encouragements? (17.05.2013) (2.0011)  
Interpellation von Grossrätin Véronique Coppey, PDCB, betreffend Förderung von medizinischen Zentren (17.05.2013) (2.0011)
7. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Julien Monod, concernant EMS: financement des soins de longue durée: on paie mais on ne refacture pas! (17.05.2013) (2.0012)  
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien Monod, betreffend APH und Langzeitpflege: Es wird bezahlt, aber nicht weiterverrechnet (17.05.2013) (2.0012)
8. Postulat du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant une task force pour l'administration de faillites de grande taille (17.05.2013) (2.0013)  
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend Task Force zur Abwicklung von Grosskonkursen (17.05.2013) (2.0013)
9. Interpellation du groupe AdG/LA, par le député (suppl.) Peter Kälin, concernant: davantage de places de stage pour les étudiants en médecine – stop à la pénurie de médecins (17.05.2013) (2.0014)  
Interpellation der AdG/LA-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Peter Kälin, betreffend mehr Ausbildungsplätze für MedizinerInnen – Stopp dem ÄrztInnenmangel (17.05.2013) (2.0014)

## **Traitements: Grand Conseil**

### **Behandlungen: Grosser Rat**

10. Motion des députés Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier Delaloye, PLR, Yves Bornet (suppl.), PDCC, Mathieu Fardel (suppl.), PLR, et cosignataires concernant: pour des résolutions plus démocratiques (16.11.2012) (7.0002 anc. 7.016)  
Motion der Grossräte Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier Delaloye, PLR, Yves Bornet (Suppl.), PDCC, Mathieu Fardel (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend demokratischere Resolutionen (16.11.2012) (7.0002 ehem. 7.016)
11. Motion du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant: améliorons le fonctionnement du Parlement (1ère partie) (13.12.2012) (7.0003 anc. 7.017)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (1. Teil) (13.12.2012) (7.0003 ehem. 7.017)
12. Motion du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant: améliorons le fonctionnement du Parlement (2e partie) (13.12.2012) (7.0004 anc. 7.018)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (2. Teil) (13.12.2012) (7.0004 ehem. 7.018)

## **Développements: Grand Conseil**

### **Entwicklungen: Grosser Rat**

13. Résolution du groupe PLR, par le député Olivier Delaloye, concernant la délégation valaisanne à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF): la pluralité politique voulue par le citoyen valaisan en mars 2013 n'y est pas respectée (13.05.2013) (7.0007)  
Resolution der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier Delaloye, betreffend Walliser Delegation der Parlamentarischen Versammlung der Frankophonie (APF): Missachtung der von den Walliser Bürgerinnen und Bürgern im März 2013 gewollten politischen Pluralität (13.05.2013) (7.0007)
14. Postulat du groupe PLR, par le député Philippe Nantermod, concernant: pour un bureau représentatif du Grand Conseil (13.05.2013) (7.0008)  
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe Nantermod, betreffend: Für ein repräsentatives Grossratsbüro (13.05.2013) (7.0008)

### **Urgence / Dringlichkeit**

15. Interpellation urgente du groupe PDCB, par les députés Pascal Dubosson et Jérôme Buttet, concernant le système de vote électronique genevois, sécurité du vote en péril? (10.09.2013) (1.0029)  
Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Pascal Dubosson und Jérôme Buttet, betreffend Sicherheitslücke im Genfer E-Voting-System (10.09.2013) (1.0029)
16. Heure des questions / Fragestunde

## **La présidente:**

La ville de Sion a le plaisir de vous offrir sa nouvelle carafe d'eau potable. Fruit d'un travail multidisciplinaire, cette carafe, destinée aux particuliers et aux établissements publics, a pour objectif de sensibiliser les consommateurs à la qualité de l'eau potable distribuée à Sion. Cette carafe porte le message du développement durable et de l'utilisation respectueuse d'une ressource unique: l'eau potable. ESR Energies Sion Région, sur délégation de la ville, gère l'ensemble du dispositif d'alimentation en eau de la ville. Cela

représente 5 millions de mètres-cubes d'eau par année, qui proviennent pour 50% de la nappe et pour 50% des sources de la ville et des communes voisines tant en rive gauche qu'en rive droite. Plus de 300 prélèvements par année attestent de la qualité chimique et microbiologique de l'eau sur l'ensemble du réseau de la ville. Cette carafe sera vendue demain samedi à l'occasion de la Fête du goût, puis auprès de ESR Energies Sion Région et dans certains commerces de la ville. Je remercie la ville de Sion pour ce superbe cadeau en votre nom.

*(Applaudissements)*

Je vais poursuivre la présentation des différentes associations et sociétés.

L'association VSnet (association pour la promotion du réseau scientifique valaisan) réunit des institutions valaisannes du monde de la recherche, de l'enseignement et de l'information. Depuis sa fondation en 1994, VSnet a pour but de partager la connexion Internet de la fondation SWITCH que le Département de l'éducation, de la culture et du sport finançait déjà pour l'Institut de recherche Idiap. C'est dans ce contexte que VSnet a construit et développe encore un réseau permettant de mutualiser les ressources informatiques entre ses institutions membres. Une structure qui apporte concertation, coopération et accompagnement des membres dans ce mouvement rapide de l'évolution des technologies, dans l'intérêt global du canton, tout en respectant l'autonomie de chacun. VSnet a également mis sur pied un agenda scientifique, mis à jour en continu sur son site, informant le public des dates des manifestations à caractère scientifique dans le canton.

Musées cantonaux du Valais. Tout musée, qu'il soit en charge d'un patrimoine historique, artistique ou naturel, est une banque de données sur la façon dont nos sociétés se sont approprié et s'approprient le monde. Y sont montrés et expliqués par leurs collections mais aussi par leurs publications, conférences et animations, les phases d'évolution de notre histoire culturelle et sociale, les enjeux, les conflits, les stagnations, les reculs et les avancées, les réussites et les impasses. Toujours disponible à tout public, cette banque de données travaillées et expliquées est un instrument pour comprendre, pour s'interroger, pour faire le deuil, pour apprivoiser l'avenir, pour fortifier ou changer son point de vue. Comprendre, accepter et valoriser, par exemple, la bi-culturalité du Valais, s'interroger sur l'influence du tourisme quant à notre manière de construire notre identité, faire le deuil de notre rapport romantique ou destructif à la nature pour envisager un meilleur équilibre, apprivoiser les nouvelles valeurs contemporaines, celles des artistes mais aussi celles de la mondialisation ou de la multiculturalité issue des migrations actuelles. Le musée est un lieu de la prise de conscience sociale.

La Médiathèque Valais s'engage depuis de nombreuses années à améliorer les conditions de la recherche scientifique sur le Valais et sa promotion. Responsable de l'accueil et de l'orientation des chercheurs, la Documentation valaisanne s'applique à développer des contacts avec de hautes écoles et autres centres de recherche. Elle soutient le réseau des chercheurs travaillant sur le Valais en leur offrant différents outils. La Journée annuelle du Forum valaisan des chercheurs et chercheuses permet de faire le point sur des projets traitant des thématiques diverses dans des domaines variés, des sciences humaines, sociales et naturelles, avec pour seule exigence une attache valaisanne. Le portail WikiValais des chercheurs accueille une base d'informations regroupant les coordonnées des chercheurs travaillant sur des thématiques touchant le Valais. Il permet de créer un réseau et d'offrir une visibilité supplémentaire aux recherches menées dans notre canton. Les conférences Valais en recherches sont des lieux de rencontre entre le public et des jeunes chercheurs travaillant sur le Valais permettant de présenter les problématiques abordées, le cheminement parcouru et les résultats de leurs recherches.

Les Archives de l'Etat du Valais ont une mission à la fois administrative, historique et culturelle puisqu'elles sont chargées de rassembler, de classer, d'inventorier, de conserver, de communiquer et de mettre en valeur les documents d'archives appartenant à l'Etat, produits par l'Administration cantonale ainsi que tout document concernant l'histoire du Valais et la société valaisanne. Au sein de l'institution, les archivistes traitent les fonds

d'archives qui leur sont confiés, les conservent et les mettent à disposition du public pour tous types de recherches. Les archivistes interviennent également auprès des services de l'Etat, des communes mais aussi des privés pour les conseiller sur la gestion de leurs documents et de leurs archives.

Je vous encourage ce dernier jour encore à vraiment vous arrêter dans la salle des pas perdus parce qu'on a l'occasion de rencontrer vraiment de nombreuses sociétés et c'est un enrichissement d'avoir des explications de comment fonctionnent toutes ces sociétés scientifiques.

1. Election d'un procureur

Wahl eines Staatsanwalts

*Rapport de la commission de justice*

*Bericht der Justizkommission*

*Lettre de M<sup>me</sup> Sarah Salamin*

**Commission de justice**

**Justizkommission**

**Président: Serge Métrailler / Rapporteur: Jérémie Pralong**

**La présidente:**

Je voudrais vous lire la lettre de M<sup>me</sup> Sarah Salamin qui renonce à sa candidature.

(...)

Je passe la parole au président de la commission de justice.

**Métrailler Serge**, député, PDCC, président de la commission de justice:

Je m'attendais à une autre issue que celle que je viens d'entendre et je me permets, dès lors, juste de faire part d'un dysfonctionnement.

Il n'est pas normal que le président de la commission de justice et que la commission de justice apprennent aujourd'hui que M<sup>me</sup> Sarah Salamin renonce à sa candidature alors que la presse le sait puisque, ce matin, apparemment c'est paru dans le Nouvelliste.

Il n'est pas normal que l'on donne ordre au secrétaire, au chef du Service parlementaire de ne pas transmettre cette information à la commission de justice et que la presse, elle, en reçoive une information.

C'est un dysfonctionnement, à mon avis, grave, et je tenais, ce matin, à le souligner.

Cela étant, soyez convaincus que le choix de la commission de justice a été le meilleur des choix. C'est la personne la plus compétente, prête à relever les défis qui s'imposent directement dès le 1<sup>er</sup> octobre.

Je profite tout de même de souhaiter bon vent à M<sup>me</sup> Sarah Salamin qui avait du potentiel.

Vous me permettez aussi de profiter de cette occasion pour saluer Jean-Pierre Gross puisque n'oublions pas que c'est lui que nous remplaçons, c'est son poste, pas de procureur général mais de procureur pour lui dire *gracias ago* – j'aime bien le latin..., je ne l'aimais pas au collège mais maintenant j'aime bien le latin – simplement parce que ce fut l'homme qui incarna le renouveau, la mutation d'un ministère public fort et autonome. De par son charisme, son expérience, ses compétences, il a su rallier le Parlement, les politiques, la justice à son blason et a fait que ce pilier est devenu un pilier fort de la lutte contre la criminalité.

Alors, je ne vais pas allonger mais je dirai simplement maintenant en français: merci Monsieur le procureur général.

Je vous remercie de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le président de la commission de justice.

Je pense qu'il y a eu peut-être une erreur aussi de notre part puisque c'est M. Claude Bumann qui a reçu cette lettre hier et puis je pensais que l'information avait suivi. Donc, si elle n'a pas été transmise, je m'en excuse...

(...)

Alors, M. Claude Bumann me dit qu'il avait l'obligation de ne pas communiquer avant ce matin. Voilà. Moi, je l'ai appris comme vous ce matin.

Puisqu'il n'y a plus qu'une candidature, le vote se fait de manière tacite et je pense que nous pouvons applaudir **M. Grégoire Comtesse**, nouveau procureur.

*(Applaudissements)*

2. Prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire  
Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts  
*Lettre du procureur général*  
*Rapport de la commission de justice*                      *Bericht der Justizkommission*

**Commission de justice**  
**Justizkommission**

**Président: Serge Métrailler / Rapporteur: Jérémie Pralong**

**Métrailler Serge**, député, PDCC, président de la commission de justice:

Comme vous avez lu certainement avec la plus grande des attentions notre rapport, si M. Grégoire Comtesse était nommé procureur – ce qui est fait et je lui souhaite bon vent dans cette nouvelle et définitive fonction –, **le ministère public renoncerait à demander un procureur extraordinaire** vu évidemment les délais, mais renoncerait de manière définitive.

Je me permets quand même de rappeler ce que la commission de justice a dit au ministère public: que cette succession de mandats extraordinaires n'était pas pertinente, qu'il convenait d'analyser, que les forces de travail au sein du ministère public travaillent de manière efficiente et qu'une vision globale et future, par rapport à certaines personnes, dont nous souhaitons évidemment le plus prompt rétablissement, doit être analysée.

La commission de justice, et vous l'avez suivie, a fait preuve, je dirai, de mansuétude par rapport à certains éléments du ministère public qui posaient problème. Nous avons fait confiance au ministère public. Aujourd'hui, je tiens à faire passer un message fort: la raison doit peut-être passer avant la compassion, et nous avons besoin d'un ministère public qui travaille à 120% pour lutter contre la criminalité et assurer la justice et la sécurité dans notre canton.

Je vous remercie de votre attention.

**Traitement: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**

**Behandlung: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)**

3. Postulat du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder, concernant le RSV, clarifier les chiffres régionaux (15.11.2012) (2.0005 anc. 1.257)  
Postulat der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder, betreffend GNW – regionale Zahlen auf den Tisch (15.11.2012) (2.0005 ehem. 1.257)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

*Développement (2013.02)*

*Entwicklung (2013.02)*

*Réponse écrite du Conseil d'Etat*

*Schriftliche Antwort des Staatsrates*

**Rieder Beat**, Grossrat, CVPO:

Die CVPO hat mit Befriedigung von der Antwort der Staatsrätin auf unser Postulat Kenntnis genommen; das Postulat wird angenommen. Dieses Anliegen ist bereits im Vorentwurf zum Gesetz zum GKAI auch aufgenommen worden.

Meine Damen und Herren, das Oberwallis braucht nicht nur leere Worte von kantonaler Einheit, das Oberwallis braucht Investitionen. Investitionen auch in das Akutspital Oberwallis. Und, dass das Akutspital Oberwallis hervorragend arbeitet, werden diese Zahlen, die von der CVPO verlangt wurden, beweisen. Im Anschluss an diese Zahlen werden Investitionsbegehren des Oberwallis kommen, und wir erwarten, dass diesen Investitionsbegehren von Seiten des Staatsrats und des Parlaments Rechnung getragen wird und genügend Geld in das Oberwalliser Akutspital fliesst.

Ich danke Ihnen.

**Défago Sylvain**, député (suppl.), PDCB:

Nous avons pris bonne note de la réponse du Conseil d'Etat et si nous pouvons comprendre les arguments de ce dernier, sa conclusion a fortement surpris notre groupe.

L'Hôpital du Valais s'efforce de mettre en place des instruments de gestion efficaces. L'organe de révision du RSV, soit les fiduciaires FIDAG SA et Planung und Treuhand AG (qui sont quand même des professionnels de la branche) conseillent de mettre en place une comptabilité unique, et le rapport de l'audit de la Fédération Hospitalière de France demandé par le Grand Conseil va exactement dans le même sens. Nous ne souhaitons pas prêter la mission de base du RSV et ralentir de manière considérable ses processus administratifs.

De plus, absolument tous les points contenus dans la réponse du Conseil d'Etat ne sont pas favorables à l'acceptation de ce postulat. Il est donc de notre responsabilité de ne pas cautionner cette manière de faire.

Notre groupe suit donc les arguments développés par le Conseil d'Etat dans la réponse et, par conséquent, refuse l'acceptation du postulat. Nous invitons les autres groupes à faire de même.

Merci pour votre attention.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Ich kann Ihnen hierzu etwas sagen. Diese Antwort wurde vom Departement vorbereitet, vom Staatsrat abgesegnet und zwar im Mai 2013.

Seither sind einige Monate verstrichen, einige Diskussionen innerhalb des RSV geführt worden und der Verwaltungsrat des RSV hat beschlossen, eine getrennte

Buchhaltung pro Zentrum auf den 1. Januar 2014 zu realisieren. Das will nicht heissen, dass sie nicht ein einheitliches Buchhaltungssystem haben, aber am dem 1. Januar 2014 wird ausgewiesen, wie viele Kosten und Einnahmen pro Zentrum im Spital Wallis produziert oder geleistet werden. Der Verwaltungsrat will dies auch, um besser klarzustellen, wie die Geldflüsse sind und welche Stellen was bewirken.

In dem Sinne muss ich Ihnen sagen, hat das RSV dieses schon verwirklicht. Es wird dann Sache sein bei der ersten Lesung des LEIS – voraussichtlich in der Märzsession –, darüber zu debattieren, ob man weiterhin so fortfahren will, aber das RSV hat bereits grösstenteils das Postulat verwirklicht.

**Rieder Beat**, Grossrat, CVPO:

Das Oberwallis hat dem Unterwalliser Spital Rennaz einstimmig zugestimmt. Wir haben die Investitionen in das Unterwallis erkannt und gerechtfertigt. Wir verlangen Transparenz bei den Zahlen und die Transparenz der Zahlen wird beweisen, dass das Oberwalliser Akutspital dringend Investitionen bedarf und dass diese Investitionen in diesem Kanton nicht einseitig verteilt werden müssen. Zentralisierung der Buchhaltung – alles schön und gut, was wir verlangen ist, dezentrale Investitionen. Das ist das Entscheidende und nicht die Argumente, die eben gehört wurden vom Unterwalliser Kollegen.

Ich danke.

**Défago Sylvain**, député (suppl.), PDCB:

Vu les explications données par M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat, nous renonçons à combattre ce postulat.

**La présidente:**

Ce postulat n'étant plus combattu, il est accepté, comme le souhaite le Conseil d'Etat.

**Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**

**Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)**

4. Motion des députés Grégory Logean, UDC, François Pellouchoud, UDC, et Marylène Moos (suppl.), UDC, concernant les bâtiments publics: offrir le choix entre l'animation artistique et des mesures d'efficacité énergétiques (13.05.2013) (2.0009)  
Motion der Grossräte Grégory Logean, UDC, und François Pellouchoud, UDC, sowie Grossrätin (Suppl.) Marylène Moos, UDC, betreffend öffentliche Gebäude: Wahl zwischen Kunst und Energieeffizienz (13.05.2013) (2.0009)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Logean Grégory**, député, UDC:

L'explication de cette motion est assez claire, donc son texte, je vais brièvement y revenir simplement.

Comme vous le savez, la loi cantonale prévoit qu'entre 0,5 et 2% du coût des travaux réalisés lors de rénovation ou de construction de bâtiments publics soit réservé à l'animation artistique. Quand on voit les futurs investissements que nous avons décidés, notamment cette semaine pour l'EPFL, pour l'hôpital de Sion qui va venir plus tard, etc., cela peut représenter des montants tout de même relativement importants.

Alors, nous vous proposons simplement, par le biais de cette motion, de pouvoir choisir entre l'animation artistique, donc ça veut dire la dépense pour la culture, et une

dépense à des fins énergétiques et, à ce titre-là, si c'est le cas, être dispensé justement de la dépense à titre d'animation artistique puisque, à notre avis, l'avenir énergétique de ce canton est tout de même aussi important et doit être une priorité et pas seulement uniquement la culture. Donc, c'est offrir un choix. On ne dit pas qu'on ne veut plus aider la culture, mais donner le choix. On peut penser que pour l'EPFL, il est plus logique de mettre des panneaux solaires ou d'investir dans des mesures d'efficacité énergétique très particulières et poussées plutôt que de mettre une statue ou je ne sais quoi, alors que peut-être dans un hôpital, on peut discuter autrement.

Voilà simplement le but de cette motion.

Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

**Fournier Yves, député, PLR:**

Vouloir amputer les budgets déjà particulièrement maigres de l'Etat en matière culturelle est assez délicat.

L'encouragement culturel de l'Etat fonctionne actuellement selon deux canaux d'alimentation:

Le premier est un fonds cantonal ordinaire, particulièrement faible puisque, annuellement, ne sont attribuées à ce domaine que quelques dizaines de milliers de francs, ce qui, en comparaisons intercantionales, laisse songeur lorsque l'on sait que l'on y met probablement entre 50 et 100 fois moins que Genève et 10 fois moins que Fribourg.

Le deuxième canal d'alimentation est justement ce dont nous parlons ce matin, c'est-à-dire un pourcentage relativement faible des budgets de construction ou de rénovation de bâtiments d'Etat. C'est là l'élément essentiel de cette politique, de ces investissements. Cela représente une très large majorité des fonds alloués pour l'acquisition d'œuvres culturelles.

La constitution de notre patrimoine passe par ces acquisitions-là. L'école picturale de Savièse, les bronzes de Michel Favre, des compositions de Marie-Antoinette Gorret et on pourrait en ajouter une kyrielle sont là autant de cartes de visite pour notre canton et également pour notre tourisme.

Avec cette motion, nous souhaitons clairement nous priver de l'essentiel de ces fonds.

Je rappelle, au passage, que selon la LPrC, article 2, l'Etat exerce un rôle prioritaire en matière d'aide à la création. Toutes les communes n'ont pas la chance de bénéficier de la générosité d'un mécène pour agrémenter et embellir leurs bâtiments ou leurs ronds-points – l'allusion à M. Léonard Gianadda est assez claire.

Cette motion est finalement, comme on le dit souvent dans ces travées, une fausse bonne idée. Son coût serait bien loin d'être neutre puisque l'argent attribué à des améliorations techniques devrait être compensé par d'autres engagements financiers dans le domaine culturel afin de respecter le rôle prioritaire de l'Etat, souhaité dans ce même Parlement, il y a quelques années, en matière d'encouragement à la création.

Pour ces différentes raisons, je vous invite à classer définitivement cette motion au stade du développement.

Je vous remercie.



**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Comme vous avez cité M. Léonard Gianadda, je saisis l'occasion pour remercier la Fondation Gianadda de nous offrir systématiquement les catalogues des expositions. Je trouve que c'est un superbe cadeau.

En votre nom à tous et à toutes, je l'en remercie.

*(Applaudissements)*

**Darbellay Jonathan, député (suppl.), AdG/LA:**

Le Valais a mal à sa culture.

Les coupes budgétaires importantes annoncées pour 2014 annoncent une année difficile et on connaît les secteurs qui souffrent généralement le plus de telles coupes.

Evidemment, l'idée de promouvoir les économies d'énergie est intéressante mais il est dommageable que cela soit fait au détriment des maigres rentrées d'argent qui soutiennent la culture valaisanne.

Ces fonds sont nécessaires pour l'épanouissement autant humain que spirituel de notre société. Quand on voit ce que peut amener de positif les événements culturels cités par le député Yves Fournier, on comprend qu'il est important de soutenir cette branche sûrement trop souvent sacrifiée.

A l'heure où notre canton est confronté à de nombreux défis, le Valais doit multiplier les cordes à son arc et non pas abandonner la culture ou, pire encore, la mettre en concurrence avec l'économie d'énergie.

C'est pourquoi le groupe AdG/LA vous invite à refuser cette motion qui tend à affaiblir une culture fragile mais ô combien indispensable pour notre canton.

Merci de votre attention.

**Logean Grégory, député, UDC:**

Si je m'attendais à une ou deux oppositions à ce texte, je ne m'y attendais en tout cas pas de la part des rangs du PLR, qu'on a souvent entendu assez..., on va dire actifs sur ce qui était de l'aide à la culture pour parfois même diminuer les budgets.

Je le répète, il ne s'agit pas ici de priver la culture de tels moyens mais simplement de permettre au Conseil d'Etat et aux personnes qui décident lors de la construction d'un bâtiment de pouvoir choisir s'il faut mettre 3 millions pour la culture ou 3 millions pour les économies d'énergie. Ce sont quand même des montants qui sont parfois relativement importants. On parle de maîtrise budgétaire.

Cela dit, je suis prêt à transformer cette motion en postulat si cela peut vous permettre de la laisser aller plus loin au niveau du développement du Conseil d'Etat.

Je fais donc la proposition de transformer cette motion en postulat.

**Walter Francesco, Grossrat, CVPO:**

Kunst regt auf – Kunst regt an.

Lassen wir uns von der Kunst anregen und nicht aufregen, und setzen wir ein Zeichen für die Kultur und die Kunst. Der Kanton Wallis gibt nicht sehr viel Geld für Kunst und Kultur aus. Dieses eine Prozent, das eingesetzt wird für Kultur ist sehr gut investiertes Geld. Es ist ein Zeichen für unsere Bevölkerung, es ist auch ein Zeichen, dass wir ein offener Kanton sind und es ist ein Zeichen für unsere Feriengäste, die ins Wallis kommen.

Wir müssen diese Motion ablehnen.

Danke fürs Zuhören.

**Fournier Yves**, député, PLR:

Juste pour préciser que nous maintenons notre opposition quoi qu'il en soit et que le groupe PLR a toujours été très sensible à la culture, comme le député Grégory Logean vient de le dire d'ailleurs, et que s'il s'agit de coupes aussi drastiques dans les budgets, naturellement, nous ne pouvons pas le suivre.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

La transformation de cette motion en postulat est également combattue, donc nous allons voter.

**Par 93 voix contre 20 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement la motion 2.0009 transformée en postulat du député Grégory Logean.**

5. Postulat des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, et Niklaus Furger, CVPO, concernant: prestations intersites (transversales), qu'en est-il du Haut-Valais? (13.05.2013) (2.0010)

Postulat der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, und Niklaus Furger, CVPO, betreffend standortübergreifende (transversale) Leistungen, wo bleibt das Oberwallis? (13.05.2013) (2.0010)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Bregy Philipp Matthias**, Grossrat, CVPO:

Eigentlich ist im Postulat alles bereits im Detail aufgeschrieben.

Der Staatsrat hat im Juni 2012 das GNW beauftragt, die Sterilisation in Martinach anzusiedeln, dies auch als Kompensation für verloren gegangene Leistungen. Gleichzeitig hat der Verwaltungsrat geplant oder es ist in Planung, gewisse Dienstleistungen der Zentralkommission in Siders anzusiedeln und nun in der logischen Konsequenz von dem ist ein dritter Teil im Oberwallis anzusiedeln. Ob dies die Informatik ist, ob dies das Finanz und Controlling ist, spielt in diesem Sinne eigentlich keine Rolle.

Der Staatsrat und der Verwaltungsrat haben die richtige Richtung eingeschlagen. Sie bringen die transversalen Leistungen in die verschiedenen Regionen. Wir haben im Unterwallis begonnen, wir sind ins Mittelwallis gekommen und nun braucht das Oberwallis noch eine Garantie. Ich denke gegen eine solche Aufteilung unter alle drei Regionen im Wallis kann man nicht sein, und ich bitte Sie um Ihre Unterstützung.

**Nantermod Philippe**, député, PLR:

A quoi sert un hôpital? Un hôpital sert à soigner des gens. Curieusement, il semble, à la lecture de ce postulat, qu'un hôpital serve aussi à ouvrir dans divers endroits du canton des bureaux avec des postes de travail qui sont sans lien avec le rôle principal d'un hôpital.

Qui paie un hôpital? Ce sont, d'une part, les citoyens lorsqu'ils paient leurs impôts mais, d'autre part, ce sont aussi les assurés des assurances-maladie qui les paient lorsqu'ils paient leurs primes, et les primes en Valais n'ont fait qu'augmenter.

Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que nous ayons ici pour tâche de décider à la place du conseil d'administration du RSV ou de l'hôpital de Sion ou de n'importe quelle autorité médicale où il convient, où il est judicieux d'implanter des sites.

Nous avons derrière nous un peuple valaisan qui va voir ses déductions de primes maladie réduites en raison d'un budget 2014 serré, des gens qui paient leurs primes de caisse maladie et qui aimeraient que la santé serve à les soigner et non pas à créer des emplois en Haut, en Bas ou dans le Centre du canton.

La région d'où je viens est aussi souvent préteritiée en matière d'implantation d'institutions cantonales et nous ne demandons pas pour autant que ce soit fait sur le dos des contribuables ou des assurés.

On pourrait aussi, pour suivre la réflexion, déplacer, par exemple – excusez-moi la boutade – les sauveteurs du lac Léman, qui dépendent du canton, à Viège, histoire que tout le monde puisse en bénéficier.

Pour cela, le PLR/FDP rejette votre postulat.

Merci beaucoup.

**Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:**

Je ne vais pas m'étendre.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées par le député Philippe Nantermod, le groupe AdG/LA s'oppose aussi à ce postulat.

Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. J'ai l'impression que, parfois, le lobby haut-valaisan pousse un peu quand même loin ses volontés ou sa crainte de ne pas être entendu.

Je crois que, dans cette Assemblée, la volonté d'un équilibre est clairement prise en compte et je crois surtout que l'Hôpital du Valais a besoin de sérénité et doit pouvoir faire des choix en fonction des réels besoins qu'il a.

Et, effectivement ici, il s'agit de ne pas se mêler de l'opérationnel de l'Hôpital du Valais. Il s'agit que le Conseil d'Etat et le département puissent donner des orientations, puissent être attentifs à ce que le RSV ou Hôpital du Valais, selon comment on l'appelle, reste attentif à cette problématique du Haut-Valais et du Valais romand, mais je pense que ce n'est pas le rôle du Grand Conseil de s'immiscer dans l'opérationnel à ce niveau-là.

Et nous refusons, nous aussi, ce postulat. Merci.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Je redonne la parole à l'auteur du postulat.

**Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:**

Es ist schon ein wenig scheinheilig, nach dem Essen über Diäten zu sprechen...

Wer etwas in den Händen hält, sollte auch den anderen geben. Es geht hier zweifelsfrei um transversale Dienstleistungen, die überall und an jedem Ort angeboten werden können. Das Oberwallis hat akzeptiert und findet es richtig, dass die erste Dienstleistung in Martinach erfolgt. Das Oberwallis findet es auch richtig, dass ein zweiter Teil in Siders angesiedelt wird. Wenn Ihre Argumentation stimmen würde, warum hat man bereits diese zwei Teile auf zwei Regionen aufgeteilt und demzufolge ist es nicht als konsequent, den dritten Teil im Oberwallis anzusiedeln.

Und wenn die Mehrheit immer das Gefühl hat, das Oberwallis poche auf ihrer Minderheit, dann muss man einfach sagen, als Minderheit – und das wissen die Romands wahrscheinlich besser als die Deutschsprachigen in der ganzen Schweiz – kommt man einfach immer und immer wieder unter Druck. Hier sind die Dinge offensichtlich.

Ich sage es nochmals, es ist scheinheilig, nach dem Essen über Diäten zu sprechen!

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

**Par 55 voix contre 52 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.0010 du député Philipp Matthias Bregy.**

Ce postulat est ainsi classé.

6. Interpellation de la députée Véronique Coppey, PDCB, concernant les centres médicaux, quels encouragements? (17.05.2013) (2.0011)

Interpellation von Grossrätin Véronique Coppey, PDCB, betreffend Förderung von medizinischen Zentren (17.05.2013) (2.0011)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Rausis Joachim, député, PDCB:**

Ne vous y trompez pas, la problématique soulevée par cette interpellation est d'une profondeur inversement proportionnelle à la longueur du texte.

La médecine de premier recours est mise à mal dans les régions de montagne de notre canton. Elle souffre avant tout d'une pénurie de médecins généralistes. Le modèle du cabinet médical isolé ne répond plus ni à l'offre ni à la demande en termes de gardes, de qualité de soins et de disponibilité des médecins.

Plusieurs régions et communes du canton ont entamé des réflexions sur la création de centres médicaux et autres maisons de la santé pour pallier cette situation problématique. Ce modèle semble pertinent pour corriger la tendance et donner aux populations concernées les services nécessaires en matière de soins.

Dans ce contexte, nous souhaitons savoir dans quelle mesure le canton est prêt à s'investir et à soutenir de tels projets afin de favoriser la création de centres médicaux ou maisons de la santé et assurer ainsi le maintien d'une médecine de proximité dans les régions décentralisées de notre canton.

Merci de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Je cède la parole à M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat pour la réponse.

**Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):**

Sie greifen mit Ihrer Interpellation ein Thema auf, das auch den Staatsrat beschäftigt und zwar geht es um den Mangel der Hausärzte vor allem in den Seitentälern. Wir teilen Ihre Bedenken.

Wir müssen aber auch sagen, dass das Krankenversicherungsgesetz uns keine Kompetenz gibt, um ambulante Planungen vorzunehmen. Wir haben einzig die Kompetenz im Bereich der Bewilligungen, aber sonst nicht.

Dennoch hat das Gesundheitsdepartement bereits im März 2012 eine Expertenkommission «Ambulante Pflege und Grundversorgung» bestimmt, welche nach Lösungen suchen soll, wie für alle Walliser eine zugängliche Versorgung gewährleistet sein soll. Ein Projekt dieser Kommission ist eine neue Gesundheitsstruktur, nämlich ein Gesundheitszentrum, statt Einzelpraxen zu prüfen. Diese Gesundheitszentren entsprechen vielfach dem Wunsch von jungen Ärzten, Familie und Beruf zu vereinbaren.

Parallel dazu wird auch ein Projekt Assistenten in den Arztpraxen sichergestellt. Dies bietet jungen Ärzten die Möglichkeit, ihre Ausbildung sowie ein sechsmonatiges Praktikum im Wallis zu absolvieren, und diese Ausbildung wird zu 60% vom Kanton subventioniert.

Es gibt sonst noch Projekte, die in Diskussion sind, die eben diesen Hausärztemangel betreffen. Die Initianten sind jedoch die Gemeinden, die Ärzte und auch Privatpersonen. Der Staatsrat wird in Kürze über die Gründung und Eröffnung einer ärztlichen Notfallpraxis, vorgelagert dem Spitalzentrum in Visp, sowie über die Finanzierung der ersten zwei Jahre als Pilot entscheiden.

Es ist momentan das einzige Projekt vom Kanton, das die aktive Beteiligung aller Gesundheitspartner (Ärzteverband, Spital Wallis und Kanton Wallis) erfordert.

Wir setzen unsere Bemühungen fort, um wirklich die ambulanten Bedürfnisse zu decken. Es muss die Möglichkeit der finanziellen Unterstützung bestimmter Projekte im Zusammenhang mit diesen Gesundheitspraxen, Gesundheitszentren bewertet werden. Erst aufgrund der Analyse und aufgrund des kantonalen Budgets können wir weiter bestimmen.

7. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Julien Monod, concernant EMS: financement des soins de longue durée: on paie mais on ne refacture pas! (17.05.2013) (2.0012)

Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien Monod, betreffend APH und Langzeitpflege: Es wird bezahlt, aber nicht weiterverrechnet (17.05.2013) (2.0012)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Monod Julien**, député (suppl.), PLR:

J'aimerais juste insister sur cette interpellation par rapport à l'impact financier que peut avoir l'application de la loi sur les soins de longue durée sur les parties prenantes que sont le canton, les communes et les EMS. Merci.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Ich möchte Ihnen kurz einen historischen Ausblick geben.

Am 1. Januar 2011 ist das Bundesgesetz über das neue Pflegefinanzierungssystem in Kraft getreten und der Staatsrat und Sie waren gezwungen, ein dringliches Dekret zu verabschieden. Das Dekret wurde am 5. Mai 2010 verabschiedet und der Verteilschlüssel zwischen Kanton und Gemeinden, nämlich eine Finanzierung der Alters- und Pflegeheime zu 100% zulasten des Kantons wurde in diesem Dekret nicht verändert.

Dann am 14. September 2011 wurde das Gesetz über die Langzeitpflege vom Parlament angenommen. Das Finanzierungssystem wurde nicht geändert, jedoch die Verteilung zwischen dem Paket «Gesundheit und Soziales» im Rahmen des NFA II. Es wurde so festgelegt, dass die Restfinanzierung... Man muss sagen, die Pflegefinanzierung wird von den Krankenkassen fix bestimmt. Pro BESA-Fall bezahlt die Krankenkasse einen Betrag, der für alle Altersheime gleich ist. Die Restpflegefinanzierung ist Sache der öffentlichen Hand. In diesem Mantelgesetz wurde festgelegt, dass der Kanton zu 70% und die Gemeinden zu 30% an die Restfinanzierung der Pflege bezahlen sollen. Es war vorgesehen, dass das Gesetz am 1. Januar 2012 in Kraft tritt, dann wurde das Referendum eingereicht, das Referendum war erfolgreich und das Gesetz ist eben nicht in Kraft getreten. Bis heute ist nicht endgültig geklärt, ob das Referendum gültig ist. Sie im Parlament werden, d.h. in der Novembersession, beraten, ob Sie die Gültigkeit des Referendums erklären oder nicht. Voraussichtlich, wenn das Referendum ungültig erklärt ist, kann das Gesetz am 1. Januar 2014 in Kraft treten. Das zum Geschichtlichen.

Jetzt komme ich zu den Finanzen. Die finanziellen Auswirkungen belaufen sich für den Kanton momentan auf 8,4 Millionen für das Jahr 2012. Wieso das? Wenn das Gesetz in Kraft getreten wäre, hätten wir zusätzliche Kosten beim Gesundheitssektor von rund 15 Millionen und zusätzliche Einnahmen für das Soziale. Die Differenz macht 8,4 Millionen und die bezahlt heute der Kanton zusätzlich, weil das Gesetz nicht in Kraft getreten ist.

Das Budget für 2012 haben wir so gemacht, als wie das Gesetz in Kraft treten würde und die Gemeinden werden demnächst orientiert, dass wir dies vorgesehen haben. Es liegt aber nachher hier am Parlament, zuerst über das Referendum zu entscheiden. Die Gültigkeit des Referendums und dann im Rahmen des Budgets diese Pakete abzusegnen.

Die Finanzierung der Altersheime an die Pflegeleistungen geht somit für die Jahre 2011, 2012 und 2013 gesamthaft zulasten des Kantons, wie das eben im aktuellen Dekret der Fall ist. Sobald das neue Gesetz in Kraft treten kann, wird dann eben die Finanzierung in der öffentlichen Hand zwischen den Gemeinden und dem Kanton aufgeteilt und zusätzlich kommen auch die Bestimmungen, dass die Privaten je nach Einnahmen und Vermögen an die Pflege beisteuern müssen.

In dem Sinn kann ich Ihnen sagen, der Staatsrat hat nicht die Absicht, das Gesetz rückwirkend auf den 1. Januar 2012 in Kraft zu setzen. Somit werden weder die Altersheime noch die Gemeinden rückwirkend Zahlungen vornehmen müssen.

8. Postulat du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant une task force pour l'administration de faillites de grande taille (17.05.2013) (2.0013)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend Task Force zur Abwicklung von Grosskonkursen (17.05.2013) (2.0013)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole.

Personne ne combat ce postulat; celui-ci est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. Interpellation du groupe AdG/LA, par le député (suppl.) Peter Kälin, concernant: davantage de places de stage pour les étudiants en médecine – stop à la pénurie de médecins (17.05.2013) (2.0014)

Interpellation der AdG/LA-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Peter Kälin, betreffend mehr Ausbildungsplätze für MedizinerInnen – Stopp dem ÄrztInnenmangel (17.05.2013) (2.0014)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Kälin Peter, Grossrat (Suppl.), AdG/LA:**

Die Schweiz hat in den letzten Jahrzehnten bei der Ausbildung von jungen Ärztinnen und Ärzten sträflich gespart, was sich nun im ganzen Gesundheitswesen zeigt: Ohne die jungen Ausländerinnen und Ausländer wäre es schon lange zusammengebrochen. Dies birgt einerseits die Gefahr der Abhängigkeit – vielleicht gefällt es diesen in ein paar Jahren doch wieder besser zu Hause – andererseits ist es ein moderner Kolonialismus, denn die in Deutschland fehlenden Deutschen werden durch Polen ersetzt, dort arbeiten dann Moldawierinnen – und wer verarztet diese in ihrem Heimatland? Dasselbe Spiel zeigt sich für die Franzosen, die im Unterwallis arbeiten.

Der Numerus Clausus scheint nun zu fallen, was aber leider nichts ändert, wenn die Anzahl der Medizin-Studienplätze nicht deutlich erhöht wird. Alle sind sich zwar einig, dass es so nicht weitergehen kann, aber in den letzten Jahren scheiterten mehrere Versuche, die

Ausbildungskapazität zu erhöhen, da die Kantone keine Lösungen fanden, wer dies bezahlen soll.

Es ist nun fünf nach zwölf; wir sehen es beim Exodus der Hausärzte, und dies ist im Wallis mit seinen vielen abgelegenen Seitentälern besonders zu spüren.

Der Staatsrat soll sich dringend dafür einsetzen, dass in den entsprechenden kantonalen Gremien Einigkeit erzielt wird, wie die zusätzlichen Ausbildungsplätze für Medizinstudenten finanziert werden sollen. Dazu muss auch eine Bereitschaft signalisiert werden, dies mitzutragen. Ein entsprechender Posten muss für die nächsten Jahre im Budget eingesetzt werden. Danke.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Die Interpellation verlangt vom Staatsrat, dass wir uns in kantonalen Gremien einigen sollen für zusätzliche Ausbildungsplätze und auch die Finanzierung. Das ist eine Verhandlung, die auf schweizerischer Ebene läuft und der Kanton Wallis ist ein Partner oder ein Kanton.

Grundsätzlich sind die Ausbildungsplätze in den Universitäten Sache des Bundes und der Universitäten wie auch der Kantone, in denen sich Universitäten befinden. Aber im Rahmen des Masterplans «Hausarztmedizin und medizinische Grundversorgung» des eidgenössischen Departements des Inneren werden Massnahmen vorgesehen, mit denen die Zahl der Ausbildungsplätze an Universitäten erhöht werden soll.

Im Rahmen unserer Zuständigkeit haben wir aber schon verschiedene Massnahmen getroffen, um mehr Hausärzte ins Wallis zu holen:

- 2007 wurde die medizinische Telefonberatung in der Nacht und an den Wochenenden eingerichtet, um so die Hausärzte von ihrem Bereitschaftsdienst zu entlasten.
- Und wie ich vorhin eben gesagt habe, auf Ebene der Weiterbildung in Allgemeinmedizin subventioniert der Kanton Wallis seit 2010 die Assistenzärzte in Arztpraxen, die sich am Ende der Ausbildung befinden und die sich eben im Wallis niederlassen möchten. Dieses System ermöglicht jungen Ärzten ins Wallis zurückzukehren und – wir hoffen – auch hier zu praktizieren. Zurzeit sind etwa ein Dutzend Ärzte in dieser Ausbildung; das Oberwallis miteingeschlossen.
- Demnächst – und auch das habe ich vorhin schon gesagt – ist vorgesehen, dass am Spitalstandort Visp eine sogenannte ärztliche Notfallpraxis in Zusammenarbeit mit dem Walliser Ärzteverband und dem Spital Wallis eröffnet wird. Diese Struktur könnte den Bereitschaftsdienst im Oberwallis neu beleben und organisieren. Die ärztliche Notfallpraxis würde die Betreuung der Patienten ausserhalb der Öffnungszeiten von Arztpraxen ermöglichen. Dadurch soll eben auch die Niederlassung von jungen Ärzten in dieser Region begünstigt werden.
- Zusätzlich wurde im März 2012 vom Gesundheitsdepartement die Expertengruppe «Ambulante Pflege und Grundversorgung» gegründet. Diese Kommission wurde beauftragt, Lösungen zu finden, um die Pflege und den Zugang zur hausärztlichen Medizin für die gesamte Walliser Bevölkerung zu gewährleisten. Ich denke, die Expertenkommission ist am Arbeiten, und sie wird uns noch weitere Projekte vorschlagen.

## Traitements: Grand Conseil

## Behandlungen: Grosser Rat

10. Motion des députés Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier Delaloye, PLR, Yves Bornet (suppl.), PDCC, Mathieu Fardel (suppl.), PLR, et cosignataires concernant: pour des résolutions plus démocratiques (16.11.2012) (7.0002 anc. 7.016)

Motion der Grossräte Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier Delaloye, PLR, Yves Bornet (Suppl.), PDCC, Mathieu Fardel (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend demokratischere Resolutionen (16.11.2012) (7.0002 ehem. 7.016)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

*Développement (2013.02)*

*Entwicklung (2013.02)*

*Réponse écrite du Conseil d'Etat*

*Schriftliche Antwort des Staatsrates*

### **Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:**

Nous ne comprenons pas la réponse du Bureau.

Je tiens d'abord ici à signaler que cette motion n'est pas une motion partisane puisqu'elle recouvre l'ensemble des partis de ce Parlement et je dois dire que seul le groupe UDC n'y figure pas parce que, malheureusement, lorsque nous en avons discuté il n'y avait plus de place pour les introduire dans la démarche pour des raisons simplement informatiques. Je ne suis pas sûr qu'ils y auraient été totalement opposés. En tout cas, quelques discussions que j'ai eues me font penser qu'ils auraient plutôt été favorables.

Ce que nous ne comprenons pas, c'est la position du Bureau, parce que nous ne pouvons que remercier le Bureau qui partage, pour l'essentiel, le constat des motionnaires et leur proposition. En effet, nous constatons qu'actuellement, sur des objets importants, il n'y a pas d'ouverture de débat concernant les résolutions.

La seule opposition du Bureau – je ne vais pas revenir sur l'explication du Bureau sur les conditions dans lesquelles la résolution peut être utilisée – consiste à dire qu'il faudrait pouvoir ne pas débattre lorsqu'il s'agirait d'un message au pays.

Or, qui a-t-il de plus important qu'un message au pays? Pourquoi un message au pays ne devrait-il pas être débattu dans ces travées lorsqu'il s'agit d'une résolution du Grand Conseil?

Je vois l'étonnement des vice-présidents du Grand Conseil. Je lis simplement: «...il peut être judicieux que certaines interventions soient traitées sans discussion générale par exemple lorsqu'il s'agit d'un message au pays». C'est textuel dans votre réponse.

Alors, par rapport à cela, c'est juste incompréhensible.

Nous pensons, nous, les motionnaires interpartis, que la résolution est effectivement un acte politique important.

Nous partageons l'avis du Bureau qu'elle a été utilisée de manière exagérée et inappropriée souvent, que là il s'agit d'une discipline des chefs de groupe à avoir pour éviter cette dérive d'exagérer le nombre de résolutions mais que, par contre, quand une résolution doit être votée, cette résolution doit pouvoir être débattue dans ces travées; sinon, à quoi sert le Parlement?

Dans ce sens-là, nous maintenons notre motion.

Un dernier argument: Soyons cohérents avec notre manière de faire. Tout à l'heure, nous avons accepté un postulat du groupe CVPO concernant la santé parce que, justement, c'est en cours de traitement dans le cadre de la révision de la LEIS.

Ce que nous disons, nous, soit d'accepter cette motion, ne restreint pas le débat au niveau de la modification du règlement du Grand Conseil que souhaite le Bureau mais, au contraire, donne une orientation claire sur la nécessité qui est apparue dans l'ensemble des débats que nous avons eus.



Dans ce sens-là, je vous propose d'accepter notre motion et de la soutenir.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Il est vrai que c'est le Bureau qui a décidé de modifier relativement rapidement la loi et le règlement, et d'en profiter pour actualiser d'autres dispositions, en particulier dans l'optique de les adapter au Parlement sans papier.

C'est dans ce but-là qu'on s'était dit qu'il valait mieux traiter les choses toutes en même temps et que le Bureau puisse en débattre de manière libre.

Vous redemandez la parole, Monsieur le député Jean-Henri Dumont?

**Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:**

Oui, en réponse à votre argumentation, je me permets de dire que de donner une orientation sur un point n'empêche nullement la révision sur l'ensemble des points que le Bureau souhaite traiter concernant la révision du règlement du Grand Conseil. Premier point.

Deuxième point: Vu que le Bureau fait le même constat que les motionnaires sur les problèmes liés au traitement des résolutions, vu que le Bureau souhaite aller de l'avant sur cette question, j'ose espérer que, quel que soit le résultat du vote, le Bureau ne changera pas de position et avancera dans le sens voulu par les motionnaires.

Donc, il n'y a aucune raison de refuser cette motion. Merci.

**La présidente:**

C'est-à-dire que si cette motion est refusée par le Parlement, ça risque de figer des positions et puis le Bureau risque de prendre en compte...

**Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:**

Vous ne pouvez pas dire à un moment donné que voter la motion, c'est figer et puis, après, ne pas voter la motion, c'est figer.

Il faut savoir quand même où on va.

Pour moi, l'un ou l'autre ne fige rien, à part que voter la motion donne déjà une orientation pour la suite des travaux. Merci.

**La présidente:**

Bien, nous n'allons pas prolonger la discussion.

Nous allons simplement voter.

**Par 56 voix contre 53 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 7.0002 du député Jean-Henri Dumont.**

11. Motion du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant: améliorons le fonctionnement du Parlement (1<sup>re</sup> partie) (13.12.2012) (7.0003 anc. 7.017)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (1. Teil) (13.12.2012) (7.0003 ehem. 7.017)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

*Développement (2013.02)*

*Entwicklung (2013.02)*

*Réponse écrite du Conseil d'Etat*

*Schriftliche Antwort des Staatsrates*

**Claivaz Christophe**, député, PLR:

J'interviens d'une manière unique ici pour les points 11 et 12 de l'ordre du jour.

Dans le souci d'améliorer le fonctionnement de notre Parlement, surtout par rapport au respect de l'horaire dans une assemblée de miliciens, dont les sollicitations professionnelles sont également fort importantes, notre groupe a déposé trois propositions concrètes, acceptées par la Haute Assemblée lors de la dernière session de l'ancienne législature, en février dernier, au stade du développement.

La demande de recevoir de manière électronique le texte des urgences après validation par le Bureau le mardi étant actuellement réalisée, j'ai retiré la motion y relative lors du traitement par le Bureau du Grand Conseil.

Concernant la réservation d'une demi-journée par session pour le traitement des urgences, je ne suis pas d'accord avec les arguments selon lesquels le délai de traitement de la part des services est raccourci puisque les urgences peuvent être déposées de manière anticipée, comme ce fut le cas cette fois-ci.

Par contre, si le Bureau persiste dans une analyse stricte de la notion d'urgence à la lumière des trois critères que tout le monde connaît, ne retenant qu'un objet comme lors de cette session de septembre, il ne sera plus nécessaire de réserver une demi-journée.

Ne voulant pas jeter inutilement de l'huile sur le feu, je ne reviendrai pas sur les décisions prises cette semaine par le Bureau au niveau des urgences mais je resterai attentif à ce que cette sévérité se maintienne à l'avenir, quels que soient les objets, tout en souhaitant en parallèle un nettoyage de fond de notre règlement.

Au niveau de l'invitation faite aux membres du Gouvernement de limiter leur temps de parole dans les réponses aux propositions individuelles, je peux comprendre les arguments selon lesquels la réponse est adaptée aux arguments nouveaux développés par l'initiant et que le document écrit ne correspond pas toujours à la réponse orale donnée. Mais, une réponse très longue devrait être accompagnée, à mon sens, d'un rapport écrit de support ou complémentaire. Si le Conseil d'Etat décide qu'en fonction d'une problématique particulière, une réponse détaillée et exhaustive doit être apportée, il sera opportun d'avertir la Présidence du Grand Conseil et le Service parlementaire afin que l'ordre du jour puisse être éventuellement adapté.

Le Bureau a refusé à la quasi-unanimité ces propositions au stade du traitement, en mentionnant cependant sa volonté de réviser complètement le règlement du Grand Conseil.

Faisant partie du Bureau et ayant entendu la volonté de réviser complètement notre règlement, je renonce au vote et **je retire les motions 7.0003 et 7.0004**, tout en restant attentif et actif afin que le nettoyage complet promis n'intervienne pas aux calendes grecques.

Merci pour votre attention.

**12.** Motion du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant: améliorons le fonctionnement du Parlement (2<sup>e</sup> partie) (13.12.2012) (7.0004 anc. 7.018)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (2. Teil) (13.12.2012) (7.0004 ehem. 7.018)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

*Développement (2013.02)*

*Entwicklung (2013.02)*

*Réponse écrite du Conseil d'Etat*

*Schriftliche Antwort des Staatsrates*

**Retirée (voir ci-avant).**

## Développements: Grand Conseil

### Entwicklungen: Grosser Rat

13. Résolution du groupe PLR, par le député Olivier Delaloye, concernant la délégation valaisanne à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF): la pluralité politique voulue par le citoyen valaisan en mars 2013 n'y est pas respectée (13.05.2013) (7.0007)

Resolution der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier Delaloye, betreffend Walliser Delegation der Parlamentarischen Versammlung der Frankophonie (APF): Missachtung der von den Walliser Bürgerinnen und Bürgern im März 2013 gewollten politischen Pluralität (13.05.2013) (7.0007)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

#### **Delaloye Olivier, député, PLR:**

Le point 13 de ce vendredi 13 est un bon ou un mauvais signe? On verra bien.

La composition de la délégation valaisanne à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (dite APF) se doit de représenter une répartition plus équitable des groupes politiques en présence dans ce Parlement.

Or, le groupe PLR n'est pas satisfait de la décision prise par le Bureau du Grand Conseil, le 11 avril dernier, concernant sa composition.

Pour ne pas commettre d'injustice à un parti par rapport à un autre, le groupe PLR demande que la délégation valaisanne soit portée à 6 membres permanents, nommés par le Bureau du Grand Conseil, tenant compte d'une répartition proportionnelle entre les formations politiques, calculée sur la base des sièges occupés au Grand Conseil (sièges représentant les 8 districts du Valais romand).

La répartition des places entre les partis et la composition de cette délégation seront recalculées tous les 4 ans après les élections cantonales.

Afin de ne pas alourdir les charges liées à ce poste, le budget alloué devra rester le même que celui en vigueur aujourd'hui. Les membres de la délégation s'organiseront de manière interne pour les différentes représentations.

Une ouverture à 6 membres permettra également d'assurer une présence constante de notre canton, ce qui ne pourrait pas être toujours possible en cas d'absence de certains titulaires.

Dans le but de mettre en place cette résolution, dans l'intérêt de toutes et de tous, nous demandons à cette Assemblée, nos collègues s'exprimant principalement dans la langue de Goethe y compris, de soutenir cette résolution.

Je vous remercie de votre attention.

#### **La présidente:**

Je n'ai pas de demande de parole pour ouvrir la discussion.

Nous allons voter.

**Par 87 voix contre 4 et 26 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 7.0007 du député Olivier Delaloye.**

Cette résolution est ainsi transmise au Bureau pour exécution.

14. Postulat du groupe PLR, par le député Philippe Nantermod, concernant: pour un Bureau représentatif du Grand Conseil (13.05.2013) (7.0008)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe Nantermod, betreffend: Für ein repräsentatives Grossratsbüro (13.05.2013) (7.0008)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

**Nantermod Philippe**, député, PLR:

Le Grand Conseil représente le peuple. Il serait, en effet, difficile de placer 300'000 personnes dans cette salle même si nous l'agrandissions avec la salle des pas perdus et le Bureau représente le Grand Conseil parce qu'il serait difficile de mettre 130 personnes autour d'une table pour organiser nos séances.

Mais, le Bureau a pour rôle de nous représenter. Et nous l'avons vu cette session mais aussi lors de sessions précédentes – ce qui justifiait notre intervention –, le Bureau n'est, malheureusement, plus représentatif des forces en présence dans cette salle. D'ailleurs, le système de vote par tête, par chef de groupe, pose certains problèmes. Le premier concerne la valeur des députés. Nous sommes le plus grand groupe mais ma voix, par notre excellent chef de groupe, ne compte que pour 1/28<sup>e</sup> alors que la voix d'un de mes collègues du groupe CSPO compte pour 1/12<sup>e</sup>, pourtant nous sommes tous deux élus ici et notre voix mérite d'être représentée de la même manière.

Alors, je sais qu'il existe des solutions.

Le groupe PLR pourrait très facilement se fractionner en 5 groupes entre régions, entre différences d'âge, hommes, femmes, et présenter autant de chefs de groupe, obtenir ainsi tout seul quasiment la majorité au sein du Bureau et fixer le Parlement.

Je vois que le premier vice-président fait non de la tête. Alors, je corrige ce que je viens de dire: nous pourrions nous séparer entre 4 groupes par région comme nous le sommes au sein de notre groupe au sein de sous-groupes pour être conformes au règlement.

Ce genre de situation n'est pas acceptable. Le rôle des groupes n'est pas d'augmenter la force des partis au sein du Bureau ou de toucher des prestations financières supplémentaires de l'Etat.

Le rôle des groupes est de représenter des forces politiques et de représenter la démocratie de notre canton.

Vu ce qui s'est passé cette semaine, vu que le Bureau a manifestement pris une décision en contradiction avec la majorité du Grand Conseil qui souhaitait que certaines urgences passent ici et vu ce qui a pu se passer par le passé dans d'autres cas, je crois qu'il est important de modifier la composition du Bureau avec un système tout simple que les assemblées générales des sociétés privées connaissent bien, c'est-à-dire que chaque personne au Bureau représente le nombre de députés qu'elle représente. Le député Christophe Claivaz aurait, par exemple, 28 voix tandis que le député Charles Clerc en aurait 22, et chaque membre du Présidium représenterait sa propre voix.

Un simple tableau Excel permet de faire les calculs lors des votes nécessaires.

Pour cette raison, je vous invite et le groupe PLR/FDP vous invite à soutenir ce postulat. Et s'il est accepté, afin que notre législature soit faite de manière conforme à la volonté du peuple, qu'il soit traité dans les délais les plus courts et intégré dans le règlement le plus rapidement possible.

Merci beaucoup de votre attention.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

J'ai une demande de parole du député Jean-Luc Addor.

Je voudrais quand même préciser qu'il faut combattre pour prendre la parole.

**Addor Jean-Luc**, député, UDC:

Je vous ai parfaitement comprise, Madame la présidente du Grand Conseil. C'est précisément pour cela que je prends la parole.

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que ce qui s'est passé l'autre jour à deux reprises au Bureau ne m'enthousiasme guère et que cette manière finalement d'empêcher la discussion ne m'emballe pas du tout.

Malgré tout, pour avoir siégé quand même huit ans dans le Bureau, j'aimerais dire au moins deux choses:

La première, c'est que le nombre des personnes qui y siègent avec une voix est fonction finalement du nombre de groupes (je ne vous apprends rien) et c'est de la liberté des grands groupes que de se présenter d'une manière unie, un seul groupe, ou de se séparer en deux groupes, et puis cela a des conséquences sur le nombre de personnes qui siègent au Bureau. C'est exactement la même chose pour nous. Nous, nous avons aussi décidé en début de législature, nous étions parfaitement conscients de cette donnée-là entre autres du problème et, pour d'autres raisons, on a décidé de n'être qu'un seul groupe. Voilà pour la première chose.

Deuxième chose: La composition actuelle du Bureau a été voulue, sur un point en tout cas, par le vote du plenum. Au plenum, je ne vous apprends rien non plus en vous disant que le PDC n'est plus majoritaire. Et puis les anciens minoritaires (si j'ose dire) n'ont pas été capables de s'unir. On en subit tout simplement les conséquences. Mais ça, j'allais dire, c'est à la régulière. On a parlé de la prétendue complication de «Chaque voix compte». Il semble que c'est un truc compliqué, difficile à mettre en œuvre, qui se heurte à certaines réalités.

Je suis navré mais, moi, je ne peux pas y adhérer.

**Volpi Fournier Marylène**, députée, Les Verts:

Comme c'est rigolo de se retrouver dans une place où finalement on n'a pas de groupe, entendre des minoritaires – soi-disant minoritaires puisqu'ils sont majoritaires ensemble dans ce Parlement – se disputer les places au Bureau et le poids finalement de ces places au Bureau.

Moi, j'aimerais dire tout simplement, et surtout aux téléspectateurs, que dans ce grand gremium, eh bien!, vous êtes tous des majoritaires lorsque, par exemple, au Bureau, il s'agit d'attribuer ne serait-ce qu'une prise de parole pour l'Heure des questions du vendredi que chaque député dans cette salle a le droit de poser. Mais non, un petit règlement interne, concocté par les différents chefs de groupe au Bureau, a décidé de n'en poser que 16, soit 2 par groupe parlementaire constitué.

Eh bien!, voilà, encore une fois combien les minorités sont bien respectées dans ce Parlement et combien les chefs des groupes minoritaires aujourd'hui, qui se trouvent brimés par la majorité du Bureau, pourraient peut-être se rappeler un tantinet que minorité et majorité ne font que la même salade dans ce Parlement! Merci.

**Eyer German**, Grossrat, AdG/LA:

Wo er recht hat, hat er recht und in diesem Fall hat er recht, der Herr Nantermod – zumindest im Grundsatz.

Die Repräsentativität im Grossratsbüro ist effektiv nicht gewährleistet. Ob jedoch sein Rezept das richtige ist, bezweifle ich, weil in diesem Punkt hat auch Kollege Jean-Luc Addor recht.

Wir von der Fraktion AdG/LA sind für das Postulat. Es handelt sich um ein Postulat und das dort eine Revision fällig ist, sind wir einverstanden, aber man muss vielleicht noch ein bisschen nach intelligenteren Lösungen Ausschau halten. Danke schön.

**La présidente:**

Je cède à nouveau la parole au député Philippe Nantermod.

**Nantermod Philippe**, député, PLR:

Merci Madame la présidente du Grand Conseil.

J'aimerais répondre à mon estimé collègue Jean-Luc Addor.

Votre calcul est assez bon si on part du principe qu'il y a, dans cette salle, deux blocs: le bloc de la famille «C» comme aime à l'appeler le président de cette famille... encore pour quelques jours si je ne me trompe pas, et le bloc des minoritaires.

Je ne demande pas, Monsieur le député, que les anciens minoritaires soient majoritaires au Bureau. Je demande simplement que le Bureau soit représentatif des députés.

Vous auriez pu être au perchoir cette année, c'est vrai, si les circonstances avaient été différentes. Mais, dans d'autres cas, il eut pu que notre chef de groupe eut voté avec les démocrates-chrétiens plutôt qu'avec les démocrates du centre ou avec l'alliance de gauche.

Vous prenez le cas de cette semaine comme le cas qui se reproduira à chaque fois.

Je ne demande pas que les PDC soient systématiquement minorisés au sein du Bureau; je demande qu'il y ait une juste répartition.

Je suis député comme vous et comme tous mes collègues ici, et je crois qu'il n'y a pas de raison que ma voix compte moins au Bureau que la vôtre, que celle du député Michel Rothen ou que celle d'un de mes collègues du Haut-Valais ou même je dirai que celle d'un des vice-présidents du Grand Conseil. Nous avons tous la même légitimité.

Ma solution n'est peut-être pas la meilleure, certes, mais elle a le mérite d'exister, elle a le mérite d'être proposée. Elle existe quasiment dans toutes les sociétés anonymes de notre pays, des plus petites aux plus grandes, sans que cela pose de problème.

De nos jours, nous sommes capables de faire des calculs grâce à des tableaux Excel qui sont beaucoup plus complexes que celui-là lors de votes.

Je crois qu'au nom de la démocratie et du respect du choix du peuple du 3 mars dernier, nous devons au moins accepter ce postulat au stade du développement pour qu'un changement puisse avoir lieu, pour que ce qui s'est passé cette semaine, que ce soit parce qu'il y a une alliance entre la famille «C» ou une autre alliance, ne puisse plus jamais se produire et pour que la volonté de la majorité du Parlement puisse être exprimée.

Merci beaucoup de soutenir ce postulat.

**La présidente:**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

**Par 60 voix contre 55 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 7.0008 du député Philippe Nantermod.**

Ce postulat est ainsi transmis au Bureau pour traitement.

## Urgence / Dringlichkeit

15. Interpellation urgente du groupe PDCB, par les députés Pascal Dubosson et Jérôme Buttet, concernant le système de vote électronique genevois, sécurité du vote en péril? (10.09.2013) (1.0029)

Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Pascal Dubosson und Jérôme Buttet, betreffend Sicherheitslücke im Genfer E-Voting-System (10.09.2013) (1.0029)

*Texte déposé*

*Hinterlegter Text*

*Développement et traitement*

*Entwicklung und Behandlung*

### La présidente:

Il n'y a pas de demande de parole émanant de la salle.

Je la cède au chef du département pour la réponse.

**Tornay Maurice**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

Interpellée, la Chancellerie de la République et canton de Genève précise, par son vice-chancelier, au sujet des récents événements en matière de e-voting, ce qui suit – et c'est une citation:

«Le système de vote électronique genevois n'a pas été «hacké» contrairement à ce qui a été écrit dans la presse cet été. En réalité, un informaticien a simulé une attaque sur son propre ordinateur et c'est cela qu'il a présenté lors d'un congrès à Paris en juin 2013. A aucun moment, il n'y a eu d'intrusion dans le système genevois, la plateforme n'a donc subi aucune attaque et aucun vote n'a été modifié.

L'interface client, à savoir l'ordinateur personnel de chaque électeur, est actuellement le point faible dans tout système de vote électronique. Ce risque est connu, documenté et accepté, dans la mesure où s'il devait se concrétiser, les systèmes d'alerte mis en place permettraient de détecter une modification massive des votes par Internet, suite à une manipulation. Il convient de relever que la plateforme genevoise de vote par Internet a été utilisée à 29 reprises depuis 2003 et qu'aucune intrusion n'a été constatée. La résolution de cette faiblesse liée à l'ordinateur de l'électeur sera résolue avec le système de vote électronique de deuxième génération défini par la Chancellerie fédérale qui permettra une vérifiabilité personnelle du vote par l'électeur lui-même.»

Voilà pour ce qui est de la position officielle du canton de Genève à travers le rôle de pilote qu'il exerce au nom d'un mandat reçu de la Confédération.

Alors, pour le surplus, il convient de relever que la décision du Conseil d'Etat valaisan du 17 avril 2013 choisissant le système genevois se basait sur le préavis d'un groupe de travail qui avait été mis sur pied, lequel avait analysé, auditionné deux prestataires principaux possibles, d'un côté le User Group (en résumé, le système genevois) et de l'autre le Consortium (initialement système que l'on aurait pu appeler zurichois).

Le 3 juillet 2013, la République et canton de Genève annonçait par son vice-chancelier, qu'elle ne serait pas en mesure d'assurer la tenue d'un premier vote électronique pour les Suisses de l'étranger des cantons du Valais, d'Uri et d'Obwald lors des votations du 24 novembre prochain. Elle invoquait des motifs d'ordre budgétaire, des impératifs liés à l'élection du Conseil d'Etat de l'automne 2013 ainsi que des défections à l'interne.

Le 3 septembre 2013, un nouveau planning était transmis aux cantons d'Obwald, d'Uri et du Valais prévoyant une opération de répétition générale lors de la votation du 9 février 2014 et un premier essai lors de la votation du 18 mai 2014.

Quelques jours plus tard, le 9 septembre 2013, une séance intitulée «point de situation et feuille de route sur le vote électronique deuxième génération» organisée par la Chancellerie de la République et canton de Genève a eu lieu à Berne en présence des représentants de tous les cantons hébergés (Bâle-Ville, Berne, Lucerne) et en voie d'hébergement (Uri, Obwald, Valais).

Deux mots encore pour dire que le Valais n'a pas signé la convention d'hébergement avec la République et canton de Genève ainsi que la Confédération suisse, par la Chancellerie fédérale. Il n'est donc pas lié par une obligation contractuelle et dispose ainsi d'une entière liberté de décision.

Signalons aussi que le groupe de travail sus-indiqué procédera à une réévaluation de la situation et établira un rapport à l'intention du Conseil d'Etat.

C'est à connaissance de ces conclusions et en intégrant l'ensemble des paramètres, dont les disponibilités budgétaires bien entendu et aussi le sort réservé par le Grand Conseil dans l'intervalle à la motion UDC « Le vote électronique: une menace pour la démocratie» que le Conseil d'Etat arrêtera une décision définitive et bien sûr celle-ci sera connue du Parlement.

Merci de votre attention.

## 16. Heure des questions / Fragestunde

### **La présidente:**

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina est excusé; il participe à une conférence de Suisse occidentale, c'est son remplaçant qui répond aux questions.

### **DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE**

### **DEPARTEMENT FÜR VOLKSWIRTSCHAFT, ENERGIE UND RAUMENTWICKLUNG**

**Question du groupe PDCC, par les députés Beat Eggel, Grégoire Dussex et David Théoduloz, concernant Structures & Financement du tourisme, quelle suite?**

**Frage der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Beat Eggel, Grégoire Dussex und David Théoduloz, betreffend Tourismusstrukturen und -finanzierung: wie weiter?**

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

C'est effectivement en tant que remplaçant de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina que je vais répondre à ses questions.

En réponse à la question du député Beat Eggel, je vous apporte les éléments suivants quant à la suite que le Conseil d'Etat entend donner à ce dossier prioritaire Structures & Financement du tourisme.

Suite au troisième Sommet du tourisme qui s'est tenu en juin dernier à Sierre, une consultation par voie électronique a été réalisée auprès de l'ensemble des participants. Les retours de cette consultation ont été analysés et un groupe de travail interne au Département de l'économie, de l'énergie et du territoire a été chargé d'étudier les aménagements à apporter au cadre légal en vigueur pour permettre la mise en œuvre des propositions retenues. Le chef du Service du développement économique et le président du groupe de travail Structures & Financement ont, par ailleurs, présenté les différentes propositions à la Fédération des communes valaisannes le 28 août dernier et il est également prévu de les présenter dans les prochains jours à la Chambre valaisanne du tourisme.



Il y a un calendrier qui a été prévu par le département pour la suite de ce projet; il se présente comme suit:

D'ici à fin septembre 2013: préparation de la proposition d'amendement de la loi sur le tourisme et décision du Conseil d'Etat d'adopter ce projet et de le faire inscrire à la session de décembre 2013 du Grand Conseil.

Décembre 2013: Traitement en première lecture par le Grand Conseil.

Juin 2014: possibilité de traitement en deuxième lecture par le Grand Conseil.

Juillet-septembre 2014: délai référendaire.

Proposition dès le 1<sup>er</sup> novembre 2014 d'avoir une entrée en force de la loi sur le tourisme modifiée en même temps que le début de l'exercice touristique.

**Question du groupe AdG/LA, par le député German Eyer, concernant: Retour des concessions: tirer le frein à main**

**Frage der AdG/LA-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend Heimfall: Handbremse anziehen**

**Melly Jacques**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Das Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer trat per 13. September 2012 in Kraft. Es soll gewährleisten, dass Entscheidungen oder Vereinbarungen im Zusammenhang mit der Nutzbarmachung der kommunalen Wasserkräfte den Zielsetzungen der kantonalen Wasserkraftstrategie entsprechen. Die Gültigkeitsdauer des Dekrets ist bis zum Inkrafttreten einer spezifischen Gesetzgebung, längstens jedoch bis drei Jahre ab seinem Inkrafttreten befristet. Auf Vorschlag des Staatsrats kann der Grosse Rat die Gültigkeitsdauer des Dekrets insgesamt um maximal zwei Jahre verlängern.

Das Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung ist derzeit mit einer detaillierten wirtschaftlichen und juristischen Analyse der Heimfallmodelle beschäftigt. Im Anschluss an diese Analyse soll ein Modellvorschlag für eine Heimfallvariante erarbeitet werden, welcher durch den Staatsrat verabschiedet und dem Grossen Rat als Entwurf unterbreitet wird. Entsprechend des weiteren Verlaufs der derzeit laufenden Abklärungen und Analysen behält sich der Staatsrat falls notwendig die Option vor, dem Grossen Rat den Vorschlag für eine Verlängerung der Gültigkeit des Dekrets um maximal zwei Jahre zu unterbreiten.

**Question du groupe PLR, par la députée (suppl.) Nicole Carrupt, concernant grêle à Saxon**

**Frage der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nicole Carrupt, betreffend Hagel in Saxon**

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Les bases légales à disposition du canton pour soutenir les entreprises touchées par les intempéries, telles que la grêle, sont les suivantes:

Loi fédérale sur l'agriculture

Ordonnance fédérale sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture

Dans ce cadre, le canton peut accorder aux exploitants d'une entreprise paysanne des prêts sans intérêt au titre de l'aide aux exploitations, afin de remédier à des difficultés financières dont ils ne seraient pas responsables.

Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture

Le canton peut accorder un sursis dans le remboursement de crédits déjà octroyés si les conditions économiques de l'emprunteur se détériorent pour des raisons dont il n'est pas responsable.

Loi fédérale sur l'assurance-chômage

Les entreprises qui ne sont pas couvertes par l'assurance-grêle peuvent obtenir une indemnité en cas de réduction de l'horaire des travailleurs bénéficiant d'un contrat de durée indéterminée.

Le département, par son Service de l'agriculture, a mis en place un plan d'actions visant à répondre au mieux aux attentes des agriculteurs touchés, en application du cadre légal.

Il faut remarquer que la grêle est un dégât assurable. Dans ce sens, il est prioritairement de la responsabilité des producteurs d'évaluer les risques climatiques en fonction de leur situation financière et économique et de prendre les mesures de couverture nécessaire.

**Question du groupe UDC, par le député (suppl.) Jérôme Desmeules, concernant la fermeture de la place des gins de Martigny**

**Frage der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jérôme Desmeules, betreffend Schliessung des Aufenthaltsplatzes für Fahrende in Martigny**

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le député (suppl.) Jérôme Desmeules pose deux questions distinctes:

Le Conseil d'Etat corrobore-t-il l'assertion selon laquelle la présence de gens du voyage augmenterait les faits de criminalité?

Qu'entend faire le Conseil d'Etat si le conseil général de Martigny acceptait un postulat visant à fermer la place d'accueil?

La réponse à la première question est non. Dans les faits et dans les chiffres, la présence des gens du voyage n'a pas pour corollaire une hausse de la criminalité. La problématique posée en Valais par les gens du voyage réside du point de vue policier dans l'occupation éventuellement illicite de places, soit publiques soit privées. Mais pour cette problématique, le Département de la formation et de la sécurité dispose d'un plan d'actions qu'il est à même d'activer en cas de nécessité, y compris sur le territoire de la commune de Martigny, si celle-ci venait à perdre son aire de stationnement officielle, comme le sous-entend la seconde question ou plus précisément comme l'appelle de ses vœux le député (suppl.) Jérôme Desmeules.

**Question des députés German Gruber, CSPO, et Philipp Schnyder, CSPO, concernant: Menrad ferme le site de production d'Agarn**

**Frage der Grossräte German Gruber, CSPO, und Philipp Schnyder, CSPO, betreffend Menrad schliesst Produktion in Agarn**

**Melly Jacques**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Der Staatsrat hat von der Schliessung des Betriebs am 14. August 2013 über die Medien erfahren. Sofort hat sich die Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit um die Zukunft der Angestellten gekümmert. So wurde bereits am 29. August 2013 eine Informationsveranstaltung im Betrieb abgehalten. Dabei wurden die Direktion und die Angestellten vom RAV Oberwallis über alle Möglichkeiten, die wir dem einzelnen Betroffenen

anbieten können, in Kenntnis gesetzt. Namentlich wurden sie auf die Massnahmen und die Unterstützung hingewiesen, die bereits während der Kündigungsfrist erfolgen können, dies alles mit dem Ziel, dass jeder Angestellter nach Ablauf der Kündigungsfrist eine Anschlusslösung hat, also nicht auf Arbeitslosenentschädigung angewiesen ist.

Von den 8 betroffenen Mitarbeitern hat eine Person gegenüber der Direktion kundgetan, dass sie zukünftig nicht mehr arbeiten wird. Laut Aussage der Direktion wird eine weitere Person mit grosser Wahrscheinlichkeit den vorzeitigen Ruhestand antreten und eine dritte hat offensichtlich schon eine Stelle gefunden.

Ein Sozialplan wurde nicht erstellt. Ein Sozialplan wird zwischen den Sozialpartnern ausgehandelt. Dieser wird üblicherweise im Rahmen von Massnahmenentlassungen erstellt. Eine solche liegt hier nicht vor. Der Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit ist in einem solchen Falle die Aufgabe zugeordnet, zwischen den Sozialpartnern zu koordinieren und wenn nötig eigene Vorschläge einzubringen. Wie gesagt, ein Sozialplan unter den Sozialpartnern ist nicht vorgesehen. An dieser Stelle ist aber anzumerken, dass die Direktion des Unternehmens uns aktiv mithilft, für alle Mitarbeiter eine Lösung zu finden. Wie es heute aussieht, sollte sich dies auch bewerkstelligen lassen. Das Finden einer Anschlusslösung für jeden einzelnen muss das eigentliche Ziel bleiben.

Abschliessend sei noch gesagt, dass wir selbstverständlich sehr bedauern, dass – wohl aufgrund der Schieflage der öffentlichen Finanzen – sogar der letzte grosse Auftraggeber der Menrad Schweiz AG, die Schweizer Armee, sich gezwungen sah, ihre Brillenfassungen zukünftig im Ausland produzieren zu lassen.

## **DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **DEPARTEMENT FÜR VERKEHR, BAU UND UMWELT**

**Question du groupe PDCB, par les députés Jean-Didier Roch, Pascal Nigro et Muriel Favre-Torelloz (suppl.), concernant: Collonges les pieds dans l'eau jusqu'à quand?**

**Frage der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Didier Roch und Pascal Nigro sowie Grossrätin (Suppl.) Muriel Favre-Torelloz, betreffend Überschwemmungen in Collognes**

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le Conseil d'Etat a validé en novembre 2012 le plan d'aménagement du Rhône prévoyant deux mesures anticipées sur le secteur de Collonges pour améliorer la sécurité contre les crues du Rhône et régler le problème de refoulement du canal.

La première mesure consiste à baisser le fond du Rhône par des extractions. Actuellement, tout est mis en œuvre pour que ces extractions soient réalisées cet hiver.

La seconde mesure vise à régler la question du refoulement du canal. Deux alternatives sont présentement en cours d'étude. La première alternative prévoit le déplacement de l'embouchure du canal et la seconde l'élargissement du Rhône afin d'abaisser son niveau pour augmenter le tirage du canal. La solution définitive sera arrêtée d'ici à la fin de l'année. Elle sera ensuite développée et mise à l'enquête publique.

Les délais de mise en œuvre de ces mesures dépendent directement des disponibilités budgétaires. En l'état, le budget 2014 ne permettra pas de poursuivre les travaux sur Viège, ni de démarrer les mesures anticipées mises à l'enquête cette année. Une solution est recherchée actuellement pour augmenter durablement le budget annuel de la troisième correction du Rhône et pouvoir accélérer la réalisation des travaux de protection.

Dans l'intervalle, le canton reste vigilant en cas de prévision de crue du Rhône et informe régulièrement la commune avec laquelle il est en permanence en contact dans les situations potentiellement critiques.

## **DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE**

### **DEPARTEMENT FÜR GESUNDHEIT, SOZIALES UND KULTUR**

**Question du groupe SVPO, par le député Patrick Hildbrand, concernant: Liste hospitalière arbitraire – quelle suite?**

**Frage der SVPO-Fraktion, durch Grossrat Patrick Hildbrand, betreffend willkürliche Spitalliste – wie weiter?**

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Mit seinem Urteil vom 5. Juli 2013 hat das Bundesverwaltungsgericht den Rekurs der Clinique de Valère gutgeheissen und diesen zurück an den Staatsrat geschickt, damit die Regierung das Vorgehen überprüft. Das Bundesverwaltungsgericht kommt zum Schluss, dass die kantonale Planungskommission hätte beigezogen werden müssen, was jedoch nicht der Fall war. Darüber hinaus muss das neue Planungsvorgehen, das vom Bundesrat erlassen wurde, strikt eingehalten werden, auch während der aktuellen Übergangsphase.

Die Überarbeitung der Spitalplanung gemäss den neuen Bundesbestimmungen ist in Gang. Die Bedürfnisse an medizinischer Betreuung in Spitälern wurden für den Zeitraum 2015-2020 ermittelt. Der Bericht wurde in die Vernehmlassung geschickt und aufgrund dieser Grundlage arbeitet der Kanton die Leistungsaufträge aus. Eine Ausschreibung wird voraussichtlich bereits diesen Herbst stattfinden. Die Angebote werden dann während dem ersten Semester 2014 ausgewertet und ein Entwurf der Spitalliste ab 2015 wird erneut in Vernehmlassung geschickt. Die Planungskommission wurde bereits über dieses Vorgehen informiert. Alsdann wird eben diese Planungskommission die Möglichkeit haben, eine Vormeinung über die Zuteilung der Leistungsaufträge abzugeben.

Hinsichtlich der Patientensicherheit und den Qualitätsstandards wird den Empfehlungen der Gesundheitsdirektorenkonferenz entsprochen. Diese Empfehlungen werden von den meisten Kantonen angewendet, insbesondere vom Kanton Zürich, der eben diese Methodologie für die neue Spitalplanung entwickelt hat, welche auch der Kanton Wallis für die Evaluation der Bedürfnisse beigezogen hat. Dieses Vorgehen ist mit den Bundesbestimmungen und den kantonalen Bestimmungen, wie auch in verschiedenen Rechtsprechungen in diesem Bereich konform.

## **DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SECURITE**

### **DEPARTEMENT FÜR BILDUNG UND SICHERHEIT**

**Question du groupe CVPO, par le député Beat Rieder, concernant: Despot: un artiste indépendant aux frais de l'Etat?**

**Frage der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder, betreffend: Ist Despot ein freischaffender Künstler auf Staatskosten?**

**Freysinger Oskar**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Herr Slobodan Despot ist seit 1985 Schweizer Bürger, hat als solcher seinen Militärdienst in der Schweizer Armee absolviert, das Kollegium in St-Maurice besucht und lebt seit 1973 in der Schweiz, seit zwei Jahren wieder im Wallis.

Beim Abschluss des Leistungsvertrags mit ihm wurden sämtliche gesetzlichen Bestimmungen des Kantons des Artikels 13 der Verordnung über das Personal des Staats Wallis betreffend Beschaffungswesen, Amtsgeheimnis und Disziplinarverhältnis von den zwei Rechtsdiensten meines Departements sorgfältig geprüft und bei der Verfassung des Vertrags strikte eingehalten.

Ich erinnere daran, dass der Abschluss von Leistungsverträgen im Rahmen des Budgets zum Befugnisbereich des Departementvorstehers gehört.

**Question du député (suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO, concernant: Vive la Patrouille des Glaciers!**

**Frage von Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO, betreffend: Es lebe die Patrouille des Glaciers!**

**Freysinger Oskar**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Der Staatsrat steht vorbehaltlos hinter der Patrouille des Glaciers und unternimmt alles, um den Fortbestand dieses wichtigen Anlasses zu gewährleisten.

Zurzeit sind Verhandlungen des zuständigen Departementvorstehers mit Bundesrat Maurer und der Armeespitze im Gang, um den Einsatz der Armee auf Dauer zu garantieren.

Mehr kann ich dazu nicht sagen, die Gespräche sind jetzt im Gang, und ich werde schauen, was ich dort rausholen kann.

**Question du groupe CVPO, par le député Andreas Zenklusen, concernant: consultation des enseignants**

**Frage der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Andreas Zenklusen, betreffend Lehrerbefragung**

**Freysinger Oskar**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Der Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit hat den Lehrpersonen des Kantons Wallis vor einigen Wochen einen Fragebogen zugestellt, der rein politischer Natur war. Um den Staatshaushalt nicht unnötig zu belasten, hat man bewusst darauf verzichtet, ein Meinungsforschungsinstitut mit der Umfrage zu beauftragen – das sind nämlich mehrere zehntausend Franken, die man da jeweils ausgeben muss. Mit dem Vorgehen wollte der Departementvorsteher einen ersten Teil seines Versprechens einlösen, künftig einen engeren, direkten Kontakt zwischen dem Departement und den Schuldirektionen resp. den Lehrpersonen zu pflegen.

Die Anfang August lancierte Umfrage ist auf grosses Echo gestossen, was sowohl die zahlreichen eingegangenen Antworten sowie die Qualität dieser Antworten unterstreichen. Aus dem Unterwallis sind 1'350 vollständig und 1'079 teilweise ausgefüllte Fragebogen eingegangen, während aus dem Oberwallis 448 resp. 385 Feedbacks eingetroffen sind. Dies ergibt ein Total von 3'262 vollständigen oder unvollständigen Antworten. Die meisten Fragebogen waren breit abgestützt und enthielten ebenso handfeste wie begründete Elemente.

Natürlich kann weder bei Umfragen in Papierform noch bei Umfragen in elektronischer Form ausgeschlossen werden, dass die Teilnehmer mehrere Male mitmachen; angesichts der Heterogenität der zusammengetragenen Antworten und der verschiedenen Stichproben der Computer-IDs der Teilnehmer kann dieses Risiko allerdings ausgeschlossen werden.

Um eine neutrale Auswertung der Daten zu gewährleisten, wurde die Einheit «Forschung und Entwicklung des Bildungssystems» der Dienststelle für tertiäre Bildung hinzugezogen. Die auf ihre Aussagekraft geprüften Daten werden nun mittels eines Beurteilungsrasters ausgewertet. Entsprechende Ergebnisse müssten bis Ende November 2013 vorliegen und werden anschliessend publiziert.

**Question du groupe PLR, par le député (suppl.) Côme Vuille, concernant des attaques de prison à la Kalachnikov: le Valais est-il prêt?**

**Frage der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Côme Vuille, betreffend Gefängnisausbruch mit Kalaschnikow: Ist das Wallis bereit?**

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

L'événement survenu récemment aux établissements de la Plaine de l'Orbe, soit l'attaque d'une prison à la Kalachnikov, constitue un type de menace inédit en Suisse pour lequel une préparation spécifique doit être mise sur pied.

La commission concordataire latine, composée des personnes en charge de l'exécution des peines et des mesures en Suisse romande et au Tessin, a mis sur pied un groupe de travail pour traiter de cette problématique au niveau intercantonal et pour proposer des solutions.

A l'heure actuelle, en Valais, les bâtiments de détention et leurs équipements (caméras, portes, fenêtres, murs, accès, etc.) sont conçus pour rendre difficile un assaut provenant de l'extérieur..., difficile mais pas impossible. De plus, chaque établissement de détention valaisan possède ses propres procédures d'alarme pour lesquelles le personnel est formé. Ces procédures d'urgence impliquent l'engagement d'effectifs spécialisés de la police cantonale. Il y a une forte collaboration entre les gardiens de prison et la police. Des exercices à l'échelle 1:1 sont effectués ponctuellement dans les bâtiments.

Il faut, cependant, rappeler que l'audit sur les prisons valaisannes, réalisé en 2011, a relevé un bon niveau de sécurité passive (au niveau des bâtiments et des infrastructures, c'est jugé bon dans l'audit) mais un niveau insuffisant de sécurité active (au niveau des ressources humaines) dans le cas d'une telle attaque.

La mise en œuvre de la réforme des prisons valaisannes, qui implique une dotation en personnel suffisante, permettra de pallier des carences actuelles et de relever le niveau de sécurité.

**Question du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret, concernant la détention des mineurs: quid de la situation valaisanne?**

**Frage der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret, betreffend Jugendhaft: Wie ist die Situation im Wallis?**

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Le Centre éducatif fermé de Pramont (CEF) est un établissement concordataire dans lequel sont placés actuellement 14 mineurs sur 18 places disponibles.

La prise en charge éducative de ces jeunes s'articule autour des ateliers, d'une classe et de l'internat en milieu fermé. Elle est orientée vers une protection de la société et du jeune placé. Le travail sur la diminution du risque de récidive s'effectue au travers d'objectifs liés à une réinsertion socio-professionnelle et à une socialisation par les collaborateurs du CEF. De plus, la thérapie prend une place importante dans la diminution de ce risque, au vu des problématiques psychiques importantes dont sont atteints la plupart des pensionnaires.

En ce qui concerne les mineurs, le statut d'externat n'existe pas. Par contre, le travail externe fait partie intégrante du concept d'intégration des mineurs.

Actuellement, un seul mineur, sous l'autorité du canton de Genève, bénéficie de ce statut particulier d'externat. Ce jeune loge à l'extérieur du centre, suit une formation professionnelle, dispose d'un permis de conduire et pratique un entraînement sportif. Les coûts de cet externat, à charge du canton placeur et du jeune, s'élèvent à environ 1'400 francs par mois.

**Question du groupe PLR, par la députée (suppl.) Colette Follonier-Constantin, concernant le site Internet des résultats des examens de fin d'apprentissage 2013**

**Frage der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Colette Follonier-Constantin, betreffend Internetsite mit den Resultaten der Lehrabschlussprüfungen 2013**

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Depuis que le site Internet [www.apprentis-vs.ch](http://www.apprentis-vs.ch) a été réalisé, nous avons mis en ligne les résultats des examens de fin d'apprentissage par classe entière une fois que tous les résultats ont été validés et enregistrés.

Afin de simplifier le processus et d'éviter de devoir, pour plus de 3'000 candidats et candidates, saisir une à une les données, nous avons demandé au fournisseur de notre outil informatique ESCADA d'automatiser la mise en ligne des résultats.

Cette fonctionnalité a été opérationnelle pour la première fois dans le cadre des examens de fin d'apprentissage 2013. Nous nous sommes aperçus en cours d'utilisation que, dès qu'un résultat pour un apprenti ou une apprentie était validé, dans notre base de données, la confirmation du résultat se faisait automatiquement sur le site susmentionné.

Aussi, dès la fin de la session des examens 2013, nous avons demandé à notre fournisseur de modifier l'automatisation afin que le transfert des résultats ne se fasse que lorsque la classe entière aura été saisie et validée. C'est vrai que c'est un peu gênant si un a les résultats avant et l'autre après.

Nous excusant pour les désagréments causés cette année et dus exclusivement à la mise en production du nouveau développement du logiciel, nous pouvons vous assurer que, pour les examens 2014, les résultats seront publiés, comme le demande la question, par classe entière et avec une information et un intitulé précis et détaillés.

**Question du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant un conseil de la magistrature: à quoi joue le Conseil d'Etat?**

**Frage der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Justizrat: Treibt der Staatsrat ein falsches Spiel?**

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

On revient sur un sujet qui a fait débat puisque vous l'avez demandé hier.

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations du groupe UDC. A l'instar de ce dernier, il appelle de ses vœux que la justice soit rendue de manière efficiente, tout en offrant les garanties d'indépendance.

Le conseil de la magistrature instauré par le canton de Fribourg et dont les pouvoirs sont étendus semble, toutefois, être la source de quelques insatisfactions.

L'avant-projet établi par le Département de la formation et de la sécurité a, d'ores et déjà, tiré l'enseignement de l'expérience fribourgeoise en recentrant le conseil de la magistrature sur ses fonctions premières que sont la surveillance administrative et disciplinaire, ainsi que le préavis pour les élections judiciaires aux fonctions supérieures (juges cantonaux et ministère public).

Cela étant et avant de mettre sur pied une institution entièrement nouvelle, le Conseil d'Etat entend explorer, dans un premier temps, des voies alternatives au conseil de la magistrature.

Les études complémentaires sollicitées par le Conseil d'Etat porteront sur la possibilité de renforcer les prérogatives de contrôle de la commission de justice et sur l'instauration d'un système de contrôle interne de l'avancement des dossiers traités par les tribunaux.

**Question du groupe AdG/LA, par les députés Annick Clerc Bérod (suppl.) et Florian Alter, concernant l'enquête auprès des enseignants: une démarche faite dans les règles de l'art?**

**Frage der AdG/LA-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Annick Clerc Bérod und Grossrat Florian Alter, betreffend Umfrage bei den Lehrpersonen: War das Vorgehen regelkonform?**

**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

On revient à ce questionnaire.

Le département a adressé à son personnel enseignant un questionnaire de nature politique, sans engager à grands frais l'un des instituts de sondage qui considèrent comme non scientifique toute démarche qui ne leur rapporte pas de l'argent. Cette démarche relève de la volonté du département d'établir un contact direct entre lui et les directions d'école, respectivement les enseignants.

L'enquête, lancée au début août, a rencontré un grand succès. J'ai donné les chiffres avant en allemand. Je pense que vous savez tous suffisamment l'allemand, je n'ai pas besoin de les répéter. Il y a tout de même 3'262 questionnaires qui sont rentrés. C'est énorme. Cela montre qu'il y avait là un besoin. Donc, clairement, les gens avaient envie qu'on les entende une fois sur ce qui va ou ne va pas au niveau de l'école valaisanne.

Maintenant, nous allons faire l'exploitation de ce dossier, donc l'évaluation.

Pour ce qui est de la possibilité de répondre deux ou trois fois, vu la manière dont cela a été fait et les contrôles que l'on a faits, c'est pour ainsi dire impossible. On n'a vraiment pas constaté du tout ce genre de problème.

On a soumis les travaux de dépouillement à l'Unité de recherche et développement du système de formation (URD) du Service de la formation tertiaire. Les données testées significativement seront dépouillées au travers d'une grille d'analyse et ce travail sera achevé d'ici à la fin novembre 2013.

Nous publierons les résultats.

Nous avons une grille tout à fait précise et on va retenir les éléments significatifs en nombre, c'est-à-dire que si vous avez une réponse qui revient plusieurs centaines de fois, elle correspond évidemment à un souci. Vous n'avez pas besoin d'avoir fait la Sorbonne pour vous en rendre compte.

**Question du groupe PLR, par le député Philippe Nantermod, concernant: combien de Claude D. en Valais?**

**Frage der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe Nantermod, betreffend: Wie viele Claude D. im Wallis?**



**Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

C'est une question sensible que pose le député Philippe Nantermod.

Alors, voici un peu les chiffres.

On trouve actuellement en Valais 30 personnes condamnées pour des infractions graves contre l'intégrité physique ou sexuelle qui n'exécutent pas leur sanction en milieu carcéral.

7 d'entre elles sont soumises à des mesures thérapeutiques institutionnelles en milieu ouvert et sont ainsi placées dans un établissement approprié où elles bénéficient d'une prise en charge pluridisciplinaire (soutien éducatif, thérapeutique, etc.).

Le solde, 23 personnes, sont en liberté conditionnelle au bénéfice de mesures d'accompagnement, avec un suivi par des psychologues criminologues de la probation et d'autres partenaires du réseau de probation (service médical pénitentiaire, Addiction Valais, etc.).

2 personnes ayant commis des infractions graves et qui exécutent leur peine en milieu carcéral sont au bénéfice respectivement de la semi-détention, à des conditions précises, et du travail externe, avec notamment un suivi par la probation.

Contrairement au canton de Vaud, le canton du Valais ne connaît pas le système du bracelet électronique actuellement. Nous n'avons pas signé ce concordat.

Finalement, il n'est pas possible d'être libéré définitivement avant la fin de la peine prononcée par le juge.

Par ailleurs, il n'y a aucun cas comparable – en tout cas à ma connaissance et selon les informations que j'ai des services – au meurtrier de Marie en Valais. Les criminels extrêmement dangereux sont placés dans des prisons de haute sécurité hors des frontières cantonales. Nous avons là le concordat et nous n'avons pas en Valais des prisons de haute sécurité. C'est pour cette raison qu'ils sont soit à Genève, soit dans le canton de Vaud. Nous n'avons pas des cas d'une dangerosité aussi grande dans nos prisons parce que nous ne sommes tout simplement pas équipés pour cela.

#### **La présidente:**

Je voudrais remercier M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat, Monsieur le président du Gouvernement et Monsieur le conseiller d'Etat ainsi que M. Melly qui nous a déjà quittés pour les réponses à ces questions, qui ont été concrètes et précises.

Le refus de nombreuses urgences par le Bureau a quand même, vous le reconnaîtrez, un avantage: c'est qu'il nous laisse le temps de partager un apéritif ou de vous attarder dans la salle des pas perdus!

Je vous remercie de cette semaine de session.

Les débats ont été nourris mais toujours extrêmement corrects.

Je vous souhaite une belle fin de semaine, un beau week-end.

Je me réjouis de vous retrouver à la session de novembre prochain.

Bon appétit à toutes et à tous.

**La session ordinaire de septembre 2013 est officiellement close à 10 h 50.**

PROJET DE DÉCISION  
concernant l'initiative populaire cantonale « Chaque voix compte »

BESCHLUSSENTWURF  
betreffend die Volksinitiative "Jede Stimme zählt"

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

<p><b>1. Article 2</b> <i>Proposition du groupe SVPO, par le député Franz Ruppen</i></p> <p>Sous réserve du retrait de l'initiative dans le délai prévu par l'art. 111 de la loi sur les droits politiques, le Grand Conseil recommande <b>l'acceptation le rejet</b> de l'initiative.</p> <p><b>Décision de la commission: refusée</b></p>	<p><b>Artikel 2</b> <i>Vorschlag der SVPO-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen</i></p> <p>Unter Vorbehalt eines Rückzuges der Initiative innert der gemäss Art. 111 des Gesetzes über die politischen Rechte vorgesehenen Frist, empfiehlt der Grosse Rat die <b>AnnahmeVerwerfung</b> der Initiative.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>2. Article 2</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Sous réserve du retrait de l'initiative dans le délai prévu par l'art. 111 de la loi sur les droits politiques, le Grand Conseil recommande <b>l'acceptationle rejet</b> de l'initiative.</p> <p><b>Décision de la commission: refusée</b></p>	<p><b>Artikel 2</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean- Luc Addor</i></p> <p>Unter Vorbehalt eines Rückzuges der Initiative innert der gemäss Art. 111 des Gesetzes über die politischen Rechte vorgesehenen Frist, empfiehlt der Grosse Rat die <b>AnnahmeVerwerfung</b> der Initiative.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p><b>3. Article 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe AdG/LA par le député German Eyer</i></p> <p>Sous réserve du retrait de l'initiative dans le délai prévu par l'art. 111 de la loi sur les droits politiques, le Grand Conseil recommande <del>l'acceptation</del> <b>le rejet</b> de l'initiative.</p> <p><b>Décision de la commission: refusée</b></p>	<p><b>Artikel 2</b></p> <p><i>Vorschlag der AdG/LA-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</i></p> <p>Unter Vorbehalt eines Rückzuges der Initiative innert der gemäss Art. 111 des Gesetzes über die politischen Rechte vorgesehenen Frist, empfiehlt der Grosse Rat die <del>Annahme</del> <b>Verwerfung</b> der Initiative.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
---	---

DECISION

concernant la création d'un Campus universitaire à Sion, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif

BESCHLUSS

Beschluss über die Schaffung des universitären Campus in Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports  
*Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

<p><b>1. Titre</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</i></p> <p>Projet de décision concernant la création du Campus universitaire <del>à Sion</del> <b>du Valais</b>, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission ci-dessous :</b></p>	<p><b>Titel</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</i></p> <p>Beschlussentwurf über die Schaffung des universitären Campus <del>in</del> <b>Sitten-Wallis</b>, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p>
<p><b>2. Titre</b></p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud</i></p> <p>Projet de décision concernant la création du Campus universitaire <b>principalement</b> à Sion, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission ci-</b></p>	<p><b>Titel</b></p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Bruno Perroud</i></p> <p>Beschlussentwurf über die Schaffung des universitären Campus <b>mit</b> <b>Hauptstandort</b> Sitten, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden</b></p>

<p><b>dessous :</b></p> <p>Projet de décision concernant la création du Campus <b>Valais-Wallis universitaire à Sion</b>, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif</p> <p><b>Décision de la commission : accepté</b></p>	<p><b>Kommissionsvorschlags</b></p> <p>Beschlussentwurf über die Schaffung des <del>universitären</del> Campus <b>Valais-Wallis in Sitten</b>, die Implementierung von industriellen Pilotanlagen und über einen dafür vorgesehenen Rahmenkredit</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p><b>3. Article 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud</i></p> <p>La création du Campus universitaire <b>principalement</b> à Sion, constitué de l'EPFL Valais Wallis...</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission ci-dessous :</b></p>	<p><b>Artikel 1</b></p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Bruno Perroud</i></p> <p>Die Schaffung des universitären Campus <b>mit Hauptstandort</b> Sitten wird genehmigt; er umfasst die EPFL Valais Wallis...</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p>
<p><b>4. Article 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</i></p> <p>La création du Campus universitaire <del>à Sion</del> <b>du Valais</b>, constitué de l'EPFL Valais Wallis...</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission ci-dessous :</b></p> <p>La création du Campus <b>Valais-Wallis universitaire à Sion</b>, constitué de l'EPFL Valais Wallis...</p> <p><b>Décision de la commission : accepté</b></p>	<p><b>Artikel 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</i></p> <p>Die Schaffung des universitären Campus <del>in Sitten</del> <b>Wallis</b> wird genehmigt; er umfasst die EPFL Valais Wallis...</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p> <p>Die Schaffung des <del>universitären</del> Campus <del>in Sitten</del> <b>Valais-Wallis</b> wird genehmigt; er umfasst die EPFL Valais Wallis...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<p><b>5. Article 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée Irmina Imesch-Studer ; du groupe CVPO par le député Philipp Mathias Bregy, du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand</u></p> <p>La création du Campus universitaire à Sion, constitué de l'EPFL Valais Wallis, de la HES-SO Valais-Wallis, la construction et l'exploitation de plateformes préindustrielles sur les sites de BioArk (Monthey et Viège) et des infrastructures destinées à héberger des start-up issues notamment des activités de recherche et d'innovation de l'EPFL Valais Wallis et de la HES-SO Valais-Wallis, <b>la création d'une formation supérieure bilingue en soins infirmiers dans le Haut-Valais</b> ainsi que des espaces de l'organisme chargé de la gestion de l'innovation en Valais (Fondation The Ark), est approuvée.</p> <p><b>Décision de la commission : refusé</b></p>	<p><b>Artikel 1</b></p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Irmina Imesch-Studer, der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Mathias Bregy, der SVPO-Fraktion durch Grossrat Patrick Hildbrand</u></p> <p>Die Schaffung des universitären Campus in Sitten wird genehmigt; er umfasst die EPFL Valais Wallis, die HES-SO Valais-Wallis sowie Infrastrukturen für die Beherbergung von Start-ups, die namentlich aus den Forschungstätigkeiten der EPFL Valais Wallis und der HES-SO Valais-Wallis hervorgegangen sind, die Bereitstellung und den Betrieb von industriellen Pilotanlagen von BioArk (Standorte Monthey und Visp), <b>die Schaffung einer zweisprachigen spital-assoziierten höheren Fachschulausbildung Pflege im Oberwallis</b> sowie die Räumlichkeiten des Organs, das für das Innovationsmanagement im Wallis verantwortlich ist (Stiftung The Ark).</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>6. Article 1 alinéa 2 (nouveau)</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</u></p> <p><b>Le pôle hydraulique sera localisé dans la région économique du Bas-Valais.</b></p> <p><b>Décision de la commission : retiré</b></p>	<p><b>Artikel 1 Absatz 2 (neu)</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</u></p> <p><b>Das Wasserkraftzentrum wird in der Wirtschaftsregion Unterwallis angesiedelt.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: zurückgezogen</b></p>
<p><b>7. Article 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</u></p> <p>Un crédit-cadre d'investissement de 356 millions de francs (contribution cantonale estimée : 250 millions de francs) est alloué en faveur de la réalisation par étapes du Campus universitaire <del>à Sion</del> <b>du Valais.</b></p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission</b></p>	<p><b>Artikel 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</u></p> <p>Für die etappenweise Realisierung des universitären Campus <del>in Sitten</del> <b>Wallis</b> wird ein Investitionsrahmenkredit in der Höhe von 356 Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: 250 Millionen Franken) gewährt.</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p>

<p><b>suivante :</b></p> <p>Un crédit-cadre d'investissement de 356 millions de francs (contribution cantonale estimée : 250 millions de francs) est alloué en faveur de la réalisation par étapes du Campus <b>Valais-Wallis universitaire à Sion</b>.</p> <p><b>Décision de la commission : accepté</b></p>	<p>Für die etappenweise Realisierung des <del>universitären</del> Campus <b>Valais-Wallis in Sitten</b> wird ein Investitionsrahmenkredit in der Höhe von 356 Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: 250 Millionen Franken) gewährt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p><b>8. Article 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud</i></p> <p>Un crédit-cadre d'investissement de <b>356 301</b> millions de francs (contribution cantonale estimée : <b>250 214.3</b> millions de francs) est alloué en faveur de la réalisation par étapes du Campus universitaire à Sion.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 2</b></p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Bruno Perroud</i></p> <p>Für die etappenweise Realisierung des universitären Campus in Sitten wird ein Investitionsrahmenkredit in der Höhe von <b>356 301</b> Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: <b>250 214.3</b> Millionen Franken) gewährt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>9. Article 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Irmina Imesch-Studer ; du groupe CVPO par le député Philipp Mathias Bregy, du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand</i></p> <p>Un crédit-cadre d'investissement de <b>356 362</b> millions de francs (contribution cantonale estimée : <b>250 256</b> millions de francs) est alloué en faveur de la réalisation par étapes du Campus universitaire à Sion.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 2</b></p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Irmina Imesch-Studer, der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Mathias Bregy, der SVPO-Fraktion durch Grossrat Patrick Hildbrand</i></p> <p>Für die etappenweise Realisierung des universitären Campus in Sitten wird ein Investitionsrahmenkredit in der Höhe von <b>356 362</b> Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: <b>250 256</b> Millionen Franken) gewährt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p><b>10. Article 2 alinéa 2 (nouveau)</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Grégory Logean</i></p> <p><b>Dans le cadre des procédures d'adjudication, le Conseil d'Etat veille à ce que ce crédit-cadre profite, dans la mesure du possible, à l'économie valaisanne.</b></p> <p><b>Décision de la commission : retiré</b></p>	<p><b>Artikel 2 Absatz 2 (neu)</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Grégory Logean</i></p> <p><b>Im Rahmen der Vergabeverfahren achtet der Staatsrat darauf, dass dieser Rahmenkredit nach Möglichkeit der Walliser Wirtschaft zugutekommt.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: zurückgezogen</b></p>
<p><b>11. Article 3</b> <i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</i></p> <p>Un crédit-cadre de fonctionnement annuel de 11.5 millions de francs (contribution cantonale estimée : 11 millions de francs) dans un premier temps et de 15.7 millions de francs (contribution cantonale estimée : 14 millions de francs) dès la huitième année est alloué en faveur du financement du Campus universitaire <del>à Sion</del> <b>du Valais.</b></p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p> <p>Un crédit-cadre de fonctionnement annuel de 11.5 millions de francs (contribution cantonale estimée : 11 millions de francs) dans un premier temps et de 15.7 millions de francs (contribution cantonale estimée : 14 millions de francs) dès la huitième année est alloué en faveur du financement du Campus <b>Valais-Wallis universitaire à Sion.</b></p> <p><b>Décision de la commission : accepté</b></p>	<p><b>Artikel 3</b> <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</i></p> <p>Für die Finanzierung des universitären Campus <del>in Sitten Wallis</del> wird ein jährlicher Betriebsrahmenkredit in der Höhe von vorerst 11.5 Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: 11 Millionen Franken) und von 15.7 Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: 14 Millionen Franken) ab dem achten Jahr gewährt.</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p> <p>Für die Finanzierung des <del>universitären</del> Campus <del>in Sitten Valais-Wallis</del> wird ein jährlicher Betriebsrahmenkredit in der Höhe von vorerst 11.5 Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: 11 Millionen Franken) und von 15.7 Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: 14 Millionen Franken) ab dem achten Jahr gewährt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>



<p><b>12. Article 3</b></p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée Irmina Imesch-Studer ; du groupe CVPO par le député Philipp Mathias Bregy, du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand</u></p> <p>Un crédit-cadre de fonctionnement annuel de 11.5 millions de francs (contribution cantonale estimée : 11 millions de francs) dans un premier temps et de <del>15.7</del> <b>16</b> millions de francs (contribution cantonale estimée : <del>14</del> <b>14.3</b> millions de francs) dès la huitième année est alloué en faveur du financement du Campus universitaire à Sion.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 3</b></p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Irmina Imesch-Studer, der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Mathias Bregy, der SVPO-Fraktion durch Grossrat Patrick Hildbrand</u></p> <p>Für die Finanzierung des universitären Campus in Sitten wird ein jährlicher Betriebsrahmenkredit in der Höhe von vorerst 11.5 Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: 11 Millionen Franken) und von <del>15.7</del> <b>16</b> Millionen Franken (geschätzter Kantonsbeitrag: <del>14</del> <b>14.3</b> Millionen Franken) ab dem achten Jahr gewährt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>13. Article 4</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</u></p> <p>Le financement des investissements relevant du canton pour le projet Campus universitaire <del>à Sion du Valais</del> sera notamment assuré par un prélèvement sur le fonds des grands projets d'infrastructure du 21ème siècle.</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p> <p>Le financement des investissements relevant du canton pour le projet Campus <del>Valais-Wallis universitaire à Sion</del> sera notamment assuré par un prélèvement sur le fonds des grands projets d'infrastructure du 21ème siècle.</p> <p><b>Décision de la commission : accepté</b></p>	<p><b>Artikel 4</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</u></p> <p>Die finanziellen Mittel für die Investitionen des Kantons zugunsten des Projekts „universitärer Campus <del>Sitten Wallis</del>“ werden insbesondere dem Fonds für die Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts entnommen.</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p> <p>Die finanziellen Mittel für die Investitionen des Kantons zugunsten des Projekts „<del>universitärer</del> Campus <del>Sitten</del> Valais-Wallis“ werden insbesondere dem Fonds für die Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts entnommen.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<p><b>14. Article 5</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</i></p> <p>En application des dispositions légales y relatives, <del>la commune siège sera appelée les communes sièges seront appelées</del> à mettre à disposition gratuitement les terrains nécessaires équipés et à participer aux dépenses d'investissement et aux charges d'exploitation. Ces contributions seront précisées dans le cadre de conventions à conclure entre le canton et <del>la commune siège les communes sièges</del>. Il sera tenu compte des investissements antérieurs consentis par la commune siège <del>de Sion</del> pour la HES-SO Valais-Wallis.</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p> <p>En application des dispositions légales y relatives, <del>la commune siège sera appelée les communes sièges seront appelées</del> à mettre à disposition gratuitement les terrains nécessaires équipés et à participer aux dépenses d'investissement et aux charges d'exploitation. Ces contributions seront précisées dans le cadre de conventions à conclure entre le canton et <del>la commune siège les communes sièges</del>. Il sera tenu compte des investissements antérieurs consentis par <del>la commune siège les communes sièges</del> pour la HES-SO Valais-Wallis.</p> <p><b>Décision de la commission : accepté</b></p>	<p><b>Artikel 5</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</i></p> <p>In Anwendung der entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen <b>muss müssen</b> die Standortgemeinden das notwendige erschlossene Bauland kostenlos zur Verfügung stellen und sich an den Investitions- und Betriebskosten beteiligen. Diese Beiträge werden im Rahmen von Vereinbarungen zwischen dem Kanton und <del>den</del> Standortgemeinden festgehalten werden. Dabei werden Investitionen, die von der Standortgemeinde bereits zu einem früheren Zeitpunkt getätigt wurden, berücksichtigt.</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p> <p>In Anwendung der entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen <b>muss müssen</b> die Standortgemeinden das notwendige erschlossene Bauland kostenlos zur Verfügung stellen und sich an den Investitions- und Betriebskosten beteiligen. Diese Beiträge werden im Rahmen von Vereinbarungen zwischen dem Kanton und <del>den</del> Standortgemeinden festgehalten werden. Dabei werden Investitionen, die von <del>den</del> Standortgemeinden <b>für die HES-SO Valais-Wallis</b> bereits zu einem früheren Zeitpunkt getätigt wurden, berücksichtigt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
---	---

DECISION

concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus universitaire à Sion

BESCHLUSS

betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus in Sitten

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports

*Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

<b>1. Titre</b>	<b>Titel</b>
<p><u>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</u></p> <p>Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus universitaire <del>à Sion</del> <b>du Valais</b></p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p>	<p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</u></p> <p>Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus <del>in Sitten</del> <b>Wallis</b></p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags:</b></p>
<p><b>2. Titre</b></p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud</u></p> <p>Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus universitaire <b>principalement</b> à Sion</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p>	<p><b>Titel</b></p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Bruno Perroud</u></p> <p>Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus <del>in</del> <b>mit Hauptstandort</b> Sitten</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags:</b></p>

<p>Décision concernant l'octroi de crédits d'objet en faveur de la première étape de la création du Campus <b>Valais-Wallis universitaire à Sion</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p>Beschluss betreffend die Genehmigung von Objektkrediten für die 1. Etappe der Schaffung des <del>universitären</del> Campus <b>Valais-Wallis in Sitten</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p><b>3. Considérants</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</i></p> <p>vu l'approbation du crédit-cadre en faveur de la création <del>d'un</del> du Campus universitaire <del>à Sion</del> du Valais;</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p> <p>vu l'approbation du crédit-cadre en faveur de la création <del>d'un</del> du Campus <b>Valais-Wallis universitaire à Sion</b>;</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Erwägungen</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</i></p> <p>eingesehen die Genehmigung des Rahmenkredits zugunsten der Schaffung <del>eines des</del> universitären Campus <del>in Sitten</del> Wallis;</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags:</b></p> <p>eingesehen die Genehmigung des Rahmenkredits zugunsten der Schaffung <del>eines des</del> <del>universitären</del> Campus <b>Valais-Wallis in Sitten</b>;</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p><b>4. Article 1 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</i></p> <p>Deux crédits d'objet sont alloués en vue de la première étape de la création du Campus universitaire <del>à Sion</del> du Valais.</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p>	<p><b>Artikel 1 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</i></p> <p>Für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus <del>in Sitten</del> Wallis werden zwei Objektkredite gewährt.</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p>

<p><b>5. Article 1 alinéa 1</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud</i></p> <p>Deux crédits d'objet sont alloués en vue de la première étape de la création du Campus universitaire <b>principalement</b> à Sion.</p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p> <p>Deux crédits d'objet sont alloués en vue de la première étape de la création du Campus <b>Valais-Wallis universitaire à Sion.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Artikel 1 Absatz 1</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Bruno Perroud</i></p> <p>Für die 1. Etappe der Schaffung des universitären Campus <del>in</del> <b>mit Hauptstandort</b> Sitten werden zwei Objektkredite gewährt.</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags:</b></p> <p>Für die 1. Etappe der Schaffung des <del>universitären</del> Campus <b>Valais-Wallis in Sitten</b> werden zwei Objektkredite gewährt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p><b>6. Article 1 alinéa 4 (nouveau)</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Grégory Logean</i></p> <p>Dans le cadre des procédures d'adjudication, le Conseil d'Etat veille à ce que ces deux crédits profitent, dans la mesure du possible, à l'économie valaisanne.</p> <p><b>Décision de la commission : retirée</b></p>	<p><b>Artikel 1 Absatz 4 (neu)</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Grégory Logean</i></p> <p>Der Staatsrat achtet im Rahmen der Vergabeverfahren darauf, dass diese beiden Objektkredite nach Möglichkeit der Walliser Wirtschaft zugutekommen.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: zurückgezogen</b></p>
<p><b>7. Article 5</b> <i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret</i></p> <p>...le crédit-cadre relatif à la création <del>d'un</del> <b>du</b> Campus universitaire à <del>Sion</del> <b>du Valais.</b></p> <p><b>retirée au profit de la proposition de la commission suivante :</b></p>	<p><b>Artikel 5</b> <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret</i></p> <p>...welcher der Rahmenkredit für die Schaffung <del>eines</del> <b>des</b> universitären Campus <del>in Sitten</del> <b>Wallis</b> unterliegt.</p> <p><b>zurückgezogen zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags:</b></p>

...le crédit-cadre relatif à la création ~~d'un~~ **du** Campus **Valais-Wallis universitaire à Sion.**

**Décision de la commission : acceptée**

...welcher der Rahmenkredit für die Schaffung **eines des universitären** Campus **Valais-Wallis** ~~in Sitten~~ unterliegt.

**Beschluss der Kommission: angenommen**

DÉCRET URGENT  
sur le blocage-financement des vins du Valais (première lecture)

DRINGLICHES DEKRET  
über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau (erste Lesung)

### Propositions de modification

### Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement  
*Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

1. Article 5 alinéa 4	Artikel 5 Absatz 4
<p><u>Proposition du député Raymond Borgeat, AdG</u></p> <p>Le requérant doit avoir effectué la totalité du paiement de la vendange 2012 à ses fournisseurs et s'engager à verser, pour l'année 2013, au minimum le prix <del>indicatif</del> <b>moyen</b> fixé par l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVV).</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><u>Vorschlag von Grossrat Raymond Borgeat, AdG</u></p> <p>Der Gesuchsteller muss alle seine Lieferanten für die Weinernte 2012 ausbezahlt haben und sich verpflichten, für 2013 <b>mindestens</b> den vom Branchenverband der Walliser Weine (nachstehend: Branchenverband) festgelegten <del>Mindestrichtpreis</del> <b>Durchschnittspreis</b> zu bezahlen.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

LOI

sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité (première lecture)

GESETZ

über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen (erste Lesung)

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement  
*Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

<p><b>1. Variante 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz</i></p> <p><b>La loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité est abrogée.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Variante 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz</i></p> <p><b>Das Gesetz über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- und Wanderleiterberufe sowie das gewerbsmässige Anbieten von Sportaktivitäten mit erhöhten Sicherheitsanforderungen wird aufgehoben.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>2. Variante 2 article 1 à 22</b></p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz</i></p> <p><b>biffer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Variante 2 Artikel 1 bis 22</b></p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz</i></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>



<p><b>3. Article 2 alinéa 2</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p><del>e) professeur de sports de neige sur et hors du domaine skiable ;</del></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 2 Absatz 2</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p><del>e) Schneesportlehrer inner- und ausserhalb des Skigebiets;</del></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>4. Article 2 alinéa 2</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p><del>d) accompagnateur de randonnée ;</del></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 2 Absatz 2</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p><del>d) Wanderleiter;</del></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>5. Article 2 alinéa 3</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>Sont soumises à la présente loi toutes les personnes physiques et morales qui offrent des prestations dans ce sens. <b>Font exception les personnes qui exercent leur activité dans une association à but non lucratif.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 2 Absatz 3</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>Diesem Gesetz sind alle natürlichen und juristischen Personen unterworfen, welche Dienstleistungen in diesem Sinne anbieten. <b>Ausgenommen sind Personen, die ihre Tätigkeit in einem gemeinnützigen Verein ausüben.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>6. Article 12 alinéa 2</b> <i>Proposition du groupe SVPO, par le député Bernhard Frabetti</i></p> <p>Le montant minimum de la couverture d'assurance et les exigences auxquelles sont soumises les sûretés sont fixés par la législation fédérale concernant les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque. <b>L'organe d'exécution peut augmenter le montant minimum de la couverture d'assurance.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 12 Absatz 2</b> <i>Vorschlag der SVPO-Fraktion, durch Grossrat Bernhard Frabetti</i></p> <p>Der Mindestbetrag des Versicherungsschutzes und die Anforderungen an die Sicherheiten sind in der Bundesgesetzgebung über das Bergführerwesen und Anbieten von weiteren Risikoaktivitäten festgehalten. <b>Das Vollzugsorgan kann den Mindestbetrag des Versicherungsschutzes erhöhen.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>